

ANNUAIRE

DE LA

Société liégeoise de Littérature wallonne

ANNUAIRE

DE LA

Société liégeoise

DE

LITTÉRATURE WALLONNE



Soc. An. Imprimerie
H. Vaillant-Carmanne
Rue St-Adalbert, 8
Liège — 1907

1907 — N° XX

Notice sur la Société

La *Société liégeoise de Littérature wallonne* a été fondée le 27 décembre 1856 ; elle est à la fois la plus ancienne et la plus importante société littéraire de la Wallonie. Elle est notre *Académie wallonne* : il ne lui manque vraiment que la reconnaissance officielle, — qui viendra bien un jour !

Son œuvre est *exclusivement littéraire et scientifique.* Toute discussion politique ou religieuse est bannie de la Société.

Elle a pour but d'encourager la littérature wallonne et l'étude des parlers romans de la Belgique. Elle institue annuellement des concours de littérature et de philologie wallonnes (voir ci-après le programme détaillé) et publie dans son *Bulletin* les pièces, lexiques et mémoires couronnés.

Elle comprend : 1° des *membres titulaires,* au nombre de quarante, qui sont tenus d'assister aux réunions mensuelles ; — 2° des *membres effectifs,* en nombre illimité, qui n'ont d'autre obligation que de payer la cotisation annuelle de *cinq francs.* Ils reçoivent les nombreuses publications de la Société et sont invités à se mettre en rapport avec les membres titulaires.

Pour devenir membre effectif, il suffit d'en adresser la demande au Secrétaire, qui se chargera de la présentation d'usage.

Jusqu'ici, la Société a publié : 1° quarante-six tomes in-8° du *Bulletin* littéraire et philologique ; — 2° vingt tomes in-12 de l'*Annuaire* : cet Annuaire, dont la publication jusqu'en 1903 était intermittente, paraît depuis lors chaque année et contient spécialement tout ce qui a trait à l'administration de la Société ; — 3° un *Projet de Dictionnaire général de la Langue wallonne*, brochure in 4° de 36 pages à deux colonnes, prix : 2 francs ; — 4° les *Règles d'orthographe wallonne* adoptées par la Société, brochure in-8° de 72 pages, prix : 50 centimes ; — 5° les quatre premiers n^{os} (1906) d'un *Bulletin du Dictionnaire général de la Langue wallonne*, in-8° de 160 pages, destiné à préparer l'œuvre considérable dont la Société réunit les matériaux depuis un demi-siècle. Cette œuvre de science et de patriotisme, le *Dictionnaire général de la Langue wallonne*, est en pleine voie de réalisation ; le premier fascicule paraîtra en 1908.

On est prié d'adresser la correspondance, demandes d'admission et communications, dons d'ouvrages, demandes d'achat ou d'échange, au Secrétaire, M. Jean Haust, *rue Fond-Pirette, 75, Liège.*

En 1907, la Société distribuera à ses membres :

1° le tome 47 du *Bulletin* contenant la *Table systématique des publications de la Société* depuis sa fondation en 1856. Cet ouvrage, rédigé d'après les exigences de la science bibliographique, est dû à M. Oscar Colson et formera le 1er fascicule du *Liber Memorialis* du Cinquantenaire de la Société ;

2° le tome 48 du *Bulletin* comprenant l'*Historique de la Société* par son président Nicolas Lequarré, le compte rendu des fêtes du Cinquantenaire et l'édition critique de textes du 17e et du 18e siècle, notamment de la célèbre *pasquèye* de 1700, les *Ewes di Tongue*, dont nous venons de retrouver l'édition *princeps*. Ce volume formera le second fascicule du *Liber Memorialis* ;

3° le tome 49 du *Bulletin* (pièces couronnées aux concours de 1904 et rapports des jurys) ;

4° le tome 20 de l'*Annuaire* ;

5° le *Bulletin du Dictionnaire*, environ 150 pages d'articles inédits pour aider à l'élaboration du *Dictionnaire général*.

Nous avons la confiance que nos associés voudront reconnaître les efforts et les sacrifices de la Société en faisant, chacun dans son cercle d'amis, une active propagande en faveur de notre œuvre.

La Bibliothèque wallonne

Il existe à Liège, au sein de la *Société liégeoise de Littérature wallonne*, une Bibliothèque spéciale, où l'on centralise tout ce qui, dans le pays entier et à l'étranger, est publié en wallon et sur le wallon. Elle n'est pas seulement relative au wallon liégeois, mais à tous les dialectes romans de Belgique.

Fondée il y a plus de 50 ans, elle possède une grande quantité de volumes, brochures, plaquettes et feuilles volantes, anciens et modernes, ainsi que des « découpes » de journaux et revues sur tous les sujets et auteurs wallons. Ses collections comprennent aussi bon nombre de manuscrits.

La Société, dès le premier jour, a voulu éviter la dispersion future de ses inestimables collections. En cas de dissolution, elles deviendront la propriété de la Ville de Liège, pour être déposées à la Bibliothèque publique de cette capitale.

En vue d'assurer l'utilisation de sa Bibliothèque, la Société l'a pourvue d'un catalogue établi sur fiches et constamment tenu à jour, où tous les ouvrages figurent à la fois au nom de leur auteur et à leur genre littéraire ou scientifique.

On peut, du premier coup d'œil, trouver dans ce

catalogue, par exemple, la liste des ouvrages écrits en carolorégien, la liste des comédies en un acte publiées dans tout le pays en 1893, la liste des œuvres de tel auteur, la liste des travaux relatifs au dialecte borain, au dialecte gaumet, etc. Le catalogue, commencé en 1905, et qui est en voie d'achèvement, comprend actuellement environ 20.000 fiches.

Ce chiffre montre l'importance des collections qui, depuis la fondation de la Société, n'ont cessé de s'accroître en proportion du développement de la littérature et de la philologie wallonnes.



La Société consacre chaque année à cette Bibliothèque wallonne une somme importante. Ses subsides, toutefois, auraient été de tout temps insuffisants, si la Société n'avait reçu en grand nombre des envois d'auteurs et des dons émanant de ses propres membres, et si elle n'avait elle-même pratiqué avec la plus grande libéralité l'échange de ses publications avec tous les périodiques intéressant le wallon.

A notre époque, où les publications dialectales foisonnent dans tous les coins du pays, et où, en conséquence, il devient de plus en plus difficile de les connaître pour les réunir, il est plus que jamais

désirable de voir les auteurs et les éditeurs s'intéresser personnellement à la conservation indéfinie de leurs productions.

Tout ce qui se publie mérite d'être conservé. Dans cet ordre d'idées, il faut rejeter tout *a priori* et condamner les fausses modesties. Nous ne pouvons pas savoir quelle importance l'avenir attribuera à telle ou telle œuvrette que d'aucuns aujourd'hui considèrent comme une futilité. Tel almanach facétieux d'autrefois dont il n'existe peut-être plus deux collections complètes, constitue à présent une source de première importance pour les philologues. Telle chanson de circonstance, publiée sur feuille volante et pour quelques amis, sera peut-être, dans vingt-cinq ans, le seul document connu, écrit dans le dialecte original de la localité ou même de la région.

Trop souvent les auteurs wallons négligent de répandre leurs ouvrages en dehors d'une région déterminée, et ils ne se soucient nullement de les sauver de la mort et de l'oubli, qui menacent les livres comme les hommes.

Chacun devrait avoir à cœur de déposer un exemplaire de *toutes* ses productions dans la bibliothèque locale ou dans celle de la ville voisine. Chacun devrait aussi veiller à ce qu'un exemplaire de tous les ouvrages en wallon vienne prendre place

au dépôt général et central établi dans la capitale wallonne.



C'est surtout aux auteurs non liégeois que nous adressons un pressant appel. Les autres connaissent assez l'œuvre désintéressée de notre Société pour nous aider spontanément.

A tous, nous répétons :

La Société reçoit avec reconnaissance, pour sa Bibliothèque wallonne, toutes les productions : livres, feuilles volantes, articles, etc. écrits en wallon ou relatifs au wallon, quelle que soit leur peu d'importance apparente.

Elle accuse réception de tout don fait à sa Bibliothèque et, si on le désire, elle envoie, à titre d'échange, des publications de prix équivalent parmi celles qu'elle a éditées. De plus elle annonce régulièrement, dans son *Annuaire*, avec le nom des donateurs, tous les envois qu'elle a reçus.



Nous rappelons que cette Bibliothèque n'est pas réservée à quelques personnes, mais qu'elle est ouverte à tous les membres de la Société et à tous les étrangers agréés.

Les auteurs, appartenant ou non à la Société, sont instamment priés de consulter ses collections.

Ils pourront, en consultant le catalogue, savoir ce qui manque et les intéresse. Ils pourront aussi se rendre compte des travaux publiés antérieurement sur les sujets qu'ils voudraient traiter.

La Bibliothèque, établie au local de la Société, 16, quai de l'Université, à Liège, est ouverte le 1er mardi de chaque mois, de 17 à 18 heures. Les livres, prêtés contre récépissé, peuvent être conservés pendant tout un mois.

Oscar Colson.

STATUTS ET RÈGLEMENT [1]

CHAPITRE I

Art. 1er. Il est constitué à Liège une Société dans le but d'encourager les productions walllonnes ; de propager les bons chants populaires ; de conserver sa pureté à notre antique idiome ; d'en fixer autant que possible l'orthographe et les règles, et d'en montrer les rapports avec les autres langues romanes.

CHAPITRE II

Titre et travaux de la Société

Art. 2. La Société prend le titre de *Société liégeoise de Littérature wallonne*.

Art. 3. Elle institue annuellement des concours de littérature wallonne.

Des concours pourront également être institués sur les questions historiques ou philologiques relatives au wallon.

---

[1] Arrêté le 27 décembre 1857 ; revisé dans les séances des 12 avril, 10 mai et 14 juin 1897 et dans la séance du 27 février 1906.

Art. 4. Le programme des concours, leurs conditions, les récompenses à donner aux lauréats sont déterminés, chaque année, par la Société, dans la séance de janvier.

Le dépouillement des pièces envoyées, ainsi que la nomination des jurys, se fera dans la séance de décembre de la même année.

Enfin les jurys déposeront leurs rapports et feront connaître leurs décisions, au plus tard, autant que possible, dans la séance d'avril de l'année suivante.

Toute mention honorable donne droit à une médaille en bronze.

Toute personne ayant obtenu une médaille dans un concours de la Société, recevra le *Bulletin* dans lequel son œuvre aura paru.

La distribution des prix pourra avoir lieu en séance publique.

Art. 5. La Société réunit les matériaux du dictionnaire et de la grammaire du wallon. Elle s'attache à déterminer les règles de la versification.

Art. 6. La Société s'assemble de droit au local ordinaire de ses séances, une fois par mois, sauf en juillet, août et septembre, au jour et à l'heure qu'elle fixe.

Les assemblées générales sont celles de décembre et de mai.

Art. 7. La Société s'assemble aussi sur toute convocation du secrétaire, ordonnée par le président. La convocation contient l'ordre du jour.

A la demande de trois membres titulaires, le président doit faire convoquer la Société.

Art. 8. L'assemblée délibère sur les objets à l'ordre du jour, lorsque cinq membres titulaires sont présents.

En cas d'urgence reconnue par l'assemblée, il peut être statué sur tout autre objet non prévu à l'ordre du jour.

Art. 9. Sur demande de trois membres, le vote a lieu au scrutin secret.

Toute élection a lieu au scrutin secret.

Art. 10. Toute discussion politique ou religieuse est interdite.

CHAPITRE III

Des fonctionnaires et du bureau

Art. 11. Les travaux de la Société sont dirigés par un bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier et d'un bibliothécaire-archiviste.

La Société pourra, le cas échéant, nommer un secrétaire-adjoint et un bibliothécaire-adjoint.

Art. 12. En cas d'absence du président et du

vice-président, le membre le plus âgé en remplit provisoirement les fonctions.

Si le secrétaire est absent, le président choisit un des membres pour le suppléer.

Art. 13. Les membres du bureau sont nommés tous les ans dans la séance de décembre.

Toute candidature nouvelle devra être produite dans une séance ordinaire préalable à la séance du vote.

Art. 14. Le président règle l'ordre du jour et dirige les discussions ; il veille à l'exécution du règlement ; à l'assemblée de janvier, il rend compte des travaux de l'année écoulée.

Art. 15. Le secrétaire tient le procès-verbal des séances et la correspondance ; il exécute les décisions de la Société.

Art. 16. Le trésorier opère les recettes, fait les paiements et en rend compte à la première séance de l'année, le tout sous la surveillance du président. Il présente dans cette même séance un projet de budget pour le nouvel exercice.

Le bibliothécaire-archiviste conserve et classe la bibliothèque et les archives.

CHAPITRE IV

Des membres de la Société

Art. 17. La Société se compose : *a*) de membres

d'honneur choisis parmi les personnes lui ayant rendu d'éminents services ; le Bourgmestre de la Ville de Liège, le Président du Conseil provincial et le Gouverneur de la Province sont de droit membres d'honneur ; *b)* de membres titulaires ; *c)* de membres effectifs ; *d)* de membres correspondants ; *e)* de membres honoraires.

Art. 18. Les membres titulaires de la Société sont au nombre de quarante. Ils ont seuls voix délibérative et consultative.

Art. 19. Pourront être nommés membres honoraires les membres titulaires qui en feraient la demande ou ceux qui, pendant trois années consécutives, n'auront plus participé aux travaux de la Société.

Art. 20. Les personnes présentées par trois membres titulaires sont inscrites comme membres effectifs. Les présentants sont responsables du paiement de la cotisation de la première année due par le membre effectif qu'ils ont présenté.

Art. 21. Les membres correspondants sont nommés à la majorité des membres titulaires présents ; ils se tiennent en relation avec la Société. Ils sont invités à faire don à la Société de leurs publications.

Les membres honoraires, effectifs et correspon-

dants ont le droit d'assister aux séances fixées par le règlement.

Art. 22. Les membres titulaires sont choisis parmi les membres effectifs, à la majorité des votes des membres titulaires présents.

Art. 23. La démission donnée par un membre titulaire ou effectif ne le libère pas du paiement de la cotisation de l'année dans le courant de laquelle la démission est donnée.

Le défaut de paiement de la cotisation pendant deux ans entraîne la démission. Le démissionnaire n'en est pas moins tenu au paiement de ces deux années.

CHAPITRE V

Des publications

Art. 24. La Société fait imprimer :

A. Les pièces couronnées dans ses concours.

Ces pièces deviennent sa propriété, en ce sens qu'elles ne peuvent être imprimées sans son autorisation. Tout manuscrit envoyé au concours est déposé aux archives.

B. Les pièces anciennes dont la rareté et le mérite nécessite la conservation.

C. Les pièces adressées à la Société, lorsqu'elles en sont jugées dignes.

L'insertion au *Bulletin* d'une œuvre quelconque est accompagnée du tirage à part de cinquante exemplaires destinés à l'auteur.

ART. 25. Le secrétaire est chargé de remplir les formalités voulues par la loi pour assurer à la Société la propriété de ses publications.

ART. 26. Un exemplaire de toute publication est de droit remis sans rétribution à chaque membre honoraire, titulaire ou effectif.

La Société peut décider l'envoi d'un exemplaire aux correspondants.

Un exemplaire est adressé aux Sociétés qui accordent la réciprocité, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, à celle de l'Université de Liège et à la Bibliothèque publique de la Ville.

CHAPITRE VI

Des recettes et des dépenses

ART. 27. Les recettes consistent : en cotisations payées par les membres titulaires, honoraires et effectifs, fixées à cinq francs annuellement, qui sont recouvrables dans le courant du mois de janvier ; en dons volontaires ; en subsides éventuels de la commune, de la Province et de l'État ; et en produits de la vente des exemplaires des publications livrées au commerce.

Art. 28. Les dépenses ordinaires sont celles qui sont prévues au budget.

Art. 29. Les dépenses extraordinaires sont celles qui ne sont pas prévues au budget; elles ne peuvent être votées qu'à la majorité des trois quarts des membres titulaires présents.

CHAPITRE VII

De la revision du règlement et de la dissolution de la Société

Art. 30. En cas de nécessité reconnue par la majorité des membres titulaires présents et absents, les Statuts peuvent être modifiés.

Aucune résolution ne peut être prise à ce sujet qu'après avoir été discutée dans deux des réunions de droit.

Art. 31. La dissolution ne peut être mise en délibération que si les trois quarts des membres titulaires, convoqués spécialement à cet effet, sont présents.

Après deux convocations successives, restées sans résultat, la Société délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents.

La dissolution ne pourra être prononcée que si elle réunit les deux tiers des voix des membres présents. La bibliothèque, les archives et le sceau

de la Société seront déposés à la bibliothèque de l'Université de Liège et deviendront la propriété de la Ville ; le solde restant en caisse sera acquis en tous cas au Bureau de bienfaisance de la ville de Liège.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire,
J. HAUST.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

SUR LES

Travaux de la Société en 1906

Présenté à la séance du 14 janvier 1907

MESSIEURS,

En me chargeant de condenser dans un rapport les travaux de l'année 1906, le règlement me procure l'occasion de constater que l'activité littéraire et scientifique de la Société liégeoise de Littérature wallonne continue à s'affirmer de plus en plus, et de remercier de leur dévouement, en même temps que de féliciter de leur succès, tous les fervents collaborateurs de notre œuvre patriotique.

*
* *

Les concours de 1905, que vous avez été appelés à juger pendant le premier semestre de 1906, ont donné de très brillants résultats, surtout dans le domaine de l'Histoire et de la Philologie.

Quatre premiers prix ou médailles d'or ont été décernés, savoir :

1° à M. Edouard PONCELET, archiviste de l'Etat, à Mons, pour son étude sur le *Métier des Merciers de la cité de Liège* ;

2° au R. P. Adelin Grignard, S. J., pour *la Phonétique et la Morphologie de l'Ouest Wallon* ;

3° à M. l'abbé Joseph Bastin, de Stavelot, pour le *Glossaire de Faymonville-Weismes* (Wallonie prussienne) ;

4° à MM. Emile Dony et Louis Bragard, professeurs d'Athénée, pour le *Vocabulaire du Tireur de terre plastique.*

Vos jurys ont également alloué une médaille de vermeil à M. Lucien Colson pour son étude littéraire descriptive : *Mi vivèdje* ; cinq médailles d'argent à MM. A. Servais pour le *Glossaire de Cherain* ; A. Xhignesse pour *È djärdin d' l'Èvèque* et *Tavlès d'oûve* ; et Henri Schuind pour *lu Râskignoul* et *lu Tcharité* ; enfin trente-huit médailles de bronze ou mentions honorables.

Pour les concours de 1906, la Société a reçu cent-trente-trois pièces. Elle en a fait le dépouillement dans sa séance du 10 décembre et elle a nommé les jurys chargé d'apprécier ces nombreuses productions. Tous les détails relatifs à ces deux derniers points paraîtront très prochainement dans l'*Annuaire* de 1907.

*
* *

La Société a publié au cours de 1906 :

1° le tome XIX de l'*Annuaire*, un volume in-12 de 143 pages ;

2° le tome XLVI du *Bulletin*, volume in-8° de 280 pages, qui contient les rapports et les pièces couronnées des concours de 1903 ;

3° les livraisons 1 à 4 de notre nouvelle publication, le *Bulletin du Dictionnaire* (159 pages).

*
* *

La Commission de Rédaction du Dictionnaire général de la Langue wallonne n'a cessé de poursuivre ses travaux. Elle s'est principalement attachée à récolter des matériaux nouveaux, à dépouiller des manuscrits et des imprimés, à classer les fiches nouvelles dont le nombre s'accroît à vue d'œil, enfin à recruter des correspondants.

Sur son avis, la Société a fait l'acquisition de deux dictionnaires manuscrits du dialecte namurois : l'un de M. Boigelot, l'autre de M. A. de Pierpont.

D'autre part, elle a reçu de MM. Joseph Defrecheux et Charles Semertier, membres titulaires, le manuscrit des copieux matériaux qu'ils avaient accumulés pour l'élaboration d'une *Flore wallonne*. A ce don, M. Joseph Defrecheux a ajouté celui des nombreuses fiches qu'il a rassemblées sur le *Blason populaire*.

Au nom de la Société, je leur offre ici le témoignage de notre reconnaissance.

L'accroissement continu — et dans des proportions qui dépassent toutes nos prévisions — des matériaux de notre grand Dictionnaire, confirme notre conviction initiale que l'entreprise scientifique de notre Société conduira à un véritable monument national érigé à la Langue wallonne.

Aussi nourrissons-nous le ferme espoir que les pouvoirs publics sauront nous venir en aide. Déjà le Conseil provincial de Liège a été le premier à nous accorder son appui : à l'unanimité il a voté à notre œuvre un subside de cent francs par fascicule. Les Conseils provinciaux du Brabant, du Hainaut, du Luxembourg et de Namur seront prochainement sollicités : ils auront à cœur de suivre l'exemple patriotique que la province de Liège leur a donné.

Le Gouvernement ne nous a pas encore fait connaître sa réponse définitive. Il subordonne son appui à certaines conditions d'une réalisation peu aisée, mais dont la Société étudie en ce moment l'opportunité et les côtés pratiques.

Quant à la ville de Liège, elle a prouvé par ses subsides, dès la naissance de notre Société, dans quelle haute estime elle tient les travaux relatifs à un idiome cher à tous nos concitoyens, sans acception de partis politiques. En ce qui la concerne, le passé nous répond de l'avenir : aussi avons-nous la conviction qu'elle nous subventionnera largement.

*
* *

Au cours de l'année 1906, la Société s'est occupée activement de questions littéraires et philologiques.

M. Jean HAUST lui a communiqué un dialogue wallon de 1690 intitulé *Djâquelène et Marèye*, et retrouvé par M. Théodore GOBERT, archiviste provincial, dans les documents de l'ancienne Abbaye de la Val-Benoite. Cette pièce, pourvue d'un commentaire philologique, a été insérée dans le dix-neuvième volume de notre *Annuaire*.

M. Jules FELLER nous a fait connaître une *pasqueye* de 1663, qui complimente le moine Lambert de Cerf à l'occasion de sa promotion à la dignité de prieur de l'Abbaye de St-Gilles lez-Liège. Cette pièce, de quatre-vingt-quatre vers, paraîtra dans le tome II du *Liber Memorialis*.

M. N. LEQUARRÉ a également donné communication d'une *pasqueye* de 1784 écrite en l'honneur de Dom Bernard Godin, de Verviers, moine à la Val-Dieu, à l'occasion de son cinquantième anniversaire de profession. Cette pièce qui provient du fonds de la Val-Dieu aux archives de l'Etat, à Liège, a été transcrite en entier pour notre Bibliothèque. Elle comporte près de huit-cents vers et ne présente pas assez de valeur ni littéraire ni linguistique pour mériter les honneurs d'une impression coûteuse.

Communication et discussion d'un article de M. Jules Feller : *Un chapitre de prosodie wallonne,* qui a paru dans le n° 3 de la *Revue wallonne* de 1906.

Lecture par M. N. Lequarré, à la séance du 9 juillet, d'une étude sur la francisation du wallon par les écrivains modernes. Cette étude paraît en ce moment dans les n°s 1 et 2 de la *Revue wallonne* de 1907.

Rapport par la Commission de Rédaction du Dictionnaire sur les résultats de la première consultation générale de nos correspondants. Ce rapport a été inséré dans le *Bulletin du Dictionnaire* (pp. 77 à 88).

Enfin, dans la séance du 12 novembre, M. Oscar Grojean a communiqué à la Société l'édition *princeps* des *Ewes di Tongue,* retrouvée en Hollande, à la bibliothèque de La Haie, par M. Pirenne, professeur à l'Université de Gand. Une nouvelle édition critique de la célèbre *pasquèye* de 1700 paraîtra dans le tome II du *Liber memorialis.*



Notre Société n'est pas restée indifférente à la question du local du Théâtre wallon, à Liège, soulevée, mais non résolue, au sein du Conseil communal en 1906. Représentée par son président,

elle a fait auprès de M. l'Échevin de l'Instruction publique et des Beaux-Arts des démarches répétées pour protester contre le projet conçu en dernier lieu d'écarter le Théâtre wallon du centre de la Ville et de le loger, soit à la *Renommée*, soit au *Théâtre Molière*. Elle a vivement insisté pour demander à la Ville un local digne de notre scène wallonne.

*
* *

Notre bibliothèque, fondée il y a un demi-siècle, possède une grande quantité de volumes, brochures, plaquettes, feuilles volantes et « découpes » de journaux et revues sur tous les sujets et auteurs wallons. Ses collections renferment aussi bon nombre de manuscrits.

En vue de faciliter l'utilisation de toutes ces richesses, M. Oscar Colson, bibliothécaire-adjoint, les a pourvues d'un catalogue établi sur fiches et qu'il tient régulièrement à jour. Ce catalogue, commencé en 1905, est en voie d'achèvement : il comprend aujourd'hui près de vingt mille fiches. Tous les ouvrages y figurent à la fois au nom de leur auteur et à leur genre littéraire ou scientifique.

Notre ambition est de faire de notre dépôt de livres la Bibliothèque wallonne du pays entier en y contralisant tout ce qui est publié en wallon ou

sur le wallon en Belgique et à l'étranger. Elle ne se borne plus à collectionner les publications en liégeois, comme à l'époque de ses débuts, mais elle rassemble tout ce qui paraît dans les divers dialectes romans de la Belgique et de la Prusse rhénane.

Notre budget ne nous permet pas d'y consacrer une somme en rapport avec l'abondance de la production dans toute l'étendue de la Wallonie. C'est pourquoi, nous faisons appel à tous les auteurs, afin que chacun d'eux veille à ce qu'un exemplaire de ses œuvres, si minimes soient-elles, vienne prendre place à notre bibliothèque. Cet appel s'adresse plus pressant encore aux écrivains non liégeois parce qu'à une époque où les publications dialectales foisonnent dans tous les coins de la Wallonie, il nous est matériellement impossible, sans le concours de toutes les bonnes volontés, d'en connaître même l'existence pour pouvoir les réunir. Afin d'atteindre notre but, nous avons en ce moment sous presse des lettres circulaires destinées à tous les écrivains connus et aux diverses Sociétés de la Wallonie et des accusés de réception qui leur seront adressés après leurs envois. Grâce à nos collections quantité d'œuvres seront sauvées de l'oubli, car, en cas de dissolution de notre Société, ces collections deviendraient la propriété de la ville de Liège et seraient déposées à sa Bibliothèque publique.

*
* *

En remplacement de trois membres titulaires décédés, MM. Clément Lyon, Charles Defrecheux et François Renkin, la Société, dans sa séance du 12 novembre, a élu MM. Louis Fraigneux, avocat et échevin de la ville de Liège, Joseph Remouchamps, avocat et Joseph Vrindts, l'un de nos meilleurs lyriques. M. Vrindts, le jour de sa réception, a remercié la Société par un joli compliment que nous serons heureux d'insérer dans notre *Annuaire.*

*
* *

Notre Société compte actuellement le même nombre de membres effectifs qu'au 27 février 1906, c'est-à-dire un peu plus de six cents.

On se tromperait cependant en supposant qu'elle est restée stationnaire : une soixantaine de nouveaux membres effectifs sont entrés dans nos rangs et ont ainsi comblé les nombreux vides occasionnés par les décès et démissions, comme aussi par les radiations d'office que nous impose tout refus de paiement de la cotisation.

Dorénavant il sera aisé de constater les oscillations du nombre de nos membres effectifs. Notre *Annuaire,* devenu régulier depuis 1903, est princi-

palement destiné à enregistrer nos actes d'administration. Le nouveau trésorier de la Société, M. Oscar Pecqueur, y insérera chaque année tous les éléments du bilan financier de la Société. Ce document, indispensable pour juger de la vitalité d'une institution, paraîtra, pour la première fois depuis l'existence de la Société, dans le prochain *Annuaire*.

* * *

Aux termes de l'article 13 de nos Statuts, les membres du Bureau sont nommés tous les ans dans la séance ordinaire de décembre. Le 9 décembre dernier, la Société a renouvelé le mandat de MM. N. Lequarré, président; V. Chauvin, vice-président, Jean Haust, secrétaire et Oscar Colson, bibliothécaire-adjoint. En remplacement du regretté Charles Defrecheux, décédé au commencement de 1906, elle a nommé trésorier M. Oscar Pecqueur, qui avait bien voulu, à titre provisoire, gérer nos finances pendant le reste de l'année 1906. M. Joseph Defrecheux a donné sa démission de bibliothécaire-archiviste, pour des raisons de convenance personnelle qui ne touchent en rien la Société. Celle-ci voulant reconnaître les services que M. Joseph Defrecheux lui a rendus, pendant près de vingt ans, comme bibliothécaire-

adjoint, puis comme bibliothécaire-archiviste, l'a nommé second vice-président à titre personnel.

*
* *

L'année 1906 a été brillamment clôturée le 29 décembre par la célébration du cinquantième anniversaire de la fondation de notre Société.

Le Conseil communal de Liège nous a libéralement alloué un subside de mille francs pour faire face aux dépenses de ces fêtes et des publications extraordinaires qu'elles entraîneront. Nous lui réitérons ici l'expression de nos remerciements.

Le programme de nos fêtes comprenait :

1° A 11 heures, une réception intime des correspondants du Dictionnaire. La Commission de Rédaction leur a expliqué ce qu'on attend d'eux pour que leurs communications soient le plus fructueuses possible et leur a donné une idée du travail considérable déjà accompli.

2° A 2 heures, une séance académique et solennelle dans la salle des Fêtes du Conservatoire royal de musique, que la Ville a gracieusement mise à notre disposition.

3° A 5 heures, le Banquet traditionnel.

Un compte-rendu officiel, qui paraîtra au *Liber memorialis*, donnera tous les détails de ces fêtes et

reproduira les discours qui ont été prononcés tant à la séance académique qu'au banquet.

Les autorités provinciales et communales ont bien voulu se faire représenter officiellement à l'un et à l'autre.

Grâce à Monsieur J.-Th. Radoux, Directeur du Conservatoire Royal, à son fils Monsieur Charles Radoux, chargé de cours au même établissement, et au chœur « a Capella » qu'il dirige, la séance académique a été rehaussée d'une merveilleuse partie musicale comprenant six des *Vieilles Chansons* qui ont eu tant de succès à notre Exposition universelle et deux airs du *Lìdjwès ègadjî* chantés par M[lle] Elise Dupuis et M. Herman. La séance a été accompagnée de la distribution des prix aux lauréats de nos concours de 1904 et 1905.

Quant au banquet qui réunissait près de cent convives, il a donné lieu à des discours de félicitations prononcés au nom de diverses Sociétés de la Wallonie, et à une imposante manifestation de la Ligue Wallonne, sous la présidence de M. Julien Delaite.

Mais le grand évènement du jour a été la lecture par M. le président, à la fin de son discours à la séance du Conservatoire royal, d'une lettre par laquelle S. A. R. Monseigneur le prince Albert de Belgique accepte le titre de membre d'honneur de

la Société liégeoise de Littérature wallonne en faisant l'éloge des travaux littéraires et scientifiques qu'elle a accomplis pendant le premier demi-siècle de son existence.

Nous avons remercié tous ceux qui ont contribué au succès des Fêtes de notre Cinquantenaire : nous leur renouvelons ici le témoignage de notre gratitude.

Quant à l'honneur insigne que S. A. R. Monseigneur le prince Albert de Belgique a bien voulu faire à notre institution, nous le considérons comme un encouragement puissant à persévérer dans la voie de plus en plus large et de plus en plus scientifique où la Société s'est engagée pendant les quelque vingt dernières années.

Le Président,

N. LEQUARRÉ.

CONCOURS DE 1905

Résultats généraux

1er Concours. Étude sur une ancienne corporation de la Wallonie.— Médaille d'or à M. Édouard Poncelet, archiviste de l'État, à Mons, pour son *Étude sur le bon métier des Merciers de la Cité de Liège.*

4e et 5e Concours. Étude de phonétique et de morphologie. — Médaille d'or au Rd P. Adelin Grignard, de Charleroi, pour sa *Phonétique et morphologie de l'Ouest wallon.*

7e Concours. Étude de lexicologie. — A. Glossaire d'un village. — Médaille d'or à M. l'abbé Joseph Bastin, de Stavelot, pour son *Glossaire de Faymonville-Weismes* (Wallonie prussienne).

Médaille d'argent à M. A. Servais, de Salmchâteau, pour son *Glossaire de Cherain.*

Mention honorable à M. Alph. Gillard, pour son *Glossaire du bassin de Seraing.*

B. Vocabulaire technologique. — Médaille d'or à MM. Émile Dony et Louis Bragard, professeurs à l'Athénée de Mons, pour leur *Vocabulaire du tireur de terre plastique.*

Mention honorable à M. Jacques Trillet, de Bouny-Romsée, pour son *Vocabulaire du Cloutier.*

E. Mots omis dans les dictionnaires. — Mention honorable à M. Laurent Colinet, de Liège, pour son *Recueil de mots*.

9e Concours. Étude descriptive. — Médaille en vermeil à M. Lucien Colson, de Herstal, pour sa pièce *Mon Village*.

Mentions honorables (avec impression) à M. Arthur Xhignesse, pour ses pièces *Al Criyêye* et *Pôrtrait* ; id. (avec impression partielle) au même, pour ses *Types populaires* : id. (sans impression) au même, pour ses pièces *L'Ovrî* et *Li walon*.

Mention honorable (sans impression) à M. Jules Leruth, de Herve, pour *Lu Porcèchon d' Hêve*.

10e Concours. Étude narrative. — Médaille d'argent à M. Arthur Xhignesse, de Liège, pour sa pièce *È djârdin d' l'Èvèque*.

Mentions honorables (avec impression partielle) au même, pour ses pièces *Contes d'ènocint*, *Èl nahe dè coûr* et *Monologues*.

Mention honorable (avec impression) à M. Henri Gaillard, de Neuville-sous-Huy, pour *Pitit tâv'lè*.

Idem (avec impression partielle) au même, pour *Treûs pinsêyes*.

Idem (sans impression) à M. Raoul Cleffert, de Liège, pour *Pâdje di vèye*.

Idem à M. Henri Hurard, de Verviers, pour *Lès Orilyètes*.

11e Concours. Poésie lyrique. — Médailles d'argent à M. Henri Schuind, de Stavelot, pour ses pièces *Lu Raskignoûl* et *Lu Tcharité*.

Mention honorable (avec impression) à M. A. Xhignesse pour sa pièce *È walon* ; id. (sans impression) au même, pour sa pièce *A ç' foyou chal* ; id. (avec impression) à M. Emile Wiket, pour sa pièce *Poussîre d'amoûr.*

Id. (sans impression) à M. Jean Seghaye, de Verviers, pour sa pièce *L'Aveûle.*

12e Concours. Recueil de poésies. — Médaille d'argent à M. A. Xhignesse pour *Tâvlês d' Oûve.*

Mentions honorables (avec impression partielle) au même, pour *Pâhûlistés, Rimês d' tchamps* et *Li walon.*

13e Concours. Traduction et adaptation d'une œuvre en langue étrangère. — Mention honorable (avec impression) à M. Alphonse Gillard, de Seraing, pour sa traduction de *Deux fragments de La Bruyère* ; id. (sans impression) au même, pour ses traductions de la *99e lettre persane* et de la *11e lettre persane* ; id. (avec impression) à M. A. Xhignesse pour ses *Quatre traductions* ; id. (avec impression partielle) au même, pour ses *Maximes de La Rochefoucauld* ; id. (sans impression) au même, pour un *Conte di Noyé* et *Essais de Montaigne.*

Id. (avec impression) à M. Antoine Bouhon, de Liège, pour sa traduction *Djulin.*

14e Concours. Littérature dramatique. — A. Scène populaire. — Mention honorable (sans impression) à M. Arthur Xhignesse, pour sa pièce *So tchamps so vôyes.*

B. Pièce en un acte. — Id. au même, pour sa pièce *On drole di Tribunâl.*

C. Pièce en plusieurs actes. — Id. à M. Joseph Jacob, de Verviers, pour sa pièce *Lès Djoweûs d' comèdèye.*

Hors concours. Mentions honorables (avec impression) à M. Arthur Xhignesse pour *Årîre-såhon* et *Ine divise qu'on n' troûverè nin d'adreût.*

Idem (avec impression partielle) au même, pour *Poèmes en prose* et *Mots d' lètes.*

Idem (sans impression) au même, pour *Ine divise di meskène.*

CONCOURS DE 1906

La Société a reçu 133 pièces :

5e Concours. *Étude de morphologie.* — 1. Morphologie du parler de Faymonville (Weismes). [*Archives* n° 123.]

Jury : MM. Doutrepont, Feller et Maréchal, rapporteur.

10e Concours. *Toponymie d'une commune.* — 1. Toponymie de Jamoigne. — 2. Toponymie de Forges-lez-Chimai. [*Archives* nos 124-125.]

Jury : MM. J.-E. Demarteau, Doutrepont, Lequarré et Feller, rapporteur.

11e Concours. *Mots omis dans les dictionnaires.* — 1. Devise : Pus d' pacyince qui d' syince. — 2. Devise : Pô våt mîs qu'rin. [*Archives* nos 126-127.]

Jury : MM. Doutrepont, Feller et Haust, rapporteur.

15e Concours. *Étude descriptive.* — 1. Timps èt djins. — 2. Toûrnant d' vôye. — 3. Li ci qui nos fait passer lès baguètes. — 4. Gréve. — 5. Sî cwårdjeûs. — 6. Li må d' vinte. — 7. Pôrtrait di m' fi. — 8. Cognes adjincenêyes al hape. — 9. Airs èt mays. — 10. Saint-Linå, etc. (devise : Walonisant). — 11. Tåvia d' viyèdje. — 12. Lé Rètchon. — 13. Cochers èt Tchèrons. — 14. Dè timps passé. — 15. Tot m' porminant. [*Archives* nos 128 à 142.]

Jury : MM. Jos. Defrecheux, Doutrepont et Remouchamps, rapporteur.

16e Concours. *Récit assez étendu.* — 1. Ine fayêye pitite vèye. — 2. Doguanches èt touwanches. — 3. Li cas da Dj'han-Louwis. — 4. Frusion. — 5. Foye di djote. — 6. Trop tård. — 7. Ine sûr di pèrdicion. [*Archives* nos 143 à 149.]

Jury : MM. Semertier, Simon et Parmentier, rapporteur.

17e Concours. *Fable, petit conte, monologue,* etc. — 1. Ènocinne. — 2. Li Rnå èt l' Cigogne. — 3. Li Montagne qu'acoûke d'ine soris. — 4. Li Ritchå moussî a påwe. — 4. Pauves martchands ! — 6. Li Crikion èt l' Frumihe. — 7. L'Aveûle èt l'Èstroupi. — 8. Li R'nå qu'a pièrdou s' cowe. — 9. Li Tchêne èt l' Wèsîr. — 10. Prétimps, Ivièr. — 11. Fåve å d'fait' di bièsses. — 12. A vinde. — 13. Fåvurons qui c'ènn' èst rin. — 14. Èl vèye. — 15. Pèneûs conte. — 16. Congrès. — 17. Li Payîsan èt l' Tchaufète. —

18. Èmon l'apoticàre. — 19. Li djôye èt l' tourmint. [*Archives* n°s 150 à 168.]

Même jury.

18e Concours. *Poésie lyrique : chanson, romance*, etc.[1]. — 1. Çou qui l' zûvion raconte. — 2. Décimbe, Avri. — 3. A nos vîs feûs d'rîmès. — 4. Èl portrèt. — 5. Tout a l'èsthétique ! — 6. Li Tchanson dè moûnî. — 7. Li p'tit pont. — 8. È bwès. — 9. Vinez, Marèye. 10. Li clokî di m' viyèdje. — 11. Vos n' m'inmez pus. — 12. Passez vosse vôye. — 13. Poussîre. — 14. Dôdô. — 15. Oûy. — 16. I n'a nou djoû... — 17. Prétimps. — 18. Li tchanson dèl bîhe. — 19. Tére keûre. — 20. L'îdêye. — 21. Çou qu'on veût. — 22. Çou qu' dj'inme. — 23. Tchanson por lèye. — 24. Li vî djoweû d' violon. — 25. L'âbion. — 26 Lès èsclâves. — 27. Tot s' boneûr. — 28. Tchant du m' coûr. [*Archives* n°s 169 à 196.]

Jury : MM. Gilbart, Tilkin et Pecqueur, rapporteur.

19e Concours. *Crâmignon.* — 1. Onk di pièrdou... — 2. Li fièsse. — 3. Al djonnèsse. — 4. Li Prétimps. [*Archives* n°s 197 à 200.]

Même jury.

20e Concours. *Pasquèye* (*poésie satirique*). — 1. Li dreût d'èsse bièsse. — 2. Li rwè dèl crèyâcion. — 3. Li disfince dè walon. — 4. Li grande madame. —

---

[1] Contrairement à ce que nous annonce un correspondant anonyme, nous n'avons pas reçu de pièce intitulée *È vî bwès*.

5. Lès r'mèdes pol mwért. [*Archives* nos 201 à 205.]

Même jury.

21e Concours *Recueil de poésies présentant un caractère d'unité.* — 1. Nut's. — 2. Ine djâbe di spots. — 3. Ène infèr. — 4. Lès moudris. — 5. On sam'rou d' viserèyes. — 6. Ine dozinne di tâv'lês d' rowe. — 7. Lès biesses. — 8. Tènistés. — 9. Fleûrs di hourêye. — 10. Tchamossîs foyous. — 11. Inte di nos deûs. [*Archives* nos 206 à 216.]

Jury : MM. Mélotte, Simon et Feller, rapporteur.

22e Concours. *Traduction ou adaptation d'une œuvre en langue étrangère.* — 1. Chant des Félibres. — 2. Doloras. — 3. Parny. — 4. Marie de France, Olivier Basselin, etc. — 5. Châtiments, de V. Hugo. — 6. Lemonnier. La Terre belge. — 7. Un saule. — 8. La ferme à midi. — 9. L'istwère dè lodjeû. — 10. Les deûs compères. [*Archives* nos 217 à 226.]

Jury : MM. Doutrepont, Michel, Simon et Parmentier, rapporteur.

23e Concours. *Scène populaire dialoguée.* — 1. Èl flouhe. — 2. Sol gazète. — 3. È manèdje. — 4. Inte deûs cârpês. [*Archives* nos 227 à 230.]

Jury : MM. Pecqueur, Roger et Gilbart, rapporteur.

24e Concours. *Pièce en un acte.* — 1. On bê côp mâqué. — 2. Wice qu'i monne. — 3. Li tapeûse di cautes. — 4. Su vindjince. — 5. L'onête fame. — 6. Fin conte fin. [*Archives* nos 231 à 236.]

Même jury.

25e Concours. *Pièce en plusieurs actes.* — 1. Bètris dèl bârire (3 a.). — 2. Djôyes èt r'grèts (3 a.). — 3. Li Lîdjwèse (6 tableaux). — 4. Mâlureûs (2 a.). — 5. Matante Constance (3 actes en vers). [*Archives* nos 237 à 241.]

Jury : MM. Dory, Pecqueur, Roger et Lequarré, rapporteur.

Hors concours. — 1. Quelques croyances au pays de Liège. — 2. Pèlès dictomes. — 3. Pây. — 4. Trèmèlés mossês. — 5. Ak di rik'nohance. — 6. Li p'tite vêye. — 7. Mi coûr. — 8. Grand-route. — 9. Sins l' walon. — 10. Copène a mi tot seû. — 11. Li p'tit lîve qui dj'a-st-è m' tahe. — 12. Hiltê d' pauve. — 13. Côps di stitche. — 14. Lès bwès. [*Archives* nos 242 à 255.]

Jury : MM. Lequarré, Parmentier et Doutrepont, rapporteur.

Rapporteurs :

MM.	Doutrepont :	Hors concours.
	Feller	10e et 21e concours.
	Gilbart	23e et 24e »
	Haust	11e »
	Lequarré	25e »
	Maréchal	5e »
	Parmentier	16e, 17e et 22e »
	Pecqueur	18e, 19e et 20e »
	Remouchamps	15e »

Société liégeoise de Littérature wallonne

CONCOURS DE 1907

PROGRAMME

HISTOIRE ET PHILOLOGIE

1er Concours. — Une étude sur les règlements, les us et coutumes de l'une des anciennes corporations de la Wallonie, d'après des documents authentiques (1).

L'auteur devra, autant que possible, expliquer les termes spéciaux employés dans les pièces officielles ou dans l'usage commun et remonter à leur origine ; dire s'ils sont restés en vogue dans le langage de l'industrie moderne et dans quelles localités ; rassembler les faits historiques relatifs à la corporation que l'on aura en vue ; comparer brièvement son organisation à celle de la même corporation dans d'autres villes.

---

(1) La Société a déjà publié des études de ce genre sur les corporations des Tanneurs, des Drapiers, des Merciers et des Vignerons du pays de Liège.

2e Concours. — Histoire (d'un genre ou d'une époque) de la littérature wallonne.

Par exemple : l'histoire de la chanson ; — du théâtre ; — de la langue wallonne et de ses productions avant le XVIIe siècle ; — de la littérature au XVIIe et au XVIIIe siècle ; etc.

3e Concours. — Étude bibliographique sur les ouvrages wallons ou relatifs au wallon.

Au choix, un genre depuis les origines jusqu'à nos jours, ou tous les genres pendant une période déterminée.

4e Concours. — Étude bio-bibliographique sur un auteur wallon décédé.

On trouvera des modèles dans la collection de nos *Annuaires*. — Pour les 3e et 4e Concours, suivre dans la rédaction des notices bibliographiques, les règles adoptées pour la *Bibliographie wallonne* (voyez *Ann.* **19**, pp. 137-140).

5e Concours. — Étude de phonétique.

Au choix, étude d'un groupe de faits à travers la Wallonie, — ou phonétique complète d'un village ou d'une région à déterminer.

6e Concours. — Étude de morphologie (conjugaison [1]), dérivation, suffixes, préfixes)

Au choix, étude d'un groupe de faits à travers la Wallonie, — ou morphologie complète d'un village ou d'une région déterminée.

---

[1] A l'exclusion de la région de Liège, qui est suffisamment connue.

7e Concours. Étude de syntaxe [1].

Au choix, étude d'un groupe de faits à travers la Wallonie, — ou syntaxe complète d'un village ou d'une région déterminée.

8e Concours. — Glossaire d'un village ou d'une région déterminée.

9e Concours. — Vocabulaire d'une section déterminée de l'histoire naturelle [2].

10e Concours. — Vocabulaire technologique de l'une des branches de l'activité humaine [3].

Procéder de préférence par description détaillée, en français ou en wallon, de façon que le vocabulaire proprement dit serve de table. Voyez des spécimens de cette méthode dans le *Bulletin du Dictionnaire wallon*.

---

[1] A l'exclusion de la région de Liège, qui est suffisamment connue.

[2] A l'exclusion du règne animal, dont le voc. a paru au *Bulletin*.

[3] La Société a déjà publié les vocabulaires de l'*apothicaire-pharmacien*, de l'*apprêteur en draps*, de l'*ardoisier* de Vielsalm, de l'*armurier*, du *batelier liégeois*, des *brasseurs*, des *bouchers et charcutiers*, des *boulangers et pâtissiers*, des *briquetiers*, du *bûcheron*, des *chapeliers en paille*, des *chandelons*, des *charrons et charpentiers*, du *chaudronnier en fer et en acier*, du *fabricant de chaussons de lisière*, du *cigarier et du fabricant de tabacs*, des *coquelis*, des *cordonniers*, des *couvreurs*, des *cultivateurs*, des *drapiers*, des *ébénistes*, du *filateur en laine cardée et en laine peignée*, du *fondeur en fer, fonte et acier*, du *fruitier*, des *graveurs sur armes*, des *horlogers*, des *houilleurs*, des *lavandières et repasseuses*, des *maçons*, du *maréchal-ferrant et du forgeron à Malmedy*, du *médecin*, des *menuisiers*, des *mouleurs, noyau-*

11e Concours. — Toponymie d'une commune ou d'une région déterminée.

12e Concours. — Recueil de mots qui ne figurent pas dans les dictionnaires et vocabulaires imprimés. (Une centaine d'articles suffit.)

13e Concours. — Recueil d'étymologies nouvelles.

Dans ces divers glossaires, distinguer l'apport nouveau : citer les sources imprimées, manuscrites, ou orales ; faire, autant que possible, l'histoire du mot. Travailler de préférence sur fiches de papier ordinaire.

14e Concours. — Étude critique sur la versification wallonne.

15e Concours. — Étude sur le progrès ou la décroissance de l'emploi du wallon dans un village déterminé.

1er PRIX pour chacun des concours ci-dessus : Diplôme de médaille d'or et récompense d'au moins cent francs.

---

teurs et fondeurs en fer, des *pêcheurs*, des *peintres en bâtiment*, du *pinsoni*, du *puddleur*, des *ramoneurs*, des *relieurs*, de la *sage-femme*, des *serruriers*, du *sport colombophile*, du *tailleur d'habits*, des *tailleurs de pierre*, des *tanneurs*, du *tendeur aux petits oiseaux*, des *tisserands*, des *tonneliers* et des *tourneurs*. — Elle désirerait recevoir, par ex., les vocabulaires des vignerons et des caviers, des gens de loi, des cloutiers, des débardeurs (*bouteûs foû*), des potiers d'étain, des verriers, des fondeurs de cuivre et le vocabulaire wallon de la numismatique.

LITTÉRATURE

16e Concours. — Étude descriptive (prose ou vers) : portrait, type populaire, tableau de mœurs, mon village, etc.

17e Concours. — Récit assez étendu (prose ou vers) : conte, légende, nouvelle ou roman, récit historique ou épique.

18e Concours. — Fable, petit conte, monologue etc. (prose ou vers).

19e Concours. — Pièce lyrique en général : Ode, romance, chanson, etc.

20e Concours. — *Crâmignon.*

21e Concours. — *Pasquèye* (poésie satirique).

22 Concours. — Recueil de poésies *présentant un caractère d'unité.*

23e Concours. — Traduction, imitation ou adaptation d'une œuvre en langue étrangère.

Si l'original est de courte étendue, les auteurs sont invités à le joindre à leur traduction ; en tout cas, ils doivent donner des indications exactes pour que le jury puisse trouver sans peine l'œuvre qui a servi de modèle.

24e Concours. — Scène populaire dialoguée (prose ou vers).

25e Concours. — Pièce en un acte (prose ou vers).

26e Concours. — Pièce en plusieurs actes (prose ou vers).

1er PRIX. — Diplôme ~~et~~ de médaille d'or et récompense d'au moins cent francs pour le 22e et pour le 26e concours. Médaille de vermeil pour chacun des autres.

Parmi les pièces dramatiques en plusieurs actes, jugées dignes du prix, la meilleure recevra, exceptionnellement cette année, une récompense de 250 francs. Cette somme est mise à notre disposition par la Société wallonne, ART, UNION, AGRÉMENT, de Bruxelles, en liquidation, qui a eu la généreuse idée de consacrer son reliquat à la littérature dramatique wallonne.

Remarque. 1. Dans tous les concours, *vers et prose seront jugés séparément.* — 2. La musique accompagnant les crâmignons, chansons ou romances, fera l'objet d'un concours musical spécial. La Société se charge de répandre le crâmignon couronné dans les fêtes de paroisses.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

En vertu de l'article 24 des Statuts, la Société fait imprimer les pièces *couronnées* dans les concours et celles des pièces *mentionnées* qui méritent cette distinction. En vertu de l'article 24, ces pièces deviennent sa propriété.

L'auteur d'une œuvre insérée au *Bulletin* reçoit cinquante tirages à part. S'il désire en recevoir davantage, il est prié d'en avertir l'imprimeur *avant l'impression* et de s'entendre avec lui pour les conditions.

Les manuscrits envoyés à la Société restent sa propriété. **Ils ne seront jamais rendus, même pour**

être recopiés. Les auteurs sont donc invités à en tenir un double.

Pour chaque concours, sur la proposition du jury, la Société pourra décerner : 1° des *seconds prix* (médailles d'argent); — 2° des *mentions honorables* (médailles de bronze), *avec impression* totale ou partielle de la pièce mentionnée, ou *sans impression*.

Tout premier ou second prix donne droit à un exemplaire du *Bulletin* contenant la pièce couronnée.

Les concurrents indiqueront sur le billet cacheté, joint aux pièces qu'ils envoient, s'ils s'opposent à son ouverture, au cas où ils n'obtiendraient qu'une mention honorable. A défaut de cette indication, tous les billets cachetés joints aux pièces récompensées seront indistinctement ouverts. Si l'auteur ne se fait pas connaître, la Société statue.

La Société exige, **sous peine d'exclusion des concours**, que les concurrents fassent connaître si les sujets qu'ils ont traités sont complètement de leur invention. Dans le cas contraire, ils désigneront leur source.

Ils sont instamment priés d'indiquer exactement l'édition et les pages des livres auxquels ils empruntent des citations. Ils voudront bien aussi désigner les dépôts où sont conservés les manuscrits consultés. Les auteurs sont invités à rédiger les notices bibliographiques de tous les ouvrages cités, en suivant les règles adoptées pour la *Bibliographie wallonne* (voyez *Ann.* **19**, pp. 138-140).

Ils sont tenus de se conformer aux règles d'orthographe de la Société.

Ils doivent adopter un **format de grandeur moyenne,** par exemple celui du cahier de classe, laisser une marge suffisante, écrire très lisiblement et seulement au recto des pages.

La Société engage les concurrents à lire dans ses *Bulletins* antérieurs les mémoires analogues aux leurs et les rapports relatifs à la question qu'ils veulent traiter. Le tome **47** du *Bulletin* donne l'inventaire de tout ce que la Société a publié sur tous les sujets.

Les pièces devront être adressées, franches de port, à M. J. Haust, secrétaire de la Société, rue Fond-Pirette, 75, à Liège, **avant le 1er décembre 1907. Les plis insuffisamment affranchis seront refusés.** L'auteur désignera sur l'enveloppe le concours auquel il destine son œuvre. Chaque envoi ne pourra contenir qu'une seule œuvre.

Les pièces ne porteront aucune indication qui puisse faire connaître les auteurs. Ceux-ci joindront à leur manuscrit un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse et portant, **à l'intérieur et à l'extérieur,** une **courte** devise répétée en tête du manuscrit.

Les billets joints aux pièces qui n'auraient obtenu aucune distinction seront brûlés en séance de la Société, immédiatement après la proclamation des décisions des jurys.

Liège, le 11 février 1907.

Le Secrétaire,
Jean HAUST.

Le Président,
N. LEQUARRÉ.

Le poète populaire wallon

Nicolas DEFRECHEUX [1]

Je dois la connaissance des œuvres du poète populaire N. DEFRECHEUX à mon séjour de treize ans en pays wallon. Elles m'ont laissé le souvenir le plus agréable ; elles ont aussi été pour moi une révélation piquante. Comme la plupart des Flamands, je ne me figurais pas que, chez nos frères de la région de la houille et de la métallurgie, il pût se développer des poètes aussi aimables, aussi délicats, aussi châtiés que N. DEFRECHEUX ; je soupçonnais encore moins que le wallon de Liège, que je m'étais représenté comme le jargon lourd et grossier de rudes et frustes houilleurs, pût présenter la douceur, l'harmonie, le moelleux, le pittoresque qu'il révèle dans la bouche de ce vrai, de cet illustre barde populaire.

---

(1) Cet article a paru dans la revue catholique flamande *Dietsche Warande en Belfort* (1900, 2de halfjaar, bl. 305-337) sous la signature de M. Auguste CUPPENS, curé à Loxbergen, dans le Limbourg. A notre demande, M. le professeur F. VAN VEERDEGHEM a bien voulu nous en donner une version littérale. Nous lui présentons ici l'expression de notre gratitude, ainsi qu'à l'auteur.

N. Defrecheux est, en effet, un vrai poète populaire ; il est même le poète populaire par excellence du pays de Liège.

Poète populaire ! voilà un titre qui a son importance, un titre rarement mérité, rarement décerné ! Combien en avons-nous compté chez nous depuis des siècles ? J'entends un poète que le peuple connaît et chante, un poète qui ait su traduire l'âme de notre race, comme cette race le fit elle-même jadis par moments, comme elle le ferait encore, si elle en était capable.

Nous comptons, à mon avis, nombre de bons et quelques grands poètes, mais nous attendons encore *notre* poète populaire.

On n'a pas encore appris au peuple flamand d'aujourd'hui à chanter des chansons, ni à lire des poésies. Ce qu'il chante est si commun, si misérable, que je ne saurais y penser sans regret et sans dépit. Chez les Wallons de Liège, tout enfant du peuple connaît et fredonne plusieurs chansons de *nosse Colas*, comme on l'appelle là-bas. Ces chansons — *pasquèyes*, *crâmignons* — sont-elles vulgaires et grossières, ineptes et insipides comme celles que nos compatriotes apprennent des chanteurs ambulants de nos foires et marchés ? Nous le verrons tout à l'heure.

« Une des sœurs du poète entendit un jour sa

servante, jeune campagnarde arrivée à Liège depuis peu, qui chantait *Lèyîz-me plorer.*

Elle l'interrogea curieusement :

— *Wice avez-ve apris cisse tchanson la, don ?*

— *È m' viyèdje, Madame.*

— *Diriz-ve bin qui qu' l'a fait ?*

— *Oh ! nèni, Madame.*

— *Èh bin, c'èst m' fré.*

— *Èst-ce di vrèy ? Mins alez don, i n'èst nin tot seû... èt i-n-a co dès autes qui l'ont fait, ca tot l' monde èl tchante divins lès viyèdjes âtoû d' nos autes.* » [1]

Cette petite campagnarde venait de faire à coup sûr l'éloge le plus naïf, mais aussi le plus profond du talent populaire de DEFRECHEUX.

*
* *

Toute l'œuvre poétique de Nicolas DEFRECHEUX ne comporte que deux cent trente petites pages dans l'excellente édition artistique que l'imprimeur Aug. BÉNARD en a donnée en 1895. Cependant vous trouverez dans ce petit livre plus d'art réel, plus de vraie poésie, que dans tant d'autres gros volumes de maint poète de notre époque. C'est que, malgré sa dextérité dans l'expression, l'excellent

---

[1] Pour cette anecdote et d'autres, voir : *Détails anecdotiques sur N. DEFRECHEUX*, Liège, H. VAILLANT-CARMANNE, 1891

homme travaillait et peinait, selon le témoignage de ses biographes, des semaines, des mois entiers, à une seule pièce de quelques strophes. Mais quand, après ce labeur, il livrait à la publicité « l'enfant chéri de son cœur », celui-ci apparaissait alors accompli et parfait, et pourtant si simple, si naturel, si frais, qu'on l'eût cru né ainsi sans peine, sans effort. Je crois que les vrais artistes, ceux qui ont l'amour et le souci de leur art, procèdent tous comme lui, du moins quand ils produisent quelque chose de parachevé, de parfait.

*
* *

La première composition wallonne de DEFRECHEUX est datée d'octobre 1853 ; le poète avait alors 28 ans. Publiée au mois de juin de l'année suivante, cette petite pièce, une élégie, fut, au bout de quelques semaines, connue dans tout le pays de Liège ; elle assura du coup au poète la faveur de ses compatriotes et aujourd'hui encore elle constitue la chanson favorite de tout vrai Liégeois. Impossible d'en rendre dans une langue étrangère la mélodie douce et plaintive, mélodie à laquelle contribuent pour une large part les longues *i* et *ou*. Nous la reproduisons donc dans sa beauté primitive, accompagnée d'une traduction flamande ([1]).

([1]) *Lèyîz-me plorer* étant trop connu pour être reproduit ici nous nous bornons à en transcrire la version flamande.

Laat mij weenen

Mijn' maten, die zijn komen zeggen : « 't Is kermis,
« ga meê ten dans. »
Een and're maak' vreugd, ik beween de beminde
die mij ontviel.
Ik had heur zoo lief, ze bezat mijn gepeizen
bij dag, bij nacht.
Ach ! laat mij.... 'k beween mijn bedorvene leven,
mijn lief is dood !

Heur handekens hadden de blankheid der lelies
uit onzen tuin,
En roziger was heur paar lippen als bloesem
van rozenstam.
Geen zwartkopke liet, gelijk zij, er ooit hooren
zoo zoeten zang.
Ach ! laat mij.... 'k beween mijn bedorvene leven,
mijn lief is dood !

Gij hadt wel gezeid « het is ergens een engel
« op aard geland, »
Wanneer ze heur spaargeld vergaf aan der weezen
ellendigheid ;
Ofwel heur oud moêken den huisdorpel ophielp
in d'avondstond.
Ach ! laat mij.... 'k beween mijn bedorvene leven,
mijn lief is dood !

Ze zei nog onlangs in't seizoen der viooltjes
— 'k vergeet het nooit —
« Ei ! zie me die vogels malkanderen koozen
« op 't rijske, ginds !
« Bemint, ei ! en iedere dag van het jaar is
« een schoone dag. »
Ach ! laat mij.... 'k beween mijn bedorvene leven,
mijn lief is dood !

Ze woont er nog hooger nu danne de sterren
in't paradijs :
Waarvoor moest ze weggaan, zoo eenzaam alleene,
zoo zonder mij ?
En zegt me nu maar : « Kom, vergeet heur, ge moet wel ! »
Hoe kan ik dat ?
Ach ! laat mij.... 'k beween mijn bedorvene leven,
mijn lief is dood !

Dans aucune littérature je n'ai rencontré d'élégie qui m'ait procuré une émotion aussi profonde, aussi pure, aussi délicate, aussi sincèrement humaine et « chrétienne » que ce simple morceau de quarante vers. Il y a là de ces accents du cœur, un sentiment si vrai, si foncièrement humain, qu'il provoquera des larmes de sympathie tant qu'il y aura des âmes susceptibles d'émotion.

*
* *

Trois ans après la publication de *Lèyîz-me plorer*, notre jeune poète remporta avec éclat le prix

d'honneur dans un concours de crâmignons avec sa pièce *L'avez-ve vèyou passer ?*

Le *Crâmignon* — dénomination diversement interprétée — n'est autre chose au fond que l'antique ronde des Grecs et la farandole provençale. Cette sorte de danse est extrêmement populaire au pays de Liège et dans sa capitale. Point d'installation solennelle de nouveau curé ou de nouveau bourgmestre sans crâmignon ; à Liège même on ne conçoit pas de fête de paroisse qui ne débute et finisse par ces rondes favorites. Pour danser le crâmignon, filles et garçons du village ou du quartier en fête se tiennent par la main ; à la tête de la longue file ou chaîne se trouve le *mineù* (meneur), qui porte habituellement un petit drapeau et qui entonne d'une voix forte et entraînante les couplets que la bande reprend en chœur. La file des chanteurs-danseurs, garçons et filles, se répand joyeusement en serpentant et en sautillant dans les rues et les chemins, pénètre librement dans les demeures et en traverse les diverses pièces ; jamais elle ne se rompt, jamais elle ne se dissout, avant d'avoir chanté nombre de crâmignons et d'être épuisée de fatigue. Bien exécutés et bien chantés, ces crâmignons constituent un spectacle original et amusant, un vrai régal pour l'œil et pour l'oreille.

Dans le bon vieux temps c'était, dit on, le curé lui-même qui organisait les crâmignons dans les

villages autour de Liège. Il choisissait le *mineû* parmi les enfants les plus sages de la paroisse et c'était un honneur très recherché d'être *mineû* le jour de la fête. Hélas ! il n'en n'est plus ainsi aujourd'hui ! Cette façon enfantine, naïve et populaire de célébrer la fête, ne dégénère que trop souvent et chaque année un peu plus, surtout à Liège, en gambades et clameurs désordonnées ; une jeunesse sans éducation et sans retenue ne rougit pas d'adapter aux beaux airs de ses pères des refrains saturés de sales équivoques ou de plaisanteries éhontées. Déjà en 1856 notre aimable poète disait lui-même :

Poqwè fât-i qu' totes lès annêyes
On veûse todi quéquès sôlêyes
Vini gâter l' plaîhante potêye
Tot-z-adjustant a nos tchansons
Dès rèspleûs di leûs invancion ?
Tot-z-oyant tchanter cès cûrêyes,
I n'a nole mére, ni nole djône fèye
Qui n' sinse monter l' rodjeûr a s' front.
Dji v's èl dit sins façon :
Si dj'èsteû dèl police,
Dj'èvôyereû cès rouflisses
Passer l' fièsse â violon.

Hélas ! si l'honnête écrivain devait revenir sur terre à présent ! Car Defrecheux était un cœur

honnête et noble, qui aimait et estimait son peuple, qui ne perdait jamais de vue que le poète « chrétien » a double mérite quand il purifie et élève les âmes, quand il se fait l'apôtre de la morale et de la vertu. Tout ce que Defrecheux a composé peut être lu par tout le monde. Ses chansons et crâmignons sont même parsemés de sages leçons et d'excellents conseils, qu'il se plaît à présenter selon son habitude, non d'un ton prêcheur, mais de façon simple, originale, piquante et enjouée.

Son crâmignon célèbre *L'avez-ve vèvou passer ?* a, comme maintes de ses pièces, l'amour pour sujet. Sa façon délicate, discrète, poétique de traiter cette matière se manifeste, il est vrai, dans tous ses crâmignons ; mais elle apparaît tout spécialement dans celui-ci, le premier en date. Dans ce morceau se rencontre tant de chasteté poétique, tant de fraîcheur et d'ingénuité de sentiment, tant de réserve virginale, si je puis m'exprimer ainsi, qu'on croit y retrouver un écho de ce moyen âge, où l'artiste qui voulait célébrer la femme ou la jeune fille, paraissait toujours avoir devant les yeux le prototype céleste, la Sainte Vierge, que notre incomparable Gezelle, dans sa verte vieillesse, chantait encore en accents si émus.

Écoutez donc comment Defrecheux, en décrivant la première rencontre de deux jeunes gens,

sut introduire dans son idiome maternel, peu développé encore, une mélodie digne du classique le plus pur.

J'ai essayé de traduire dans notre langue ce morceau en lui conservant son genre de mètre et de rime, afin de donner ainsi une idée de ces airs de danse que les Wallons appellent *crâmignons*. En relisant, je m'aperçois, hélas ! que ma traduction n'est guère à la hauteur de l'original.

Hebt ge haar zien voorbijgaan ?

Een zondag daar ik bloemen plok in onze wei,
zoo kwam een' schoone maged en bleef staan bij mij.
Ha ! zegt mij, ha ! ha ! ha ! ging ze u soms ook voorbij ?

Zoo kwam een' schoone maged en bleef staan bij mij :
« Ik liep verloren, sprak ze, wijs mijn weg nu, gij. »
Ha ! zegt mij, ha ! ha ! ha ! ging ze u soms ook voorbij ?

« Ik liep verloren, sprak ze, wijs mijn weg nu, gij. »
— « Ik breng u seffens verder, » zei ik hoofsch en blij.
Ha ! zegt mij. ha ! ha ! ha ! ging ze u soms ook voorbij ?

« Ik breng u seffens verder, » zei ik hoofsch en blij,
en sloeg ze gâ met vreugd, al stappend naast heur zij !
Ha ! zegt mij, ha ! ha ! ha ! ging ze u soms ook voorbij ?

En sloeg ze gâ met vreugd, al stappend naast heur zij :
heur vel was blanker dan de madelief der wei.
Ha ! zegt mij, ha ! ha ! ha ! ging ze u soms ook voorbij ?

Heur vel was blanker dan de madelief der wei,
heur' oog was blauwer dan ooit zomerhemel zij.
Ha ! zegt mij, ha ! ha ! ha ! ging ze u soms ook voorbij

Heur oog was blauwer dan ooit zomerhemel zij :
en goudblond haar 'lijk de engelen dat hadde zij.
Ha ! zegt mij, ha ! ha ! ha ! ging ze u soms ook voorbij ?

En goudblond haar 'lijk de engelen dat hadde zij :
eens paaschkinds muiltjes pasten wel heur voetjes beî.
Ha ! zegt mij, ha ! ha ! ha ! ging ze u soms ook voorbij ?

Eens paaschkinds muiltjes pasten wel heur voetjes beî ;
geen grashalm, waar ze stapte, die vertreden lei.
Ha ! zegt mij, ha ! ha ! ha ! ging ze u soms ook voorbij

Geen grashalm, waar ze stapte, die vertreden lei :
ik gaf heur al mijn bloemen en toen koutten wij.
Ha ! zegt mij, ha ! ha ! ha ! ging ze u soms ook voorbij ?

Ik gaf heur al mijn bloemen en toen koutten wij :
heur stem doordrong mijn hert, ze hooren miek me blij.
Ha ! zegt mij, ha ! ha ! ha ! ging ze u soms ook voorbij ?

Heur stem droordrong mijn hert, ze hooren miek me blij ;
ik dacht niet meer aan scheiden en zoo stapten wij.
Ha ! zegt mij, ha ! ha ! ha ! ging ze u soms ook voorbij ?

Ik dacht niet meer aan scheiden en zoo stapten wij :
aan d'ingang van't groot woud, daar bleef ze staan en... ei !
Ha ! zegt mij, ha ! ha ! ha ! ging ze u soms ook voorbij ?

Aan d'ingang van't groot woud, daar bleef ze staan en... ei!
« Ge zijt al ver genoeg en wordt bedankt van mij. »
Ha! zegt mij, ha! ha! ha! ging ze u soms ook voorbij?

« Ge zijt al ver genoeg en wordt bedankt van mij. »
« 'k Wou toch nog eenskes praten op een ander tij'. »
Ha! zegt mij, ha! ha! ha! ging ze u soms ook voorbij?

« 'k Wou toch nog eenskes praten op een ander tij'. »
« Wel, zoo g'er veel aan houdt, dan zoek me, 't staat u vrij. »
Ha! zegt mij, ha! ha! ha! ging ze u soms ook voorbij?

« Wel, zoo g'er veel aan houdt, dan zoek me, 't staat u vrij. »
Ik dorst heur niet mishagen en... zoo scheidden wij.
Ha! zegt mij, ha! ha! ha! ging ze u soms ook voorbij?

Ik dorst heur niet mishagen en... zoo scheidden wij;
heur naam en weet ik niet of waar heur woonsteê zij.
Ha! zegt mij, ha! ha! ha! ging ze u soms ook voorbij?

Heur naam en weet ik niet of waar heur woonsteê zij;
aan 't wenden van het padje keek ze eens om naar mij.
Ha! zegt mij, ha! ha! ha! ging ze u soms ook voorbij?

Aan 't wenden van het padje keek ze eens om naar mij:
« 'k Wil zien of gij komt zoeken » riep ze schalksch en blij.
Ha! zegt mij, ha! ha! ha! ging ze u soms ook voorbij?

« 'k Wil zien of gij komt zoeken » riep ze schalksch en blij;
verdween toen achter 't hout — hoe eenzaam voelde ik mij!
Ha! zegt mij, ha! ha! ha! ging ze u soms ook voorbij?

Verdween toen achter 't hout — hoe eenzaam voelde ik mij !
Ik weet wel, sinds dien zondag, wat de minne zij.
Ha ! zegt mij, ha ! ha ! ha ! ging ze u soms ook voorbij ?

Ik weet wel, sinds dien zondag, wat de minne zij,
dien zondag, toen ik bloemen plok in onze wei.
Ha ! zegt mij, ha ! ha ! ha ! ging ze u soms ook voorbij ?

Ce petit chef-d'œuvre de vingt trois tercets a plus de valeur, à mon avis, que mainte idylle de plusieurs pages. Un critique éminent, Jos. Demarteau, en a donné une remarquable analyse ; il y fait ressortir les mérites de chaque vers et termine ainsi : « Le peintre le plus pieux et le plus suave du moyen âge italien, celui-là même dont le nom dit à la fois la béatitude et l'exquise pureté, le bienheureux fra Angelico, ayant à peindre les joies triomphantes de l'entrée des élus dans le ciel, n'a rien trouvé de mieux, pour l'exprimer, qu'un vaste et joyeux crâmignon ! Ce crâmignon déroule ses méandres dans des bosquets délicieusement fleuris : chaque ange gardien y donne la main à l'élu qu'il introduit au paradis ; c'est la saison des violettes et pourtant tous sont couronnés de roses et de lys; tous sont revêtus de robes plus blanches que la marguerite, tous plus purs que la plus pure des *pâquettes* ; de leur marche aussi on peut dire : *Nole ièbe n'èsteût coûkêye, wice qu'èlle aveût roté.*

« Ce qu'ils chantent ainsi, je l'ignore ; le peintre n'a pu nous le marquer : ce doit être à la fois chaste et charmant ! Ce que je sais seulement, c'est que la poésie wallonne de DEFRECHEUX pourrait passer par ces lèvres d'anges et d'élus sans les souiller, sans être indigne d'elles ; c'est qu'elle a ce rare et précieux mérite de ne détourner personne du chemin qui mène à la participation des crâmignons du Ciel » [1].

*
* *

C'est en effet, en moraliste que DEFRECHEUX aimait à s'adresser à ses concitoyens, petits bourgeois et gens du peuple. L'art et le succès avec lesquels il s'y appliquait, se remarquent, entre autres, dans les deux pièces suivantes, une chanson et une fable ; elles font partie d'une nombreuse série de morceaux analogues et me paraissent recéler non moins de poésie et de vérité que de bon sens populaire. La première a pour titre *Li bon consèy*, la seconde *Li neûr pan èt l' blanke dorêye...*

Quel charmant homme, quel cœur d'or, quelle âme sensible que DEFRECHEUX ! Ainsi il a écrit aussi une berceuse *Tot hossant*, que le compositeur

---

[1] Joseph DEMARTEAU. *Notes de Littérature et d'Art chrétiens*, Liège, 1891, p. 40.

liégeois J. Dupont a mise en musique ; elle compte parmi ses perles les plus fines, et je n'ose essayer de la traduire de peur de la gâter. Écoutons le plutôt chanter les joies des parents dans une autre chanson, intitulée *Lès èfants*...

*
* *

La poésie de Defrecheux ne prend jamais un essor très élevé ; elle ne s'adressait d'ailleurs jamais qu'au peuple et notre auteur était un ennemi implacable de toute prétention, de toute pédanterie, de toute ostentation. Ses pièces sont néanmoins si fines, si naturelles, si bien imprégnées de la vie et des sentiments fondamentaux de l'âme humaine, qu'elles garderont perpétuellement leur fraîcheur pour tout homme de goût et de cœur.

Parfois s'observe dans ses chants un ton quelque peu romantique ou plutôt sentimental, quelque chose qui frise la sensiblerie. Mais qui ignore que le peuple aime précisément cet excès de sensibilité ? Aussi advint-il que quelques chansons de Defrecheux, telles que *Li charité*, *Lès òrfulins*, *Lès pauvès âmes*, *Tot seû*, *Adiè* et d'autres, sont, malgré leur banalité, malgré certaine exagération de ton et de sentiment, plus goûtées des classes populaires peu lettrées, que ses morceaux les plus fins, les plus

achevés. Écoutez, par exemple, son *Adiè*, chanson dédiée à la Société ouvrière St-Joseph à Liège ; elle contient les dernières paroles d'un ouvrier mourant à sa femme....

Lisons encore le petit morceau *Lès òrfulins* : malgré certaine outrance du sentiment, cette poésie est demeurée jusqu'à présent un des chants favoris des ménages wallons....

*
* *

Jamais pourtant notre aimable poète ne sacrifia ni à la futilité, ni au mauvais goût. Sa délicatesse et sa fierté d'artiste le préservèrent de cet écueil. Prenez le moindre, le plus insignifiant de ses morceaux, et vous verrez qu'il « contient quelque chose »

Il rima, entre autres, quelques légendes populaires du pays de Liège et célébra en un poème, que je trouve splendide dans son extrême simplicité, un vieux soldat retraité, *Li binamé Lacroix*, qui était connu de tout Liège pour son obligeance inépuisable et qui parvenait, en dépit de l'exiguité de ses ressources, à rendre service à bien des gens.

Toutes ces poésies de Defrecheux méritent d'être lues et abondent, plus encore que ses productions lyriques, en traits originaux, essentiellement wallons, tant au point de vue du vocabulaire qu'à celui de la phrase et du style.

Cette qualité, ce ton populaire savoureux, frais et sain, caractérise aussi la plupart de ses poésies badines, que la critique wallonne elle-même a jusqu'ici quelque peu négligées ; elles sont pourtant, à mon sens, l'expression la plus fidèle du caractère du Wallon de Liège qui se soit rencontrée jusqu'à présent. Il faut avoir vécu parmi les Wallons de cette région pour saisir et comprendre l'âme de cette population et pour goûter pleinement le rire franc et cordial que provoque l'humour de Defrecheux.

Le Wallon de Liège est spirituel et frondeur, bon enfant et jovial. Veut-on lui présenter des leçons, il s'agit surtout d'éviter le ton froid, sec et compassé ; il faut savoir tenir un langage pétillant d'esprit et de franche gaîté ; alors les leçons portent.

Étrange population que ces Wallons ! En apparence légers, mobiles et versatiles comme les Français, ils sont en réalité foncièrement affables, bienveillants et sympathiques. Ardents et passionnés, sincères et ouverts, ils possèdent, à côté de leur humeur capricieuse et enjouée, une forte dose de la gravité et du sérieux germaniques. De même que leur langue tient à la fois du thiois et du roman, de même leur caractère est à moitié français et à moitié flamand. Bien que, en matière de

religion et de morale, ils procèdent en général avec plus de légèreté que les Flamands, bien qu'ils n'approfondissent pas volontiers les problèmes les plus sérieux de la vie, ils possèdent néanmoins des qualités remarquables, dignes d'admiration, que nous autres, Flamands, pouvons leur envier. Ils gardent fidèlement, religieusement la mémoire de leurs parents et amis défunts ; ils ont une haute idée des devoirs et des droits des parents, surtout en ce qui concerne la vertu et l'honneur de leurs filles ; ils respectent quiconque est honnête et reconnaissent à tout homme, si pauvre soit-il, le droit de compter dans la société.

Leur conception de la vie est à la fois virile et gaie ; d'une serviabilité extrême les uns envers les autres, d'une loyauté inébranlable, pleins d'estime et d'admiration pour tout talent qui se manifeste, ils témoignent aussi une préférence marquée pour les distractions intellectuelles et professent du dédain pour les jouissances par trop matérielles. Tels sont, en résumé, les traits saillants et attrayants du caractère des Liégeois ; ils plaisantent et raillent volontiers, c'est vrai ; mais leur raillerie est rarement amère ou sarcastique ; elle jaillit de leur naturel gai et enjoué.

Eh bien ! ce petit monde liégeois se retrouve tout entier dans les pièces badines de Defrecheux.

Il s'y reflète et s'y révèle avec une originalité, une franchise, une vérité, une vivacité, une fraîcheur et une exactitude de ton et de nuance inimitables. Aussi l'œuvre de notre auteur porte-t-elle l'empreinte indélébile de sa race, de son peuple.

Le brave, honnête et modeste Defrecheux ne dédaigna pas d'insérer chaque année quelques vers dans le célèbre almanach populaire de *Mathieu Laensbergh*; il les soignait tout particulièrement par amour pour ses concitoyens, auxquels il les destinait ; aussi constituaient-ils alors l'attrait principal de cette publication. Nous citerons parmi ces poésies : *Lès qwate fis Aymon*, *Rèsponse di djône fève*, *Hinri èt s' feume Nanèsse*, *S'i s' fât bate, on s' batrè*, *Ine transe po Kanifich'tône*. Surtout nous n'oublierons pas un dernier morceau qui, ainsi que plusieurs autres, montre que Defrecheux n'était pas hostile aux Flamands : *Li bon Diu aide bin lès Flaminds*.

*
* *

Que d'heures gaies et joyeuses les compatriotes de Defrecheux ne lui doivent-ils pas ! Ce poète jovial a admirablement compris son peuple et l'a esquissé avec une rare fidélité dans ses piécettes pleines d'esprit, aussi artistiques que de grandes compositions, et pourtant si fraîches et si naturelles !

Aussi paraissent-elles cueillies sur les lèvres de quelque ouvrier liégeois ou de quelque grosse *boteresse*, exubérante de santé et de bonne humeur.

Je professe de l'estime, de l'admiration et de l'amour pour cet homme qui aimait si sincèrement son peuple, qui se plaisait à l'écouter, à traduire ses pensées, à l'éduquer et à l'instruire. Quand aurons-nous un DEFRECHEUX flamand ? Quand verrons-nous l'homme privilégié qui saura s'inspirer des trésors de poésie recélés dans les replis de l'âme flamande, pour interpréter fidèlement, dans une langue à la fois simple et musicale, l'esprit, le caractère, la vie des Flamands ?...

Aug. CUPPENS

(Traduit du flamand par F. VAN VEERDEGHEM).

(¹) Nous jugeons inutile de reproduire la fin de cet article, qui ne contient guère que des détails biographiques et anecdotiques sur N. Defrecheux. L'auteur les a puisés dans l'article de Picard paru dans notre 8ᵉ annuaire (1880) et dans les *Détails anecdotiques sur N. Defrecheux*, Liège, H. Vaillant-Carmanne, 1891.

MI-INTRÊYE

AL

Sôcièté lîdjwèse di Litèrateûre walone (1)

10 Dècimbe 1906

Dizos vosse teût, dispôy longtimps,
L'âme walone a v'nou prinde si djîse,
Èt tot parèy qui d'vins 'ne èglîse,
Ci n'èst qu'âs pus fidèles crustins
Qui vos d'nez l' dreût d'avu 'ne tchèyîre
Èt d' s'aprèpî djondant d' l'âté,
La qu' pleins d'èhowe vos ahoutez,
Dizos l'âbion di vosse banîre,
Li fleûr di nosse linguèdje walon.
Awè, vosse dimeûre èst sacrêye !
Èt, po n' nin trover l' pwète sèrêye,
Fât èsse kinohou lâdje èt long
Ou poleûr mostrer quéques tchîfs-d'oûve.
Chal, on n' troûve qui dès omes di coûr,
Dès savants qui s' dinèt radjoûr
Èt qui mètèt leûs fwèces èn oûve
Po qui l' walon seûye bin fèré ;
Èt mi, qu' n'èst wére on fèl apôte,
Di m' vèy chal mètou d'vins vos-autes,
Dji m' dimande kimint qu' dj' a-st-intré

(1) Poème lu par l'auteur, à la séance du 10 Décembre 1906, pour remercier la Société qui venait de le nommer membre *titulaire*.

Èt s' dj'î wèserè bin prinde mi plèce.
On vout qu' mès quéques pitits râvions
Dispièrtèt d' totes sôrs di vûsions
Èt qui mi-âme èst-ine bone coverèsse.
I s' pout qu' c'èst vrèy, çou qu'ons è dit ;
Portant, tchanter nosse Walonerèye,
Li grandeûr di nosse tère bènèye,
C'èst dès airs qui plêhèt todi !
Adon, d'zos nosse cîr tot l' monde tchante :
È pré minme, li p'tit rèw djoyeûs
Glawzinèye si nozé rèspleû,
Èl l' tchanson dèl Moûse nos èstchante...
L'âme walone èst faite di tchansons,
Come li fleûr èst faite di hinêyes ..
Mins lès rèspleûs qu'on gruzinêye
Sont mètous chal come dès pâvions
Qu'on wâde kitrawés d'ine atètche ;
Èt vos-autes, Mècheûs, vos djudjîz
S'il ont stu bin ou mâ fôrdjîs.
Mès pauves rîmès sont griblés d' tètches,
Èt v' lès pôrîz traîtî d' peûkèts ...
Ossu, dji m' dimande co — sins minte, —
Si l' fleûr dès tchamps pout qwand minme prinde
Ine pitite plèce è vosse bouquèt.

Joseph Vrindts.

Nosse 38me Djama (1906)

Le compte-rendu du Banquet du Cinquantenaire (29 décembre 1906) paraîtra dans le *Liber memorialis*, 2me partie, qui formera le tome XLVIII du *Bulletin*. On y lira les discours qui furent prononcés à cette occasion, ainsi que les poèmes et chansons dont les convives eurent la primeur et qui célèbrent ce glorieux anniversaire. Les trois pièces suivantes — deux chansons originales de MM. Alph. Tilkin et Oscar Pecqueur et un monologue plaisant de M. Olivier Poncin — n'ayant pas trait au Cinquantenaire de la Société, nous croyons qu'elles trouveront mieux leur place dans le présent *Annuaire*.

Ine sèyance dè Consèy Comunål di Lîdje

Air : *Brigadier, vous avez raison !*

I

Dièrinn'mint è nosse maison-d'-vèye,
On rassonla tos nos consieûs (*bis*)
Èt l'èchèvin Mitchå fa vèy
A turtos dès plans fwèrt curieûs.
« I s'adjih, Mècheûs, d'ine batise
Wice qu'on lodjerè l' tèyåte walon. (*ter*)
Qui v' sonle-t-i ? n'èst-ce nin la 'ne bèle djîse ?
— L'èchèvin, vos avez raison ! »

II

« Mècheûs, divant qu'on n' si dispute,
Dèrit l' borguimaîsse tot sonant, (*bis*)
Ni prindez nin co l' djoû pol nut',
Èt qu'on î vâye tot raisonant.
C'èst-à d'fait' dè patwès d' nos péres,
Lu qu'èst l'oneûr di nosse Pèron... (*ter*)
Nouk di nos autes nèl sâreût hére. .
— Borguimaîsse, vos avez raison ! »

III

« Mayeûr, dji v' dimande li parole,
Brèya Dèlaite tot tchaud tot reûd. (*bis*)
I fât d'abord chal qui dj'èscole
Tos mès camarâdes lès consieûs.
Crèyez bin qui dji k'noh l'afaire,
Tot nosse tèyâte, totes nos tchansons. » (*ter*)
Èt lès consieûs s' mètît-st-a braire :
« Fré Dèlaite, vos avez raison ! »

IV

« Nos avans dès feûs d' comèdèye
Qu'on n' sâreût trop ècorèdjî : (*bis*)
Leûs piéces sont vigreûses èt haîtêyes,
Qu'on n' lès vinse nin chal disprèhî !
— Un théâtre ? oh ! quelle sottise !
Fa Schindeler, l'ome à haut front, (*ter*)
Vaudrait mieux nous faire une église !
— Schindeler, vos avez raison ! »

V

« Portant, fa Fraigneux tot d'ine pèce,
Lès Walons fèt valeûr leûs dreûts : (*bis*)
Li peûpe vout l' tèyâte a tote fwèce :
Poqwè lî rèfuser, Mècheûs ?
N'a-t-i chal divins tot l' Consèy
Onk qui dè timps dès èlècsions (*ter*)
Ni promèta nin l' Comèdèye ?
— L'Èchèvin, vos avez raison ! »

VI

— Li Comèdèye ! èlle èst bin bone !
Èh ! bin, l' comèdèye nos l' djowans ! (*bis*)
Cès Walons la, pus on l'zî done
Èt pus i div'nèt mâlignants.
Leû baguèdje ! on rèw. ine riv'lète !
Djâsez-me dès ovrèdjes dès Tihons ! (*ter*)
Dji m'î k'noh, dji so-st-ome di lètes.
— Célestin, vos avez raison ! »

VII

« Messieurs, je vot'rai la dépense,
Fa l' consieû Bologne tot s' drèssant, (*bis*)
Mais, voilà ! de grand's compétences
Ont dit qu'i n' vivrait pas longtemps !
Pas central, le terrain d' Bavière :
L' théâtre y boirait un bouillon. (*ter*)
Rach'tez donc notre Populaire.
— Fré Bologne, vos avez raison ! »

VIII

Nos consieûs s' digueûyît co 'ne gote
Puis l'èchèvin Falloise pârla : (*bis*)
« A c'ste eûre qui nouk n'î veût pus gote,
C'èst l' moumint d' vôter so çoula.
S'on t'néve mây ine novèle sèyance,
Ça poreût candjî l'agayon : (*ter*)
Vât co mîs dè wârder nos çances.
L'èchèvin, vos avez raison ! »

IX

C'èst-ainsi qui nosse brave Consèy
Ètèra nosse bê monumint, (*bis*)
Mins on vôta dî grands gros mèyes
Âfis' di lî fé 'n-ètèr'mint.
Qui d'vinrè l' tèyâte a l'annêye ?
Qui d'vinrè nosse pauve vî walon ? (*ter*)
Mi, dji d'mande qu'on l'administrêye,
Camarâdes, n'a-djdju nin raison ?

29 Dècimbe 1906. Alphonse TILKIN.

Lés twès mousquètaires

(Dialecte de Charleroi)

I

Messieûs, i m' chène qu'os a rouvyî
Ène santé qu'i faut bwère :
Dji sé bèn qu' c'èst dès pouv's ouvrîs
Èt qu' vos n' lès prîjèz wêre,
Mins tout l' minme ça n' sereut nén bia
D' lès lèvî raler sins leû p'tit houpia.
C'èst qu' pou fé in Dicsionaire, in Dicsionaire walon } *bis*
Faut bèn twès mousquètaires !

II

L' premî, qu'a l'air assez londjin,
A 'ne boune figure di mwène :
L'aute a deûs îs qu' trawnut lès djins,
C'èst-in scrèpeû d' covène.
Èt l' twèsyinme, pus nwêr qui d' l'arpwès,
A côps di scorèye lès fait tchèrvî dwèt.
I sont foûrt bèn rèscontrés, ma fitche, cès mousquè- } *bis*
Pou fé leû Dicsionaire ! [taires

III

Lâdje èt long, pa t't avau l' payis,
I sont-st-al cache fen-fère :
Dins chaque hamia, su leûs papîs
I scrîjnut.... dès afaires !
N'ont-i nén adrouvu 'ne vîye djin,
Pou waîtî d' trouver dès mots walons.... d'dins !
C'èst, paraît-i, lès *travaux d'approche* du Dicsionaire } *bis*
Di nos twès mousquètaires !

IV

Al Sôciètè vos n' sarîz pus
Qui tchêr su toutès bwèsses :
Pa d'zous leûs *fiches*, lès djîses ploynut :
Faureut dès aspoyerèsses.
O n' djoke nén d'i v'ni diskèrtchî
Su l' gros moncha d' fouyes qui n' fait qu' monplivi.
Parbleut' ! vont-i mète tout ça dins l' fameûs Dicsio- } bis.
Nos « savants » mousquètaires ? naire, }

V

Mins v'la bèn râde deûs ans passès
Qui tout ç' rim'rame la dure :
Èt disqu'asteûre rèn d'achèvé
N'a doné leû mèsure !
Avêront-i jamais au d'bout ?
I m'ont t't a fait l'air di prom'teûs d' bondjoûs.
Gn-a-t-i vraimint si dondjî di tont èt tont d'afaires } bis.
Pou fé in Dicsionaire ? }

VI

Al boune, c'èst tout l' minme ène saqwè
Qui leû d'monde di l'ouvrâdje,
Di r'mète au djoû tous lès patwès
Pa cintènes di vilâdjes....
Dj'ai mau fait d' leû yèsse si grognau,
Èt dj' leû d'monde èscuse è criyont pus haut :
Buvons tèstous al santé di nos twès mousquètaires, } bis.
Qui vont fé l' Dicsionaire ! }

Oscar Pecqueur.

Tampèrance

N's èstans turtos d'acwèrd : i n'a rin d' pus d'gostant
Qu'in-ome plein come in-oû qui rote tot halcotant.
Fait dès pèrtaines èl rowe, bardouhèye às màhîres,
Èt s' sitàre è broûlî tot s' trèbouhant so 'ne pîre.
Dji sè bin qu'a l'ovrî, qu'a fwèrt pô d'agrémint,
Ine gote après djoûrnèye ni lî pout fé qu' dè bin,
Èt ci n' sèrè nin mi qui lî vòrè mèskeûre
Lès cinq' çanses alowèyes po-z-avaler 'ne mèseûre :
Mins çou qu'èst màlèreûs, c'èst qu' qwand ènn' a gosté.
I n'a pus nou rat'na, i n' pout pus s'arèster,
Èt lès çanses ènnè vont avou l' fwèce èt l' corèdje,
Dismètant qui l' misère a coûse mousse è manèdje.
Vos m' dîrez qui l' tàv'lê 'nn' a stu fait co cint côps
Èt qu' n'a mây èspêtchî lès pèk'teûs di s' fé sôs.
D'acwèrd ; ossu, po n' nin m'atirer 'ne màle afaire
Tot v' dihant chal vos vrêyes, i vàt co mîs di m' taire.

Dès sèrmons so l' pèkèt, onk qui n' lès aimève nin,
Dè mons qwand 'l aveût seû, c'èsteût Djôsèf Pièrsin :
Èt l' mà d' seû lî dûrève tant qu' lî d'morève ine çanse,.
Èt c'èsteût pièdc si timps qui d' lî fé dès r'mostrances.
Portant qwand i s' sintève li coûr wape, à matin,
Qu'i lèyîve la sès tâtes po sayî on haring,
I djurève dè candjî, i s' màltraitîve di bièsse,
A-preume s'il aveût pàr in-arèdjî mà d' tièsse.
Promètant di n' pus mète lès pîds è càbarèt,
I s' ènnè d'hève dès laides, i s' traitîve di pèkèt,

D' vârin ou d' ragognasse, anfin i s' lès d'héve totes,
Télemint qu' po l' rapâveter, v' lî ârîz payî l' gote.
Promète èt t'ni, c'èst deûs : i roûvîve sès sièrmints,
Quand rim'nève li sèmedi d'avu lèvé s' pâyemint.
On djoû — c'èsteût l' saminne d'après l'fiesse dèl poro-
[tche
I s'âreût d'nè â diâle po trover 'ne pèce è s' potche.
Èt come èlle èsteût vûde èt qu' aveût mâ sès dj'vès,
I rètchîve co s' pètchî qu'i lèreût la l' pèkèt.
Vola qui so 'ne afiche i lét qu'ine confèrance,
Faite d'on fameûs docteûr, si d'néve al Tampèrance.
« Dj'î va, di-st-i Pièrsin, èt dj' vou bin arèdjî,
Si d'èco beûre li gote dji n' so nin corèdjî. »
Rimpli d' bons sintumints, vola qu'i mousse èl plèce
La qui l' grand orateûr hoûlant, hawant timpèsse,
Féve sogne a quéques hèpieûs qu'il aveût-st-âtoû d' lu,
Tot mostrant lès mâleûrs qui sûvèt l' ci qu'a bu.
— Portant, d'après s' narène qu' aveût l'air d'ine cocogne,
S'i rètchîve so 'ne saqwè, ç' n'esteût nin so l' bourgogne. —
« Oui, mes amis, d'hève-t-i, l'alcool est un poison,
Qui ruine la santé, qui détruit la raison.
C'est la source des maux qui pèsent sur le monde.
Fuyez avec horreur la tentation immonde
Du genièvre infernal, pernicieuse passion
Qui vide l'atelier et remplit la prison.
Sans remonter à Sparte où des Ilotes ivres
— Ce que je vous dis là, je l'ai lu dans les livres —
Étaient montrés au peuple en signe de dégoût,
L'impression qu'on éprouve à côté d'un égout

Est bien celle qui naît à la vue d'un ivrogne.
Perdant tout sentiment de honte et de vergogne ».
I pètéve li françès, sins pîper, tot dè long,
Èt lès hoûteûs tronlît dès dj'vès disqu'às talons.
I r'sètchîve sès pougnèts, i r'lèvéve sès treûs seûyes,
djâséve mîs qu'on dj'vâ tot-z-avant 'ne pus p'tite gueûye.
« Pour finir, dèrit-i, laissez-moi vous conter
Ce qu'il advint un jour à l'Université,
Où s'étaient réunis pour des expériences
Quelques Docteurs fameux, graves hommes de science.
Il s'agissait de voir sur un porc bien vivant
L'effet que produirait cet alcool dissolvant.
Eh bien, le croiriez-vous ? le cochon perdit vie,
Dès qu'il eut absorbé deux litres d'eau-de-vie ! »
Pièrsin qu'aveût hoûté, èssoketé, li k'mincemint,
Si drèssa tot blamant quand 'l oya l' finihemint :
Èt tot tûzant qu'âreût mètou s' gosî al fièsse,
S'il aveût-st-avalé çou qu'aveût touwé l' bièsse :
« Li vèrât a crèvé, brèya-t-i, c'èst bin fait!
Ça proûve bin qui l'pèkèt n' vât rin... po lès pourcês ! »

Olivier Poncin.

Le dernier ménétrier du Hainaut

Georges LEROY

(1798-1866)

Né le 11 février 1798, à Chimay — au hameau dit de la Champagne, un des plus anciens « défrichés » de la grande forêt de Thiérache [1] — Georges LEROY appartenait à une de ces familles de petits cultivateurs encore si nombreux dans les villages de cette région reculée du Hainaut belge. Son père était Jean-Baptiste Leroy ; sa mère, Marie-Catherine Dandenelle, descendait de modestes bourgeois dont les ancêtres étaient fixés, depuis plusieurs siècles, au pays de Chimay [2]. Georges LEROY était cultivateur — il cultivait lui-même son petit patrimoine — et tonnelier. Il mourut à Forges-lez-Chimay, le 14 août 1866.

De caractère jovial et enjoué, il amusait ses amis, les villageois de Forges, de ses saillies comiques et de ses chansons en patois du crû. G. LEROY ne se

---

(1) La *Champagne*, située à une lieue de la *ville* de Chimay, n'est distante que de 2 à 3 kilomètres du village de Forges-lez-Chimay.

(2) Cf. *Archives de l'État* à Mons. *Greffe scabinal de Chimay* (*Chirogr.* et *Embrefs*) ; id. *de Forges* (*Chir.* et *Embr.*), passim.

piquait pas de littérature ; le magistrat local, la jeunesse, les vieux mariés tour à tour excitaient sa verve, tantôt mordante, tantôt simplement gaie, parfois réaliste et rabelaisienne. N'étant pas compositeur, il exécutait ses chansons sur des airs connus, populaires. Il ne se prodiguait pas. C'est aux camarades qu'il disait ses *tchansons*, s'accompagnant lui-même de son violon. Sans le savoir et sans le vouloir, G. Leroy a été vraisemblablement le dernier « ménétrier » du Hainaut. [1]

Les héritiers du « poète » chimacien nous ont remis certaines de ses compositions qui, nous le répétons, n'ont aucune prétention littéraire ni musicale, mais qui n'en sont pas moins curieuses à plus d'un titre.

Le manuscrit, autographe, est composé de feuillets séparés, parfois datés, de lecture singulièrement malaisée. L'écriture est souvent indistincte ; le style fruste se hérisse à chaque vers de vocables vieillis et surannés, si bien que certains passages présentent des énigmes indéchiffrables pour nous.

---

[1] C.-J. Bertrand, p. 400, n. 1 de l'*Histoire de la Ville d'Ath*, qu'imprime en ce moment la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, cite un Athois, *Surentine*, « qui courait encore les villages avec son violon en 1856, » comme ayant été le dernier ménétrier du Hainaut. *Mém. et Public.* VIe série, tome VIII, 1906. Or, G. Leroy rimait encore en 1864.

C'est le cas notamment pour une pièce de six huitains en wallon de Chimay dont le début ne manque pas d'allure :

> Non, morbleu non ! dj' n'îrai pus vîr lès fiyes !
> Djè vwè trop bin ayu ça nos mwinnera...

et pour un long dialogue satirique, entre deux cousins, qui met en cause, dans des termes cinglants, des habitants de Forges dont les enfants sont aujourd'hui des vieillards :

> Ainsi, vos stèz r'vènu ?... Nos îrons fwère un tour,
> Pou vîr si lès amis èn' sont nin tèrtous moûrts.
> Èt si, tout a routant dins lès tch'mins du viladje,
> Nos n' rancontrèrons nin co dès omes dè no-n adje.

Au reste, on jugera de sa « manière » par la *Chanson des faneurs* que nous transcrivons ci-après dans l'orthographe de la Société, et que nous considérons comme intéressante au point de vue folklorique et dialectal. Il y a en elle beaucoup de mouvement... et même de bruit, sinon beaucoup de raison et de rime.

L' tchanson dès fèneûs

(*Dialecte de Forges-lez-Chimay*)

I

Z-èfants, qwaqu' c'èst dimince,
Hay au galop tèrtous !
Hazard d'avwèr l' corince,
I faut, alons, boudjons-nous !
Alez, fènez, boutez, bourez, gratez, trotez, bavez, suwez, skeumez, brod'lez,
R'niflez ! Faut grafigni pou d-wate un djou quéqu' chôse !
Alez, fènez, *etc*.....
R'niflez pou spargni (eu)ne pwère de tchausses !

II

Margot d'vins s' pètite cote,
Dès tiètons tout biscornus ;
Èt Colau sès culotes
Tac a tac dou trô dè s' c...
Fènant, boutant, bourant, *etc*....
R'niflant, z-èfants, hay ô brotchau, mitchau èt clicote èt makète !
Fènant, boutant, *etc*....
R'niflant, z-èfants, hay ô makau, brodau èt ragote èt serpète !

III

A la voix paternelle
Les enfants obéissants,
Et les pets maternels
Les rendant plus ardents,
Fènwat, boutwat, bourwat, *etc....*
R'niflwat tèrtous come dès Baskîrs,
Fènwat, *etc....*
R'niflwat tout l' dèbout, si ç' n'èst nin pîre.

IV

Papa d'vins sès marones,
Et dou brut i creut qu'i tone !
Maman qu'a l'orèye bone
Criye : Il èst temps qu'on marone !
Z-èfants, alons, z-èfants, fènons, boutons, *etc....*
R'niflons çoula : si l'oradje nos atrape !
Fènons, boutons, *etc....*
R'niflons, ç' bon fieur la, pourvu qu'on l'èscape !

V

Z-èfants, come Lartifaye,
Pou n' nin prinde un djou s' pani,
Z-èfants, i faut qu'on travaye
Pou d-avwèr dou pwin a mindjî.
Ainsi, z-èfants, fènez, boutez, *etc....*
R'niflez bin pus qu' vo sou, nut's èt djous, fêtes èt dimінces,
Fènez, boutez, *etc....*
R'niflez bin pus qu' vo sou, vos s'rez ritches a vos viès djous !

Remarques

I

Z-èfants, aphérèse pour *mès èfants*, se dit aussi à Namur. — *dimince* et *corince* sont vieillis ; on dit aujourd'hui à Forges *dimanche* et *l' courante* (= diarrhée). — *skeumer*, écumer. — *brodeler*, lâcher une pétarade : voy. dans Gggg., I 79 et 338, II 258, le subst. *brodi* (anus, fondement), anc. franç. brodier. Cette série de dissyllabes imite les mouvements des travailleurs ; l'auteur, en paraissant détailler les opérations, y ajoute à dessein quelques numéros réalistes. — *grafigni*, anc. franç. grafigner = égratigner, gratter. — *d-wate* = être ; pour la prosthèse du *d* euphonique (provenant du latin inde, en), qui a fini par faire corps avec le verbe, comparez *d-awèr* à la 5e strophe, et *d-aler* dans toute la région occidentale. — *pwère*, paire ; le manuscrit porte *poaire* : aujourd'hui le son est intermédiaire entre *è* et *é*.

II

Tac a tac, onomatopée imitant la répétition uniforme d'un bruit sec ; voy. dans le *Dict. gén.* les articles *tac* et *tac tac*. — *dou*, forme vieillie ; on dit aujourd'hui *du*. — Le manuscrit porte bien *ô* (et non *au*), et le rythme veut un arrêt après cette exclamation : *hay ô !* comparez *hèrlêye ô !* dans le *Projet de Dict. wallon*, p. 28, 2e col. Les huit substantifs *brotchau*, *mitchau*, *makau*, *brodau*, *clicote*, *ragote*, *makète*, *serpète*, dans l'ordre desquels on reconnaît un parallélisme évident, n'ont pu être interprétés par les gens du pays. Est-ce un cliquetis de mots



CHARLES-MARIE-JOSEPH GRANDGAGNAGE

9 juin 1812 = 7 janvier 1878

Président de la Société Liégeoise de Littérature Wallonne

1857 = 1878

n'offrant aucun sens ? ou des noms d'instruments et d'objets qui brimbalent ? nous serions tentés d'y voir plutôt de l'argot ancien — peut-être des sobriquets — de faneurs et de faneuses. *Clicote*, en namurois, = bavarde, d'après GGGG. : *ragote* pourrait avoir le sens de cancanière (voy. LITTRÉ *ragot, ragoter*). D'autre part le suffixe germanique *-aud* est assez clair dans *brodau, brotchau, makau*, si on rapproche ces mots des verbes *brodi* ou *brodeler* (voy. supra), *brotchi, maker*. Pour *mitchau*, cf. GGGG. II, 542, et pour *makau*, SIGART, p. 236 : « *macard, macâ* = sourd, sournois ».

III

Le manuscrit porte *baeskizes*, mot inconnu aujourd'hui au pays de Chimay, et que nous corrigeons en *Baskirs*, comme l'exige la rime. Nous croyons trouver ici un des souvenirs encore si persistants du passage des terribles Cosaques (Baskirs ou Baschkirs), lors de l'invasion des alliés en 1814. Cf. RECLUS, *Nouv. Géogr. univ.*, Paris, 1880, tome V, pp. 753-5 ; A. THIERS, *Hist. du Consulat et de l'Empire*, Paris, 1860, tome XVII, p. 282 et passim. — Sens du dernier vers : reniflaient... jusqu'au bout du pré « à faner », si ce n'est pas pis, si ce n'est pas même encore plus loin.

IV

Marones = culottes ; *maroner*, v. intr. = gronder, grommeler. — *fieur*, c'est le liégeois *foûr*, foin, anc. franç. feure, fuerre ; dans SIGART *foère*. — A remarquer que la première partie de ce couplet est monorime, au lieu d'être, comme ailleurs, en rimes croisées. Après le

premier vers, le ménétrier émettait sans doute un bruit simulant un grondement de tonnerre.

V

Desallier, dit *Lartifaille*, brigand, pseudo-commissaire de la République française, qui mit en coupe réglée le pays de Chimay pendant la tourmente révolutionnaire et dont le nom resta longtemps dans le souvenir des terrorisés de la région ; voy. HAGEMANS, *Histoire du pays de Chimay*, 2e partie, pp. 509-530 et Ém. DONY, *Le village de Bourlers* (Société des Sciences, Arts et Lettres du Hainaut, VIe série, t. VI, 1904, pp. 211-212). Ce surnom était sans doute méprisant ; cf. BODY, *Voc. des poissardes* : « *artifaye*, vieil objet quelconque ; vieille femme hideuse». *Bull.* **11**, 194. — Prendre son panier, c.-à.-d. devenir pauvre et mendiant. — *Bin pus qu' vo sou* = bien plus que votre saoul, autant que vous pourrez.

Émile DONY et Jean HAUST.

Table de concordance

pour faciliter les citations du *Bulletin*

Dorénavant, nous citerons les publications antérieures de la Société d'après les indications contenues dans la première colonne ci-dessous : nous engageons vivement nos correspondants à user du même mode de référence. — Le mot *Bull.* peut à la rigueur être omis quand le lecteur saura clairement qu'on le renvoie au *Bulletin*. Le premier chiffre *arabe* (en caractère gras) désigne le tome. Le chiffre romain I ou II est nécessaire pour certains *Bulletins* où l'on a suivi une double pagination. Le dernier chiffre arabe indiquera la page : dans la présente liste, il indique la *dernière* page. — Pour les *Annuaires*, il suffit de citer le tome et la page ; par ex. : *Ann.* **15**, 50.

Bull.	**1**, 191	=	I. *Bull.* de		1857.
»	**2**, I, 411 ; **2**, II, 66	=	II	—	1858.
»	**3**, I, 391 : **3**, II, 94	=	III	—	1859.
»	**4**, I, 726 : **4**, II, 118 : **4**, III, 16	=	IV	—	1860.
»	**5**, I, 482 : **5**, II, 88	=	V	—	1861.
»	**6**, I, 253 ; **6**, II, 170	=	VI	—	1862.
»	**7**, I, 260 ; **7**, II, 90	=	VII	—	1863.
»	**8**, I, 134 : **8**, II, 60	=	VIII	—	1864.
»	**9**, 472	=	IX	—	1865.

Bull.	**10**, I, 312 ; **10**, II, 81	= X	*Bull.* de 1866.
»	**11**, 255	= XI	— 1867.
»	**12**, 260-VI	= XII	— 1868.
»	**13**, 212	= XIII	— 1869.
»	**14**, 333	= I	*de la 2e série.*
»	**15**, XXX-401	= II	*de la 2e série.*
»	**16**, 310	= III	»
»	**17**, 332	= IV	»
»	**18**, XV-597	= V	» (Crâmignons).
»	**19**, 383	= VI	»
»	**20**, XIX-309	= VII	»
»	**21**, 301	= VIII	»
»	**22**, 586	= IX	»
»	**23**, 336	= X	»
»	**24**, XXXVI-371	= XI	»
»	**25**, 343	= XII	»
»	**26**, XIV-367	= XIII	»
»	**27**, XXVI-412	= XIV	»
»	**28**, XXXIII-403	= XV	»
»	**29**, 591-XXVI	= XVI	»
»	**30**, LXVI-456	= XVII	» (Spots T. I).
»	**31**, 534	= XVIII	» (Spots T. II).
»	**32**, XXIX-471	= XIX	»
»	**33**, 195	= XX	» (table 1857-92).
»	**34**, XXXVI-318	= XXI	»
»	**35**, 393	= XXII	»
»	**36**, 522	= XXIII	»
»	**37**, 427	= XXIV	»
»	**38**, 390	= XXV	»
»	**39**, I, 346 : II, 6	= XXVI	»

Bull. **40,** 510	=	XL	du *Bulletin*
» **41,** I, XVII-237 ;			
» **41,** II, 233	=	XLI	»
» **42,** 422	=	XLII	»
» **43,** 288	=	XLIII	»
» **44,** 555	=	XLIV	»
» **45,** 362	=	XLV	»
» **46,** 280	=	XLVI	»
» **47** (sous presse)	=	XLVII	(table 1857-1906)

Comptes de 1906

Recettes

Cotisations	2900.70
Subside de la Ville de Liège	600 —
Subside extraordinaire de la Ville pour la Célébration du Cinquantenaire . . .	1000 —
Subside de la Province	500 —
	5000.70

Dépenses

Local, assurances, service	745 —
Frais de bureau du secrétaire.	79.87
Frais de bureau du trésorier	71.02
Distribution des prix (1er compte)	402.50
Célébration du Cinquantenaire (1er compte).	91.10
Frais d'impression du Bulletin, etc. . . .	2500 —
Mobilier, boîtes et fiches pour le Dictionnaire	273.58
Bibliothèque	406.86
Divers	120.80
	4690.73

Balance

Recettes	5000.70
Dépenses	4690.73
Encaisse	309.97

Le 1er Janvier 1907.

Le Trésorier,
Oscar Pecqueur.

Bibliothèque de la Société

DONS ET ACQUISITIONS DE L'ANNÉE 1906 [1]

I. Philologie

ADAM, Lucien. *Les Patois lorrains.* Nancy, Grosjean ; et Paris, Maisonneuve. 1881.

ALTENBURG. *Versuch einer Darstellung der Wallonischen Mundart.* I et II Teil. Eupen, 1880-1881 (Echange).

CAMBRESIER. *Dictionnaire walon-français.* Liege, Bassompierre. 1787. Exemplaire relié. (Don de M. Léon Simonis.)

COLSON, Oscar. *Les patois du français.* Extr. du Compte-rendu officiel du Congrès pour l'extension et la culture de la Langue française. Liège 1905. (Don de l'auteur.)

DAUZAT, Albert. *Etudes linguistiques sur la Basse-Auvergne.* Paris, 1897.

FELLER, Jules. *La Philologie wallonne.* (Extrait du Compte-rendu du Congrès wallon de Liège 1905.) Liège, Mathieu Thone. — *Le Français et les dialectes romans du Nord-Est* (Extrait du Compte-rendu du Congrès

---

(1) Quand l'année d'édition n'est pas indiquée, il faut lire 1906.

pour l'extension et la culture de la Langue française.)

rux. Weissenbruch. — *Conférence sur les origines et la signification des noms propres de personnes, spécialement en pays wallon* (Extrait du Bulletin de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire). Verviers, Feguenne. — 3 broch. (Dons de l'auteur).

Guerlin de Guer, Ch. *Rustica Vocabula.* Paris, 1902.

Henri, Auguste. *Germanisme et Romanisme, essai sur les langues parlées en Belgique.* Louvain, 1891.

[de Mean, Charles.] *Nomenclator idiotismi Leodiensis.* Liège, G.-H. Streel. 1671.

Niederländer, J. *Die Mundart von Namur.* Extr. de Zeitschrift f. romanische Philologie de Gröber. Halle, 1905. — Deux broch. (Don de l'auteur.)

Rivarol. *De l'Universalité de la Langue française.* Berlin, 1671.

Rolland, Eugène. *Flore populaire. ou Histoire naturelle des plantes dans leurs rapports avec la Linguistique et le Folklore.* Tome VI. Paris, chez l'Auteur.

S. *La Langue wallone, dialecte namurois, Glossaire étymologique.* Découpure du Supplément de l'*Ami de l'Ordre* du 20 juillet 1895. (Don de M. Charles Delchevalerie.)

Sage, Henry. *Deux documents historiques liégeois.* Extr. de Wallonia. (Don de l'auteur.)

Terquem, Auguste. *Etymologies du nom des villes et des villages du Département de la Moselle.* Metz, Lorette. 1863. (Don de M. Jean Haust.)

II. Poésies et chansons wallonnes.

Bury, Jean. *Ramaies et Mossai, œuvres wallonnes.* Liège, Bouché. (Don de M. Victor Chauvin).

Collette, Théodore. *Oûves complètes : lès novais respleus po banquets, baptèmes et marièges.* Liège, Bertrand-Fonck, 1890.

[Demarteau, J.-E.] *Pasquèye so l'Èsposicion des Antiquités à Lidje en 1905. Nosse patron. Li Pasquèye del Violète so l'Esposicion. A l'âgne, à l'âgne, à l'âgne !* Quatre pasquèyes, s. l. n. d. [Liège, 1905.] (Don de l'auteur.)

H.... C. *Copenne so l'fiesse dè Noié.* Liège, Grandmont-Donders, 1862. (Don de M. Léon Simonis.)

Halin, Toussaint. *Fou dè hoppai, quéques chansons wallonnes.* Liège, Crèmers-Orval. 1905. (Don de M. Victor Chauvin.)

Henno. *Les bouchonneux, chœur-rondeau,* par Henno, du Caveau Lillois. Feuille volante, s. l. n. d. (Don de M. Ferage.)

Lamoureux, Jean (Jean Lejeune, de Herstal). *Rîmès d'amoûr èt djoyeûsès Tchansons.* Préface de Aug. Doutrepont. Liège, impr. Publicitas. — 3 exempl. (Don de l'auteur.)

Leruth, Jules. *Les Danses-è-Rond,* recueil de crâmignons. S. l. n. d. (Don de M. Victor Chauvin.)

Merlot, Lambert. *Grusinèges.* 1[er] fascicule. Seraing, Lecomte. (Don de M. Alph. Gillard.)

Pirsoul, Léon. *Les Intermèdes wallons,* fascicules 1 à 3. Gembloux, Berce. 1900 (Echange).

[Rossius, Charles.] *Li caiss' di prèvoianss' et lè vî houieux.* Liège, Oudart. 1848. (Don de M. Henri Simon.)

Sauvage, Joseph. *Li planette da Joseph Sauvage.* Seraing, Bertrand-Fonck, s. d. (Don de M. Alphonse Gillard.)

Sauveur, Louis. *Œuvres et répertoire de Louis Sauveur, diseur wallon hutois.* Huy, Mignolet, s. d. (Don de M. Victor Chauvin.)

Divers. Chansons manuscrites de divers auteurs sérésiens contemporains. (Don de M. Alph. Gillard.)

III. Prose wallonne

[Camberlin. Ch. et Edmond Doumont.] *Li Bèdôye, histwère vréye sins l'èsse.* Salzinnes, J.-B. Collard. (Don de M. Alphonse Maréchal.)

Lambillion, L.-J.-L. *Autoû d' l'aistréye. do timps di m' grand-mére, contes wallons* ; préface de A. Maréchal. Namur, Delvaux. (Don de M. Alphonse Maréchal.)

Lu novelle Clapette du Mâm' dy, gazette do Cwarmaî 1906. (Don de M. Henri Bragard.)

Renkin, François. *Ecrits wallons de François Renkin.* Liège, Vaillant-Carmanne. (Don de M. Charles Renkin.)

IV. Théâtre wallon

Bodart, Charles. *Révolution,* comèdie èn' on' ake. Namur, Chantraine. (Don de M. Joseph Halleux.)

Bodart, Louis. *Li Spaw'ta d'a Bèbert,* com. 1 a. mettowe è wallon ligwoès par Jacques Schrœder. S. l. n. d. [Liège, 1906.]

Boncher, Eloi. *Pou in betche,* com. vaud. in in acque. Charleroi, Librairie wallonne du Tonnia, 1902. (Don de M. Victor Chauvin.)

Borguet, J.-A. *Câze d'ine fraque !* tavlê populaire d'in' ake. *Prumire nulêye,* comèdèye d'in' ake. Bressoux, Carpentier. — Deux broch. (Don de M. Victor Chauvin.)

Déom, Clément. *On côp d' Maisse,* 1 a., Liège, Gothier 1890. *Les D'zouhis,* 1 a., Liège, Magnée 1891. *Li poyette et l' madrai,* saynette. *Comme si l' diale l'aveut dit,* 1 a. Liège, Magnée 1892. *I n'y a nou timpesse qui n' vinse à pont.* Liège, Gothier 1893. Cinq brochures (Echange.)

— *Mimile,* comèdèye di 2 akes. Bressoux, Carpentier. (Don de M. Victor Chauvin.)

Derycke, Edmond. *Tertous pareyes,* com. 2 a. Charleroi, Librairie wallonne du Tonnia. 1902. *In galant din in cercueil.* Charleroi, id. S. d. Deux broch. (Don de M. Victor Chauvin.)

— et Jos. Halleux. *L'ordonnance dè Commandant,* scènette comique. Liège, Jos. Wathelet. 2 exempl. (Don des auteurs.)

Despret, Emmanuel. *In dainé à l'Esposition,* 1 acte, 3e éd. *Les maisse sont sourti,* com.-vaud. 1 a. Nivelles, Aug. Despret. *Nivelles Bric-Broc,* revue en 2 actes. Nivelles, Lanneau et Despret, 1906. (Don de l'auteur.)

Dubruit, Auguste. *Heureux conscrit,* comédie wallonne in in acque. Charleroi, Librairie wallonne du Tonnia. 1902. (Don de l'auteur.)

Dubuisson, Fernand. *In plan d' voleur. Des dgins bé malades.* Comédies in in acque. Charleroi, Librairie wallonne du Tonnia. 1905. 2 broch. (Don de l'auteur.)

Fortin, Eugène. *Les balotils,* pièche è n'in acte. Leuze, Warny, 1896. *Tertous d' Leûze,* pièche è deux actes.

Leuze, van Geebergen, 1899. *L' Flamèd*, pièche è n'in acte. Leuze, van Geebergen, 1903. 3 broch. (Don de l'auteur.)

Halleux, Joseph. *Les deux èfants happés*, comèdèye dramatique ès ine ake. Bressoux, Jamar. 1905. *Li fiesse dè mon-oncke*, com. vaud. 1 a. Liège, Lambotte. 1906. *Rindez-me mes cadeaux*, trad. du montois de Emile Lebas. Bressoux, Carpentier, s. d. 3 broch. (Don de M. Victor Chauvin.)

— — et Aug. Baurin. *El fiesse dou mon'onk*. com. vaud. 1 a. traduit dou lidgeois. Charleroi, libr. wallonne du Tonnia. (Don de M. Aug. Baurin.)

Hurard, Henri. *Mònòke*, comèdèye èn' on' ake. Hodimont, A. Kaiser. S. d. 2 exempl. (Don de l'auteur.)

Istace, Jean et Alphonse Sacotte. *One surprige*, com. vaud. 1 a. Namur, J.-B. Collard. (Don de M. Alphonse Maréchal.)

Peclers, Maurice. *Les novès wèsins*, com. di 3 akes. Liège, impr. du « P'tit Ligeoès ». 1905. *Li p'tite nèveuse*, com. 1 a. Bressoux, Carpentier. Deux broch. (Don de M. Victor Chauvin.)

Pirsoul, Léon. *Li testamin da Mononk*, com. 5 a., traduction du Légataire universel de Regnard. Gembloux. L. Berce. *Li fète do mônni*. com. 1 a. Gembloux, id. *Li gilet d'a Jaspar*, com. 1 a. mettowe è wallon d' Lîge par Jean Bury. Namur, 1894. *Les deux galants rostis*, bouffonnerie ès 1 ake, Liège, Ch. Gothier, 1899. *Les tourmints des Mottia*, vaud. ès 2 akes, 2e éd. Gembloux, L. Berce, 1900 ; 3e éd., en dialecte de Fumay. Fumay, Beurlet, 1902. *Li dgilet da Gaspard*, tauvia populaire

è 1 ake, 3ᵉ éd. Gembloux, Berce, 1900. *Li pia d'on' ôte*, vaud. 2 a. Gembloux, Berce, 1900. *Li mariadge del fèie Dèroète*, com. vaud. 1 a. 2ᵉ éd. Gembloux, Berce, 1901. *Por one Cuis'nière*, traduit de A. Tilkin. Gembloux, Berce, 1901. *Pou raconter au culo du feu*, Fumay, Beurlet, 1902. *L'Efant trové*, pièce 4 a. 2ᵉ éd. Gembloux, Berce, 1902. *On fi tro gâté*, 1 a. 3ᵉ éd. Forville, Dock, 1902. *Amour di sòdâr*, 1 a. Gembloux, Berce, 1902. Quinze broch. (Echange.)

— et Jean Bury. *Les deus nèveus*, comèdie è 1 ake. 2ᵉ éd. Gembloux, Berce, 1902. (Echange.)

— et Robyn, D. *Maudit pèket*, drame è 2 akes. Forville, Dock, 1902. (Echange.)

Plénus, Edouard. *Qui direût-on ?* comèdèye èn' in' ake. Lize-Seraing, Plénus-Remy, s. d. (Don de M. Victor Chauvin.)

Rahier, Lambert. *Ponnes d'amour*, pièce dramatique. Hollogne-aux-Pierres, Billen-Demoulin, s. d. (Don de M. Victor Chauvin.)

Rainchon, A. et J. Modave. *Phrazie*, com. en 3 actes. Charleroi, Surin. (Echange.)

Richard, Aimé. *Esquisse det lundi au villatche*, saynète. Charleroi, impr. du Tonnia. 1901. (Don de M. Victor Chauvin.)

Souldo, Albin. *Au rèdgimeint*, opérette en 3 a. Salzinnes, Lambert, 1905. (Don de M. Victor Chauvin.)

Teegelers, Jean. *Li fève dè Gârd-champète*, opèrette ès deux ackes. Liège, Jos. Beck. 1896. (Don de M. Victor Chauvin.)

Thomassin [Henry Delahaye]. *Les Craquelin,* com. vaud. 1 a. *El vieux Jeune-Homme,* com. vaud. 2 a. Mons, Boland. Deux broch. (Don de M. Oscar Colson.)

Toussaint, H.-J. et Pirsoul, Léon. *Faust ou Henri èt Gaguite,* opèra-mokrie è 3 akes et 6 tauvias. Gembloux, L. Berce. (Echange.)

Vandereuse, Jules. *In drole di rendez-vous,* com. 1 a. Charleroi, Imprimerie wallonne du Tonnia, 1901. *Eune coumére à l' lot'rie.* Charleroi, id. S. d. (Don de M. Victor Chauvin.)

V. Varia

B[oset], C.-J. *Monts et Vaux, ou Excursions poétiques.* Liège, A. Faust. 1868. (Don de M. Henri Simon.)

Brochure vendue au profit de l'Œuvre de la Visite du Dimanche. S. l. n. d. Liège. 1906. (Don de M. Chauvin.)

Bulletin des séances du Cercle archéologique de Mons. 6e série, 5e Bulletin. Mons, 1903. (Don de M. Léopold Devillers.)

Bulletin mensuel de la Fédération post-scolaire de St-Gilles, n° 40, de mars 1906. (Don de M. Oscar Colson.)

Chauvin, Victor. *La Littérature wallonne à Liège.* Liège, Charles Desoer. 2 exempl. (Don de l'auteur.)

Closset, Joseph. *Les Fédérations wallonnes littéraires et dramatiques, leur utilité, leur avenir.* Bressoux, Carpentier. 1905. (Don de M. Oscar Colson.)

Closson, Ernest. *Chansons populaires des provinces belges, anthologie, avec introduction, harmonisation et notes.* Bruxelles, Schott frères.

CODA [H. SCHIPPERGES.] *La poésie et la chanson sentimentale wallonnes d'expression verviétoise.* Verviers, Degey. (Don de l'auteur.)

COLLIN DE PLANCY, J. *Légendes de l'Histoire de Belgique.* Liège. Dessain. S. d. (Don de M. Laurent Colinet.)

COLSON, Oscar. *Zénobe Gramme, sa vie et ses œuvres.* Troisième édition. Liège, Imprimerie moderne. *Notes biographiques sur Simon Radoux.* S. l. n. d. Liège. 1906. (Don de l'auteur.)

Congrès wallon [de 1905] *sous le haut patronage du Gouvernement.* Compte-rendu officiel. Liège, Mathieu Thone. 2 exemplaires. — Lots de découpures de journaux relatifs à ce Congrès. (Dons de MM. Oscar Colson et Oscar Grojean.)

Le Festin d'Ésope, revue des Belles-Lettres, rédacteur en chef Guillaume Apollinaire. Paris. Première année, n° 1 : novembre 1903. (Don de M. Oscar Colson.)

[FISCHER, Henri]. *Edouard Piette,* 1827-1906, étude biographique avec portrait. Rennes, Oberthur. (Don de l'auteur.)

Gazette de Lausanne, n° 165 du 15 juillet 1905. (Don de M. Oscar Colson.)

GROJEAN, Oscar. *La Bibliothèque de Henri Delmotte. La Bibliothèque du chevalier X. de Theux de Montjardin. La question des Bibliothèques en France.* (Extraits de la « Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique. ») Bruxelles, Misch et Thron. *La Belgique et le Pangermanisme. Le Dictionnaire général de la Langue wallonne.* (Extraits de la Belgique artistique et Littéraire.) Brux., Larcier. Cinq broch. (Don de l'auteur.)

HESPEL, Arthur. *1830 ou la Révolution belge,* piece en 5 a. 1e et 2e éditions. Tournai 1905 et 1906. (Don de l'auteur.) *Nourrice sous les armes,* com. en 3 a. *L' dréot d'ainesse,* op.-comique en 2 a. (Don de M. Victor Chauvin.) *Tournai-vivant,* feuille volante. s. l. n. d. *A travers tout,* revue locale. *Tournai-Karmesse,* pièce en 3 a. Tournai 1904. *Victimes d'amour,* drame en 3 a. Tournai 1 05. (Echange.)

LEJEAR, J. *Les Annales de Verviers.* Verviers, Léonard, 1897. (Don de l'auteur.)

MICHA, Alfred. *Théâtre communal wallon. Rapport présenté au Conseil communal. Plans pour la construction d'un théâtre.* Liège. impr. la Meuse. (Don de l'auteur.)

PIETTE, Edouard. *L'époque éburnéenne et les Races humaines de la période glyptique. Etudes d'ethnographie préhistorique. Conséquences des mouvements sismiques des régions polaires. Gravure du Mas-d'Azil et statuettes de Menton. Sur une gravure du Mas-d'Azil. Fibules pléistocènes. Déplacement des glaces polaires et grandes extensions des glaciers.* 14 broch. (Don d'un anonyme.)

RADOUX, J.-Théodore, DUPUIS, Albert, et RADOUX, Charles. *Les vieilles chansons.* Avant-propos de Victor CHAUVIN. Brux., Schott frères.

REINACH, Salomon. *La collection Piette au Musée de Saint-Germain.* Paris, Leroux, 1902. (Don d'un anonyme.)

SERRURIER, Gustave. *Un intérieur ouvrier,* Liège, 1905. (Don de M. Oscar Colson.)

SOHIER, Antoine. *Conférence sur Nicolas Defrecheux, sa vie, ses œuvres.* Compte-rendu extrait du Rapport de la

section littéraire de l'Union, cercle des étudiants catholiques. Liège, 1905. (Don de l'auteur.)

SOTTIAUX, Jules. *L'originalité wallonne.* Paris-Liège, l'Édition artistique. (Don de M. Jean Haust.)

VAN VEERDEGHEM, F. *Li chant des Wallons, het Lied der Walen.* Extr. du Vlaamsche Gids, 1905. 2 exempl. (Don de l'auteur.)

WATTEEUW, Jules. *Chansons, fables et pasquilles tourquennoises.* Vol. 1 à 4. Tourcoing 1897-1902. (Echange.)

WATTIEZ, Adolphe. *Le soixante-quinzenaire de la Batterie d'Artillerie tournaisienne.* Revue intime en 2 actes. Tournai, Delcourt-Vasseur. (Don de l'auteur.)

[La Société a reçu en outre de M. Félicien Beaufort : 15 n^os^ divers de la revue *La Wallonie* et 3 n^os^ de la revue l'*Elan littéraire.* De M. Victor Chauvin : un grand nombre de découpures de journaux relatifs à des sujets ou auteurs wallons. De M. Nicolas Lequarré, des n^os^ détachés de plusieurs journaux wallons.]

VI. Périodiques

L'Afronté, Ârmanac' walon. publié par les Djônes Sucriyeûs Disonwès. Deûzinme annêye : 1907. Dison, S. Winandy. (Echange.)

Almanach de Mathieu Laensberg. 281e et 282e années 1906 et 1907. Liège, Vaillant-Carmanne. (Don de l'éditeur.)

Annales de la Société archéologique de Namur, t. 26, 2e livraison. *Rapport* 1905 sur la situation de la Société. (Echange.)

Annales de la Société historique et archéologique de Tournai. Nouv. série, t. 10. (Echange.)

Archives suisses des traditions populaires, IX[e] année, 1905. (Echange.)

Armanak dè côpère Ernou, composèye par Alph. Ramet et sakwants bons scrieûs wallons. Verviers, Lambotte. 1[e] année : 1906. (Don de M. Alphonse Ramet.)

Armanak dè Pays d' Haive, publié par Jules Leruth et saqwants bons Âteûrs walons. Annêye 1907. Bressoux, Carpentier. (Don de M. Jules Leruth.)

Armanack dè Qwate Mathy, publièye par J. Vrindts. Dozème annêye 1906. Liège, Julien Wasseige. Trazême annèye, 1907. Liège, Imprimerie moderne. (Don de M. Joseph Vrindts.)

Ármonac wallon do l' Saméne. Malmedy, 1894-1906. Treize brochures (Echange.)

Armonaque du Tonnia d' Charlerwet. 11[e] année, 1907. Charleroi, Eugène Deforet. (Don de M. Jos. Halleux.)

L'armonak des bouns Aclots pou 1891. Nivelles, Despret. (Don de l'auteur, M. Emmanuel Despret.)

Aurmonaque do Couarneu. Prumère année, 1907. Namur, J.-B. Collard. (Don de M. Alphonse Maréchal.)

Bibliographie de Belgique. Numéros détachés de 1902-1906. (Don de M. Alphonse Tilkin.)

La Brouette, journal-pasquille hebdomadaire de Tourcoing. Rédacteur, Jules Watteeuw. 25[e] année, 1906. (Echange.)

Bulletin d'Histoire linguistique et littéraire des Pays-Bas, publié par Georges Doutrepont et le baron François

Béthune. Année 1901 et année 1902. (Don de M. Georges Doutrepont.)

Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France. Paris, Klincksieck. 1906. (Echange.)

Bulletin de la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire. Sixième volume. Verviers, P. Féguenne. (Echange.)

Bulletin du Cercle verviétois de Bruxelles, mensuel. Années 1 à 5, inclus 1906. (Echange.)

Bulletin wallon, organe de la Fédération wallonne. 6e année 1905. Bressoux, Carpentier.

Cercle Archéologique de Mons. Bulletin, tome XXXV. Mons, Duquesne-Masquillier. (Echange.)

Cercle littéraire et dramatique « Le Caveau Liégeois ». 32e Annuaire, 1906.

Cèke litèraire « Les Djônnes Auteûrs Walons ». Cinquinme Annuaire. Liége, Lambotte. 2 exemplaires. (Echange.)

Chronique archéologique du Pays de Liége, organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois. 1e année, 1906, nº 1-6. (Echange.)

Chronique de la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire. Première année, 1906. Verviers, P. Féguenne. (Echange.)

L' Coq d'awous'. fouye di l'Ouest walon, s' moustrant toutes les samwènes. Rédacteur : Cambier, Charleroi. 1e année, 1906. (Echange.)

L' Crèquion, gazette wallonne hebdomadaire. Troisième année. 1906. Charleroi. Surin. (Echange.)

Li Couarneû, gazette des Wallons, couarnant tos les dimègnes. Namur, J.-B. Collard. Années 1 à 3, inclus 1906. (Echange.)

Le Foyer populaire, revue hebdomadaire. Administrateur : Grégoire Serwy ; secrétaire de rédaction : Marius Renard. Bruxelles. 1e année, 1905 ; 2e année 1906.

Glossaire des Patois de la Suisse romande. Rapports annuels de la Rédaction, nos 1-7. *Bulletin*, années 1-4, complètes ; 5e année, 1906, nos 1-3. *Instructions*, 1 broch. *Questionnaires* 1-4, 7-8, 13-149. (Echange.)

Institut archéologique liégeois. Bulletin, tomes XXXI et XXXV. Liège, Cormaux.

La Jeune Wallonie, revue mensuelle d'Art et de Lettres. Marcinelle-Charleroi. 1e année, 1906. (Don de la rédaction.)

Leodium, chronique mensuelle de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liége. 5e année. Liège, Cormaux. (Echange.)

Lige qui rève, gazette hebdomadaire. Directeur : Jean Bury. Liège. 1e année, 1905-1906. en cours de publication. (Echange.)

Le Petit Echo wallon, journal hebdomadaire. La Louvière. Première année, 1906.

Publications de la Section historique de l'Institut Grand-ducal du Luxembourg. Vol. L. Luxembourg, Worré. 1905. (Echange.)

Revue d'Ardenne et d'Argonne, mensuelle, publiée par la Société d'études ardennaises. Sedan, imprim. Emile Laroche. Tomes I à XIII, inclus 1906. (Echange.)

Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique, publiée par L. Stainier, O. Grojean et J. Cuvelier. Tomes I à III, 1903-1905. Bruxelles, Misch et Thron. (Don de M. Oscar Grojean.)

Revue tournaisienne, mensuelle, directeur A. Hocquet. Deuxième année, 1906. Tournai, Casterman. (Echange.)

Revue wallonne publiée par l'Association des Auteurs dramatiques et Chansonniers wallons. Liège, impr. Gustave Thiriart. 1e année, 1906. (Echange.)

La Sennette, feuille hebdomadaire. Editeur : Marcel Tricot, Ecaussinnes-Lalaing. 4e année en cours de publication.

Li S'priche, gazette hebdomadaire. Directeur : Jean Bury, Liège. 4e année, 1906, nos 1-13, seuls parus. (Echange.)

L' Trinchet. journal hebdomadaire, Nivelles. Première année, 1903. Nos 1-4. (Don de M. Oscar Colson.)

Union des Auteurs, Miettes wallonnes, 5e annuaire, 1902. Liège, impr. La Meuse. (Don de M. Oscar Colson.)

Union des Auteurs walons Sérésiens. 5e [marqué par erreur 4e] Annuaire, 1906. Liège, Arthur Lambotte. (Echange.)

Wallonia, archives wallonnes, d'autrefois, de naguère et d'aujourd'hui, mensuelles. Directeur : O. Colson. XIVe année. 1906. (Don de M. Oscar Colson.)

Wallonnia du Cente, journal officiel du nouvia cerque d'ell L' Louvière, hebdomadaire. La Louvière. 1e année (en cours de publication.)

Zeitschrift des Vereins für rheinische und westfälische Volkskunde. Elberfeld, Martini. 1904-1906. (Echange.)

Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur herausg. von Dr D. Behrens. Bd. XXX, Heft 1, 2, 3, 4, 5. 7. Chemnitz et Leipzig, Gronau, 1906. (Echange.)

Le ff. de Bibliothécaire,
Oscar Colson.

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ARRÊTÉE AU 20 MARS 1907 (1)

Membres d'honneur

S. A. R. le Prince Albert de Belgique.
Le Gouverneur de la Province de Liège.
Le Président du Conseil provincial de Liège.
Le Bourgmestre de Liège.

Bureau

LEQUARRÉ, Nicolas, *Président.*
CHAUVIN, Victor, *Vice-Président.*
DEFRECHEUX, Joseph, 2e *Vice-Président* (à titre personnel).
HAUST, Jean, *Secrétaire.*
PECQUEUR, Oscar, *Trésorier.*
COLSON, Oscar, ff. de *Bibliothécaire.*

(1) Prière de communiquer au Secrétaire tout changement d'adresse.

Membres honoraires (anciens titulaires)

Stecher, Jean, professeur émérite de l'Université, quai de Fragnée, 36.

Chaumont, Léopold, contrôleur d'armes, rue Masset, 2, Herstal.

Body, Albin, archiviste, à Spa.

Martiny, Léon, négociant, quai de l'Industrie, 22.

Polain, Léon, conseiller à la Cour d'appel, quai de l'Industrie, 24.

Perot, J., conseiller à la Cour d'appel, rue de Sclessin, 8.

Membres titulaires

de Thier, Charles, Président honoraire à la Cour d'appel, Chalet de la Sauvenière, Spa. (août 1862)

Lequarré, Nicolas, professeur émérite de l'Université, rue André-Dumont, 37. (janvier 1871)

Dory, Isidore, professeur honoraire de l'Athénée, rue des Carmes, 7. (février 1872)

Demarteau, Jos.-Ern., professeur à l'Université, rue de Huy, 51. (décembre 1878)

Chauvin, Victor, professeur à l'Université, rue Wazon, 52. (janvier 1879)

Duchesne, Eugène, professeur à l'Athénée, rue Naimette, 1. (février 1885)

Hubert, Herman, professeur à l'Université, rue Fabry, 68. (février 1885)

Defrecheux, Joseph, sous-bibliothécaire à l'Université, rue Bonne-Nouvelle, 88. (février 1887)

SIMON, Henri, artiste peintre, rue Mont St-Martin, 55. (novembre 1887)

VAN DE CASTEELE, Désiré, archiviste honoraire de l'État, rue St-Eloi, 9. (février 1888)

D'ANDRIMONT, Paul, directeur du Charbonnage du Hasard, bourgmestre à Micheroux. (février 1888)

RASSENFOSSE, Armand, artiste peintre, rue St-Gilles, 366. (mars 1889)

MICHEL, Charles, professeur à l'Université, avenue Blonden, 42. (avril 1894)

SEMERTIER, Charles, pharmacien, rue Ste-Marguerite, 90. (mai 1894)

GOTHIER, Charles, imprimeur, rue Saint-Léonard, 205. (février 1895)

FELLER, Jules, professeur à l'Athénée, rue Bidaut, 3 Verviers. (mars 1895)

DOUTREPONT, Auguste, professeur à l'Université, rue Fusch, 50. (avril 1896)

HAUST, Jean, professeur à l'Athénée, rue Fond-Pirette, 75. (avril 1897)

TILKIN, Alphonse, fabricant d'armes, rue Lambert-le-Bègue, 5. (avril 1897)

PARMENTIER, Léon, professeur à l'Université, à Hamoir s/O. (mars 1898)

PECQUEUR, Oscar, professeur à l'Athénée, rue des Anglais, 16. (janvier 1901)

COLSON, Oscar, instituteur communal, directeur de *Wallonia*, rue Henkart, 10. (février 1902)

Gilbart, Olympe, docteur en philologie romane, publiciste, rue Fond-Pirette. 77. (janvier 1904)

Mélotte, Félix, ingénieur, rue du Parc, 45. (id.)

Quintin, Toussaint, industriel, rue de la Loi, 27. (id.)

Roger, Jean, industriel, rue Mandeville, 228. (id.)

Bernard, Emile, professeur à l'Athénée, rue de l'Ouest, 58. (février 1906)

Hanon de Louvet, Alphonse, échevin, à Nivelles. (id.)

Hens, Joseph, auteur wallon, à Vielsalm. (id.)

Renkin, Henri, banquier, à Marche. (id.)

Robert, Albert, chimiste, avenue Stéphanie, 8, Bruxelles. (id.)

Willame, Georges, auteur wallon, rue Franklin, 157, Bruxelles. (id.)

Carez, Maurice, docteur en médecine, rue de Malines, 31, à Bruxelles. (id.)

Vierset, Auguste, auteur wallon, rue Leys, 48, Bruxelles. (id.)

Pietkin. Nicolas, curé de Zourbrodt-lez-Malmedy, (*Prusse rhénane*). (id.)

Grojean, Oscar, attaché à la Bibliothèque Royale, avenue Brugmann, 265, Uccle (Bruxelles). (id.)

Maréchal, Alphonse, professeur à l'Athénée, quai de Meuse, 9, Jambes-Namur. (id.)

Fraigneux, Louis, avocat et échevin, quai des Pêcheurs, 34. (novembre 1906)

Remouchamps, Joseph, avocat, rue du Palais, 42. (id.)

Vrindts. Joseph, auteur wallon, quai de la Dérivation, 8. (id.)

Membres correspondants

Bastin, Joseph, abbé, professeur à l'Institut St-Remacle, Stavelot.

Schoenmackers, Joseph, curé de Neuville-sous-Huy.

Waslet, Jules, professeur au lycée de Laon (*France*).

Membres effectifs

BELGIQUE

Abras, Charles, ingénieur-constructeur, à Sclessin.

Aerts-Leurs, Auguste, rentier, aux Grosses-Pierres, (par Chaudfontaine).

Amand, docteur en médecine, à Hamoir.

Ansiaux, père, distillateur, rue d'Amercœur.

Arnold, Léon, capitaine d'artillerie, rue Albert de Cuyck, 59.

Auvray, Michel, receveur à l'Université, rue du Saint-Esprit, 22.

Bada, Maurice, ingénieur, rue des Carmes, 17 bis.

Baivy de Lexhy, Gustave, directeur d'usine, à Jemeppe s/M.

Banneux, Philippe, directeur du Horloz, à Tilleur.

Barbette, directeur de l'Institut Francken, rue d'Archis, 18.

Bartholomez, Charles, auteur wallon, r. des Champs, 4.

Bay, Joseph, employé à la gare, rue de Flémalle, 98, Jemeppe-sur-Meuse.

Bayot, Alphonse, attaché à la Bibliothèque Royale, 9, rue de l'Eglise, Watermael (par Bruxelles).

Beaujean, Emile, ingénieur, quai Orban, 8.

Beerblock, Maurice, employé, r. Fond-St-Servais, 16.

Belot, Jules, horticulteur, rue des Vennes, 138.

Bénard, Auguste, éditeur, rue Lambert-le-Bègue, 13.

Bercé, Léon, éditeur du *Courrier de l'Orneau*, à Gembloux.

Bernard, Lambert, industriel, quai de Coronmeuse, 31.

Bernard, directeur gérant des charbonnages de la Petite-Bacnure, à Herstal.

Bertrand, Omer, notaire, à Saive.

Béthune, François (baron), professeur à l'Université, rue de Bériot, 36, Louvain.

Beuret, Auguste, rentier, boulevard d'Avroy, 89.

Biar, Nicolas, notaire, boulevard d'Avroy, 120.

Bidaut, Georges, rue Vander Meersch, 36, Bruxelles.

Bihot, Laurent, commis-rédacteur à la Bibliothèque de l'Université, place Lecomte, Herve.

Biquet, Jacques, négociant, Montegnée.

Bissot, Noël, abbé, professeur à l'Institut St-Remacle, Stavelot.

Blandot, docteur en médecine, rue Vinâve, à Tilff.

Bocksruth, avocat, à Angleur.

Bodarwé, Joseph, instituteur. [Chez M. l'abbé Bastin, professeur à Stavelot].

Bodson, Hôtel d'Angleterre, r. des Dominicains.

Boinem, Jean, professeur au Collège communal de Tirlemont, rue Naimette, 8 bis.

Boinem, Jules, professeur à l'Athénée, chaussée de Willemeau, 34, Tournai.

Bolinne, G., prof. à l'Athénée royal, rue du Collège, 8, Namur.

Boncher, Éloi, auteur wallon, à Montignies-sur-Sambre (Neuville).

Borkmans, Gérard, auteur wallon, pl. des Écoles, à Spa.

Boscheron, Léon, brasseur, boulevard d'Avroy, 306.

Bosson, Victor, architecte, rue Ambiorix, 71.

Bouhon, Antoine, peintre-décorateur, r. des Bayards, 14.

Bouhon, Théophile, prof. à l'Athénée, rue En-Bois.

Boulboulle, L., professeur à l'Athénée, r. Conscience, 32, Malines.

Bourgeois, Paul, ingénieur, rue des Augustins, 43.

Bouton, J., Hôtel Continental, place Verte.

Boyens, Jos., professeur à l'Athénée, Tournai.

Bozet, Lucien, notaire, à Seraing.

Brachet, Albert, docteur en médecine, professeur à l'Université de Bruxelles, rue Malibran, 103, Ixelles.

Braconier, Frédéric, sénateur, rue Hazinelle, 4.

Braconier, Léon, rentier, quai de l'Industrie, 16.

Braconier, Maurice, rue Louvrex, 75.

Braconier, Raymond, rue Hazinelle, 4.

Bragard, Louis, docteur en philologie romane, professeur à l'Athénée d'Ostende.

Brassinne, Joseph, sous-bibliothécaire de l'Université, rue Nysten, 30.

Breuer, Gustave, rentier, quai de Maestricht, 15.

Bricteux, A., chargé du cours de persan à l'Université de Liège, Flémalle-Haute.

Bronkart, Arnold, directeur honoraire d'institut, rue Wazon, 71.

BRONNE, Gustave, fabricant d'armes, Mont-St-Martin, 52.
BROUET, J., professeur à l'Athénée de Chimay.
BROUHON, marchand de bois à Seraing.
BROUWERS, archiviste de l'Etat, rue Lelièvre, 46, Namur.
BYA, rue Jean d'Outre-Meuse, 96.
CADOT, Albert, rentier, rue de l'Etat-Tiers, 10.
CALIFICE, Pascal, rue du Midi, 13.
CAPELLE, docteur en droit, boul. de la Sauvenière, 15.
CARLIER, Arille, étudiant, rue Traversière, Monceau-sur-Sambre.
CARON, Alphonse, artiste peintre, Cloître Ste-Croix, 3.
CARPENTIER, Victor, auteur dramatique, rue Vivî-Houet, 19, à Bressoux.
CHALANT, Victor, docteur en médecine, rue Grétry, 145.
CHANTRAINE, Joseph, pharmacien, à Herstal.
CHARLIER, Jules, industriel, rue de Fragnée, 90.
CHARLIER, Gustave, architecte, rue St-Jacques, 7.
CHAUMONT, Léopold, avocat et conseiller provincial, rue Hayeneux, 102, Herstal.
CHAUVEHEID, Gilbert, typographe, rue de Spa, Stavelot.
CHOT, Edmond, professeur à l'Athénée, rue Terre-Neuve, 33, Bruges.
CLAVIER, fabricant d'étoffes, 67, rue Surlet.
CLEYCKENS, Auguste, professeur honoraire d'Athénée, à Tilff.
CLOSE, Adolphe, industriel, à Dave.
CLOSE, François, architecte, rue César Franck, 66.
CLOSSET, Joseph, rue des Écoles, 5.
COLLETTE, Alfred, place du Théâtre, 14.

Collette, Barthélemy, docteur en médecine, rue du Bosquet.

Colson, Arthur, instituteur communal, rue Petite-Fohale, 60, Herstal.

Colson, Lucien, instituteur communal, rue Petite-Fohale, 78, Herstal.

Comhaire, Ch.-J., avoué, rue Saint-Hubert, 13.

Construm, Armand, directeur-gérant des charbonnages du Corbeau, 79, rue Saint-Nicolas, Montegnée.

Corin, G., professeur à l'Université, boul. Piercot, 54.

Coste, Charles, agent de change, rue Hemricourt, 32.

Coste, J., industriel à Tilleur.

Courtois, L.-J., curé à Saint-Géry (par Gentinnes).

Courtoy, Joseph, préfet de l'Athénée, rue d'Espagne, 14, St-Gilles (Bruxelles).

Crismer, L., professeur, rue de la Concorde, 58, à Bruxelles.

Crotteux, Léon, rue de Fexhe, 10.

Cuvelliez, Nestor, prof. à l'Ecole moyenne, Quiévrain.

Dabin, Henri, rue de l'Université, 45.

Damry, Paul, comptable à l'Université, place Cockerill, 1.

d'Andrimont, Gustave, avocat, rue Mont-St-Martin.

d'Andrimont, Maurice, ingénieur, boulevard de la Sauvenière, 92.

Dardenne, Jos., à Westende (Nieuport).

Davenne, Célestin, professeur à l'École Industrielle, rue Lairesse, 134.

David, Edouard, comptable, à Verviers.

David, Léon, boulevard de la Sauvenière, 75.

Daxhelet. Auguste, ingénieur à la Société Cockerill, à Seraing.

Daxhelet, Arthur, prof. à l'Athénée royal d'Ixelles.

Debefve, Jules, professeur au Conservatoire de musique, Mont St-Martin, 44.

De Boeck, G., fils, pharmacien, rue Ste-Marie, 7.

De Bruyn, coiffeur, rue Ste-Marguerite, 102.

Decharneux, Emile, négociant, avenue de la Couronne, 32, Bruxelles.

Dechesne, Prosper, juge au tribunal de 1re instance, rue des Ecoles, 9, Verviers.

Decroon, Léopold, avoué, boulevard Frère-Orban.

Defise, Jos., ingénieur, avenue Palmerston, Bruxelles.

Defrecheux, Albert, inspecteur des eaux et forêts, boulevard Militaire, 159, Ixelles.

Defrecheux, Charles, docteur en sciences historiques, rue Bonne-Nouvelle, 67.

Defrecheux, Léon, étudiant, r. Bonne-Nouvelle, 67.

Defrecheux, Marie, directrice d'école, rue Lairesse.

Defrecheux, Émile, comptable, rue des Pitteurs, 21.

Defrecheux, Paul, agent commercial, à Statte-Huy.

Defrecheux, Louis, gérant de commerce, rue de la Province, 38.

Defresne, Jules, instituteur, à Coo-Trois-Ponts.

Degand, E., notaire, à Mons.

Degey, Jean, président du *Cercle Verviétois*, rue de l'Intendant, 19, Bruxelles.

Degive, ingénieur à Grâce-Berleur (Ans).

Degive, Léon, conseiller provincial, à Ramet.

Degive, Adolphe, à Ivoz-Ramet (Val St-Lambert).

Dehasse, Lucien, rue Darchis, 19.

Dehin, François; fabricant d'orfèvrerie, rue Éracle, 53.

Dejardin-Debatty, Félix, ingénieur, rue de l'Ouest, 56.

De Koninck, L., professeur à l'Université, quai de l'Université, 2.

Delbœuf, Charles, docteur en médecine, r. Louvrex, 101.

Delcourt, Henri, capitaine commandant retraité, boulevard du Château, 5, Ath.

Delcroix, Fernand, professeur à l'Athénée royal, rue de l'Hôpital, Lize-Seraing.

Deldereune, Félix, agent commercial, rue St-Leonard, 427.

Deleixhe, Lambert, rue Forgeur, 30.

De Lexhy, Désiré, ingénieur civil, à Grâce-Berleur.

Delhaye, Henri, négociant, rue André-Dumont, 30.

Delhaxhe, Williame, architecte, rue des Augustins, 16.

Delheid, Jules, avocat, à Nessonvaux.

Delpérée, Max, étudiant, rue du Jardin Botanique.

Delplanche, Louis, ingénieur, rue de la Clinique, 49, à Anderlecht.

Delrue, Gustave, candidat notaire, rue Raikem, 16.

Delruelle, Jules, directeur de l'Usine à zinc de Prayon.

Deltour, Paul, professeur à l'Athénée royal, rue César Franck, 64.

de Macar, Ferdinand (baron), rue d'Arlon, 19, Bruxelles (ou à Presseux).

Demarteau, Lucien, conseiller à la Cour, rue Bassenge, 46.

Demarteau, G., avocat général, rue Louvrex, 90

Demarteau, Jules, commissaire d'arrondissement, rue Fabry, 66.

Demeuse, Henri, pharmacien, rue Monulphe, 7.
de Péralta (marquis), ministre plénipotentiaire, Angleur.
de Rasquinet, Pierre, avocat, rue Louvrex, 117.
de Rechain, Jean, rue du Pont, 13, Verviers.
Desait, direct. d'assurances, boul. de la Sauvenière, 115.
de Sélys-Longchamps, sénateur à Halloy (par Ciney).
Desoer, Florent, avocat, avenue du Hêtre, Cointe, Sclessin.
Dessart, Jean, professeur à l'Athénée de Namur, rue Basse-Chaussée, 21, Liège.
Destrée, conducteur prov. des ponts et chaussées, Thier de Cornillon, 36. Bressoux.
de Thier, Maurice, boulevard de la Sauvenière, 10.
Dethier, José, directeur de musique, quai de Fragnée, 46.
Dethier, Alph., curé de Troisponts.
Dethioux, Prosper, clerc de notaire, r. de Campine, 185.
Detry-Henricot, D., rue du Cimetière, Monceau-sur-Sambre.
Mme la baronne de Waha, à Tilff.
Dewandre. Jules, industriel, rue Lairesse, 64.
Dewez, Alphonse, Moulin-du-Ruy (Roanne-Coo).
D'Heur-Fayette, Henri, rue de la Régence, 19.
d'Hoffschmidt, L., conseiller à la Cour de cassation, 57, square Marie-Louise, Bruxelles.
Digneffe, Emile, avocat, rue Paul Devaux, 3.
Dinraths, Joseph, relieur, rue André Dumont, 11.
Discailles, Ernest, professeur à l'Université de Gand, avenue Louise, 492, Bruxelles.

Dobbelstein, G., curé de St-Denis, rue Donceel, 2.
Dommartin, Léon, homme de lettres, rue d'Orléans, 47, Bruxelles.
Dony, Emile, professeur à l'Athénée, boulevard Dolez, 187, Mons.
Dormal, Jules, docteur en médecine, Hollogne-aux-Pierres.
Doutrepont, Georges, prof. à l'Université de Louvain.
Dresse, Armand, industriel, boul. de la Sauvenière, 132.
Dreye, Alexis, quai Mativa, 35.
Drossart, Théodore, inspecteur de l'enregistrement, rue Dautzenberg, 25, Ixelles.
Dubois, notaire, boulevard d'Avroy, 62.
Dubois, Jean, avocat, rue Beckman.
Dumont, Henri, fabricant de Tabacs, r. St-Thomas, 28.
Dumont, Fernand, rentier, Thier de Cornillon, 2, Bressoux.
Dumoulin, Aug., fabricant d'armes, boulevard de la Sauvenière, 90.
Dumoulin, François, fabric. d'armes, r. St-Laurent, 33.
Dumoulin, Victor, négociant, rue Vinâve-d'Ile, 17.
Dupont, Armand, avocat, rue Darchis, 56.
Dupont, Émile, avocat et sénateur, place Rouveroy, 8.
Dupont, Désiré, inspecteur des sépultures, r. Eracle, 58.
Durbuy, Joseph, auteur wallon, à Vaux-Borset.
Du Soleil, Georges, professeur à l'Athénée, r. St-Gilles.
Duvivier, Henri, industriel, à Verviers.

Fairon, archiviste de l'État, Pepinster.
Falloise, Maurice, avocat et échevin, rue Simonon, 5.

Fellens, Léon, gérant de la C[ie] des papiers peints, rue de l'Université.

Ferage, Emile, pharmacien, rue Grande, 40, Dinant.

Firket, Ch., professeur à l'Université, place Sainte-Véronique.

Flechet, Fernand, représentant, à Warsage.

Fléron, Emile, pharmacien, à Queue-du-Bois.

Flesch, Oscar, ingénieur aux charbonnages des Kessales, Flémalle-Grande.

Foccroule, Georges, avocat, boul. Frère-Orban, 21.

Forgeron, Alphonse, fabricant d'armes, rue Adolphe Borgnet, 1.

Fortin, Eugène, chef de bureau à la Cour des comptes, 107, rue St-Bernard, St-Gilles, Bruxelles.

Fournal, Joseph, auteur wallon, rue Pisseroule, 192, Dison.

Fraichefond, C., professeur à l'école moyenne, rue du Marché, Huy.

Fraigneux, Eugène, quai de Longdoz, 28.

Fraigneux, Jean, ingénieur, quai de Longdoz, 28.

Fraipont, Julien, professeur à l'Université, Mont Saint-Martin, 35.

Fraipont, F., docteur en médecine, rue Beckman, 24.

Franck, Barthélemy, auteur wallon, rue Crapaurue, 68, Verviers.

Franck, Jean, imprimeur, rue Léopold, 43, Dison.

Francotte, X., docteur en médecine et prof. à l'Univ., quai de l'Industrie, 15.

Francotte, Charles, Mont St-Martin, 79.

Frankignoulle, Clément, ingénieur civil, rue de Campine, 207.

Fredericq, Paul, professeur à l'Université, rue des Boutiques, 9, à Gand.

Fréson, Armand, avocat, rue des Augustins, 32.

Gahide, Paul, rue du Quesnoy, Tournai.

Gaillard, Henri, auteur wallon, à Neuville-sous-Huy.

Galand, Georges, docteur en médecine, rue du Trône, 12, Bruxelles.

Gauthier (abbé), curé à Auby-sur-Semois.

Georges, Hyacinthe, surveillant à l'Athénée, rue du Bosquet, 41.

Gérard, F., r. Théodore Verhaegen, 168, à Bruxelles.

Gérard, Gustave, préfet de l'Athénée de Namur.

Gérard, Léo, ingénieur, rue Louvrex, 76.

Gérardy, Hubert (abbé), rue de l'Official, 8.

Germay, H., marchand de bois, r. des Guillemins, 20.

Gheur, Ernest, ingénieur aux charbonnages des Kessales, Flémalle-Grande.

Gignez, Alfred, prof. à l'Athénée royal de Liège.

Gilis-Perat, Arthur, agent de change, rue de l'Official.

Gillard, Alphonse, président de la *Société des auteurs wallons sérésiens*, rue Hacha, Seraing.

Gillard, Robert, quai Saint-Léonard, 70.

Gillet, Eugène, prof. à l'Athénée, rue du Brou, 34, Verviers.

Gnusé, Charles, avocat, rue de l'Académie, 27.

Godin, Arnold, rentier, Stavelot.

Goffinet, G., receveur des contributions, rue Fond-Pirette, 85.

GORET, Léopold, ingénieur, rue Sainte-Marie, 23.

GOUVERNEUR, Sylvain, directeur-gérant des charbonnages d'Ans.

GRAFFART, Julien, peintre décorateur, pl. Cathédrale, 22.

GRÉGOIRE, Camille, greffier au Tribunal de commerce, boulevard de la Sauvenière, 99.

GRÉGOIRE, Gaston, député permanent, quai des Pêcheurs, 54.

GRÉGOIRE, Karl, ingénieur, rue Fond-Pirette, 160.

GRÉGOIRE, Marcel, avocat, Mont St-Martin, 3.

GRIGNARD, Antoine, rue de l'Harmonie, 40, Verviers.

GRIGNET, Joseph, appariteur à l'Université, à Marchin.

GULIKERS, industriel, quai Henvart, Bressoux.

HABETS, Alfred, professeur à l'Université, rue Paul Devaux, 4.

HABETS, Paul, directeur-gérant d'Espérance et Bonne-Fortune, avenue Blonden, 33.

HALLEUX, Godefroid, rentier, r. des Franchises, 12 *bis*.

HALLEUX, Joseph, rue Sur-la-Fontaine.

HALLEUX, Victor, curé, à Tavier.

HALLEUX, tailleur, rue Vinâve-d'Ile, 4.

HAMES, Léopold, professeur, rue Méan, 28.

HANNAY, Joseph, agent comptable, rue Vanderlinden, 80, Schaerbeek.

HANSEN, Joseph, avocat, rue Jonfosse, 6.

HANSON, G., avocat, rue Beckman, 35.

HARDY, Fernand, joaillier, rue St-Paul, 6.

HARZÉ, Emile, directeur des mines, place de l'Industrie, 25, à Bruxelles.

Haulet, contrôleur au chemin de fer, rue Kinkempois, 30.

Hauzeur, Adolphe, industriel, au Val-Benoît.

Havet, Charles, auteur wallon, rue Haute-Wez, 105, Grivegnée.

Henen, Mathieu, professeur à l'Athénée royal, 33, rue Dodoens, Anvers.

Henin, Charles, négociant, Dinant.

Hennen, Guillaume, archiviste, r. Donckier, 34, Verviers.

Hénoul, L., premier avocat-général à la Cour d'appel, rue Dartois, 36.

Henrion, François, rue Jonruelle, 69.

Henroz, Gustave, rentier, rue Louvrex, 51.

Hermans, Joseph, professeur à l'Athénée, rue Fabry, 76.

Herve, Emile, industriel, à Trooz.

Herzé, Antoine, commis à l'Administration communale, rue Basse-Wez, 109.

Heuse, Théo, architecte, Nessonvaux.

Heyne, Jean, sous-chef de bureau à l'Administration communale, Montagne-de-Bueren, 16.

Hock, Auguste, fils, chez M. Bussy, directeur de l'Ecole sucrière, à Glons.

Hodeige, Arthur, ingénieur au chemin de fer de l'État, à Etterbeek.

Honlet, Robert, chaussée de Liége, à Huy.

Hovegnée, Ar., professeur à l'Athénée, impasse de la Vignette.

Hurard, Henri, auteur wallon, rue Crapaurue, 68, Verviers.

ISERENTANT, P., professeur à l'Athénée royal de Malines.
ISTA, Alfred, papetier, rue Mathieu-Laensbergh, 14.
ISTA, Georges, rue du Pâquier, 25.
JACOB, H., commissionn.-expéditeur, r. de la Syrène, 13.
JACQUEMIN, Achille, rue de la Syrène, 17.
JACQUEMIN, Léon, industriel, r. de Gilly, Chatelineau.
JACQUEMOTTE, Edmond, pharmacien, rue Chafnay, 35, Jupille.
JACQUEMOTTE, Jean, professeur à l'Athénée royal, Mons.
JACQUES, Victor, professeur à l'Athénée royal, rue Bassenge, 52.
JAMAR, Armand, ingénieur, place de Bronkart, 10.
JAMOLET, Léon, industriel, Montagne de Bueren, 18.
JAMOTTE, Jules, notaire, à Dalhem.
JANGOUX, Georges, employé à la Banque Internationale, avenue des Arts, Bruxelles.
JANSSENS, J., fabricant d'armes, r. Lambert-le-Bègue, 4.
JASPAR, André, industriel, rue Jonfosse, 2 et 20.
JOMOUTON, Adolphe, peintre décorateur, rue de l'Arsenal, Namur.
JOPKEN, Ernest, préfet honoraire d'Athénée, rue Rioul, 5, Huy.
JORISSEN, A., professeur à l'Université, rue Sur-la-Fontaine, 110.
JORISSENNE, Gustave, docteur en médecine, rue Saint-Jacques, 2.
KEPPENNE, Jules, notaire, place St-Jean, 29.
KEYBETS, Jules, président du *Sillon*, rue de la Paix, 26, Verviers.
KIMPS, Charles, rue Lombardie, 11, Bruxelles.

Kleyer, Gustave, avocat et bourgmestre, r. Fabry, 21.

Kraft de la Saulx, Frédéric, fils, ingénieur à la Société Cockerill, aux Masuirs, Seraing.

Küntziger, Ignace, professeur à l'Athénée royal, rue Charles Morren, 2.

Labroux, sécrétaire-trésorier de l'Athénée royal, rue du Vertbois, 86.

Lallemand, Joseph, à Vivegnis-lez-Herstal.

Laloux, Adolphe, propriétaire, avenue Rogier, 12.

Lamarche, Emile, rue des Augustins, 57.

Lambert, Henri, chef du service commercial du Hasard, à Trooz.

Lamberty, Joseph, imprimeur et industriel, à Stavelot.

Lance, B., tailleur, conseiller communal, rue du Pont-d'Ile, 15.

Laoureux, Léon, boulevard d'Avroy.

Laubain, Joseph, à Gembloux.

Lebrun, major, chaussée St-Pierre, 120, Etterbeek.

Lecloux, J., préfet de l'Athénée, Dinant.

Lecrenier, Joseph, avocat, à Huy.

Ledent, Albert, ingénieur, rue du Paradis, 69.

Ledent, Jean, directeur hon. de l'École supérieure des Textiles, rue des Vennes, 121.

Ledent, Joseph, chef comptable à Gérard-Cloes, rue Saint-Léonard, 436.

Leintz, Laurent, à Villers-aux-Tours.

Lejear, Jean, docteur en médecine, rue Laoureux, Verviers.

Lejeune, Jean, aux Bruyères, Jupille.

LEJEUNE, Jean, rue Large-Voie, 97. Herstal.

LEJEUNE-VINCENT, industriel et sénateur, à Dison.

LEMAIRE, Justin, rentier, à Stavelot.

LEPLAT, docteur en médecine, rue Beckmann, 23.

LEPRINCE, Edmond, pharmacien, r. de la Station, Chênée.

LEQUARRÉ, Alphonse, professeur honoraire d'Athénée, à Retinne.

LEQUARRÉ, Léonard, docteur en philosophie, à Retinne.

LEROUX, Ch., président du Tribunal, r. du Vertbois, 78.

LESPINEUX, Ch., pharmacien, rue Publémont, 42.

L'HEUREUX, Fernand, ingénieur, avenue de l'Observatoire, 99.

LHOEST, Paul, fabric. de papiers peints, r. Robertson, 39.

LHONEUX, Joseph, professeur à l'Athénée de Gand.

LIBBRECHT, avocat, rue Lonhienne.

LIBOTTE, négociant, rue Simonon. 8.

LIÉGEOIS, Camille, professeur à l'Athénée royal, 115, chaussée de Steenbrugge, Bruges.

LIXON, Camille, appariteur à l'Université et bourgmestre, à Cheratte.

LOHEST, Max, ingénieur, Mont St-Martin, 55.

LONCIN, Guillaume, rue Herman-Reuleaux, 56.

LOOSE, Joseph, industriel, à Cokaihaye (Lambermont).

LOSSEAU, Léon, avocat, rue de Nimy. 37, à Mons.

LOVENS, Ignace, rue Saint-Thomas, 9 et 13.

LOVINFOSSE, Michel, secrétaire du bureau de bienfaisance, rue Saint-Gangulphe, 7.

LURQUIN, Auguste, percepteur des postes, à Verviers.

MAGNETTE. Charles, avocat et sénateur, quai des Pêcheurs, 33.

Maillart, Georges, rue Jonfosse, 4.

Mairlot, J., professeur à l'Athénée royal de Namur.

Malaise, directeur de charbonnage, à Wandre.

Malerm, S., professeur à l'Athénée de Namur, Jambes.

Mallieux, Fernand, avocat et professeur à l'Univ. de Bruxelles, rue Beckman, 20.

Maréchal, François, chef-comptable de la banque Nagelmackers, rue Publémont, 35.

Maréchal, Remacle, ingénieur des mines, rue du Pot-d'Or, 12.

Marneffe, Alfred, prof. à l'Athénée, rue Léanne, 21, Namur.

Martens, Charles, docteur en philosophie et lettres, 27, rue Marie-Thérèse, Louvain.

Martin, Urbain, professeur de musique, à Visé.

Massart, Emile, industriel, rue Sœurs-de-Hasque, 17.

Massart-Attout, Jean, négociant, à Jodoigne.

Massaux, curé, à Dion-le-Val (Wavre).

Masson, Antoine, professeur à l'Athénée royal, rue Pasteur, 16.

Maubeuge, Lucien, auteur wallon, rue de Tavier, 2, Seraing.

Mercenier, Isidore, avocat, rue André-Dumont, 29.

Mercx, Pierre, rentier, à Visé.

Micha, Alfred, avocat et échevin de l'Instruction publique, rue des Anges, 19.

Mignon, Joseph, commissaire en chef de la ville de Liège, rue Méan, 26.

Minders, Alexis, pharmacien, r. Verte, 89, Schaerbeek.

MINSIER, Camille, ingénieur au corps des mines, à Charleroi.

MODAVE, Léon, directeur honoraire d'Ecole, r. Dehin, 69.

MOLITOR, Lucien, professeur à l'Athénée, quai Mativa, 9.

MONSEUR, Eugène, prof. à l'Université, 165, avenue de Tervueren, Woluwe-St-Pierre (Brabant).

MONSEUR, Edouard, à Beaufays (par Chaudfontaine).

MOREAU, Emile, ancien chef de bureau à l'Adm. comm., rue Chapelle-des-Clercs, 4.

MORISSEAUX, Ch., fils, fabricant d'armes, rue Nysten, 46.

MOTTARD, Julien, quai de Maestricht, 9.

MOUTON, Alf., étudiant en droit, avenue Rogier, 15.

MOUTON, Alphonse, brasseur, rue Saint-Paul, 31.

MOUTON-TIMMERHANS, brasseur, rue Charles Morren, 5.

MUG, Henri, quai de la Dérivation, 5.

NAGELMACKERS, Alfred, ingénieur, rue du Pot-d'Or, 55.

NANDRIN, François, négociant, boul. Frère-Orban, 24-25.

NEEF, Léonce, avocat, boulevard Piercot, 56.

NEUJEAN, Joseph, auteur wallon, r. de la Station, Herve.

NEYT, Georges, ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi, boulevard de Waterloo, 32, Bruxelles.

NICAISE, Maurice, prof. à l'Athénée, r. de la Culture, 24, Ixelles.

NOIRFALISE, Camille, prof. à l'Athénée, r. de Campine, 163.

NOIRFALISE, Jules, négociant, quai de l'Université, 6.

NOVENT, Eugène, chef de bureau à l'Administration communale, r. des Chalets, 22, à Verviers.

OGER, Adrien, conservateur du Musée archéologique Namur.

Orval, commissaire de police, quai de l'Ourthe, 1.

Outer, Nestor, artiste peintre, à Virton.

Parmentier, Edouard, avocat, rue de Soignies, 19, à Nivelles.

Peclers, Maurice, pharmacien, rue Surlet, 39.

Pernin, Louis, prof. à l'Ecole générale allemande, 9, rue Van Brée, Anvers.

Petit, Léon, ingénieur, à Soignies.

Pety de Thozée, gouverneur de la province de Liège, au Palais provincial.

Philippin, prof. à l'Athénée, boul. Conscience, 5, Bruges.

Pholien, C., avocat-général à la Cour d'Appel, boulevard de Waterloo, 95, Bruxelles.

Picard, Edgar, directeur à Valentin-Coq, à Hollogne-aux-Pierres.

Pirard, Servais, pharmacien, rue du Ruisseau, 17.

Pirenne, Henri, professeur à l'Université, rue Neuve-St-Pierre, 132, Gand.

Piron, Henri, instituteur communal, à Masta-Stavelot.

Pirotte, Alex., chef de bureau à l'Adm. comm., rue Naimette, 18.

Pirsoul, Léon, auteur wallon, rue d'Hooghvorst, 3, Bruxelles.

Plumhans, Joseph, avenue Hanlet, Verviers.

Polain, Alphonse, avocat, rue St-Léonard, 267.

Pommerenke, Henri, pharmacien, rue St-Pierre, 18.

Poncelet, Félix, dessinateur, à Esneux.

Poncin, Olivier, industriel, rue Ste-Marguerite, 31.

Ponthier, N., fils, rue Pansy, 29, Montegnée.

POPULAIRE, Louis, docteur en philosophie et lettres, rue Américaine, 148, Bruxelles.

PREUD'HOMME, Léon, prof. à l'Athénée et à l'Université, rue Nassau, 4, Gand.

PROTIN (Mme ve), rue Féronstrée, 24.

PUTZEYS, Félix, prof. à l'Université, rue Forgeur, 1.

RANDAXHE, S., docteur en médecine, à Thimister.

RAXHON-PELTZER, Henri, propriétaire-rentier, avenue Nicolaï, 49, Heusy-Verviers.

RAZE DE GROULARD, Alph., industriel, à Esneux.

RAZE, Auguste, industriel, à Ougrée.

RAZE, Joseph, ingénieur, à Esneux.

REMACLE, François, conseiller communal, président de la *Fédération dramatique verviétoise,* rue du Palais, 13, Verviers.

RÉMION, Charles, à Verviers.

RÉMONT, Joseph, architecte, quai de l'Industrie, 19.

REMOUCHAMPS, Em., architecte prov., rue Simonon, 10.

REMOUCHAMPS, Joseph, meunier. rue du Palais, 44.

REMY, Alfred, rue Pied du Pont-des-Arches, 1.

RENAUX DE BOUBERS, Paul, industriel, rue Forgeur, 7.

RENSON, Théo. fabricant de pianos, boul. d'Avroy, 76.

REULEAUX, Fernand, avocat, rue Basse-Wez, 28.

REULEAUX, Jules, consul général de Belgique dans la Russie méridionale, à Odessa (rue Hemricourt, 33).

RIGA, Pierre, chapelier, rue Pont-St-Nicolas, 4.

RIGO, Jos., secrétaire de la ville de Liège, r. Nysten, 16.

RIGO, Pierre, chef de bureau à l'Adm. comm., Montagne Ste-Walburge, 10.

Robert. Georges, avoué à la Cour, rue Ste-Marie, 38.
Robert. Victor, avocat, rue Louvrex, 64.
Roland, Léon, doct. en sciences naturelles, r. Velbruck, 2.
Romiée, H., docteur en médecine, rue Raikem, 16.
Ronchesne, Guillaume, pharmacien, r. St-Léonard, 492.
Rose, John, fils, industriel, à Seraing.
Rouma, Antoine, rue Grétry, 79.
Rouma, Olivier, directeur d'Institut, boulevard de la Sauvenière, 89.
Roup, Léon, surveillant à l'Athénée de Liège.
Rutten, Louis, industriel, rue Dartois, 24.
Ruwet-Doome, Jean, ancien bourgmestre, à Thimister.
Scharff, Paul, prof. à l'Athénée, r. de Kinkempois, 41.
Schiffers, docteur en médecine, boulevard Piercot, 34.
Schipperges, H., secrétaire du *Cercle Verviétois*, boulevard Anspach, 20, Bruxelles.
Schmidt, Paul, avocat, avenue Blonden, 92.
Schuind, Henri, receveur-chef honoraire au chemin de fer de l'Etat, rue des Eburons, 40.
Schuind, Nic., percepteur des postes, Waremme.
Schuind, docteur en médecine, r. Lambert-le-Bègue, 5 *bis*.
Secretin, Joseph, fils, rue Vinâve, 9, Grâce-Berleur (Montegnée).
Segers, rue de Kinkempois, 35.
Sépult-Andrianne, rentier, à Vielsalm.
Servais, J., photographe, rue des Vennes, 247.
Simon, Constant, peintre, professeur à l'Athénée et à l'Ecole normale, rue Bidaut, Verviers.
Simon, Jules, notaire, rue de Castillon, 24, Arlon.
Simon-Henin, Léon, à Ciney.

Smeets, Edm., doct. en médecine, rue Hemricourt, 9.
Sottiaux, Jules, professeur et homme de lettres, à Montigny-le-Tilleul.
Souffret, François, prof. à l'Athénée, rue Gaillot, 12, Namur.
Souheur, Fl., directeur du charbonnage de Bonne-Fin, rue Ste-Marguerite, 6.
Spring, W., professeur à l'Université, r. Beckman, 38.
Stainier, Louis, conservateur-adjoint à la Bibliothèque Royale, Grand'Place, 29, à Mont-St-Guibert.
Stiels, Arn., subst. auditeur militaire, r. St-Adalbert, 5.
Stiernet, H., prof. à l'Ecole moyenne, r. du Champ de l'Eglise, 99, Laeken.
Straetmans, G., prof. à l'Athénée royal, rue de Rotterdam, Anvers.
Swaen, A., professeur à l'Université, r. de Pitteurs, 16.
Talaupe, Gaston, chef de bureau à l'Administration comm., rue des Arbalestriers, 20, Mons.
Thiriar, Léon, négociant, place Verte, 9.
Thiry, Fernand, recteur de l'Université, rue Fabry, 1.
Thonard, Eugène, à Vielsalm.
Thonnard, Lambert, avocat, rue Hullos.
Thonnart, Armand, plombier, rue Méan, 13.
Tihon, docteur en médecine, à Theux.
Tilman, Gustave, rentier, rue Hennet, 19.
Tonglet, Emile, avocat, rue L. Namèche, Namur.
Tourneur, Victor, attaché à la Bibliothèque royale, rue Defacqz, 98, St-Gilles.
Toussaint, abbé, professeur à Dolhain.

Trasenster, Paul, ingénieur, boulevard d'Avroy, 57.

Triffet, Arthur, docteur en médecine, à Monceau-sur-Sambre.

Vaillant, Hector, rue des Chapelains, 1.

Vanast, Gilles, auteur wallon, à Angleur.

Vandereuse, Jules, à Berzée.

Van de Rydt, Marc, prof. à l'Ath., r. des Rivageois, 21.

Vandeveld, Ernest, directeur de la *Bibliographie de Belgique*, avenue de la Brabançonne, 12, à Bruxelles.

Van Hoegarden, avocat, boulevard d'Avroy, 9.

Van Marcke, Ch., avocat et représentant, rue des Clarisses, 36.

Van Ormelingen, Ern., avocat, rue d'Amercœur, 60.

Van Roggen, Mathys, maître de carrières, à Sprimont.

Van Scherpenzeel-Thim, Louis, consul général de Belgique à Moscou, rue Nysten, 31.

Van Strydonck-Larmoyeux, r. St-Jean, 20.

Van Wert, architecte, rue Louvrex, 5

Van Zuylen, Ernest, place St-Barthélemy, 6.

Van Zuylen, Joseph, négociant, r. Féronstrée.

Van Zuylen, Léon, ingénieur, boul. Frère-Orban, 47.

Verdin, Olivier, comptable, r. de Neufchâteau, Arlon.

Viroux, instituteur, r. César Franck, 50.

Voué, Joseph, quai de Longdoz, 27.

Waleffe, Pierre, inspecteur honoraire des écoles primaires, rue de Sluse, 17.

Warnant, Julien, avocat, avenue Rogier, 14.

Wasseige, Joseph, industriel, place des Franchises, 5.

Wathelet, Alfred, négociant, quai Orban, 12.

Wathelet, Emile, négociant, quai Orban, 11.

Wattiez, Ad., auteur wallon, r. de Courtrai, 25, Tournai.

Waucomont, Thomas. professeur à l'Athénée royal de Mons.

Wauters, Edouard, boulevard Piercot, 26.

Wauters, J., prof. à l'Athénée royal, r. Souveraine, 37, Ixelles.

Wesmael, Adolphe, capitaine-commandant, r. Gaucet, 10.

Willem, Jos., président du *Caveau liégeois*, à Chênée.

Williquet, Camille, greffier provincial, à Mons.

Wilmet, rentier, à Oupeye.

Wilmotte, Charles, ingénieur, rue Côte d'Or, Sclessin.

Wilmotte, Maurice. professeur à l'Université, rue Raikem, 22.

Wittmann, Victor, professeur à l'Athénée, rue de l'Abondance, 13, Bruxelles.

Wyns, Jean, représentant de commerce, rue de la Madeleine, 29, Jumet (Heigne).

Xhignesse, Arthur, ingénieur, chaussée de Liège, 27, Huy.

Xhignesse, Gaspard. rue du Plan-Incliné, 109.

Zeyen, Hubert, rentier, rue Fond-St-Servais.

ÉTRANGER [1]

Club wallon de Malmedy, p. adr. M. Bragard, président, rue du Parc, Malmedy (Prusse rhénane).

Cohen, Gustave, lecteur de français à l'Université, Breitenfelderstrasse, 56 II, Leipzig-Gohlis (Allemagne).

---

[1] La cotisation des membres qui habitent l'étranger est de 6 francs (dont un franc pour le port des publications). Pour éviter les frais, nous prions ces membres d'envoyer, au début de l'année, un mandat-poste au Trésorier, M. Oscar Pecqueur, rue des Anglais, 16, Liège. Le talon du mandat leur servira de reçu.

Counson, Albert, lecteur de français à l'Université, Bismarckstrasse, 27, Halle a/S. (Allemagne).

Damas, Désiré, docteur ès-sciences, Bergen (Norwège).

Donnay, André, professeur au lycée, rue d'Etigny, 12, Pau (France).

Esser, Quirin, D^{r} phil., rue Neuve, Malmedy (Prusse rhénane).

Grignard, Adelin, S. J., St-Mary's, Kurseong, Bengal Precidency, East India.

Jamme, L., trésorier de *La Wallonne*, rue Saint-Maur, 170, Paris (France).

Jamme, Henri, directeur de la Vieille-Montagne, à Bensberg, près Cologne (Prusse rhénane).

Marichal, Joseph, Städtisches Alumnat, Brühl-bei-Bonn (Allemagne).

Muller, Clément, littérateur, Malmedy (Prusse rhénane).

Ouverleaux, Emile, conservateur honoraire des manuscrits de la Bibliothèque Royale de Belgique, rue Cortambert, 13, Paris (France).

Ruffer, Philippe, artiste musicien, Königin Augusta Strasse, 24, Berlin, W. 10 (Allemagne).

Salverda de Grave, J.-J., professeur à l'Université de Leide (Hollande).

Simon, Jules, professeur à la Kriegsacademie, Hessstrasse, 98 III, Munich (Allemagne),

Wuidart, Jules, St-Hubert, Eaton Avenue, Hampstead, Londres (Angleterre).

Sociétés, bibliothèques publiques, groupes abonnés aux publications

BELGIQUE

1. *Årmanac' dè payis d' Hève* (p. adr. M. Jules Leruth, rue de la Station, Herve).
2. Bibliothèque communale de Verviers (p. adr. M. Angenot, bibliothécaire, rue du Travail, Verviers).
3. *La Comédie wallonne*, cercle dramatique et littéraire de Wavre (p. adr. M. Marchand, président, rue du Pont, Wavre).
4. *Cercle littéraire et scientifique d'Ougrée*, rue de l'Église, Ougrée.
5. *Le Wallon-Club*, cercle dramatique de Dinant, (p. adr. M. Em. Ferage, vice-président, rue Grande. 40, Dinant).
6. Cercle *Lès djonnes auteûrs walons*, (p. adr. M. Lucien Motmans, secrétaire, rue Gravioule, 32, Liége).
7. *Les joyeux campagnards de Masta*, cercle dramatique (p. adr. M. Jean Legrand, secrétaire, à Masta-Stavelot).
8. *Société d'Harmonie*, à Verviers.
9. *Union des auteurs wallons sérésiens* (p. adr. M. Alph. Gillard, président, r. Hacha, Seraing).
10. *Lès djônes sucriveûs Disonwès* (p. adr. M. Etienne Winandy, secrétaire, 36, rue Pierreuse, Dison).
11. *La Walone d'Arlon*, société d'Agrément (p. adr. M. Van Dooren, président, avenue des Voyageurs, 9, Arlon).
12. *Le Tronc des Vieillards* (p. adr. M. Leruth-Lavergne, rue des Ecoles, Herve).

13. *Cercle wallon de Charleroi* (p. adr. M. Leon Garcia, trésorier, rue de l'Ange, 20. Marcinelle).
14. Bibliothèque communale de Stavelot (M. Jean Quiriny, bibliothécaire communal, Stavelot).
15. Fédération wallonne littéraire et dramatique de la province de Liège. (M. Alphonse Tilkin, président, rue Lambert-le-Bègue, 5).
16. *Les Mélomanes*. (M. Jean Charlier, président, à Herve).
17. Bibliothèque communale de Seraing (M. Picalausa, secrétaire-trésorier, r. de l'Industrie, 99, Seraing).
18. *Société luxembourgeoise de Tournai*. (M. J. Noë, secretaire, rue Royale, 39, Tournai).

Echange des publications

BELGIQUE

1. Institut archéologique liégeois.
   Mme Dasoul, concierge du Musée, rue du Palais.
2. Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège.
   M. Jos. Brassinne, bibliothécaire, rue Nysten, 30, Liège.
3. *Wallonia*, archives wallonnes mensuelles.
   M. Oscar Colson, directeur, r. Henkart, 10, Liège.
4. *Li Clabot*, gazette hebdomadaire.
   M. Th. Bovy, rédacteur, rue de Hesbaye, 207, Liège.
5. *Lidje qui rèy*, gazette hebdomadaire.
   M. Jean Bury, rue St-Gilles, 94, Liège.

6. *Li p'tit Lidjwès*, gazette hebdomadaire.
M. Lambotte, rue Entre-deux-Ponts, 39, Liège.

7. Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire.
M. le Dr Lejear, bibliothécaire, rue Laoureux. Verviers.

8. Cercle verviétois de Bruxelles.
Brasserie belge, boulevard Anspach, 1, Bruxelles.

9. Société Archéologique de Namur.
M. Adrien Oger, conservateur du Musée archéologique, Namur.

10. *Li Couarneu*, gazette hebdomadaire.
M. J.-B. Collard, éditeur, boulevard d'Omalius, 152, Salzinnes-Namur.

11. Société Archéologique de Nivelles.
M. A. Hanon de Louvet, président, rue St-Georges, Nivelles (Brabant).

12. *L' Coq d'Awous'*, gazette hebdomadaire.
M. Cambier, éditeur, r. de Montigny, 65, Charleroi.

13. Cercle Archéologique de Mons.
M. L. Devillers, président, rue des Gades, Mons.

14. *Le Ropieur*, gazette hebdomadaire.
Brasserie de Bruxelles, sur la Place, Mons.

15. Société Historique et Archéologique de Tournai.
M. Soil de Moriamé, président, rue Royale, 45, Tournai.

16. *La Revue Tournaisienne*, mensuelle.
M. Hocquet, directeur, chaussée de Willemeau, 55. Tournai.

ÉTRANGER

17. Société nationale des Antiquaires de France.
M. Klincksieck, éditeur, r. de Lille, Paris.

18. *La Revue d'Ardenne et d'Argonne*, mensuelle.
M. Laroche, éditeur, Sedan (France).

19. Section historique de l'Institut grand-ducal du Luxembourg.
M. Buck, éditeur, Luxembourg.

20. *Bulletin* du Glossaire des patois de la Suisse romande.
Hallerstrasse, 39, Berne (Suisse).

21. *La Brouette*, gazette hebdomadaire.
M. J. Watteeuw, rue St-Jacques, 39, Tourcoing (France).

22. *Zeitschrift des Vereins für rheinische und westfälische Volkskunde.*
M. K. WEHRHAN, Günthersburg-Allée 76 I, Frankfurt a. M.-Bornheim.

23. *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur.*
M. le Dr D. BEHRENS, 21, Wilhemstrasse, Giessen (Allemagne).

TABLEAU DE LA SOCIÉTÉ

Membres d'honneur	. . . .	4
—	honoraires (anciens titulaires) . . .	6
—	correspondants	3
—	titulaires	40
—	effectifs (Belgique 511 ; Etranger 16) .	527
Sociétés, bibliothèques publiques, groupes abonnés		18
Echange des publications	. . . .	23
	Total au 16 mars 1907 . . .	621

Membres décédés

Renier, J.-S., artiste peintre, membre correspondant, à Verviers.

Bertrand, Oscar, notaire.

Clochereux, Henri, avocat.

Dejardin, P.-H.-L., brasseur.

D'Heur, Emile, professeur à l'Académie.

Dumont, Eugène.

Firket, Adolphe, ingénieur-directeur des mines.

Gérard, Fernand.

Henin, Octave, négociant, à Ciney.

Moniquet, Victor, comptable.

Neuray, mécanicien.

Noé, rentier.

Petit, directeur des charbonnages du Val-Benoît.

Roland, Jules, négociant.

Sior, Emile, rentier à Herstal.

Van Becelaere, avocat, à Bruxelles.

TABLE DES MATIÈRES

ANNUAIRE

DE LA

Société liégeoise

DE

LITTÉRATURE WALLONNE



Soc. An. Imprimerie
H. Vaillant-Carmanne
Rue St-Adalbert, 8
Liège — 1908

1908 — N° 21

Publications de la Société

Martin Lejeune. Œuvres complètes, publiées dans les *Bulletins* de la Société (1897-1901); brochures et plaquettes formant un ensemble de 660 pages in-8°, 7 fr.

On vend à part *Lu Grêve dès tèheûs*, 2 actes; *Piquète èt milète*, 1 acte; *One pitite creûs*, 2 actes; *Bloûsêye!* 3 actes: a pièce 1 fr.

Recueils lyriques: *Lès Mâlureûs*, *Â hasârd dèl pène*, *Tâvlês dèl natûre*, *Lès Djôyes dè manèdje*, la pièce, 0.50.

* * *

Publications récentes relatives au Dictionnaire

Règles d'orthographe wallonne adoptées par la Société, rédigées par J. Feller: brochure in-8° de 72 pages, prix: 0.50 centimes.

Projet de Dictionnaire général de la Langue wallonne, brochure in-4° de 36 pages à deux colonnes (1903-1904), prix: 2 francs.

Bulletin du Dictionnaire wallon, 1re année (1906), brochure de 160 pages, prix: 3 francs. — 2e année (1907), brochure de 174 pages, prix: 3 francs.

* * *

J. Dejardin. *Dictionnaire des Spots ou proverbes wallons*, précédé d'une *Étude sur les proverbes*, par J. Stecher: 2e édition (1891-92); 2 volumes in-8°, prix: 5 francs.

G. Doutrepont. *Tableau et théorie de la conjugaison dans le wallon liégeois* (1891), in-8°, 124 pages, prix 2 francs.

J. Feller. *Essai d'orthographe wallonne* (1900), in-8°, 237 pages, prix: fr. 2.50.

ANNUAIRE

DE LA

Société liégeoise de Littérature wallonne

N° 21

ANNUAIRE

DE LA

Société liégeoise

DE

LITTÉRATURE WALLONNE



Soc. An. Imprimerie
H. Vaillant-Carmanne
Rue St-Adalbert, 8
Liége — 1908

1908 — N° 21

NOTICE

SUR LA

SOCIÉTÉ LIÉGEOISE DE LITTÉRATURE WALLONNE

La *Société liégeoise de Littérature wallonne* a été fondée le 27 décembre 1856 ; elle est à la fois la plus ancienne et la plus importante société littéraire de la Wallonie. Elle est notre *Académie wallonne* : il ne lui manque vraiment que la reconnaissance officielle, — qui viendra bien un jour !

Son œuvre est *exclusivement littéraire et scientifique*. Toute discussion politique ou religieuse est bannie de la Société.

Elle a pour but d'encourager la littérature wallonne et l'étude des parlers romans de la Belgique. Elle institue annuellement des concours de littérature et de philologie wallonnes (voir le programme détaillé dans l'*Annuaire*) et publie dans son *Bulletin* les pièces, lexiques et mémoires couronnés.

Elle comprend : 1° des *membres titulaires*, au nombre de quarante, qui sont tenus d'assister aux

réunions mensuelles; — 2° des *membres effectifs*, en nombre illimité, qui n'ont d'autre obligation que de payer la cotisation annuelle de **cinq francs** (étranger, **sept francs**). Ils reçoivent les nombreuses publications de la Société et sont invités à se mettre en rapport avec les membres titulaires.

Pour devenir membre effectif, il suffit d'en adresser la demande au Secrétaire, qui se chargera de la présentation d'usage.

La bibliothèque, qui concentre notamment toute la production littéraire de la Wallonie, est ouverte à tous les membres, qui peuvent la consulter (au local : Université de Liège) en s'adressant au Bibliothécaire ou au Secrétaire de la Société.

Jusqu'ici la Société a publié :

1° les tomes 1 à 47 et le tome 49 du *Bulletin* littéraire et philologique. Le tome 47 comprend la *Table systématique des Publications* de 1856 à 1906; le tome 48 paraîtra en 1908;

2° les tomes 1 à 21 de l'*Annuaire* : cet Annuaire, dont la publication jusqu'en 1903 était intermittente, paraît depuis lors chaque année et contient spécialement ce qui a trait à l'administration de la Société;

3° relativement au Dictionnaire qu'elle prépare :

a) les *Règles d'orthographe wallonne* adoptées par la Société, 2[e] édition (1905) ; brochure de propagande, in-8° de 72 pages, prix, 0,50 centimes ;

b) le *Projet de Dictionnaire général de la Langue wallonne,* brochure in-4° de 36 p. à deux colonnes (1903-4) ; prix, 2 francs ;

c) le *Bulletin du Dictionnaire wallon,* années 1906 et 1907. Ce nouveau périodique, qui comprend quatre fascicules par an, est destiné à préparer l'œuvre considérable dont la Société réunit les matériaux depuis un demi-siècle. Cette œuvre de science et de patriotisme, le **Dictionnaire général de la Langue wallonne** ou **Glossaire des patois romans de la Belgique**, est en pleine voie de réalisation. Le gouvernement vient d'allouer à la Société une subvention spéciale « en vue de l'aider à couvrir les frais de publication du 1[er] fascicule. »

En outre, la Société a jeté les bases d'un **Glossaire général de la Toponymie wallonne** (voir le *Bulletin du Dictionnaire,* t. II, pp. 1-18) et travaille activement à la **Bibliographie wallonne** (voir *Annuaire* **19**, pp. 133-140).

En 1907, la Société a distribué à ses membres :

1° le 20e *Annuaire,* in-12 de 145 pages (avec le portrait hors texte de Charles Grandgagnage) ;

2° le tome 47 du *Bulletin* (1re partie du *Liber Memorialis* du Cinquantenaire), in-8 de xx-301 pages ;

3° le tome 49 du *Bulletin* (concours de 1904), in-8 de 383 pages, avec une carte ;

4° le *Bulletin du Dictionnaire,* 2e année, in-8 de 174 pages.

En 1908, elle espère pouvoir leur distribuer le tome 21 de l'*Annuaire,* les tomes 48 et 50 du *Bulletin* et le tome III du *Bulletin du Dictionnaire.*

On est prié d'adresser la correspondance, demandes d'admission et communications, demandes d'achat ou d'échange, au Secrétaire, M. Jean Haust, *rue Fond-Pirette, 75, Liège.*

Adresser les dons d'ouvrages et tout ce qui concerne la Bibliothèque au local, *Université de Liège,* en spécifiant bien qu'il s'agit de la *Société.*

STATUTS ET RÈGLEMENT [1]

CHAPITRE I

Art. 1er. Il est constitué à Liège une Société dans le but d'encourager les productions wallonnes ; de propager les bons chants populaires ; de conserver sa pureté à notre antique idiome ; d'en fixer autant que possible l'orthographe et les règles, et d'en montrer les rapports avec les autres langues romanes.

CHAPITRE II

Titre et travaux de la Société

Art. 2. La Société prend le titre de *Société liégeoise de Littérature wallonne.*

Art. 3. Elle institue annuellement des concours de littérature wallonne.

Des concours pourront également être institués sur les questions historiques ou philologiques relatives au wallon.

---

[1] Arrêté le 27 décembre 1857 ; revisé dans les séances des 12 avril, 10 mai et 14 juin 1897 et dans la séance du 27 février 1906.

Art. 4. Le programme des concours, leurs conditions, les récompenses à donner aux lauréats sont déterminés, chaque année, par la Société, dans la séance de janvier.

Le dépouillement des pièces envoyées, ainsi que la nomination des jurys, se fera dans la séance de décembre de la même année.

Enfin les jurys déposeront leurs rapports et feront connaître leurs décisions, au plus tard, autant que possible, dans la séance d'avril de l'année suivante.

Toute mention honorable donne droit à une médaille en bronze.

Toute personne ayant obtenu une médaille dans un concours de la Société, recevra le *Bulletin* dans lequel son œuvre aura paru.

La distribution des prix pourra avoir lieu en séance publique.

Art. 5. La Société réunit les matériaux du dictionnaire et de la grammaire du wallon. Elle s'attache à déterminer les règles de la versification.

Art. 6. La Société s'assemble de droit au local ordinaire de ses séances, une fois par mois, sauf en juillet, août et septembre, au jour et à l'heure qu'elle fixe.

Les assemblées générales sont celles de décembre et de mai.

ART. 7. La Société s'assemble aussi sur toute convocation du secrétaire, ordonnée par le président. La convocation contient l'ordre du jour.

A la demande de trois membres titulaires, le président doit faire convoquer la Société.

ART. 8. L'assemblée délibère sur les objets à l'ordre du jour, lorsque cinq membres titulaires sont présents.

En cas d'urgence reconnue par l'assemblée, il peut être statué sur tout autre objet non prévu à l'ordre du jour.

ART. 9. Sur demande de trois membres, le vote a lieu au scrutin secret.

Toute élection a lieu au scrutin secret.

ART. 10. Toute discussion politique ou religieuse est interdite.

CHAPITRE III

Des fonctionnaires et du bureau

ART. 11. Les travaux de la Société sont dirigés par un bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier et d'un bibliothécaire-archiviste.

La Société pourra, le cas échéant, nommer un secrétaire-adjoint et un bibliothécaire-adjoint.

ART. 12. En cas d'absence du président et du

vice-président, le membre le plus âgé en remplit provisoirement les fonctions.

Si le secrétaire est absent, le président choisit un des membres pour le suppléer.

ART. 13. Les membres du bureau sont nommés tous les ans dans la séance de décembre.

Toute candidature nouvelle devra être produite dans une séance ordinaire préalable à la séance du vote.

ART. 14. Le président règle l'ordre du jour et dirige les discussions; il veille à l'exécution du règlement; à l'assemblée de janvier, il rend compte des travaux de l'année écoulée.

ART. 15. Le secrétaire tient le procès-verbal des séances et la correspondance ; il exécute les décisions de la Société.

ART. 16. Le trésorier opère les recettes, fait les paiements et en rend compte à la première séance de l'année, le tout sous la surveillance du président. Il présente dans cette même séance un projet de budget pour le nouvel exercice.

Le bibliothécaire-archiviste conserve et classe la bibliothèque et les archives.

CHAPITRE IV

Des membres de la Société

ART. 17. La Société se compose : *a*) de membres

d'honneur choisis parmi les personnes lui ayant rendu d'éminents services ; le Bourgmestre de la Ville de Liège, le Président du Conseil provincial et le Gouverneur de la Province sont de droit membres d'honneur ; *b*) de membres titulaires ; *c*) de membres effectifs ; *d*) de membres correspondants ; *e*) de membres honoraires.

Art. 18. Les membres titulaires de la Société sont au nombre de quarante. Ils ont seuls voix délibérative et consultative.

Art. 19. Pourront être nommés membres honoraires les membres titulaires qui en feraient la demande ou ceux qui, pendant trois années consécutives, n'auront plus participé aux travaux de la Société.

Art. 20. Les personnes présentées par trois membres titulaires sont inscrites comme membres effectifs. Les présentants sont responsables du paiement de la cotisation de la première année due par le membre effectif qu'ils ont présenté.

Art. 21. Les membres correspondants sont nommés à la majorité des membres titulaires présents ; ils se tiennent en relation avec la Société. Ils sont invités à faire don à la Société de leurs publications.

Les membres honoraires, effectifs et correspon-

dants ont le droit d'assister aux séances fixées par le règlement.

Art. 22. Les membres titulaires sont choisis parmi les membres effectifs, à la majorité des votes des membres titulaires présents.

Art. 23. La démission donnée par un membre titulaire ou effectif ne le libère pas du paiement de la cotisation de l'année dans le courant de laquelle la démission est donnée.

Le défaut de paiement de la cotisation pendant deux ans entraîne la démission. Le démissionnaire n'en est pas moins tenu au paiement de ces deux années.

CHAPITRE V

Des publications

Art. 24. La Société fait imprimer :

A. Les pièces couronnées dans ses concours.

Ces pièces deviennent sa propriété, en ce sens qu'elles ne peuvent être imprimées sans son autorisation. Tout manuscrit envoyé au concours est déposé aux archives.

B. Les pièces anciennes dont la rareté et le mérite nécessitent la conservation.

C. Les pièces adressées à la Société, lorsqu'elles en sont jugées dignes.

L'insertion au *Bulletin* d'une œuvre quelconque est accompagnée du tirage à part de cinquante exemplaires destinés à l'auteur.

Art. 25. Le secrétaire est chargé de remplir les formalités voulues par la loi pour assurer à la Société la propriété de ses publications.

Art. 26. Un exemplaire de toute publication est de droit remis sans rétribution à chaque membre honoraire, titulaire ou effectif.

La Société peut décider l'envoi d'un exemplaire aux correspondants.

Un exemplaire est adressé aux Sociétés qui accordent la réciprocité, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, à celle de l'Université de Liège et à la Bibliothèque publique de la Ville.

CHAPITRE VI

Des recettes et des dépenses

Art. 27. Les recettes consistent : en cotisations payées par les membres titulaires, honoraires et effectifs, fixées à cinq francs annuellement, qui sont recouvrables dans le courant du mois de janvier; en dons volontaires; en subsides éventuels de la Commune, de la Province et de l'État; et en produits de la vente des exemplaires des publications livrées au commerce.

Art. 28. Les dépenses ordinaires sont celles qui sont prévues au budget.

Art. 29. Les dépenses extraordinaires sont celles qui ne sont pas prévues au budget; elles ne peuvent être votées qu'à la majorité des trois quarts des membres titulaires présents.

CHAPITRE VII

De la revision du règlement et de la dissolution de la Société

Art. 30. En cas de nécessité reconnue par la majorité des membres titulaires présents et absents, les Statuts peuvent être modifiés.

Aucune résolution ne peut être prise à ce sujet qu'après avoir été discutée dans deux des réunions de droit.

Art. 31. La dissolution ne peut être mise en délibération que si les trois quarts des membres titulaires, convoqués spécialement à cet effet, sont présents.

Après deux convocations successives, restées sans résultat, la Société délibère valablement, quel que soit le nombre des membres présents.

La dissolution ne pourra être prononcée que si elle réunit les deux tiers des voix des membres présents. La bibliothèque, les archives et le sceau

de la Société seront déposés à la bibliothèque de l'Université de Liège et deviendront la propriété de la Ville; le solde restant en caisse sera acquis en tous cas au Bureau de bienfaisance de la ville de Liège.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire,
Jean HAUST

RAPPORT DU PRÉSIDENT

SUR LES

Travaux de la Société en 1907

Présenté à la séance du 13 janvier 1908

MESSIEURS,

Au vœu de l'article 14 de nos Statuts, j'ai l'honneur de vous rendre compte des travaux de notre Société pendant l'année 1907.

Les concours de 1906 que nos jurys ont appréciés pendant les premiers mois de 1907, ont donné des résultats peu brillants. Parmi les cent-et-trente-trois mémoires et pièces que nous avons reçus, aucun n'a été jugé digne de la médaille d'or; cinq

médailles d'argent et trente-cinq de bronze ont été décernées. Les médailles d'argent ont été attribuées :

1° à M. l'abbé Joseph Bastin, pour sa *Morphologie du parler de Faymonville,* Wallonie prussienne (5e concours);

2° à M. Arthur Xhignesse, pour son poème intitulé *Grève* (15e concours);

3° à M. Henri Hurard, pour sa comédie en un acte : *Su vindjince* (24e concours);

4° au même, pour sa comédie en trois actes : *Djôyes et r'grèts* ou *Li tètche qui ruspite* (25e concours), et

5° à M. Godefroid Halleux, pour sa comédie en trois actes et en vers : *Matante Constance* (25e concours).

Les concours de 1907, dont la Société a opéré le dépouillement dans sa séance du 9 décembre dernier, ont donné cent-et-cinquante-sept mémoires et pièces : c'est le chiffre le plus élevé qui ait été atteint jusqu'ici. Puisse la qualité être en rapport avec la quantité !

***

La Société au cours de l'année écoulée a distribué à ses membres :

1° le tome XX de l'*Annuaire*, in-12 de 147 pages,

avec le portrait de notre ancien président Charles GRANDGAGNAGE, destiné à remplacer celui qui a été publié par mégarde à la page 19 du tome XVI de l'*Annuaire* ;

2° le tome XLVII du *Bulletin*, qui forme la première partie du *Liber memorialis* et qui contient la Table systématique des publications de la Société depuis son origine jusqu'à son cinquantenaire. Cette table a été rédigée par notre Bibliothécaire, M. Oscar COLSON. Je crois être l'interprète de vos sentiments à tous en lui adressant, pour ce travail aussi consciencieux qu'utile et bien ordonné, les félicitations de la Société ;

3° le tome XLIX du *Bulletin*, qui renferme les rapports et les pièces couronnées des concours de 1904 ;

4° les deux premières livraisons du *Bulletin du Dictionnaire*, deuxième année. Les livraisons III et IV sont sous presse et seront distribuées incessamment.



Le Conseil provincial de Liège nous a alloué un subside de cent francs pour la première livraison du Dictionnaire général de la Langue wallonne. Nous avons la confiance que sa bienveillante initiative trouvera des imitateurs dans les Conseils provin-

ciaux du Brabant, du Hainaut, du Luxembourg et de Namur.

De son côté, le Gouvernement nous accorde un subside de mille francs pour ce premier fascicule. Le baron Descamps-David, ministre des Sciences et des Arts, a bien voulu en informer la Société par une lettre personnelle qui nous est parvenue le matin du 6 décembre dernier. Ces nouvelles encourageantes pour notre œuvre, sont enregistrées dans la Chronique du *Bulletin du Dictionnaire*. Néanmoins votre président se fait un devoir de présenter ici l'expression de nos sentiments de gratitude aux pouvoirs publics qui veulent bien nous aider dans notre entreprise. Il exprime l'espoir que la ville de Liège, ainsi qu'on nous l'a fait entrevoir, justifiera son titre de capitale de la Wallonie en votant à son tour sa part des fonds nécessaires pour mener à bien notre œuvre patriotique.

***

La Société s'est efforcée de combler de nombreuses lacunes que lui a révélées le cataloguement de ses richesses bibliographiques, travail ardu, qui a été entrepris et mené à bonne fin par son actif et vigilant bibliothécaire, M. Oscar Colson. Elle y a consacré une somme de cinq cents francs sans interrompre l'acquisition de tout ce qui se publie en

wallon ou sur le wallon en Belgique ou à l'étranger. Je signalerai parmi ses achats celui de la copie d'un manuscrit aussi rare que précieux : *Li Mariède manquè*, avec la musique, comédie en trois actes qui a été composée et jouée à Marche-en-Famenne en 1806. Cette œuvre de Michaux et Gueubel forme, avec celles de Barthélemi-Étienne Dumont, le dernier écho de l'art dramatique wallon du dix-huitième siècle, qui avait débuté par *Li Voyèdje di Tchaudfontinne.*

Pour le détail de nos autres acquisitions, je renvoie au Rapport général de notre Bibliothécaire, dont il sera donné lecture dans quelques instants.

* * *

Je vous ai signalé l'an dernier la prochaine publication, par M. Oscar Grojean, de l'édition *princeps* des *Ewes di Tongue*, que le hasard a fait retrouver à l'Université de Gand dans un envoi de livres que lui avait fait la bibliothèque de Leide, en Hollande. M. Grojean nous a donné communication, sur cette *pasquêye* de 1700, d'une *Étude* qui servira d'introduction à l'édition nouvelle.

M. N. Lequarré a donné lecture de deux travaux wallons qu'il a faits, l'un sur *Lès manôyes dè vi payis d' Lîdje*, qui a paru dans le *Bulletin du Dictionnaire* (2e année, p. 100) ; l'autre, sur *Lès*

pwes et lès meseûres du même pays, qui sera inséré dans le tome XXI de l'*Annuaire*.

Enfin M. Jules Feller nous a remis, avec commentaire sur son origine et sur sa valeur linguistique, un *Glossaire stavelotain*, manuscrit du dix-huitième siècle, don de M. Armand Weber, opticien à Verviers. Je suis heureux de réitérer au généreux donateur les remerciements de la Société, et je profite de la circonstance pour faire appel, en faveur de notre bibliothèque, aux personnes qui possèderaient des manuscrits wallons inédits qu'elles n'utiliseraient pas.

* * *

Dans un autre ordre d'idées, M. Jean Haust, notre savant et zélé secrétaire, a proposé à la Société l'élaboration du *Glossaire général de la Toponymie wallonne*. Il n'a pas eu de peine à établir que les efforts faits par quelques savants belges en vue d'apporter la lumière dans ce domaine aussi intéressant que vaste, sont restés isolés et qu'il appartient à une société comme la nôtre de prendre l'initiative d'un travail général qui embrasserait toutes les localités de la Wallonie, mais qui, il est inutile de le dissimuler, sera de longue, de très longue durée. Le vœu platonique émis par les deux ou trois savants à qui je viens de faire allusion, est

demeuré sans écho. Une société sera peut-être plus heureuse. C'est pourquoi, prenant en considération la proposition de M. J. HAUST, vous avez décidé, dans la séance du 8 juillet, de faire un appel à tous les chercheurs, si modestes soient-ils, dans chaque localité de la Wallonie. A cet effet, vous avez fait tirer à quatre mille exemplaires les deux articles rédigés par MM. J. FELLER et J. HAUST qui ont paru en tête du tome II du *Bulletin du Dictionnaire* sous le titre commun : *Pour la Topographie wallonne*. Ces tirés à part, accompagnés d'une circulaire explicative, ont été adressés aux Bourgmestres et Curés des 1444 communes de la Wallonie. L'année 1908 nous fera connaître le résultat de cette tentative, la première d'ordre pratique en faveur de la Topographie wallonne.



Quelque étrange que cela puisse paraître, la découverte du bassin houiller de la Campine a eu son contre-coup sur la situation matérielle de notre Société. Au local que nous occupions naguère encore à l'Hôtel des Ingénieurs, quai de l'Université, nous avions pour voisins, sur le même palier, les Bureaux de la Société des Mines de Beeringen. Ayant définitivement fixé son siège à Liège, cette Société s'est trouvée à l'étroit, et *a côps d' cårlus*[1].

comme dit notre vieux langage, mais avec tous les égards et facilités désirables, elle nous a évincés en septembre dernier. Forcés de chercher un autre local, nous avons été préoccupés avant tout du soin de soustraire nos richesses bibliographiques au péril d'un incendie qui anéantirait quantité de pièces absolument uniques, sans compter les cent mille fiches de notre Dictionnaire représentant un labeur d'un demi-siècle et divers manuscrits ou rares ou de haute valeur.

Des démarches ont été entreprises à Bruxelles et à Liège ; elles ont été couronnées de succès : le Gouvernement a bien voulu mettre à notre disposition une dépendance inoccupée des bâtiments de l'Université, où nos collections se trouvent désormais à l'abri de tout danger. Aussi lui vouons-nous l'hommage de notre reconnaissance.

* * *

Aucune modification n'a été apportée en 1907 à la liste de nos membres titulaires, qui sont restés au chiffre sacramentel de quarante.

Cent-et-quatre membres effectifs nouveaux ont été présentés et admis dans le courant de l'année. Six ont donné leur démission. Neuf sont décédés. En sorte que nous ouvrons l'année 1908 avec un accroissement de quatre-vingt-neuf membres, ce

qui en porte le total à 676 et nous rapproche de l'idéal du millier. (Voir le tableau de la Société, à la fin de cet Annuaire.)

Les membres effectifs que la mort nous a ravis sont MM. :

Lejeune-Vincent, industriel et sénateur, à Dison;

Auguste Bénard, éditeur, à Liège;

Jean Ruwet-Doome, ancien bougmestre, à Thimister ;

Édouard David, comptable, à Verviers;

Hubert Zeyen, rentier, à Liège;

Paul Bourgeois, ingénieur-directeur des Railways économiques Liège-Seraing et extensions, à Liège;

Émile Lamarche, industriel, à Liège et

Émile Harzé, directeur honoraire des Mines, à Bruxelles.

Nous réitérons à leurs familles l'expression de nos condoléances les plus sympathiques.

***

Dans sa séance du 9 décembre 1907, la Société a procédé au renouvellement de son Bureau pour 1908. Elle a confirmé le mandat de MM. N. Lequarré, président; V. Chauvin, vice-président; J. Haust, secrétaire et O. Pecqueur, trésorier. Elle a nommé bibliothécaire en titre M. Oscar

Colson, qui, plusieurs années durant, avait rempli les fonctions de bibliothécaire-adjoint avec zèle et dévouement.



Le 28 décembre, la Société a clôturé l'année par son trente-neuvième Banquet anniversaire, qui a eu lieu à l'*Hôtel de l'Europe*. Cette agape a été très gaie et très animée, quoiqu'elle n'ait réuni qu'une quarantaine de convives. L'*Annuaire* de 1908 en donnera le compte rendu détaillé.

* * *

Messieurs, ce n'est pas sans une légitime satisfaction que je termine ce rapport en constatant l'activité et la prospérité toujours croissantes de la Société liégeoise de Littérature wallonne. Sans abandonner les voies où les anciens l'avaient engagée, c'est-à-dire sans renoncer à encourager, par des concours, la culture littéraire du wallon dans la mesure des genres qui sont à la portée de cet idiome, elle a pris une tournure plutôt scientifique, grâce à quelques membres titulaires érudits, jeunes et laborieux qu'elle a eu le bonheur de recruter dans ces dernières années.

En utilisant les nombreux matériaux que la patiente vigilance de nos devanciers avait réussi à

recueillir, la Société s'applique aujourd'hui de préférence, par la philologie avec le secours de l'histoire, à poursuivre l'étude scientifique du wallon, aussi bien dans le passé que dans le présent. Quelque attachement que nous ayons pour le vieux langage de nos pères, il n'y a guère à se faire illusion : il sombrera fatalement dans la lutte démesurément inégale dont il est menacé, en compagnie de beaucoup d'autres idiomes, par les quelques langues mondiales qui se disputeront dans l'avenir le génie de l'humanité. A qui en douterait, il suffit de signaler la francisation progressive de tous les parlers de la Wallonie, sans en excepter le liégeois. Mais pour le grand bien de la science linguistique la *Société liégeoise de Littérature wallonne* en aura pieusement recueilli et conservé les précieuses reliques.

A défaut d'autre titre, que mon âge en soit un suffisant pour m'autoriser à féliciter les doctes et vaillants collaborateurs de l'œuvre grandiose qui aura sauvé le wallon de l'oubli.

N. Lequarré

CONCOURS DE 1906

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

5ᵉ Concours. *Étude de morphologie.* — Médaille d'argent à M. l'abbé Joseph Bastin, pour sa *Morphologie du parler de Faymonville-Weismes* (*Wallonie prussienne*).

11ᵉ Concours. *Recueil de mots nouveaux.* — Mention honorable à M. Jean Franck, de Dison.

Id. à M. A. Minders, de Schaerbeek.

15ᵉ Concours. *Étude descriptive.* — Médaille d'argent à M. Arthur Xhignesse, pour sa pièce *Grève.*

Mentions honorables (avec impression partielle) au même, pour ses pièces *Timps èt ȣins, Si cwârȣeûs, Cognes aȣincenèyes al hape* et *Airs èt mays.*

Mentions honorables (sans impression) au même, pour ses pièces *Toûrnant d' vôye* et *Pôrtrait di m' fi.*

Id. à M. Olivier Verdin, de Marche, pour sa pièce *Walonisant.*

16ᵉ Concours. *Récit assez étendu.*

Mention honorable (avec impression) à M. A. Xhignesse, pour sa pièce *Foye di ȣote.*

Id. (sans impression) au même, pour sa pièce *Ine fayêye pitite vêye* et pour sa pièce *Doguanches èt touwanches.*

Id. à M. God. Halleux, pour sa pièce *Li cas d'a Dj'han Louwis.*

17ᵉ Concours. *Fable, petit conte, monologue,* etc. Conclusions négatives.

18ᵉ Concours. *Poésie lyrique, romance,* etc.

Mention honorable (avec impression) à M. Arthur Xhignesse, pour *Çou qui l' zuvion raconte.*

Id. à M. Joseph Herpin, pour *Çou qu'on veût.*

Id. à M. Laurent Colinet, pour *Li vi Sjoweû d' violon.*

Id. à M. Armand Masson, pour *Tot s' boneûr.*

Mention honorable (sans impression) à M. A. Xhignesse, pour *L'idêye.*

Id. à M. Joseph Herpin, pour *Çou qu' èj'inme.*

Id. à M. Émile Wiket, pour *Tchanson por lèye.*

19ᵉ Concours. *Crâmignon.*

Mention honorable (sans impression) à M. Joseph Duysenx, pour *Li fièsse.*

20ᵉ Concours. *Pasquèye (poésie satirique).*

Mention honorable (avec impression) à M. Joseph Vrindts, pour *Li grande madame.*

Id. (sans impression) à M. Arthur Xhignesse, pour *Li dreût d'èsse bièsse.*

Id. à M. Pierre Pirard, de Dison, pour *Lès r'mèdes po! mwèrt.*

21ᵉ Concours. *Recueil de poésies présentant un caractère d'unité.*

Mentions honorables (avec impression partielle) à M. A. Xhignesse, pour ses recueils *Infèr, Lès bièsses, Tènistés* et *Inte di nos deûs.*

Id. (sans impression) à M. Lucien Colson, pour ses *Nut s.*

22ᵉ Concours. *Traduction ou adaptation d'une œuvre en langue étrangère.*

Mention honorable (avec impression) à M. Alph. Gillard, pour *L'istwére dè lodjeû.*

Id. (sans impression) à M. A. Xhignesse, pour sa traduction d'un fragment de Cam. Lemonnier. *La Terre belge.*

23e Concours. *Scène populaire dialoguée.*

Mention honorable (sans impression) à M. A. Xhignesse, pour sa pièce *Sol gazète.*

24e Concours. *Pièce en un acte.*

Médaille d'argent à M. Henri Hurard, de Verviers, pour sa pièce *Su vindjince.*

Mention honorable (sans impression) au même, pour sa pièce *L'onète fame.*

Id. à M. Alph. Gillard, pour sa pièce *Fin conte fin.*

25e Concours. *Pièce de théâtre en plusieurs actes.*

Médaille d'argent à M. God. Halleux, pour sa pièce en trois actes et en vers *Matante Constance.*

Id. à M. Henri Hurard, pour sa pièce en trois actes *Djôyes èt r'grèts* ou *Lu tètche qui ruspite.*

Mention honorable (avec impression partielle) à M. Joseph Hens, de Vielsalm, pour sa pièce en six tableaux *Li Lidjwèse.*

Hors Concours. Conclusions négatives.

CONCOURS DE 1907

La Société a reçu 157 pièces :

8e Concours. *Glossaire d'un village.* — 1. Glossaire de Dour et de Sirault. — 2. Glossaire de Fosses. [*Archives* nos 256 et 257.]

Jury : MM. Doutrepont, Haust, Feller et Maréchal, *rapporteur.*

10e Concours. *Vocabulaire technologique.* — 1. Vocabulaire de l'apiculteur. — 2. Vocabulaire du tapissier-garnisseur. — 3. Vocabulaire de l'imprimeur. [*Archives* nos 258-260.]

Jury : MM. Doutrepont, Haust, Feller, Simon et Semertier, *rapporteur.*

11e Concours. *Toponymie.* — 1. Glossaire toponymique de Beaufays. [*Archives*, no 261.]

Jury : MM. Lequarré, Haust, Doutrepont et Feller, *rapporteur.*

12e Concours. *Recueil de mots nouveaux.* — 1. Devise : Non decet. — 2. Devise : Pasvince vât svince. [*Archives* nos 262-3.]

Jury : MM. Feller, Doutrepont et Haust, *rapporteur.*

16e Concours. *Étude descriptive.* — 1. Pitits còps d'oûy. — 2. Ine divise so saqwantès oûves. — 3. Neûr timps. — 4. Po lès qwate meûrs. — 5. Mi pòrtrait. — 6. Totes sòrs d'afaires. — 7. Câdes dihités dès mohes. — 8. On nozé p'tit viyèdje. — 9. Viyères. — 10. Neûre cwène. — 11. Vùsion. — 12. L'ome qui n'sét d'glidjì. — 13. Pìd-sinte. — 14. Lès p'tits bagneûs. — 15. Ètéremint d'èfant. — 16. Li vi Clòse. — 17. Deûs tchafètes. — 18. Fièsse è bwès. — 19. Complainte d'ine vèye òrlodje. (*Archives* nos 264 à 282.)

Jury : MM. Jos. Defrecheux, Mélotte et Parmentier, *rapporteur*.

17e Concours. *Récit assez étendu.* — 1. Li pope. — 2. Li vìle sorcìre. — 3. Marièdje d'amoûr. — 4. Prôtes èt rapwètroûles. — 5. Miyètes di vèye. — 6. Prumìrès djowes. — 7. Foyous po l' vint. — 8. On mâleûr di s' cwér. — 9. Flâwes contes. — 10. Ine tote pitite trote. — 11. Essai d'épitres. — 12. Li plèce dès radjoûrs. (*Archives* nos 283 à 294.)

Jury : MM. Semertier, Pecqueur et Gilbart, *rapporteur*.

18e Concours. *Fable, monologue, etc.* — 1. Lu p'tit hièrdì. — 2. Proûve d'amoûr. — 3. Tindrèye âs mohons. — 4. Ruk'nohance a l'èvièrs.

— 5. Duzoûrnihmint d'èglîse. — 6. Fat qui c' seûye mi quèl tchante. — 7. Mès wèsènes. — 8. Mès galants. — 9. Lu grand-mére. — 10. Àtou dèl cinse. — 11. Li mâle vòye. — 12. Dji n' prind mây nole feume, savez, mi ! — 13. Bin, va ! qu'on m' lèsse la ! — 14. Batisse. — 15. Conturon. — 16. Li steûle a cawe èt l'astèrlogue. — 17. Li vatche èt l' tchinliyon. — 18. Prumî conte. — 19. Vos nèl sèpez nin. — 20. Çou qu' vos èstez. — 21. Fâvurètes èt fâvurons. — 22. Bokèts d' fâves. — 23. Deûs dîmègnes. — 24. Pauve vèye tchèrète. — 25. Lès baguèdjes. — 26. Qu'on d'vint laid ! — 27. On sondje. — 28. Lès r'protches d'on spére. — 29. Li sôye èt l' coton. — 30. Li vî fauteûy. — 31. Lès vèyès tchansons. [*Archives* n°s 295 à 325.]

Jury : MM. Tilkin, Vrindts et Chauvin, *rapporteur*.

19 **Concours.** *Pièce lyrique en général : romance, chanson, etc.* — 1. Lès cûtès peûres. — 2. Li pauve piote. — 3. Pusqui n's avans l' prétimps. — 4. Sèyîz midone. — 5. Tchanson po Marèye. — 6. Po tchanter l' Walonerèye. — 7. Li s'crèt-mawèt. — 8. Kimint qu'on fait. — 9. Vî linguèdje. — 10. Dispètchans-ne d'ovrer. — 11. Mi feume. — 12. Priyîre d'ine mére. —

13. À molin. — 14. Lès djoweûs d' mariônètes. — 15. Poqwè plorer? — 16. Dji m'è troûve bin. — 17. Al Marguèrite. — 18. Li hoveûse. — 19. Rigrèt. — 20. Li tchanson dèl nivaye. — 21. Rote ti vôye. — 22. Èdon, Marôye? — 23. Por vos. — 24. Essai d'élégies. — 25. Feû griyeû. — 26. Tchanson d' bresseû. — 27. Tchanson d'ovreû. — 28. Èsplicâcion. — 29. Qui èst-ce qu'on deût hoûter? — 30. Tchansons â d'fait' dèl patrèye. — 31. Clokes. — 32. Wice vas-se don? — 33. Li Pisson mèssèdjî. — 34. Li vî bribeûs. — 35. L'èwe. — 36. Sins r'protche. — 37. Lès p'tits èfants. — 38. Pol dièraine fèy. — 39. Li feume qui beût. — 40. Lès djalos. — 41. Lès trim'leûs. — 42. Li rwène di l'ovrî. — 43. So l' soû di s' wèmîre. [*Archives* n°s 326 à 368.]

Jury : MM. Gilbart, Haust et Pecqueur, *rapporteur*.

20e Concours. *Crâmignon*. 1. Lu campagne a meûs d' may. — 2. Feû d' rîmès. — 3. Marlatcha. — 4. Misére! — 5. Èn osté. [*Archives* n°s 369 à 373.]

Jury : Les mêmes.

21e Concours. *Pasquèye*. — 1. Bokèt d'pasquèye. — 2. Pasquèye so lès panamas. — 3. Pasquèye

so 'ne mâle annêye. — 4. One mohe è l'ôrlodje. [*Archives* n°s 374 à 377.]

Jury : Les mêmes.

22e Concours. *Recueil de poésies présentant un caractère d'unité.* — 1. È walon. — 2. Dès ènocints. — 3. Nos plâyes. — 4. Bokèts d'amor. — 5. Li fiyon d' tot. — 6. Li tére. — 7. Èl Condroz. — 8. Tére di Hèsbaye. — 9. Haute Årdène. — 10. Deûs saqwès. — 11. Li timps qu'i fait. [*Archives* n°s 378 à 388.]

Jury : MM. Michel, Parmentier et Roger, *rapporteur*.

23e Concours. *Traduction ou adaptation.* — 1. Inte di deûs èfants. — 2. Imitation d'Erasme. — 3. Poésies de V. Hugo. — 4. Lès mwètès foyes. — 5. Début de *Le Mort*, de C. Lemonnier. — 6. Vieux poètes français. — 7. Poésies d'A. de Musset. — 8. Poésies d'Horace. — 9. Poètes provençaux. — 10. L'Inferno. — 11. Roumanille. — 12. Li poûr èt l' conte. — 13. Li buveû. — 14. Li tiyou di Varus. — 15. Dièw vis bènihe. [*Archives* n°s 389 à 403.]

Jury : MM. Michel, Parmentier et Doutrepont, *rapporteur*.

24e Concours. *Scène populaire dialoguée.* — 1. Sol rowe. — 2. Bokèts di d'vises. — 3. Qwand lès

biesses djàsît. — 4. L'èfant. [*Archives* n°s 404 à 407.]

Jury : MM. Vrindts, Simon et Tilkin, *rapporteur*.

25e Concours. *Pièce en un acte.* — 1. Li p'tite malâde. — 2. Comèrçants. — 3. In amour di feume. [*Archives* n°s 408 à 410.]

Jury : MM. Simon, Semertier, Dory et Tilkin, *rapporteur*.

26e Concours. *Pièces en plusieurs actes.* — 1. Sès bordons d' vîlèsse. — 2. C'èsteût on sondje. [*Archives* n°s 411 et 412.]

Jury : MM. Simon, Dory, Semertier, Lequarré et Feller, *rapporteur*.

Société liégeoise de Littérature wallonne

CONCOURS DE 1908

PROGRAMME

Histoire et Philologie

1er Concours. — Une étude sur les règlements, les us et coutumes de l'une des anciennes corporations de la Wallonie, d'après des documents authentiques ([1]).

L'auteur devra, autant que possible, expliquer les termes spéciaux employés dans les pièces officielles ou dans l'usage commun et remonter à leur origine ; dire s'ils sont restés en vogue dans le langage de l'industrie moderne et dans quelles localités ; rassembler les faits historiques relatifs à la corporation que l'on aura en vue ; comparer brièvement son organisation à celle de la même corporation dans d'autres villes.

([1]) La Société a déjà publié des études de ce genre sur les corporations des Tanneurs, des Drapiers, des Merciers et des Vignerons du pays de Liège.

2e Concours. — Histoire (d'un genre ou d'une époque) de la littérature wallonne.

Par exemple : l'histoire de la chanson : — du théâtre ; — de la langue wallonne et de ses productions avant le XVIIe siècle : — de la littérature au XVIIe et au XVIIIe siècle ; etc.

3e Concours. — Étude bibliographique sur les ouvrages wallons ou relatifs au wallon.

Au choix, un genre depuis les origines jusqu'à nos jours, — ou tous les genres pendant une période déterminée.

4e Concours. — Étude bio-bibliographique sur un auteur wallon décédé.

On trouvera des modèles dans la collection de nos *Annuaires*. — Pour les 3e et 4e Concours, suivre dans la rédaction des notices bibliographiques, les règles adoptées pour la *Bibliographie wallonne* (voyez *Ann.* **19**, pp. 137-140).

5e Concours. — Étude de phonétique.

Au choix, étude d'un groupe de faits à travers la Wallonie, — ou phonétique complète d'un village ou d'une région à déterminer.

6e Concours. — Étude de morphologie (conjugaison [1]), dérivation, suffixes, préfixes).

Au choix, étude d'un groupe de faits à travers la

(1) A l'exclusion de la région de Liège, qui est suffisamment connue.

Wallonie, — ou morphologie complète d'un village ou d'une région déterminée.

7e Concours. — Étude de syntaxe [1].

Au choix, étude d'un groupe de faits à travers la Wallonie. — ou syntaxe complète d'un village ou d'une région déterminée.

8e Concours. — Glossaire d'un village ou d'une région déterminée.

9e Concours. — Vocabulaire d'une section déterminée de l'histoire naturelle [2].

10e Concours. — Vocabulaire technologique de l'une des branches de l'activité humaine [3].

Procéder de préférence par description détaillée, en français ou en wallon, de façon que le vocabulaire proprement dit serve de table. Voyez des spécimens de cette méthode dans le *Bulletin du Dictionnaire wallon* (1906-1907).

---

(1) A l'exclusion de la région de Liège, qui est suffisamment connue.

(2) A l'exclusion du règne animal, dont le vocabulaire a paru au *Bulletin*.

(3) La Société a déjà publié une quarantaine de ces vocabulaires technologiques : on en trouve le détail dans la *Table générale systématique des publications de la Société*, 1856-1906, qui forme le tome 47 du *Bulletin*. (Liège, Vaillant-Carmanne, 1907 : prix, 3 francs). — La Société désirerait notamment recevoir les vocabulaires des vignerons et des caviers, des gens de loi, des débardeurs (*bouteûs foû*), des potiers d'étain, des fondeurs de cuivre et le vocabulaire wallon de la numismatique.

11ᵉ Concours. — Toponymie d'une commune ou d'une région déterminée [1].

12ᵉ Concours. — Recueil de mots qui ne figurent pas dans les dictionnaires et vocabulaires imprimés. (Une centaine d'articles suffit.)

13ᵉ Concours. — Recueil d'étymologies nouvelles.

Dans ces divers glossaires, distinguer l'apport nouveau : citer les sources imprimées, manuscrites, ou orales ; faire, autant que possible, l'histoire du mot. Les concurrents sont tenus de travailler *sur fiches de papier ordinaire.*

14ᵉ Concours. — Étude critique sur la versification wallonne.

15ᵉ Concours. — Étude sur le progrès ou la décroissance de l'emploi du wallon dans un village déterminé.

1ᵉʳ PRIX pour chacun des concours ci-dessus : Diplôme de médaille d'or et récompense d'au moins cent francs.

---

[1] La Société a déjà publié le *Glossaire toponymique de Francorchamps* (*Bulletin*, t. 46) et celui de *Jupille* (t. 49). Les concurrents sont invités à consulter ces deux œuvres et à suivre les conseils qui leur sont donnés dans le *Bulletin du Dictionnaire*, IIᵉ année (1907), p. 1-18.

Littérature

16e Concours. — Étude descriptive (prose ou vers) : portrait, type populaire, tableau de mœurs, mon village, etc.

17e Concours. — Récit assez étendu (prose ou vers) : conte, légende, nouvelle ou roman, récit historique ou épique.

18e Concours. — Fable, petit conte, monologue, etc. (prose ou vers).

19e Concours. — Pièce lyrique en général : ode, romance, chanson, etc.

20e Concours. — *Crâmignon.*

21e Concours. — *Pasquèye* (poésie satirique).

22e Concours. — Recueil de poésies *présentant un caractère d'unité.*

23e Concours — Traduction, imitation ou adaptation d'une œuvre originale en langue étrangère.

La traduction doit être faite directement *sur l'œuvre originale.* Si l'original est de courte étendue, les auteurs sont tenus de le joindre à leur traduction : en tout cas, sous peine d'exclusion, ils doivent donner des indications exactes pour que le jury puisse trouver sans peine l'œuvre qui a servi de modèle.

24e Concours. — Scène populaire dialoguée (prose ou vers).

25e Concours. — Pièce en un acte (prose ou vers).

26e Concours. — Pièce en plusieurs actes (prose ou vers).

1er PRIX. — Diplôme de médaille d'or et récompense d'au moins cent francs pour le 22e et pour le 26e concours. Médaille de vermeil pour chacun des autres.

Parmi les pièces dramatiques en plusieurs actes, jugées dignes du prix, la meilleure recevra, exceptionnellement cette année, une récompense de 250 francs. Cette somme est mise à notre disposition par la Société wallonne, *Art, Union, Agrément,* de Bruxelles, en liquidation, qui a eu la généreuse idée de consacrer son reliquat à la littérature dramatique wallonne.

Remarques. 1. Dans tous les concours, *vers et prose seront jugés séparément.* — 2. La musique accompagnant les crâmignons, chansons ou romances, fera l'objet d'un concours musical spécial. La Société se charge de répandre le cramignon couronné dans les fêtes de paroisses.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

En vertu de l'article 24 des Statuts, la Société fait imprimer les pièces *couronnées* dans les concours et celles des pièces *mentionnées* qui méritent cette distinction. En vertu de l'article 24, ces pièces deviennent sa propriété.

L'auteur d'une œuvre insérée au *Bulletin* reçoit cinquante tirages à part. S'il désire en recevoir davantage, il est prié d'en avertir l'imprimeur *avant l'impression* et de s'entendre avec lui pour les conditions.

Les manuscrits envoyés à la Société restent sa propriété. **Ils ne seront jamais rendus, même pour être recopiés.** Les auteurs sont donc invités à en tenir un double.

Pour chaque concours, sur la proposition du jury, la Société pourra décerner : 1° des *seconds prix* (médailles d'argent) ; — 2° des *mentions honorables* (médailles de bronze), *avec impression* totale ou partielle de la pièce mentionnée, ou *sans impression.*

Tout premier ou second prix donne droit à un exemplaire du *Bulletin* contenant la pièce couronnée.

Les concurrents indiqueront sur le billet cacheté, joint aux pièces qu'ils envoient, s'ils s'opposent à son ouverture, au cas où ils n'obtiendraient qu'une mention honorable. A défaut de cette indication, tous les billets cachetés joints aux pièces couronnées seront indistinctement ouverts. Si l'auteur ne se fait pas connaître, la Société statue.

La Société exige, **sous peine d'exclusion des concours**, que les concurrents fassent connaître si les sujets qu'ils ont traités sont complètement de leur invention. Dans le cas contraire, ils désigneront leur source.

Ils sont instamment priés d'indiquer exactement l'édition et les pages des livres auxquels ils empruntent des citations. Ils voudront bien aussi désigner les dépôts où sont conservés les manuscrits consultés. Les auteurs sont invités à rédiger les notices bibliographiques de tous les ouvrages cités, en suivant les règles adoptées pour la *Bibliographie wallonne* (voyez *Ann.* **19**, pp. 138-140).

Ils sont tenus de se conformer aux règles d'orthographe de la Société.

Ils doivent adopter un **format de grandeur moyenne**, par exemple celui du cahier de classe, laisser une marge suffisante, écrire très lisiblement et seulement au recto des pages.

La Société engage les concurrents à lire dans ses *Bulletins* antérieurs les mémoires analogues aux leurs et les rapports relatifs à la question qu'ils veulent traiter. Le tome **47** du *Bulletin* donne l'inventaire de tout ce que la Société a publié sur tous les sujets.

Les pièces devront être adressées, franches de port, à M. Jean Haust, secrétaire de la Société, rue Fond-Pirette, 75, à Liège, **avant le 1er décembre 1908. Les plis insuffisamment affranchis seront refusés.** L'auteur désignera sur l'enveloppe le concours auquel il destine son œuvre. Chaque envoi ne pourra contenir qu'une seule œuvre.

Les pièces ne porteront aucune indication qui puisse faire connaître les auteurs. Ceux-ci joindront à leur manuscrit un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse et portant, **à l'intérieur et à l'extérieur**, une **courte** devise répétée en tête du manuscrit.

Les billets joints aux pièces qui n'auraient obtenu aucune distinction, seront brûlés en séance de la Société, immédiatement après la proclamation des décisions des jurys.

Liège, le 10 février 1908.

Le Secrétaire, Jean Haust.

Le Président, N. Lequarré.

Comptes de 1907

Recettes

1.	Cotisations de 634 membres	3232.73
2.	Subside de la ville de Liège	600.00
3.	Subside de l'État pour 1905	1500.00
4.	Subside de l'État pour 1906	1500.00
5.	Subside de la Province de Liege,(pour le Dictionnaire)	100.00
6.	Vente de publications	33.70
7.	Encaisse au 1er janvier 1907	309.97
		7276.40

Dépenses

1.	Locations, concierges, assurances	513.20
2.	Publications	4624.00
3.	Frais de bureau du secrétaire	75.85
4.	Frais de bureau du trésorier	72.14
5.	Mobilier, boîtes, fiches, copies	483.65
6.	Service de la bibliothèque	468.96
7.	Distribution des prix, médailles (2e compte)	473.16
8.	Célébration du Cinquantenaire (2e compte)	434.60
9.	Divers	94.15
		7268.71

Balance

Recettes	7276.40
Dépenses	7268.71
Encaisse au 1er janvier 1908	7.69

Le Trésorier,

Oscar Pecqueur

Nosse 39me Djama

(28 décembre 1907)

Après la grandiose manifestation de l'an dernier et les festivités brillantes qui célébrèrent le Cinquantenaire de notre Société, le 39e Banquet a donné plutôt la note intime et familiale. Une température maussade avait retenu au logis maint goutteux, friand de « crâsse eûrêye èt d' vî Bourgogne » ; d'autres, et des plus fidèles, n'avaient pu être des nôtres, tels M. le gouverneur Pety de Thozée, M. Aug. Doutrepont, et M. J. Haust, ces deux derniers empêchés par un deuil récent.

Trois douzaines de convives s'attablèrent ainsi, à l'Hôtel de l'Europe, devant un menu délectable — *Henrard fatelavit* — et des vins savoureux. La réunion était présidée par M. Lequarré, entouré de MM. Kleyer, bourgmestre, Armand Fléchet et Keppenne, sénateurs, Fraigneux, échevin, Chauvin et Parmentier, professeurs à l'Université. Puis s'éparpillaient au hasard des rencontres — il n'y a que des amis au banquet wallon — des membres titulaires de la Société : MM. Semertier, Mélotte, Gilbart, Colson, Remouchamps ; les professeurs Eugène et Alfred Duchesne, Feller, Gillet, Marechal, Pecqueur ; enfin les bons wallonisants Gustave Breuer, Capelle, Sylvain Gouverneur, Stiels, J. Brassinne, André Jaspar, Léon Thiriar, Brossel, Baré, Eulers, qui, tous, louchaient vers le coin des poètes où MM. Vrindts et

Wesphal attendaient, recueillis, la visite des muses propices.

Et ce fut, dès le début, un cousinage délicieux, une entente exquise, une harmonie parfaite en laquelle on communia intimement sous les espèces de l'esprit wallon. Depuis le fauteuil de la Présidence, qui, tel le chorège antique, menait le jeu, jusqu'aux derniers sièges des bas côtés, un feu roulant d'anecdotes, de boutades, de bons mots, éclatait, qui assaisonnèrent le souper d'un humour parfois un peu bien épicé, mais de gaieté franche et sincère, et si gaillardement liégeoise; fusées menues, pétards rapides, serpenteaux libertins, avant les grosses pièces d'artifice !

Le Président mit le feu à celles-ci par un discours *pasquèye*, de saveur foncièrement wallonne, où il célébra les travaux de la Société et le flot montant des participants à ses concours; il alla même jusqu'à promettre l'apparition prochaine du 1er fascicule du Dictionnaire-fantôme, puisqu'aussi bien, et il l'en remercie vivement, le ministre des Sciences et des Arts venait d'accorder une première subvention à notre grande œuvre !

Puis le Trésorier vint gémir, en patois carolorégien, une lamentation sur le sort de la *bourse* de la Société, pillée et vidée à tous coups par les incursions philologiques des trois mousquetaires du Dictionnaire !

Cette fois l'officiel ayant parlé, les poètes chantèrent. Et ce fut un délice sans cesse renaissant de se pâmer à l'imagination débridée, aux fantaisies inénarrables, aux trouvailles verbales de Wesphal, ou de se laisser bercer

à la douce poésie, à la tendre melancolie des vers en lesquels Vrindts fait chanter l'âme liégeoise sur des rythmes exquisement vieillots.

Et les deux chanteurs, applaudis et acclamés, durent dire et redire leurs plus belles *pasquêyes*, secondées de temps à autre par telle *pitite fàve* sénatoriale, ou de jolies romances d'amateurs, que vint couronner hiérarchiquement, comme il convenait, *le Bon Dieu de Tournai* présidentiel.

Et nous avons participé en ce jour à une tres bonne, très joyeuse et très wallonne *eûrêye* !

Oscar Pecqueur

INVITÂCION

a trinte-noûvinme djama

Mès djins, nosse Sôcièté walone
A fièsti 'ne hope di cinquante ans!
Oûy, èle nos r'houke drî si-âbarone
Po 'nnè rik'mincî 'ne aute d'ot'tant.

Oyez-ve? Èle a soné l' grosse cloke
Qui rassonle tos lès vrèys Walons :
C'èst po rataquer l' deûsinme tchoke
Di nos adawyantès magn'hons.

Li Comission dè Dicsionaire
N'a co wère kitoûrné qu' dès A :
Ossu n' sièvrè-t-on, po lî plaire,
Qui tos plats assah'nés as *as*.

Vos magn'rez d' l'*acrawe* qu'on pèhîve
So l'ève d'Oûte divant lès travaus,
Ine trintche d'*âmaye* avou d' l'*an'dîve*
Èt sûvowe di cous d'*artichauts* ;

Dès bwètes d'*aspèr* èt dès *alôyes*
Qu'ons a hapé foû dèl saison ;
Nèl dihez nin : sins lôyeminôye,
On nos clap'reût treûs meûs d' prîhon.

Po fini v's ârez d' l'*âwe* rostèye,
Come on l'acomôde a Vîse,
Èt 'ne plat'nêye di bèlès *anwèyes*,
Avou 'ne sâce a v' ravigurer.

A dèssèrt, i-årė dès *anis'*,
Dès *ananas*, dès *åbricots*,
Dès *abèsses*, dès autès surprîses :
Ca d'vins lès bwètes on wâde di tot.

I n'îrė nin si bin po beûre :
Nou vin, nole bîre ni k'noh lès A ;
L'*ève* lèye minme a candjî d' tourneûre
Dispôy qu'on l' sicrît come çoula !

I n'a qu' l'*absinte*, mins 'le èst k'tchèssêye :
On s' f'reût pûni tot l' kipwèrtant :
I fårė bin d'mander consèy
Al Comission d' nos treûs savants.

Leû coûr dîrė qu'i s' fât rabate
So l' B po l' Bourgogne èt l' Bordaus,
Èt disqui so l' C, nom di gate,
Po l' samant vin qui pète è haut !

Li 15 di décimbe 1907 — Nicolas Lequarré

PASQUÊYE SO NOSSE SÔCIÈTÉ

Nosse Sôcièté walone print d' l'adje :
Oûy èle a passé lès cinq' creûs,
Èt portant nosse vigreûs lingadje
Ni lî a måy trové tant d' feû.

Nos treûs planquèts dè Dicsionaire
Abatèt d' l'ovrèdje, vèrité,
Tot påhûlemint, sins 'nn' avu l'air :
Vos dîrîz lès mohes d'in-aplé !

I sont tos treûs al pus vîrlihe :
Leû *consule* s'acrêh sins rat'na ;
Tos lès djoûs leû *Buletin* grandih ;
I vont èsse prêt's a d'ner lès A.

D'ot'tant qu' po nosse saint Nicolêy
Dè Minisse on nozé bilèt
A promètou 'ne aide d'on gros mêye
À Dicsionaire po tchaque cahiè.

C'èst l' province di Lîdje li prumîre
Po nosse grande oûve qui s'a d'lahi :
Lès autes, èl Walon'rèye ètîre,
Èrît honteûses d'èsse èn èrî.

***

Nos concours, c'est todi 'ne trûlêye :
Cint-èt-cinquante ont rèspondou
Às quèstions dèl ćorante annêye :
Nos 'nn' èstans quäsi tot bablous !

Come è l'awous', c'èst dès tchèr'têyes ;
Mins tot dreût qu'on lès a batou,
I-a tot plein dèl paye èvolêye,
Èt wère di bon grain n'èst d'manou.

Nosse Borguimaîsse a d'né l'îdêye
— Èt ç'a stu l' cisse d'on bon consieû
Di nos qwèri 'ne djîse è nosse vêye
Qui n' fouse pus a l'abri dè feû.

L'Administrateûr èt l' Minisse
Ont si bin fait qu'il ont trovè
Po nos sèyances on noû lodjis'
À soû d' noste Univèrsitè.

Nosse bibliyotèque qu'èst foû ritche
Ni coûrt asteûre pus nou dandjî,
Èt nosse Riciveû, qwite èt lidje,
N'a pus a payî nou louwi.

Mès djins, vos 'nn' årez l' bènèfice :
Lès crus qu' nos fans, c'èst vosse profit :
Dèdja nosse *Memorialis*
Fait l' tåve di tot çou qu'a stu scris.

Vos r'çûvez l' *Buletin*, l'*Annuaire*,
Çoula po 'ne pauve pèce di cinq' francs,
Sins compter çou qui l' Dicsionaire
Vis apwète tot nos l' ricwèrdant.

Ossu l' nombe di nos mimbes s'acrèh :
Il a monté d'ûtante so 'n-an ;
I n' si passe nou meûs qu'on n' nnè pèhe
Èl Walon'rèye ou tot djondant.

Ènn'a minme è l'Alemagne, è France,
Èl Holande, èl Suisse, co pus lon :
On a dit qu' n'a pus dès distances :
C'èst sûr div'nou vrèy po l' walon.

*
* *

« I m' sonle qui l' Présidant radote, »
Dist-i tot cial onc dès magneûs :
« Qu'avans-n' keûre, pusqui l'afaire rote,
« Di savu k'mint qu'on l' monne d'adreût ? »

Dji clô m' bètch, mins, må di m' rassîr,
Dji r'mèrcih al vole tos lès cis
Qu'apwèrtèt, grosse ou p'tite, ine pîre
À monumint qu' nos djans drèssî.

Govièrnumint, Vèye èt Province
Nos vôtèt tos l's ans leûs årdjint,
Èt v'la qui l' Minisse dès Siyinces
Nos traite come on traite lès Flaminds.

A tos zels dji v's invite a beûre :
C'èst d' bon coûr qu'on l' fait po l' Baron :
I n's a mostré tot fant s' bèle keûre
Qu'il èst l' camarâde dès Walons.

Mins cial li vèye acoustumance
Ni vout nin qu'on beûse â Vârlèt
ins beûre â Maîsse, c'èst l'ôrdonance :
Vûdians turtos nosse vêre â Rwè !

Nicolas Lequarré

SUL BOÛSE DÈL SÔCIÈTÉ

(Dialecte de Charleroi)

Dji voureus bén bwère al santé
D'ènne poûve djint qu' droci d' tout costé
Os ataque, come si c'ît 'ne flamindje
Sins qu' jamais 'ne saqui prinde s'èrvindje :
C'èst l' trawéye boûse dèl Sôciété !

O n' sondje tèstous qu'a s' dârer d'ssus,
C'èst-a qui pout dè prinde il pus ;
Si bén qui l' boûse, d' pus-in pus plate,
Èst stauréye t't aussi flauwe qu'ène flate.
No présidint scrît dès tchonsons
Èt dès discoûrs, ma fwè, qui sont

Foûrt bèn toûrnés ; mains i rouvîye
Qui ça cousse tchêr a l'imprimerîye,
Èt qu'a chaque còp qu'o l'aplaudit
Ène miyète pus l' boûse s'asplatit.
Adon, c'èst co l' bubyotècaire
Qu'acate, acate dès lîves fén-fère.
Eûreûsemint qu' l'Univèrsité
Dèl mète dins sès caves a pinsé ;
ins çoula pa d'zous 'ne parêye kèdje,
Djîses èt caraus s' donerin' du bètch.
— L' sècrètaire travaye, dji n' di nén ;
I cût tél'fwès come in danné,
I punt dès ártikes a tchèréyes ;
N'èpètche qu'il atrapera s' dosséye
Come l'aute, pace què, s'il èst vayont,
I va trop souvint d'lé Vaillont.
Sèreut-st-a cwère qu'i sont d' complice
Èt qu'il a 'ne párt dins l' bènèfice ;
Ç' poskèté la n' fait qu' comander.
La qu' c'èst l' Rapoûrt qu'èst-imprimé ;
Après o cominche l'Annuaire,
ins compter qu' pou l' bia « Dictionnaire »
I don'nut in nouvia « Bulletin » :
Come si nos avin' vraimint l' timps
Di lîre leûs « étymologies »
Putoût qui d' bwêre an compagnîye !
— Èt leû « Dictionnaire » après tout,
D'avéz d'dja vu l' pus p'tit dès d'bouts ?
Dispû lès anéyes qu'o dè pále,
N'èst-ce nén a l's èvoyî au diále ?

A m' vuwe, c'èst-ene fauve qu'i cont nut :
In bia djoû, ni vu ni conu,
Is-ètindront qui l' bazar ploye
Èt tous lès twès pèteront-st-èvoye.
Èt quond a l'Univèrsité
O d îra vîr çu qu'a d'meuré,
O trouvera dès bwèsses, mains dès râres,
Avè dèl bèle cinde di cigâres,
Èt drî lès lîves, su lès rêyons,
  Vos s'rèz bén couyonés adon —
Dès boutèyes di vî Bourgogne... vûdes !
Vos ârèz bia criyî tutûte,
Agnî vos dwèts, taper dès pîds,
Gn-âra rén d'aute a dènichî
Qui l' boûse, moûrte, t't aussi plate qu'ene figue,
Come in mouchon d'in cóp d' fisik.

Gn-areut pourtont in bon moyén,
C'èst qu'in chacun i m'treut du sen,
Mossieu tout aussi bén qu' madame !
Nos d'vrin' testous fé dèl rèclame
T't autoû d' nous autes, pou racoler,
Dès nouvias mambes al Sociètè.
Nos v'la — l' place divreut yèsse pus plène —
Nos v'la droci ène quarantène
Di vrais, di guèyes, di francs Walons.
I m' chène qui ça n' s'reut nén si long
D' cachî 'ne miyète t't avaû s' famiye..
Lès con'chonces, les amis, l's amiyes,

Bias-fréres, nèveûs, cousènes, cousins,
I faut qu'i fuch'nuche tèstous d'dins!
Combén gn-âreut-i d' mau-bèl-air ([1])
Qui r'fus'run' d'yèsse du « Dictionnaire
Èt d' nos doner in p'tit còp d' mwin
Pou fé.... çu qu'ont fait lès Flaminds?
Même lès cèns qu'ont co leû bèle-mére,
I d'vrin' wètì dèl bén complaire,
— Les liards, a-t-o dit, ça n' sint nén
Pou qu'èle si mète dèl Sôciètè.

L' binde di nos mambes, chì cint cénquante
Momplîye toudi, c'èst d'dja saquante;
Mains, pou sawè roter d'aplomb,
Nos faureut l' mile, in mile tout rond.
Avè cès frais di toutes lès soûrtes,
Comint v'lèz qui l' *payeû* dè soûrte?...
Wètèz-le... i n' d'a prèsqui pus pont;
Sès djombes flotch nut dins s' pantalon:
L' tourmint, qui li doneut dès c'liques ([2]).
L'a rindu pus sètch qu'èn ètique...
Pou rapaijî toutes sès douleûrs,
Pou qu'i r'prinde bén râde dès couleûrs,
Qui n'eûche pus d'accès d' dimigrène
Èt qu'i ratrape ène boune boudène:

(1) Des gens de mauvais air, qui [illegible]
(2) Coliques

Pou qu'in djoû l' boûse èt l' tresorier
Dons nuche ène valse a tout skèter,
I faut qu' chacun fèye is' tournéye
Èt n'èrvène qu'avè 'ne plène pougnéye.
Ni s'rin' n' nén honteûs d'vont nos djins
Di passer mwins' qui lès Flaminds ?
Asteûre qu'o vûde tèstous s' potis
Al rèyunion dès francs cousis',
Au « Dictionnaire », a sès grêfiers,
Au milyinme mambe del Sòciètè !

Oscar Pecqueur

SI DJ'ÈSTEÛ MACRÊ

Vîle air

Dji f'reû-st-aploûre sol Walon'rèye } *bis*
Tot çou qu'on poreût sohaitî. }
Lîdje divinreût l' plaîhant ratrait
Di totes lès fièsses.
On sèreût tofèr èl liyèsse
Si dj'èsteû macrê !

I n'âreût pèrsone a nos djonde, } *bis*
I n'âreût nouk a nos loukî. }
Èt s' veûreût-on floter l' drapê
Dès tièsses di hoye
Al copète dès palâs d' nosse roy,
Si dj'èsteû macrê !

Lès malheûrs, lès misères et l' pôn[illegible] } *bis*
N'årît nou dreût è nosse Cite.
Li pauve ni d'vreût pus ås binfaits
Si maigue payèle :
Nos r'mouwerîs di l'ôr al truvèle,
Si dj'èsteû macrê !

Nosse walon d'vinreût d'ine plinte pèce } *bis*
i pus inmé, li mîs vèyou.
Èt cès-la qu' nos traitèt d' gorèts
Veûrît, ma frique,
Lès Walons fé l' maîsse èl Bèlgique,
Si dj'èsteû macrê !

Po nosse bèle *Société lìègwèse* } *bis*
N'åreût rin d' trop freûd, rin d' trop tchaud.
Sès d'sîrs porît, come sès sohaits,
Sûde a l'îdêye.
Èle åreût tot çou qu'èle èvêye,
Si dj'èsteû macrê !

Si dj'aveû l' pouvwèr qui dji d'mande, } *bis*
Tos lès Walons sèrît-st-ureûs.
Dès longuès annêyes li fårdê
Peûsereût-st-a pône :
Nos rid'vinrîs turtos pus djônes,
Si dj'èsteû macrê !

Joseph VRINDTS

TCHANSON AL HAPE

Air : *Le rêve de la paix*

Mès djins, crèyez-me, oûy, s'i fat qu' dji m' risquèye,
Fârè mutwèt qu' dji v' tchante on vî hèrvê.
Ca dj'a tot fait po fâfiler 'ne pasquêye,
Èt s' n'a-djdju rin polou trover d' novê.
C'èst mâgré mi, portant, qwand s' passe ine fièsse
Èt qu' dji n' pou nin fé pårt d'ine novêté, (*bis*)
Mains po l' moumint dj'a bê m' tracasser l' tièsse,
Dji n' troûve pus rin qui n'âye situ tchanté. } *bis*

On a tchanté so lès feumes qu'ont 'ne fene taye,
Come so lès cisses qu'ont lès oûys amoureûs :
On a tchanté l'aigue èt li dj'va d' bataye,
On a tchanté lès mariédjes awoureûs.
Lès porminådes, lès campagnes èt l' vèrdeûre
C'èst tos sudjèts qui sont dèdja r'plantés ; (*bis*)
Si dj' djåsève minme dè bon timps, dèl frudeûre,
C'èst-ine saqwè qu'on a dèdja tchanté. } *bis*

Tchanter l' plaisir ou bin lès såles di danse,
Dji creû qu' çoula ni m' såvereût nin bècôp :
Tchanter l' misère ou tchanter l'abondance,
Dji sèreû sûr rèbalé d'on plein côp ;
Fòrdjî 'ne tchanson so l' ci qu' beût voltî 'ne gote,
Ou fe l'istwère d'onk qu'a tot plein hanté, (*bis*)
Djaser d' l'årdjint, çoula dji n'î tin gote :
C'èst-ine saqwè qu'on a dèdja tchanté. } *bis*

Djaser d'ine andje, ou bin d'ine feume etique,
D'on grand boul'vărd. ou dès åbes di so l' quai,
Djaser d' mèting'. ou djaser d' politique,
Ou d'on pice-crosse qui s'èdwèm so s' malkè.
Djåser d'in-ome qui passe ine vèye amère,
Ou bin d'in-aute qu'a tot plein dèl santé. (*bis*)
Djåser d' fiyasse. ou bin djåser d' bèle-mère, } *bis*
C'èst-ine saqwè qu'on a dèdja tchanté.

Djåser d' lodjis' ou djåser d' lôcataire,
Dji m' dimandève si çoula convinreût :
Djåser d'on djudje, d'on parlî, d'on notaire,
Dji nèl fai nin, di sogne qu'on hufèlreût.
Dj'åreû volou raconter 'ne saqwè d' drole,
Ine sôr ou l'aute qui v's åreût-st-èstchanté : (*bis*)
Mains, po l'moumint, si dji n'rimplih nin m'role, } *bis*
C'èst qu'dji n' troûve rin qui n'åye nin stu tchanté.

Fåt sur'mint creûre qui l' cabosse divint hate.
Èt qu'avou l'adje lès îdèyes s'èvolet :
Dj'aveû portant fwèrt sogne d'atraper l' hate,
Tot m' trovant chal sins aveûr on couplèt :
Mains qui volez-ve? dji n' såreû nin fè d'aute,
Qwèqui dj' sè bin qu' dji n' mi f're nin vanter, (*bis*)
Par qui dji m' troûve divins tos bons apôtes, } *bis*
Dji r'grète bècôp qui dj' n'a rin a tchanter.

Louis Wesphal

RAPPORT DU BIBLIOTHÉCAIRE

SUR LES

Accroissements de la Bibliothèque en 1907

Présenté à la séance du 10 février 1908

La Bibliothèque s'est accrue en 1907 d'un total de 1992 n^{os}, sans compter les périodiques.

C'est dire que la liste même sommaire des dons et acquisitions prendrait dans l'Annuaire un espace disproportionné et que nous sommes contraint de nous en tenir à un rapport d'ensemble assez sommaire.

On s'est particulièrement attaché à compléter les collections pour les quelques années antérieures où le service avait manqué de régularité.

Les recherches ont notamment porté sur les feuilles volantes, placards et plaquettes. En recueillant ces documents, on reprenait une tradition inaugurée ici en 1856 par Ulysse Capitaine, reprise après sa mort par M. Victor Chauvin, alors secrétaire de la Société, et abandonnée sans raison depuis plusieurs années. Nous avons pu recueillir

en 1907 environ 800 n^{os} qui se répartissent sur quatre ou cinq ans. Nos mesures sont prises pour continuer ces collections pour Liège et la région, mais nous n'avons malheureusement pu trouver le moyen de recueillir dans leur abondance les feuilles volantes qui paraissent dans les autres parties du pays. Nous adressons à cet égard un appel aux membres de la Société : toute indication sera accueillie avec reconnaissance.

Il a été constitué une collection spéciale de morceaux de musique sur des airs wallons ainsi que de chansons avec musique notée : elle se monte actuellement à une trentaine de n^{os}, hormis les recueils et plaquettes, qui sont assez nombreux.

Les collections de journaux ont été l'objet d'un classement général, réclamé depuis bon nombre d'années. Un inventaire a été dressé, dont la Société a eu connaissance dans sa séance du 10 juin 1907. Il a été permis, grâce à l'obligeance des éditeurs, de compléter les collections du *Clabot*, du *Tonnia d' Charlerwet*, du *Spriche*. Celle du *Fré Cougnou*, très incomplète, a été renouvelée. Feu notre estimé collègue M. Aug. Bénard, éditeur, a fait don de tout ce qui manquait de *l'Illustré wallon*. M. S. Rousseau, de Nivelles, a bien voulu nous donner les n^{os} manquants de son journal *El Losse*. MM. G.-A. Minders et Jean Haust ont offert plu-

sieurs paquets du journal maubeugeois *El Bribeux*.

Les collections de l'*Armonac wallon dol Saméne* et des *Etrennes tournaisiennes* ont été complétées par voie d'achats.

MM. Jules Feller, Félix Mélotte et Henri Simon, par des dons successifs, ont permis de reconstituer la série à peu près complète des *Invitations* rimées aux Banquets de la Société [1].

Un très grand nombre d'ouvrages de littérature wallonne ont été recueillis en dehors de ceux qui, publiés cette année, devaient nécessairement être introduits. Parmi les donateurs il convient de citer tout d'abord MM. Victor Chauvin, Oscar Colson et Charles Michel, dont les apports se chiffrent par centaines de volumes et brochures.

Certains auteurs, dont nous nous plairons aussi à citer les noms, MM. Théophile Bormans (Bruxelles), Antoine Bouhon et Joseph-Ernest Demarteau (Liège), Arthur Hespel (Tournai), Alfred Ista (Liège), Edmond Jacquemotte et Jean Lejeune (Jupille), Jules Leruth (Herve), P.-P. Pinet (Liège), Alphonse Sacotte (Vedrin), Jules Vandereuse (Berzée) et Adolphe Wattiez (Tournai), ont complété par des dons généreux notre collection de leurs œuvres littéraires.

[1] Il manque encore l'Invitation au 35e Banquet.

M. Michel Hubert, éditeur à Charleroi, a offert, à la demande de M. Arille Carlier, la collection de l'Almanach wallon qu'il a publié naguère.

M. E. Férage a fait don du manuscrit de sa traduction dinantaise de deux pièces de Henri Simon, *Li Bleu-bige* et *Li noire Pouïe*. M. Armand Weber a offert un *Vocabulaire* wallon manuscrit de la fin du XVIIIe siècle. M. Laurent Colinet s'est donné la peine de copier pour la Société les œuvres de Laurent Delchef.

M. Nicolas Lequarré a fait don, notamment, de la collection complète de la *Bibliotheca Belgica*, et M. Oscar Colson a remis des Notes biographiques manuscrites sur divers auteurs wallons décédés.

Enfin les personnes dont les noms suivent ont fait à la Bibliothèque des dons divers, tous des plus précieux, que le manque de place ne nous permet malheureusement pas de détailler :

Anonyme,
Jean Bury,
Auguste Doutrepont,
Jules Feller,
Joseph Gaillet,
Théodore Gobert,
R^d P. A. Grignard,
Oscar Grojean,
Joseph Halleux,
Alexis Lallemand,
Léon Losseau,
Félix Magnette,
Jules Simon,
Alphonse Tilkin,
Vaillant-Carmanne,
Olivier Verdin,
Joseph Vrindts.

Ce rapport serait incomplet si nous ne nous faisions l'interprète de la Société pour remercier tous ces généreux donateurs, dont la pensée unanime a été si favorable à la Bibliothèque.

Grâce à eux, à ceux qui les ont précédés dans la voie des dons et apports, et à ceux qui suivront leur exemple dans l'avenir, les collections de la Société, constamment enrichies, et tenues à jour dans la limite du possible, constitueront le plus riche dépôt consacré à la littérature dialectale.

Le temps n'est sans doute pas loin où il sera possible, par une publication spéciale, d'en faire connaître toute la richesse et la variété.

Le Bibliothécaire,

Oscar COLSON



Martin LEJEUNE

Il y a six ans que l'excellent poète verviétois Martin Lejeune a disparu, emporté dans la fleur de l'âge et des facultés créatrices par l'horrible pneumonie. Six ans, ce serait assez pour déverser l'oubli sur un talent vulgaire; mais ces six années n'ont pas atténué les regrets. La Wallonie relit avec plus d'émotion que jadis ses pages lyriques, et, pensive, elle songe aux œuvres inécloses dont la mort nous a frustrés, aux subtiles orfèvreries dont ces habiles mains pouvaient encore enrichir sa couronne. Lui redire le nom de ce poète aimé, c'est lui plaire. On ne doit craindre que d'en parler mal. En parlerai-je de façon à combler l'amour de ses admirateurs, je ne sais ; mais j'espère en parler avec assez de compétence et de sympathie. Critique et conseiller du poète pendant sa courte carrière littéraire, je crois l'avoir ausculté autant que lui, médecin, auscultait ses malades ; et, si je l'explique plus souvent que je ne le vante, si j'analyse son talent au lieu de l'exalter en litanies d'épithètes élogieuses, c'est par désir de donner à sa mémoire plus et mieux qu'un tribut

de louanges communes. Martin Lejeune mérite d'être offert en exemple. Il nous a semblé que, le plus important dans cette Vie, c'était la genèse de ses qualités d'écrivain, et que l'histoire de la formation de son talent pouvait être à la fois, pour nos littérateurs du terroir, un enseignement et un réconfort.

I

Forcément nous serons sobre de détails biographiques, n'ayant connu Martin Lejeune que dans les cinq dernières années de sa vie, sans jamais avoir appartenu au joyeux cercle d'amis dont il était le centre. Il naquit à Dison le 2 mars 1859. Son père, honnête menuisier, estimait assez l'instruction pour faire faire à Martin des études moyennes, au Collège Saint-François-Xavier de Verviers. Au sortir du Collège, le jeune homme, intelligent et travailleur, visait une profession libérale et choisit précisément les études longues et difficiles de médecine. Il entra donc en 1876, à l'âge de 17 ans, à l'Université de Liège, où, par des miracles d'économie, il réussit à vivre sans trop grever les finances de ses parents. Le tirage au sort l'ayant désigné pour l'armée, il suivit les cours en faisant son service militaire. Cette combinaison, qui diminuait ses frais d'entretien, ne nuisit pas à ses études, car il passa tous ses examens

avec la plus grande distinction. Il reçut le grade de docteur en médecine en l'année 1883. Aussitôt il s'établit dans sa ville natale, à Dison, dans la vieille maison de la rue de l'Industrie qui appartenait à ses parents. Là son activité, sa complaisance inlassable, son affabilité, sa bonté pour les pauvres gens lui fit bientôt une clientèle. Il reporta sur son jeune frère, qui était son filleul, les soins et les sacrifices que ses parents s'étaient imposés pour lui. Il lui fit étudier la médecine également, lui fut un répétiteur dévoué, l'emmenait même dans ses tournées pour lui créer une expérience. En 1891, il épousa une charmante jeune fille de Sollière [1], instruite, aimante et vive comme lui, qui fut la compagne exquise de sa vie. Si Martin Lejeune n'a reçu de la destinée qu'une courte existence, il a joui tout au moins d'une vie heureuse et active dans l'entourage de ses parents, de sa famille adorée, de ses amis. Il a eu l'amour, la science et la poésie. Comment lui vint cet enthousiasme pour la littérature wallonne, je l'ignore; mais une fois qu'il en fut possédé, il lui consacra tous ses loisirs. Souvent dès cinq heures il était debout et il composait. Il lui arrivait même de se relever la nuit pour consigner par écrit l'une ou l'autre inspiration qu'il

(1) Dépendance de Ben-Ahin, près de Huy.

avait peur de perdre. Pouvait-il distraire quelques heures à ses occupations médicales, il accourait à Verviers, visitait un ami, apportait sa dernière pièce toute fraîche de l'encre du matin au zoïle impitoyable, courait de là emprunter un livre à la Bibliothèque de la Ville. Souvent sa voiture de médecin lui servait pour hâter ces courses, que sa fébrile activité multipliait comme à plaisir. Parfois, le soir, il assistait à quelque joyeuse réunion, chez lui ou ailleurs. Adolphe Hardy y déclamait quelque pièce de ses *Croquis ardennais*, en vers sonores et métalliques, à vive arête, précis comme les émaux de Gautier ou les sonnets de Heredia. Léon Brasseur y débitait, en français ou en wallon, avec force calembours d'un imprévu, d'une drôlerie irrésistibles, des pièces de circonstance moitié composées, moitié improvisées, où l'abandon et l'esprit le disputaient à une inspiration parfois très haute (1). La gaîté qui régnait dans ces soirées d'amis n'était nullement bégueule, et Martin y donnait parfois le ton de la plaisanterie par quelque fabliau ou autre gauloiserie traditionnelle. Si l'été lui laissait une semaine de répit, vite il allait installer sa famille à

(1) Voyez une de ces pièces dans la petite revue verviétoise *Le Farfadet*, nº d'avril 1902, qui contient aussi un article nécrologique d'A. Hardy sur Martin Lejeune.

la campagne, et là, à Sollière, à Meux, à Eghezée, ailleurs, il s'ingéniait à questionner les habitants, notait les mœurs, les types locaux extraordinaires, se composait un écrin de mots rares pour les sertir plus tard dans ses pièces.

Mais ce n'étaient là que les intermèdes de sa vie intime et de son dur métier de médecin. Presque chaque année lui donnait un enfant, et certaines œuvres disent éloquemment comme il les aimait, comme il les dorlotait, les chérissait, les enveloppait de caresses, comme il épiait le secret de leurs petites intelligences bégayantes, comme il goûtait les douceurs de ce foyer où son âme croyante et saine s'épanouissait délicieusement. Il savait s'en arracher pourtant, à toute heure de la nuit, pour aller secourir quelque détresse physique, souvent *pro Deo*, et parfois très loin dans les hameaux du pays de Herve. C'est de ce dévouement qu'il est mort, s'il est vrai qu'il a contracté dans des courses au domicile d'un malade la pneumonie qui l'a terrassé. La pneumonie se compliqua de méningite. Ses préoccupations dernières furent partagées entre sa famille et les œuvres qu'il avait envoyées aux concours de la *Société wallonne*. Il est parti ainsi, le 19 mars 1902, à quarante-deux ans, laissant une nichée d'enfants charmants à élever, une jeune veuve inexpérimentée au milieu d'embarras de tout genre: Et je

n'ose même ici songer à sa carrière interrompue de poète : c'était le moindre mal dans la désolation de cette catastrophe soudaine.

II

Martin Lejeune fit ses premiers essais littéraires pour des réunions d'amis, pièces de circonstance où l'humour et l'à-propos sont les seules qualités requises. Il n'aurait peut-être pas dépassé ce cercle s'il n'y avait eu à Verviers une société qui l'attira dans son sein, le *Caveau verviétois*. Le mépris des sociétés provinciales est de tradition, et l'on sait depuis des siècles que le génie habite les grandes capitales. Il a son centre, comme l'araignée. Aussi c'est une audace de dire que le *Caveau verviétois*, sous un nom modeste et uniquement prometteur de chansons, a produit, surtout dans les dernières années, de 1894 à 1899, des œuvres lyriques qui ne dépareraient pas les plus respectables anthologies françaises et wallonnes. La première pièce de Lejeune insérée dans le *Bulletin du Caveau verviétois* se trouve dans le n° du 1er décembre 1896 [1]. Elle a pour titre *Les microbes*. Elle n'était pas d'un médecin qui cherche à régner par la peur, mais

[1] *Caveau verviétois, XIXe année, 1896-97 : Bulletin périodique, n° 18*, p. 283.

d'un poète qui se moquait des théories microbiennes. Consacrons un moment d'attention à cette première pièce. Voici le développement humoristique de la thèse.

1° Il y a des microbes partout et de toutes les formes :

I-ènn' a dès grêyes came dès cowètes [1],
Dès longs, dès coûrts èt dès crolés,
Dès crâs, dès maigues, èt, — l' diâle m'èpwète !
Tourtos n's èstans-st-èmacralés.
Dè djoû, dèl nut', po bin v's adjonde,
Lu microbe èst la qui ratint :
I v's apice bin, i v' done vosse compte.
Èt v's èstez horbou s'on moumint....

Lu pan, lu boûre, lu frisse maquêye,
Lès oûs cûts deûrs, lu chocolat,
Tot çou qui fait one bone eûrêye :
I-a dès microbes è tot çoula !

2° Vient ensuite la protestation du poète. Il accorde que les truands, les pouilleux, les gueux sont de bons réceptacles à microbes, mais il se refuse à en voir au coin de la lèvre de la bien-aimée :

---

(1) L'orthographe est régularisée : nous ne voyons aucun avantage à conserver les graphies et la ponctuation souvent fantaisistes des auteurs.

Qu'i-aye du cès bièsses so dès pauves hères,
Dès vîs pouveûs, dès mâ-sîs tchins ;
Qu'on âye trové du cès misères
So lès cis qui n' su lavèt nin ;
uu l' gote au nez, quu nosse chèrvante
Lèya toumer d'vins l' sope l'aute djoû
Ènn' âye par hasârd co saqwantes :
On l' comprint sins l'aveûr vèyou.

Mains dîre, si dj'abrèsse mu crapaude,
Même so l'orèye, quu dj' so hoveté ;
Quu nou docteûr nu pout respôde,
Ây ou nèni, si dj' va d'hoter ;
Quu dj' risquèye tot-z-abrèssant m' mère
Ou tot fièstant mès p'tits èfants ;
Magré qu' pus d'onk a v'nou l' sutère,
Èl creûrîz-ve, vos, minme tot l' vèyant ?

Èt m' grand-père, donc, lu, l' vî brave ome
Qu'a bin viqué dusqu'a cint ans !....

Malgré deux ou trois chevilles trop visibles et quelque faiblesse çà et là dans l'expression (*quu l' gote au nez, quu... ènn' âye...*), on peut constater dans cette première pièce que l'auteur a le développement facile et pittoresque, une verve réellement wallonne qui n'aura besoin, pour s'affirmer, que de se contenter moins du premier trait venu. Il n'y a pas encore grande recherche dans les idées.

Ainsi, lui médecin, il ne s'avise pas de ce moyen de conciliation que, si le microbe est partout, l'homme sain est doué contre lui d'une énergique puissance de destruction. Cette idée n'est pourtant pas inconnue au peuple, pas tout à fait du moins, puisqu'il dit aux peureux et aux timides : *lès p'titès biesses ni magnèt nin.... lès grosses.* Voilà ce qu'il aurait fallu dire à ceux qui ont peur des microbes. Quelques mois plus tard, il n'aurait pas manqué d'amener cette phrase populaire à la fin d'un couplet.

Trois autres pièces qui se suivent dans le même recueil, *lu Novê scoli, lu Djoû dèl rintrêve, Rèsponse du grand-père* [1], sont remarquables à des titres divers. L'une, *lu Novê scoli*, est un tableau pittoresque et déjà très fouillé de l'état d'esprit et des résistances du gamin que l'on mène à l'école pour la première fois. Dans la seconde un père fait la leçon à son fils le jour de la rentrée. Le gamin ne s'est guère tracassé pour l'étude ; on lui énumère ses frasques de l'an passé ; puis vient une enfilade de conseils, conseils bien sentis, un peu trop hauts pour l'enfant, pourrait-on dire, mais l'enfant comprend avec son cœur et en masse la leçon qu'il ne

---

(1) *Bulletin du Caveau verviétois*, xx année 1898, pp 345-349, 384.

saurait analyser. Enfin, voici la trouvaille finale : le père, fatigué de morigéner, laisse tout à coup le ton des sévérités pour se pencher sur l'enfant : « *dunéz-me on bètch, mu p'tit calin* ». La troisième pièce peut se résumer ainsi : un enfant demande à son grand'père « *çou qui coûrt lu pus reùd.* — Les heures de bonheur », répond le vieillard. La pièce est un prétexte à une longue énumération très poétique, — trop poétique pour la bouche d'un enfant, — des êtres et des choses douées de rapidité, le chevreuil, le sanglier, la bise, l'étoile, la balle du fusil, le fil errant de la Vierge, le grain de poussière, la voix du tonnerre. Morceau brillant d'imagination et de style sur un thème bien connu. Ces quatre pièces, auxquelles nous nous sommes arrêté un peu, pour saisir l'homme à ses débuts, nous révèlent déjà les qualités de l'auteur, et sa qualité maîtresse, la virtuosité du style.

Mais le *Caveau verviétois* se mourait. Non par stérilité : jamais le *Caveau* n'avait tant produit que dans les dernières années. Il se mourait d'incompatibilité d'humeur entre trois fractions intransigeantes, que nous appellerons *grosso modo* les romantiques, les symbolistes, les chansonniers wallons. Mais ce n'est pas le moment de raconter cette dissolution littéraire d'une société pleine de vitalité : ce que je veux en retenir pour mon sujet, c'est que,

Lejeune et moi [1], nous avions lié connaissance, et qu'il ne fut pas embarrassé de placer les productions de sa plume féconde. Dès l'année 1896, je l'avais engagé à présenter des œuvres aux concours de la *Société liégeoise de Littérature wallonne,* qui lui apparaissait alors très lointaine et inaccessible. Tel est le nouveau champ de victoire où nous allons le suivre.

III.

Il avait débuté modestement à la *Société liégeoise* en envoyant, à la fin de 1896, trois pièces de vers : *A mu p'tite feume, Prumîr amoûr,* et *Tot hossant mu p'tite fève.* Cette dernière seule, sur un rapport de J.-E. Demarteau, reçut une médaille de bronze et les honneurs de l'impression [2]. C'était, si j'en crois la devise, sa troisième chanson. Cette troisième chanson n'était pas une berceuse vulgaire : ce père qui berce son enfant est en même temps un père qui vient de perdre sa femme, et vous voyez d'ici se développer parallèlement ou s'entremêler deux

---

[1] Que le lecteur me pardonne si le *moi* se glisse souvent ici sous ma plume. J'ai été trop directement mêlé à la carrière littéraire de Martin Lejeune pour supprimer tout souvenir personnel. On n'y arriverait qu'à la condition de rester dans des généralités sans valeur ou en présentant son héros sous un jour faux.

[2] *Bulletin*, t. **38**, p. 276.

sentiments. Mais l'auteur a trop fait pencher la balance vers la tristesse et la prière. Il a même dévié vers une troisième idée, nullement nécessaire : la crainte que Dieu ne voulût encore lui reprendre sa petite fille. Il demande donc au ciel de faire un échange : *prindez m' pauve coûr qu'èst tot d'sôn'té.* N'est-ce pas plus touchant que fortement pensé ?

L'année 1897 inaugure pour Martin Lejeune une ère d'ambition. Il veut réussir dans plusieurs concours très différents. Les jurys couronnent ses efforts. *Li djoweû d' drapeau* est agréé à raison de son intérêt folklorique. Il en est de même pour *One fièsse so l' vivèdje duvant 1825.* Distinction à sa pièce *lu Bazâr,* comme contenant des traits piquants, de l'humour et un réel esprit d'observation ; à sa pièce *lu Nut' dè Noyé,* en raison de la bonne marche du développement littéraire et du caractère d'intimité familiale conservé au sujet. Enfin le *Vocabulaire du filateur en laine* fut estimé un travail sérieux, comblant une lacune et enrichissant la collection des glossaires.

Chacune de ces œuvres avait reçu une médaille de bronze ou mention honorable. Mais Lejeune voulait conquérir de plus hautes récompenses. La hardiesse lui venait. Il avait trouvé un contrôleur complaisant qui le forçait à refaire et à s'évertuer

de plus en plus. Il se représenta donc l'année suivante avec un tableau populaire : *lu Vi wari*, un type populaire : *lu Vî bièrdjî*, deux pièces de théâtre : *Piquète èt Milète*, *One pitite creûs*, une pièce lyrique modestement intitulée chanson : *lu Pòïsselète dè bon Diu*, et trois vocabulaires. Le rapporteur du *Vi wari*, M. Ch. Semertier, en faisait remarquer la langue riche et le vers coulant, une abondance allant parfois jusqu'à la prolixité, et, mettant bien le doigt sur le défaut, il regrettait que l'auteur n'eût pas dégagé de l'ensemble quelque aperçu philosophique. Le *Vî bièrdjî* décrocha une médaille d'argent : c'était la première, et on dut l'arroser, celle-là, dans l'entourage intime du Docteur ! Des deux pièces de théâtre, l'une obtint une médaille de bronze, l'autre une médaille d'argent. On y accusait des longueurs, on ne les trouvait pas assez corsées dans le détail, et rien de plus juste. Nous rechercherons tantôt les causes de cette défaillance ; poursuivons pour le moment l'inventaire des succès du vaillant auteur. La chanson fut déclarée hors de pair sous le rapport du choix du sujet, du style et de la pureté de la langue ; elle lui valut sa troisième médaille d'argent. Enfin le *Vocabulaire du médecin* lui apporta une médaille d'or ; les deux autres, *Vocabulaire de l'apprêteur en draps* et *de la filature de laine peignée*, chacun une médaille de vermeil. C'était un triomphe sans précédent.

L'année suivante (concours de 1899), même récolte de prix, mêmes appréciations flatteuses, estompées çà et là de quelque léger correctif. La moisson fléchit un peu en 1900 et 1901 : on reconnaissait la fine écriture du Docteur et on exigeait de lui la perfection. Mais toutes les œuvres qu'il envoya, sauf deux, furent classées et obtinrent leur récompense. L'ensemble de ses travaux imprimés par la Société forme 667 pages in-8°, réparties dans six volumes.

Mais je n'ai pas entrepris cet article pour compter les succès officiels de Martin Lejeune. Je voudrais faire davantage : dire quel genre de gloire lui revient, définir la nature de son talent, découvrir le secret de la maîtrise qu'on lui reconnaît, proposer son labeur à tous ceux qui rêvent à la fois de se faire un nom et d'ajouter à la valeur des lettres wallonnes.

IV

Pour analyser le talent de Lejeune, il faut le prendre dans les divers genres où il s'est essayé.

Il fut tour à tour lexicographe et folkloriste, dramaturge et poète lyrique.

Grâce à la culture universitaire qu'il possédait, il était à coup sûr mieux armé que beaucoup d'autres pour composer des glossaires ou ressusciter quelque

tableau de mœurs disparues. Mais il avait encore deux autres avantages précieux. Médecin, il coudoyait chaque jour les gens de la campagne ; il trinquait, causait, badinait avec eux, et il recueillait les mots, les *spots*, les superstitions sur leurs lèvres, frais comme des fleurs. De plus il savait se documenter auprès d'autrui. Nullement gêné d'écrire vingt lettres à des collègues d'autres régions de la Wallonie, d'expliquer vingt fois ce qu'il désirait d'eux ; toujours l'oreille tendue au milieu d'une soirée, d'un baptême, d'un repas de noces ou de funérailles, questionnant, interviewant, notant sur son bloc-notes d'ordonnances en vue de l'œuvre future. Ainsi se fit le *Vocabulaire du médecin*, son œuvre capitale en ce genre, les autres vocabulaires déjà cités, le *Djowèñ d' drapeau*, le *Mariha d' Fosse*. Il serait trop long de démontrer ici comment il mettait à contribution toutes les sources orales ou écrites de renseignements, mais je pourrais faire voir des dossiers ayant servi à composer chaque œuvre. Puis, dès que nous fûmes liés, je devins, malgré une réputation déplorable de sévérité, sa pierre de touche. Tout entier au succès de son œuvre, il s'ingéniait à vous soutirer des critiques autant que tel autre à vous arracher des éloges. Par cette méthode d'enquête et de contrôle, son vocabulaire du médecin lui a coûté un an de travail.

Je me faisais un malin plaisir d'incriminer jusqu'à ses définitions médicales, visant à obtenir de lui toujours plus de précision. Quand on relit aujourd'hui ce travail certainement consciencieux, — en faisant abstraction des coquilles nombreuses de l'impression dont une partie est imputable à l'écriture minuscule du manuscrit, — on s'aperçoit bien que c'est encore la précision qui y manque le plus. Le Docteur n'était pas tourmenté, comme un vrai folkloriste, du désir de savoir toutes les circonstances de temps et de lieu, de personne et de manière, qui conditionnent une croyance, un remède, une superstition et qui en éclairent le sens. La précision dans l'orthographie, dans les citations d'auteurs lui aurait semblé puérile. Il y a donc toujours dans ces glossaires, malgré un travail préparatoire très sérieux, quelque chose qui paraît lâché : c'était la toilette philologique de l'œuvre qu'il était impossible d'obtenir aussi méticuleuse qu'on l'aurait désirée.

Pourtant il faillit se lancer dans la philologie, à preuve cette lettre du 24 mars 1898 : « .... La *Société de Littérature wallonne*, à son huitième concours de cette année, demande de déterminer les règles de transformation des mots latins et germaniques dans le wallon. Croyez-vous qu'il soit possible à quelqu'un qui n'a jamais fait de philologie, de faire un

travail sérieux sur la question? Dans l'affirmative, connaissez-vous à la Bibliothèque de Verviers un traité sérieux, simple et pratique, qui me mettrait rapidement au courant des principes de la philologie? Je l'ai cherché vainement.

« J'ai assez bien connu le latin, je connais assez de flamand et d'allemand, et j'ai du reste sous la main des hommes qui pourront m'aider sous ce rapport. La nouveauté du travail, le désir d'apprendre, m'ont un peu tenté. Mais, dans tout ce que j'ai lu jusqu'à présent, je n'ai pas encore trouvé la voie à suivre.... ».

La réponse à cette lettre indiquait au Docteur des ouvrages de philologie romane, mais aussi elle le dissuadait fermement, — et j'en prends toute la responsabilité, — de s'engager dans cette voie. Le Docteur avait mieux à faire : il pouvait être un admirable poète lyrique, tout de suite, sans autre étude, en se laissant aller à son génie naturel, et je ne voulais pas l'encourager à des œuvres où il resterait certainement médiocre. Pour lui prouver qu'on n'improvise pas en cette matière, je lui citai la propre brochure qu'il avait composée sur l'orthographe wallonne avec des amis (1) et que l'amour

(1) *Notions d'orthographe et de prosodie relatives au wallon verviétois*, Verviers, A. Remacle 1898, 21 p. in-8°.

de la vérité m'avait contraint ailleurs à juger assez superficielle et fourmillant de contradictions [1]. Martin Lejeune ne se fâcha nullement de cette franchise, — il avait tant de cordes à son arc ! — et il renonça sans retour à l'entreprise.

Au reste, loin de moi l'intention de l'écarter de la composition des glossaires technologiques ou régionaux. Puisque d'instinct il récoltait des mots et des expressions pour faire sa palette d'artiste, il pouvait réunir des mots sur un objet déterminé. C'est le même travail, et, d'ailleurs, ce travail de définition, de disposition et de logique discipline les élans de l'imagination et oriente les feux d'une tête ardente. Il continua donc à composer des glossaires, et ses glossaires furent appréciés, parce qu'il renonça à leur donner d'autres qualités que la valeur documentaire.

Folkloriste, il le fut en poète, c'est-à-dire qu'il ne se contentait pas de produire ses renseignements en touffe ou en botte, il les mettait dans un cadre, il les rendait vivants par la reconstitution d'un individu, tel le *Mariha d' Fosse*, ou d'un type populaire, comme *li Vi bièrdjî*, ou d'une fonction : *li Djoweû d' drapeau*, ou d'une solemnité : *One fièsse so l' vîvèdje*. Dans *lès Acoustumances di Solîre*, en

---

[1] *Essai sur l'orthographe wallonne*, p. 79. (*Bull.* **41**, fasc. I.)

dialecte hutois, il mit peu de son style. Son but ici avait été plutôt de fournir un assez long spécimen d'un dialecte peu écrit. Mais le jury ne pouvait se mettre à ce point de vue et le morceau fut écarté. Il va sans dire que la Commission du Dictionnaire, pour qui rien n'est perdu, l'utilisera.

Ces travaux de folklore présentent l'intérêt de ceux d'Auguste Hock, avec la bonhomie en moins et le lyrisme en plus. Ses correspondants, interrogés par lui, lui adressaient sur la question des lettres, des articles de journaux, des circulaires curieuses (comme celles qui sont à la fin de son *Vocabulaire du médecin*) ; il butinait de son côté ; puis le poète se réveillait pour ordonner et redresser cette gerbe morte en moisson vivante. A ce point de vue, je ne sépare point les types et tableaux de mœurs du Dr Lejeune de ses œuvres poétiques et j'en reparlerai au moment nécessaire.

V

Si nous voulons garder une certaine gradation, il faut parler maintenant des œuvres dramatiques. La *Société wallonne* a distingué et imprimé les quatre qu'il a présentées. Il n'y a pas à craindre que je les juge trop sévèrement. Celui qui les a eues en main, d'abord sous forme de schema aride, puis à moitié dégrossies, puis sorties de leur gangue, puis ache-

vées ou tenues pour telles, qui les a vues naître, se membrer, se fortifier peu à peu, encourt lui aussi des responsabilités. Peut-être qu'en insistant davantage, en harcelant son ami de mille observations, en lui faisant remanier l'œuvre de fond en comble, il aurait obtenu davantage, des scènes plus serrées, une action moins lente, de la psychologie plus fine. Lejeune, lui, avait toutes les patiences; le critiqué en eût passé par toutes les exigences d'une critique méticuleuse, d'une analyse habituée à l'explication des chefs-d'œuvre. Et pourtant je n'ai pas de remords. Il m'est arrivé de discuter avec lui, trois fois par semaine pendant quatre ou cinq heures de l'après-midi, les ressorts, les dialogues, les personnages du drame en gestation. Et il fallait bien en finir une fois, et le couperet de la clôture du concours nous menaçait. Deux raisons ont empêché Martin Lejeune de se placer au rang de Remouchamps et de Henri Simon. D'abord, c'est que Lejeune ne visait pas du tout si haut. Habitué des représentations wallonnes, il travaillait en vue d'un public dont il connaissait le goût et la capacité d'absorption. Un public qui commence seulement à s'éveiller aux choses littéraires préfère les pochades à gros traits aux chefs-d'œuvre, et l'on compose toujours en vue d'un certain public. On a dit que l'auteur plie les auditeurs à sa conception : ce

n'est vrai que quand il s'agit d'auditeurs affinés et suprêmement préparés à tout comprendre. Mais, dans les autres cas, c'est le public qui fait l'auteur. La seconde raison, et la meilleure, c'est que Martin Lejeune avait l'âme trop élégiaque. Le théâtre fait dans ces conditions reste un théâtre de sentiments élémentaires. Les types en sont naïvement bons ou naïvement mauvais, sans complexité, sans profondeur, comme dans les littératures commençantes.

Cependant, au lieu de comparer les quatre pièces de Martin Lejeune aux quelques chefs-d'œuvre wallons qui les écrasent, si on les compare aux quinze cents autres pièces qui n'eurent d'autre prétention que d'amuser et de moraliser quelques soirs, en des circonstances modestes, dans un milieu bon enfant, ces pièces doivent être classées bien au dessus, à côté des meilleures de nos bons faiseurs liégeois. Est-ce une illusion ? j'en trouve le langage excellent, étincelant de mille beautés de détail que des interprètes affinés pourraient mettre en valeur. Et si les faits nouveaux de l'intrigue se succèdent un peu trop lentement, chacun dans une scène à part, le public, amusé chemin faisant, voit se dérouler des tableaux bien populaires et n'en comprend que mieux l'action.

J'ai relu, non sans émotion, ces quatre pièces, moins pour leur découvrir des qualités ou des

défauts que pour saisir sur le vif des traits caractéristiques de l'auteur même.

Piquète èt milète s'ouvre par un monologue, qu'on a critiqué. Mais c'est un monologue d'aveugle, et qui n'est pas bien long. Molière a fait pis au début du *Malade imaginaire*. Et ce monologue exprime en traits précis la situation du ménage, déjà peu brillante avant les complications qui vont suivre. La scène II apporte le douloureux problème à résoudre : va-t-on, avec des ressources insuffisantes, recueillir et élever l'enfant d'une fille morte, avec laquelle le ménage était brouillé ? Oui, la fille s'est méconduite, sans doute, et le père a des principes rigides, mais son cœur se fend à la nouvelle du malheur. L'enfant, par quelques mots naïfs, fait la conquête du vieillard, et les larmes nous viennent aux yeux, comme au grand-père. Fifine rentre, celle sur qui tout l'entretien du ménage retombe. Elle non plus n'hésite pas. Pour son cœur il n'y a pas de problème. Elle adopte dès le premier mot. Toute cette partie qui concerne le problème moral du pardon est dépêchée rapidement ; c'est la question des ressources qui, dans la pièce comme dans la réalité de la vie ouvrière, sera la plus difficile à résoudre. L'intrigue traîne alors, parce que l'auteur songe plus à créer des tableaux populaires qu'à courir au dénouement. Ne faut-il pas que toutes les

ennuyeux du mariage apparaît si nouvelle. Ce sont elles qui sont chargées [illegible] toutes les objections d'ordre économique contre l'adoption. Cette opinion des [illegible] indifférente à la morale de [illegible] peuple, on se décide surtout à [illegible] l'impulsion d'instinct, l'opinion d'autrui. Et [illegible] gagnons en vérité de détail ce que nous perdons en progression de l'action. La comtesse [illegible] par leur [illegible] au lieu le [illegible] de celle dont le [illegible] mais qui avait pris parti sans bien peser les conséquences. Or il ne faut pas, pour la beauté de l'acte, que la jeune fille prenne parti d'instinct, il vaut mieux qu'elle voie l'étendue du sacrifice. C'est ce que les voisines ont pour mission d'enseigner, et le leur pardonne de le faire avec un peu de longueur en faveur de l'excellent résumé de la scène. Mais la question financière est insoluble à moins [illegible]

A moins d'un *deus ex machina*, et c'est naturellement une faiblesse de la pièce. Il est regrettable que l'auteur ne nous ait pas appris plus tôt que *Colas l' marih'* aime Fifine. Introduit plus tôt, il aurait eu moins l'air de tomber du ciel pour dénouer une situation embarrassée. Mais enfin l'auteur le décroche quand il en a besoin et ne sent pas assez les roueries des préparations. Dans le

maréchal ferrant tombe au milieu du troupeau des commères, et, par ses gais propos, son optimisme, il répond à toutes les objections de nouveau et complaisamment étalées. Les bonnes femmes se laissent battre avec cette facilité des gens du peuple pour qui le raisonnement n'est qu'un accessoire du sentiment. On gardera l'enfant, oui, on s'aidera, elles donneront un coup de main, elles surveilleront le gosse avec les leurs. Mais tous ces petits soins ne fournissent pas de l'argent. D'où viendra l'argent? Ce point tracasse le vieux père, qui, resté seul avec Fifine, a trouvé deux moyens, aussi touchants qu'inefficaces. Il ne fumera plus! il n'ira plus boire ses deux gouttes le dimanche après la messe! Je plains celui que de pareils traits n'émeuvent pas, bien qu'ils n'apportent point de solution. La question d'argent se montre bientôt brutalement sous la forme d'une propriétaire intransigeante. On pourrait objecter que c'est encore du bois d'allonge, Au moins ai-je obtenu de l'auteur qu'il en fît un personnage comique, venant jeter un élément de gaîté dans le petit drame et prouver sur le vif qu'on ne paie pas avec de beaux sentiments. D'autre part cette scène donne au maréchal, qui se faisait bien attendre, l'occasion de montrer son bon cœur et son esprit, et même son argent. Mais à ce moment Fifine a le tort d'être absente ! il faudra

donc la scène suivante pour lui apprendre cette générosité. Puis la suivante encore sera une longue causerie sur l'enfant entre le forgeron et le vieux père, sans résultat. L'action languit, chaque point étant trop soigneusement réservé à une scène séparée. Pourtant il en est une à laquelle je voudrais faire grâce L'enfant est allé voir la forge. Il ne rêve plus que marteaux, il veut être forgeron pour gagner de l'argent à sa tante Fifine et... pour acheter une belle pipe à son grand-père. Le forgeron attendri se penche sur lui et l'embrasse. En ce moment Fifine entre. C'est le moment, ou jamais, de la déclaration et des accordailles, mais ça tarde, ça tarde... Et ce père qui s'en va quand il devrait rester! Et cette Fifine, qui n'est pas deux fois fine et qui ne se doute de rien! Ah! l'art des préparations! comme se fût écrié défunt Sarcey. Pourtant le sacrifice eût été plus grand et la joie du dénouement plus grande si Fifine, aimant en secret, avait renoncé pour le vieillard et pour l'enfant à ses espérances et les voyait tout à coup comblées. L'auteur s'est arrêté à une autre combinaison, qui a l'avantage de mieux justifier le proverbe : *qui avôye piquète, avôye milète*, mais qui a le désagrément de ne pas ouvrir et tendre assez nerveusement la curiosité des auditeurs. En résumé, cette pièce met en spectacle de braves gens très inté-

ressants, des scènes populaires bien vécues qui échappent à la trivialité. Les banalités amoureuses en sont exclues. Elle mérite de rester au répertoire malgré les gaucheries de l'intrigue et les lenteurs de l'action.

L'auteur avait pris l'idée de la deuxième pièce, *One pitite creûs*, dans un conte de deux ou trois colonnes qui avait été reproduit par un journal verviétois. On lui en fit plus tard un crime, mais nous reviendrons en son lieu sur cette question d'emprunt. Le jury reprocha des longueurs à la pièce ; il aurait voulu contracter les deux actes en un seul. A la vérité, les conversations de *Batisse* et de *Mârtin*, puis de *Mârtin* et de *Djôsèf* exposent fort bien l'état social de chacun, ses idées et ses désirs, mais trop longuement. Puis, quand le notaire arrive, on règle les comptes, on trinque, et la politesse de chacun n'épargne pas l'éloge traditionnel du bon verre. Puis, nouvelle conversation entre le notaire et *Djôsèf*, qui recommence ses doléances. Au moins cette scène-ci aboutit à quelque chose de positif. Le notaire qui voit ce solide gaillard envier le sort d'un malheureux estropié à cause d'une rente de quelques centaines de francs, lui propose de l'exonérer de son loyer et de lui faire des rentes par là-dessus, à condition de porter une croix... oh ! une simple petite croix, à

la craie, dans le dos, sur son paletot. Le deuxième acte marche plus rondement. Ce que le malin notaire avait prévu arrive. Les gamins s'attroupent autour du décoré et le houspillent comme un masque de carnaval. Il rentre au café, on veut lui rendre le service d'effacer sa croix, il se rebiffe, et, comme il lui est défendu d'en expliquer le secret, on ne le comprend pas, on le croit fou, il se démène comme un beau diable. Un second, un troisième ami, qui veulent lui rendre le même service, mordent la poussière dans un carnage de tables et de brocs. Enfin sa femme, mandée par le cabaretier, accourt, se lamente, ne veut pas que son mari se rende ridicule : dispute et bataille. Ému lui-même de tout ce tapage, notre croisé sent que pareille lutte ne peut durer, il a conscience que le malin notaire a voulu lui donner une leçon : il ôte donc lui-même sa jaquette et efface la fameuse croix ; et, condamnable sacrifice à un genre faux et démodé, tout finit par des couplets de vaudeville.

Il fallait à ce joli sujet plus de mouvement au premier acte, moins de scènes parallèles ou synonymes. Les plaintes du manchot, celles du domestique n'ont pas d'influence sur le dénouement. Comme dans les sujets chargés de peu de matière, il fallait partout beaucoup d'esprit et de dextérité. Mais les deux parties de l'action pouvaient-elles se

passer au même endroit? la pièce pouvait-elle être réduite en un acte, comme le demandait le jury? C'était un remaniement d'une exécution difficile. Il aurait fallu, pour y arriver, remplacer le notaire par une manière de receveur qui vient percevoir les contributions dans le cabaret même, — tel le percepteur dans le roman de l'*Ami Fritz*; — mais alors il devient difficile d'assurer le secret à la proposition du notaire, comme aussi de promener le nouveau croisé par les rues pour que les gamins, en le huant, lui donnent la première leçon. Au reste, Martin Lejeune savait amplifier, ajouter, accepter des propositions précises de remaniement, mais il était trop subjectif pour transformer de fond en comble une œuvre qu'il avait une fois conçue d'une certaine façon.

On a dit avec raison de la *Grève dès tèheûs* qu'il n'y avait pas assez de coquins dans cette pièce. A part Mahot, qui n'est pas bien terrible et ne se montre guère d'ailleurs, tout le reste semble terne à force d'être honnête ([1]). La part du comique, d'un autre côté, fait absolument défaut. C'est un drame de la misère qui n'est pas non plus d'une misère assez noire pour devenir tragique. L'auteur

([1]) Rapport de Ch. Semertier, *Bull* **42**, p. 79.

avait voulu avant tout montrer les mauvais résultats des grèves, malentendus, querelles, haines, ruines. Mais il dénoue la situation en douceur, comme toujours, par deux moyens tout fortuits qui ne prouvent rien pour ou contre la thèse : le père sauve la vie à son patron poursuivi par les grévistes; le fils invente le compte-duites [1] qui mettra ouvriers et patrons d'accord.

L'auteur a pour but de moraliser. La scène IV du 1er acte est typique sous ce rapport. On y expose très bien pour l'intelligence populaire le problème économique. Mais, direz-vous, des dissertations en dialogue ne font pas une pièce. Sans doute, et soyez sûr que cette objection fut faite à l'auteur dès son premier brouillon. Mais l'auteur n'avait aucune propension à condenser. Il fallut donc rembourrer la pièce d'idées et d'attitudes. De là les notes des pages 98 et 104, qui auraient dû être traduites en actions. De là cette graduation soigneuse des trois états de l'ouvrier, représentés par le grand-père, le père et le fils. De là, pour rendre au moins la scène utile au dénouement, l'annonce des recherches de Félix, qui font pressentir l'invention conciliatrice. On ne peut pas dire que ces moyens

---

(1) Qui a été inventé effectivement a Verviers, par Victor Demoulin.

ne soient pas ingénieux, que les scènes successives soient mal agencées ou vides; au contraire. Mais on peut constater que l'auteur, peu pressé d'arriver, présente plus de tableaux que de faits. Heureuse faute peut-être pour le théâtre wallon, qui n'a guère l'habitude de marivauder ou de disserter : A qui se plaindrait de ces conversations, on répondrait volontiers, comme l'Intimé des *Plaideurs* :

Mais ces *longueurs*, Monsieur, c'est le beau !

mais on mettrait dans la répartie peu de conviction, le vice du système étant trop visible. Il faut une scène à part pour nous faire connaître que Félix et Jeannette s'aiment, comme il en a fallu une pour dire que la grève règne parmi les tisserands. L'arrivée du patron n'a d'autre but que d'exposer la question au point de vue patronal; l'arrivée du gamin l'expose au point de vue des gavroches. Tout cela ne manque pas de mouvement, ni surtout la scène finale de ce premier acte, avec l'entrée du meneur Mahot, les drapeaux, la marseillaise, les cris de la foule et le départ pour la maison syndicale; mais ce mouvement est tout en dissertations et en tableaux.

Que dirai-je de *Bloûsève* qui n'ait déjà été dit à propos des pièces précédentes? Auparavant on avait reproché à l'auteur de ne pas fouiller les caractères de ses personnages jusqu'au point où ils devinssent

des types, de ne mettre en scène que des honnêtes gens assez pâles, gouttes d'eau quelconques puisées à la masse liquide. Cette fois il voulut nous montrer des coquins. Et il aurait presque dépassé la mesure, si on en croyait le jury qui examina la pièce. Comptons : il y a deux personnages sympathiques, le vrai amoureux et son oncle ; deux fantoches, le maître d'école et le mayeur ; deux gredins, le cabaretier et sa fille. Numériquement, les proportions semblent conservées. Ce qui dérange l'équilibre, c'est que le soupirant sympathique est voué à l'immobilité. Le drame se joue autour de lui, et ce drame, auquel il assiste cartes en main, et qui est créé pour le guérir de sa faiblesse, il y assiste ahuri, sans avoir été averti, sans comprendre. On aurait pu concevoir pour lui un autre rôle plus énergique et plus actif. Il suffisait à l'oncle, au lieu de le considérer comme un nigaud capable tout au plus de porter un message, de l'avertir, de l'endoctriner, d'obtenir de lui son consentement à l'épreuve et de lui réserver sa part d'action dans la comédie. C'est dommage aussi que le coup de la fausse nouvelle soit si connu. Peut-être enfin, pour rétablir l'équilibre des aversions et des sympathies, et ne pas se contenter d'un dénouement purement négatif, eût-il été politique d'imaginer pour le jeune fermier un autre amour, quelque fraîche paysanne méconnue

de notre lourdaud et regagnée par dépit amoureux. Mais comment la faire évoluer dans ce milieu délétère ? Si on avait suggéré l'idée à Martin Lejeune, il en aurait allongé sa pièce d'un acte au lieu d'en renforcer les trois premiers, et le but n'aurait pas été atteint.

Au moins les gredins y sont joués, les braves gens y sont détrompés. Ce farceur de *Djaspa* est bien amusant par ses plaisanteries et ses coups de langue. La pièce est pleine et vivante. Il y a gradation d'intérêt jusqu'à la fin. L'auteur a eu l'art de terminer par un tableau impressionnant au lieu de rapetasser à l'ancienne mode des couplets de vaudeville.

Au total, Martin Lejeune a donc créé quatre pièces qu'on peut ranger immédiatement après les chefs-d'œuvre peu nombreux du théâtre wallon et fort au dessus de la moyenne ; œuvres agréables à la scène, plus agréables encore à la lecture, dignes d'être jouées dans la bonne compagnie, là où l'on craint le grossier réalisme, où l'on perçoit les demi-teintes, où l'on ne sera pas offusqué de voir évoluer sur la scène plus de braves gens que de canailles.

Elles ont encore cet autre mérite que l'amour n'en est pas le mobile éternel et obsédant. Vous voyez dans la *Grève* passer une silhouette de jeune fille.

mais elle n'y a d'autre rôle que d'encourager le jeune homme dans ses recherches et de se montrer délicatement charitable. Même dans *Bloûsêye*, malgré trois prétendants et une donzelle en quête d'un épouseur, l'amour est absent; on n'en voit que la caricature. Le problème n'est pas de savoir quel soupirant l'emportera, mais qui sera dupe dans cette comédie de l'intérêt jouée par deux vilains personnages. Ainsi l'éternel ressort des plus médiocres productions de notre théâtre est ici remplacé par des situations neuves, prêtant à des développements inédits et originaux en littérature wallonne.

Si ce théâtre ne produit pas des impressions violentes, c'est que l'optimiste de l'auteur l'empêchait de pousser les situations à fond. Dans *Piquète et milète*, la fille s'est sauvée avec un amoureux, mais ils se sont mariés, et les parents ne sont pas mis dans l'alternative de recueillir ou de repousser un bâtard. *Fifine* doit renoncer au mariage : l'auteur lui rend le renoncement facile, elle n'aime pas, elle n'a pas à comprimer les battements de son cœur; elle répond aux avertissements de son père d'une voix dolente et son sacrifice manque ainsi de grandeur tragique. Le porte-croix de *One pitite creûs* se livre à des extravagances, mais il fait plus de bruit que de mal et il renonce à porter sa croix sans pous-

ser trop loin l'expérience. Les aigrefins de *Bloûsèye* ont l'âme mauvaise, mais ils ne commettent point de crime. L'auteur ne met pas même le père et la fille en face de leur déconfiture pour qu'ils se la reprochent en paroles amères. La grève des tisserands ne réduit pas le ménage Larondelle à une famine noire. Ce ménage avait une réserve; de plus, il conserve au moins deux providences dans le malheur, le patron et Jeannette. Jamais donc Lejeune ne presse une situation jusqu'à la tension douloureuse des fibres du spectateur. Il peint une humanité moyenne; et c'est pourquoi il n'obtient qu'une émotion moyenne avec des procédés plus littéraires et plus savants que d'autres. Les extrêmes lui répugnaient. Ensuite il était plus peintre que psychologue. Les couleurs, les formes, les sons, les tableaux, les aspects concrets des choses le frappaient plus que les causes latentes, les mobiles, les desseins secrets, toute la politique ténébreuse des âmes. Nul soupçon des compromis possibles, des trahisons, des lâchetés. Ses personnages étant d'un milieu populaire, on s'en aperçoit moins; mais, plus on l'analyse, plus il paraît évident que sa vraie force résidait dans la poésie lyrique, dans le cercle des sentiments accessibles à tous, dans la description délicate et suffisamment émue des beautés de la nature. Ici nous pourrons le louer sans réserve.

Depuis Nicolas Defrecheux, Martin Lejeune aura été dans ce genre notre plus grand écrivain wallon.

VI

Ici ses qualités le servent et luttent pour lui. Il était, à quarante ans, un homme de jeunesse et de force, gai, frétillant, primesautier, plein de bonne humeur, tout en dehors. Son tempérament chaud et sanguin ne le prédisposait nullement à la patience, à la réflexion, à l'observation. Quand il me donnait la main, je sentais sa main brûlante, et, un jour que j'en faisais la remarque, il répondit en médecin : « Oh ! une différence d'un quart de degré est si perceptible ! » Toute la différence entre deux hommes gît dans ce quart de degré là. Donc il était *subitain*, il prenait vite parti, il exécutait rapidement. C'était un beau tempérament de poète, de passionné pour qui la méditation et l'observation furent toujours des actes de volonté et d'application plutôt que des besoins instinctifs.

Poète lyrique, il exprima, dès ses débuts et plus naturellement que tout le reste, les sentiments de famille. Cette partie est la plus pure, la plus charmante de son œuvre, celle qui ne doit rien à personne. Il n'avait à s'inspirer que de son cœur. Ses recueils *Djôyes dè manèdje*, *A hasârd dèl pene*,

Tavlês dèl nature, d'autres pièces isolées comme *lu Live du mèsse dèl grand-mére, lu Nut' dè Nové èmon m' grand-pére,* racontent la vie familiale sous toutes ses faces avec la fraîcheur de souvenir, l'attendrissement, l'amour que ressent seulement une âme raffinée et un grand cœur. C'est bien là le livre idéal où le jeune père wallon devrait apprendre à mieux aimer. L'âme la plus fruste y découvrirait les nuances de sentiment qu'elle a confusément sans pouvoir en jouir ni les communiquer, faute de pouvoir les démêler et les traduire. Elle s'enrichirait d'émotions nouvelles, car les sentiments sont plus contagieux que les idées; elle détaillerait les mille puérilités ravissantes d'un amour paternel en extase devant ces petits pieds, ces petites mains, cette chair, ces yeux, le premier sourire, le premier pas, la première dent, la première culotte, l'enfant au berceau, l'enfant au jardin, l'enfant à l'école, tous sujets que les grands poètes français dédaignent de traiter, sauf quand ils deviennent grands-pères et que la gloire olympienne acquise leur permet cette audace. Si on republiait à part les œuvres de Lejeune, je voudrais y former le *Livre de la famille,* en rassemblant et en rangeant dans un ordre convenable toutes les pièces, maintenant disséminées dans nos six volumes, qui enseignent le culte de l'enfant, celui de la fiancée et de la mère, celui des

parents et des grands parents, celui de toutes les vieilles reliques de la famille. Sans doute la poésie peut s'évertuer dans des sphères plus élevées et plus étendues, mais il n'y en a pas de plus saines, et, pour l'affinement du peuple wallon, nos poètes feront bien de cultiver encore ce genre délicieux, qui n'est pas épuisé.

A côté, je créerais un *Livre de la nature*, celui-ci aussi admirable, plus varié, plus riche de couleurs et de fantaisie, peut-être parce que notre poète n'a osé l'aborder résolument que dans les deux dernières années. Que de joyaux ce livre contiendrait, vers ou prose! Tour à tour délicat, gracieux, puissant, ingénieux à inventer mille traits pleins de mignardise, soit qu'il conte les aventures d'un verluisant amoureux d'une pâquerette, ou le mariage *dè lurtê èt dèl reine-côrète*, ou que, dans *l' Prumî mèsse dè meûs d' may*, il mette en œuvre toutes les couleurs de sa palette, toute la science de l'orchestration pour chanter et peindre le renouveau de la nature avec un luxe d'invention dans le détail et une gradation splendides. Et pour montrer que nous n'exprimons pas un enthousiasme isolé, voici comment une de ces pièces, alors anonyme, *Sondje d'oûhê* [1], a été appréciée dans un concours par le rapporteur M. Aug. Doutrepont :

---

[1] Conte en prose, *Bulletin* **44** p. 325. Rapport, p. 323.

« Ici nous rencontrons enfin un véritable écrivain, soucieux de bien dire, préoccupé de châtier sa langue, de la soustraire à l'influence du français, d'écrire un wallon impeccable, pittoresque, coloré, varié. L'oiseau prisonnier, dans un rêve, croit avoir retrouvé sa liberté et chante cette délivrance au milieu des splendeurs de la nature reconquise. Tel est le thème que l'auteur développe avec une abondance d'images et de couleurs, un choix de termes, une richesse de vocabulaire, en un mot avec une virtuosité dans le maniement de la langue qui ne pourrait guère être surpassée. Aussi n'hésitons-nous pas à vous proposer de lui accorder la plus haute distinction ».

Non, jamais poète wallon n'a su allier autant de mélancolie ou d'admiration ou d'émotion sincère à une pareille richesse descriptive. On est embarrassé pour choisir des exemples. Tout pourrait être cité. Mais enfin, puisqu'il faut choisir, quel poète serait capable d'écrire ce délicieux coucher de soleil sur la ville de Liège ? [1]

Moûse, ridez pâhûle ! Lu nècèle
Djont-keûte nos èméne tranquilemint.
Nou brut n' pâreule. Come one mam'zèle,
Lîdje, â cwèr, hâgne on noû moussemint.

---

[1] *Bulletin*, t. **44**, p. 312.

Èle su coûveûr d'on vwèle tot rôse
Du brone : èt lès r'jèts dè solo,
Qui s' va coûkî d'vins s' foûme-èclôse,
V'nèt dorer lès hèyis' dès flots
Èt bruzî lès teûts d' panes èt d' hèyes....
Lu dièrin pont sôle s'awatchî,
Et sès hâtainès âtches, nâhèyes,
Vinèt, p'tit a p'tit, s'acwatchî
À réz du l'êwe qui s'inte-lârdjih
Tot brûtinant s' dolante tchanson...
Lu cwayot d' manhons qui rodjih
So lès hauts tiêrs coleur clawson
Lêt fonde sès sèyeûtes, sès èstèdjes....
Lu solo hène su dièrin r'djèt....
Lîdje, tot â cwêr, n'est pus qu'one tètche....
Citadèle dè walon, adiè !

Dans *lu Mwèrt dè k'tèyeû d' lègne,* au lieu de la longue période richement descriptive, il sait employer un autre procédé pour produire un autre effet. Il progresse par saccades, comme le flot avance et se retire, comme un oiseau qui essaie ses ailes et retombe. C'est qu'il s'agit de dépeindre les dernières sensations, les dernières pensées intermittentes d'un bûcheron, meurtri par la chute d'un arbre, qui n'a pas voulu, par horreur du charcutage, se laisser amputer, et qui maintenant va mourir, plein de force, parce que la gangrène a envahi son sang. C'est le ton des adieux tristes, des souve-

nances sans espoir, de la claudication lente de la mort.

Au delà des joie de famille, sa pensée mûrie et sa pitié de médecin se tournèrent vers le peuple qui souffre. Son dernier recueil a pour titre *Les Màlureûs*. Cette fois il a trouvé des traits énergiques dans son cœur et dans son expérience pour peindre les misères de la vie et de la mort. Il ne se contente plus de tableaux et de paysages : il dit la détresse de l'âme du petit bossu qui s'éteint, la souffrance du joueur d'orgue, la peur de l'hospice, les visions d'ombre et de joie qui hantent la dernière fièvre de l'abandonné. Tout d'abord il traduit, ayant besoin d'initiation ; mais à côté des pièces traduites de divers auteurs italiens, il y a dans ce recueil des pièces aussi fortes qui sont bien de lui. La mort plane sur tout ce livre de tristesse et de deuil, qui devait être le dernier sorti de sa plume. Mais la mort ne lui apparaît pas comme un spectre effrayant et macabre ; elle est le repos des cœurs meurtris, elle sépare moins que la haine :

A-t-i rin qui sèpare mons qu' lève
Dès cis qu'on a vraimint aimé ?
Tos les djoûs nu vèyans-ne nin l' vèye
Às qwate cwènes dè monde nos k'sèmer ?
Lu basse djaloserèye, lès quèrèles,
L'èvèye, lès caprices, èt l'ârdjint,

Tot fant du nosse coûr one estèle,
Nos dustoûrnèt bin pus d' nos djins.
Lès meûrs qu'i dressèt inte nos autes
Sont bin pus hauts et bin pus freûds !...

Et sur ces paroles, consolantes pour celui qui partait, prophétiques pour ceux qui restaient, il est mort, — d'une mort prompte et rapide comme toutes les actions de sa vie.

VI

Comment Martin Lejeune était-il arrivé dans ses dernières œuvres à cette extension magnifique de ses idées et à cette virtuosité de style reconnue par tous ? C'est à force d'étude et de travail, c'est en suivant les sages préceptes classiques : « Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage. — Faites vous des amis prompts à vous censurer. — Aimez qu'on vous conseille et non pas qu'on vous loue ». Et ceci vaut la peine d'être mis en lumière.

Une fois en contact avec des gens qui, par leurs études, devaient évoluer dans un domaine beaucoup plus étendu que le domaine de la pensée et de la littérature wallonne, Martin Lejeune sentit la faiblesse de sa première éducation littéraire, et il essaya par divers moyens de la fortifier. Il lut des traités théoriques dont il condensait les préceptes dans ses cahiers, pour s'en faire une loi de

travail toujours présente. Je trouve, par exemple, au commencement d'un cahier, sous le titre *Annotations*, les remarques suivantes, condensées de traités lus, de lettres et de conversations :

« *Caractère du style poétique* : Emotion vraie, profonde, sentie, délicate, exacte. Pensée tendre ou profonde, ingénieuse ou ingénue. Rythme nettement frappé, plein et sonore, mesure, cadence, ondulation du vers. Style original, élégant, séducteur. Prestige, séduction, splendeurs du vers. Attirer les âmes sur les sujets qu'on chante, et les y retenir, sans violence, charmées et surtout émues. Demi-teintes séduisantes à tons variés.

Style : Trouver le mot exact, bâtir la phrase logique et solide, dégager l'image ingénieuse et vraie ; élever pierre par pierre, mot par mot, sans crevasse, sans point faible, sans remplissage, avec la probité des architectes grecs dans la construction des temples, polissant les blocs de marbre même sur les faces destinées à rester à jamais cachées....

« Après le premier jet sorti de l'âme, brûlant, en désordre, — révision patiente qui nettoye le bavures, remplace les matériaux douteux, affine et originalise, peu à peu renforce et cisèle quelque partie, et arrête enfin un ensemble irréprochable.

« Quelle jouissance dans cette minutie, féconde en trouvailles heureuses, où l'écrivain, devant l'aurore qui monte en son intelligence, assiste à l'embellissement progressif de sa primitive inspiration ! »

Le temps me manque pour rechercher dans quel ouvrage Lejeune a puisé ce programme, mais n'est-ce pas bien le programme qu'il a réalisé ? l'espèce de style qui est le sien ? Voulez-vous d'autres notes jetées sur le revers des couvertures de ses manuscrits ? « Cherchez l'adjectif le plus rarement employé, le plus spécifique, le particulier avant le général ; le personnel, celui qui vous est propre, non celui de tout le monde ». Lui donnait-on un conseil qui le frappait, il le notait sur le champ, et le conseil n'était pas perdu !

Pour ses tableaux de la nature, il composait sa palette. Ses cahiers sont pleins de phrases isolées, essais de réalisation d'idées dans ce wallon si rétif à l'expression des pensées délicates, éclairs subitement entrevus, traductions de passages empruntés à des œuvres françaises. De plus il étudiait soigneusement le vocabulaire d'un sujet aussi bien que le fond. Aussi ce style, dont on admire tour à tour l'aisance ou la richesse réellement étonnantes dans des œuvres wallonnes, seul peut-être j'en connais les dessous et je sais par quels travaux préparatoires il l'atteignait. Grande leçon pour les cerveaux fumeux qui se flattent d'arriver à la perfection sans études préalables, sans ébauches multipliées et sans correction.

C'est en grande partie la sainte peur qu'il avait

de ne point satisfaire son critique « prompt à le censurer » qui l'avait poussé dans cette voie de travail. Quand j'envisage le résultat, je ne regrette point les heures nombreuses dépensées à l'ingrate et malgracieuse besogne de déchiqueter l'œuvre encore palpitante du bonheur de vivre, toute fraîche éclose du cerveau d'un ami. D'ailleurs jamais élève ne fut plus charmant. Il écoutait tout, il notait aussitôt, si je ne les avais déjà jetées en marge de son texte, les critiques de tout genre, persuadé qu'il y avait pour lui un enseignement à tirer même d'une observation erronée ou injuste. Il demandait la sévérité autant que d'autres la fuient. Un éloge placé à propos lui donnait du courage pour recommencer les parties jugées banales ou verbeuses ou illogiques. Dès que je me déclarais satisfait, — et souvent, qu'il me le pardonne, je me suis déclaré satisfait trop tôt, ayant moins de persévérance ou plutôt moins de temps disponible, — vite il recopiait et envoyait le manuscrit au concours. D'autres auraient caché avec soin, à leurs amis, au public, cette élaboration patiente et graduée : Martin Lejeune, sincère et reconnaissant, n'en fit jamais mystère, et il n'hésita pas à reconnaître publiquement son accoucheur ordinaire en lui dédiant une des plus charmantes et poétiques choses sorties de sa plume : *Lu prumî mèsse dè*

meùs d' may, en « hommage de reconnaissance du plus âgé de ses élèves ». Je suis plus fier de cette dédicace que de mainte œuvre personnelle, qu'on me pardonne donc la faiblesse que j'ai de la citer.

Il m'arrivait parfois de mettre sa virtuosité à de rudes épreuves. Un jour nous peinions sur le *Vî bièrdjî* (1). Peu satisfait du caractère donné au berger, je lui dictai, en français naturellement, une longue tirade où j'essayais de condenser ma pensée sur l'état d'esprit et les préoccupations du personnage, dont j'avais vu souvent, en Ardenne, la longue silhouette drapée de sa houppelande qui ballottait et claquait au vent. Je riais sous cape, en improvisant les phrases, de la belle et inutile torture à laquelle il allait se condamner. Jamais, pensais-je, le wallon ne saura exprimer des tournures aussi insolites. Qu'on en juge, voici le morceau, composé à la diable, tel que je l'ai retrouvé dans ses papiers :

« Qui dira le mystère de cette pensée qui s'ignore ? Seul, tout le jour, en face de la grande nature, que de méditations il a ruminées, lentement, longuement, pensant comme l'herbe pousse, comme la forêt se déploie, comme la fleur s'épanouit. Bien des problèmes se sont

(1) Qui est inséré au t. 40 du *Bulletin* (1900), p. 31 et suiv.

obscurément posés et résolus en cette intelligence vierge de tout contact avec les doctrines des savants. Le vieux berger est une manière de philosophe qui sait comment le monde s'est fait, comment il évolue dans la suite des siècles, comment les espèces se créent et se transforment. Lui, si enfoncé dans la nature qu'il semble faire corps avec elle, il est le seul auditeur qui sache entendre, interpréter et aimer soit la voix des orages, soit le susurrement de l'insecte parmi la mousse. Il est le familier du brin d'herbe, il sait la force incluse dans le gland du chêne et l'ardente poussée de sève qui donne aux plantes leurs corolles éclatantes, aux oiseaux leurs ramages et les couleurs de leurs colliers. Tous les menus faits qui passent inaperçus aux yeux des autres, trop occupés entre des murailles ou trop distraits du grand concert, il les a vus et classés dans son cerveau. Qu'on s'étonne, après cela, qu'il comprenne tant de choses et qu'il passe pour sorcier ! Le sorcier n'est-il pas le savant des primitifs

» De cette communion de toutes les heures avec la nature, son âme a tiré une morale plus large et plus éclairée que celle qui s'est formée sous les toits sombres, dans les réduits ingrats, rebelles à l'élan des pensées généreuses. Il sait tout ce qu'il y a de crédulité entassée dans les esprits, et le plus lourd de sa sorcellerie n'est employé qu'à tranquilliser des craintes vaines et à calmer des douleurs nées de l'ignorance de tout. Ce n'est pas pour lui, c'est pour les autres qu'il recueille les herbes salutaires. Celles qui ne guérissent point le mal

guériront tout au moins l'imagination apeurée. Les cachotteries, les contorsions, les simagrées de nécromancien lui permettront de s'attribuer un pouvoir surnaturel, et son prestige de demi-dieu ou de demi-diable protégera l'être naïf contre soi-même, tout en créant autour de lui un cercle enchanté d'immunité. Car il ne faut point le décrire meilleur qu'il n'est. Certes, il songe à lui aussi ; il compte bien tirer profit de sa réputation de sorcier, et cette idée qu'il domine de toute sa science magique ces êtres ebauchés à peine et d'intelligence embryonnaire lui procure orgueil et joie. »

Dans mon idée, ce morceau devait être un levain destiné à faire fermenter toute la pâte et à la gonfler, vaille que vaille, en dehors des moules ordinaires. Le levain n'a pas agi partout, mais avec quelle habileté, quelle maëstria le styliste a su traduire ou développer, dans une langue qu'on dit rebelle à toute abstraction, ces pensées de tour si peu wallon ! Le morceau est trop long pour être inséré ici ; je prie les lecteurs de le relire dans le *Bulletin*, t. 40, depuis les mots : *A qwè pinse-t-i, l' bièrdjî ?* (p. 34) jusque *Al fin du s' djournêye* (p. 38) [1]. Après ce tour de force, Martin Lejeune m'apparut capable d'écrire en wallon tout ce qu'il

[1] Nous reproduisons ce morceau a la fin de cette notice.

voudrait et j'en conclus qu'il fallait hardiment le lancer hors du cercle d'idées ordinaires.

Au delà et au dessus de la critique immédiate des travaux en cours, une tâche plus importante s'imposait. Il s'agissait de l'armer de science littéraire et d'une culture philosophique. En cela le succès fut moindre, par une cause tout à fait imprévue. Très capable de s'assimiler les doctrines et les faits historiques, il n'eut point le désintéressement nécessaire pour lire en historien, en philosophe, en théoricien. Il lisait en homme pratique et cherchait à tirer un profit immédiat des œuvres qu'il lisait. Une idée frappante, une pièce donnée comme modèle dans une histoire littéraire se cristallisait irrésistiblement pour lui en une forme wallonne, et cette forme était inscrite quelque part dans son cahier pour être reprise à peu près intégralement à la première occasion. Ainsi tous ces traits, ces comparaisons, ces métaphores inattendues, délicieuses, suaves, qu'on croirait venues sans effort, ce sont des joyaux dont l'auteur savait le prix et l'origine. Il ne puisait pas seulement dans la nature, mais beaucoup dans les livres et c'était moins pour s'encombrer de l'idée générale d'un livre qu'il lisait, que pour y trouver des perles, des modèles à utiliser ou à traduire. Ainsi, ayant lu Jean Dornis, *la Poésie italienne contemporaine* (4e édit. Ollendorff,

1900), il fut si transporté de l'énergie et de la nouveauté des poésies d'Ada Negri, citées dans ce volume, qu'il en traduisit ou imita un bon nombre pour son recueil *lès Màlureûs*.

Malgré cette tendance à mon goût trop pratique, je crois avoir atteint mon principal but en lançant Martin Lejeune dans des lectures plus vastes. Le but était celui-ci.

Des timorés vont répétant que le wallon ne s'accommode pas de toutes les idées. Ils conçoivent la pensée et la parole wallonnes comme confinées dans une sphère étroite, et, pour un peu, ils traceraient à jamais la circonférence du prosaïsme dont notre langue et notre esprit ne doivent pas sortir. C'est confondre le passé avec l'avenir. Un peuple ignorant n'a, par définition de l'ignorance même, que des idées communes et des mots vulgaires, une verve populacière et canaille. Mais la Wallonie n'en est plus là! En s'instruisant, sans abandonner son idiome, elle a pu et elle peut encore s'annexer des genres littéraires nouveaux, des expressions nouvelles, des idées et un langage plus relevés. Nous, les philologues, que l'on accuse souvent de tiédeur vis-à-vis de la littérature wallonne, nous avons fait plus que personne pour l'élever. Combien de fois n'ai-je pas prêché à Martin Lejeune et à d'autres cette théorie que le Beau est soumis à la loi du

progrès, comme tout le reste. Non pas qu'on puisse faire aujourd'hui une Vénus de Milo plus belle que la Vénus grecque, — pareille idée serait un sacrilège, — mais le beau des Grecs est élémentaire. Ils n'ont pu le réaliser que dans des œuvres simples. Leurs tragédies à trois personnages masqués expriment les situations et les sentiments d'une humanité héroïque, mais peu compliquée. Aujourd'hui, un roman, un drame moderne sont des mondes. Le Beau, les Arts, la Littérature doivent évoluer dans le sens de la complexité. Si donc la littérature wallonne veut s'étendre au lieu de dépérir, il n'y a qu'un moyen, le même moyen qui a fait sortir autrefois le peuple français du piétinement sur place ou du ruminement stérile du moyen-âge. C'est de multiplier ses idées et ses sentiments par l'étude des langues et des œuvres qui sont en avance sur l'esprit wallon. Les Vénus et les Dianes ont été représentées de mille façons : faites-moi les *Bourgeois de Calais* ou le groupe désordonné des *Passions humaines*. L'artiste qui compte, dans une nation, n'est pas celui qui reproduit en sous-ordre, avec de légères variantes, la chanson d'autrui ; c'est celui qui crée un frisson nouveau, un sentiment inconnu, une situation que l'Art n'a pas encore eu le bonheur ou l'audace de représenter. Or, comme on ne fait rien avec rien,

quelle doit être la tactique d'un peuple qui veut relever sa littérature? Il doit étudier l'art chez les autres peuples contemporains, transposer leurs œuvres, s'assimiler leurs idées, leurs procédés, imiter d'abord, puis se ressaisir et voler de ses propres ailes. Les idées créeront une langue adéquate, et le langage, toujours bon serviteur, s'assouplira ! Il faut analyser les âmes, s'étendre en largeur, en profondeur, en élévation. Ai-je mal servi les Lettres wallonnes en développant ce programme à dessein trop ambitieux devant l'intelligence fine du médecin Lejeune? Je ne le crois pas. Pour sortir du marasme et des redites sans fin, il n'y a qu'un moyen, la culture. L'observation elle-même reste en grande partie impuissante. On n'observe qu'en raison de sa nature. Si une nature est vulgaire et superficielle, l'observation qu'elle fera ne sera jamais que de vulgarité et de surface. Pour qu'elle devienne profonde, il faut qu'elle soit avertie, avertie par la culture générale. Il n'y a donc, je le répète, qu'un moyen de renouveler une littérature, l'étude patiente et laborieuse. On croit que le génie est d'essence divine : c'est une excuse que les paresseux font courir. Le génie, d'un homme ou d'un peuple, est la résultante de multiples facteurs, dont quelques-uns au moins sont sous notre puissance.

Voilà les idées par lesquelles nous voudrions régénérer la littérature wallonne, nous lexicographes, nous que des sots ont accusé de souhaiter la mort du wallon pour procéder à ses funérailles.

Sous l'empire de ces discussions, Martin Lejeune commençait seulement, depuis deux ans à peine, à élargir son horizon littéraire, lorsque la mort vint brusquement nous l'arracher. Il n'a pas eu le temps de nous donner les fruits d'un esprit mûr, dégagé des imitations, vraiment original. Nous ne l'aurons connu que dans la période des essais et des études. Car les traductions nombreuses qu'il nous donnait n'étaient réellement pour lui que des exercices : il jouait, il assouplissait son patois, il voulait trouver une expression adéquate à des idées grecques, italiennes, russes, qui ne s'étaient jamais fait jour en wallon. Bref Lejeune se faisait le Remi Belleau et le Ronsart de notre Renaissance wallonne en commençant par se mettre à l'école des autres littératures. Ce procédé lui valut non des éloges, ni de l'admiration, mais une belle et bonne accusation de plagiat.

Il y a des gens qui écrivent, en tête des vocabulaires qu'ils envoient au concours, que le travail est tout entier de leur invention. D'autres s'imaginent que la chose principale d'une comédie, c'est la petite historiette ou fable qui en est le fond : ils

spécifient donc que le sujet a été *tûsé* par l'auteur. Ils ne savent pas que le sujet n'est rien, que Corneille, Racine, Molière, Sardou et d'autres ont emprunté leurs sujets partout, que Victor Hugo a tiré les *Pauvres gens*, ce chef-d'œuvre, d'une pièce incolore et maladroite de Lafont. Etait-ce sottise, naïveté, ou plutôt jalousie ? toujours est-il qu'une dénonciation parvint à la Société de Littérature wallonne, formulant une accusation en règle de plagiat. Le geste n'était pas beau ! Martin Lejeune fut averti par moi de ce qui se tramait contre lui. Il répondit en envoyant à la Société wallonne la lettre suivante, dont nous avions arrêté le texte en commun. Je n'ai pas l'original de la lettre, mais une minute que j'ai retrouvée dans ses papiers et à laquelle le Docteur doit avoir fait peu de changements :

« J'ai appris de M. Feller que j'avais été accusé auprès de vous de plagiat. J'avais toujours cru qu'un plagiaire était celui qui s'approprie tout bonnement l'œuvre d'autrui et qui se contente d'y mettre son nom. Mais je croyais d'autre part qu'il était permis à un wallon, sans mériter cette épithète, de transposer en wallon telle œuvre française d'un compatriote ou d'un ami [1], qu'il était

---

[1] Allusion à la pièce *La Rôleye* (*Bull* 42, p. 274).

permis de traduire en wallon telle pièce originale d'un Russe, ou d'un Danois, ou d'un Grec, que ce n'était pas un travail sans mérite de transformer un conte de quelques lignes sans importance en une comédie ([1]).

« Voilà ce que j'ai fait quelquefois.

« Si je n'ai pas indiqué mes sources, c'est parce que je n'ai jamais pensé que l'œuvre capitale des auteurs wallons fût de faire montre d'imagination. Voici comment je me suis toujours posé le problème de notre félibrisme septentrional : *exprimer* en wallon de grandes idées ayant cours dans les littératures voisines et encore inconnues au génie wallon.

« Voilà, en dehors des lexiques, des tableaux de genre, des travaux de folklore qu'on ne m'accusera sans doute pas d'avoir copiés, voilà ce que j'ai essayé de faire. Je me suis donc inspiré, souvent indirectement, parfois directement, des littératures étrangères. Je n'aurais jamais cru que la chose fût défendue et il ne me serait pas même venu à l'esprit que cette façon de travailler fût inférieure à celle qui consiste à reproduire quelque banale situation amoureuse ou quelque gaudriole salée.

« Mais, puisque l'on m'accuse, permettez-moi de vous donner, et pour le passé, et pour l'avenir, les renseignements destinés à établir à quel degré j'ai été original et inventeur, à quel degré j'ai été traducteur et imitateur. Je vous prie de vérifier sérieusement et je n'ai aucune crainte quant au jugement que vous porterez sur moi. »

---

(1) Allusion à *One pitite crèûs*,

Suivaient des indications bibliographiques minutieuses qui établissaient, ce que tout le monde savait, qu'on est toujours le fils de quelqu'un. Tous les auteurs des *Don Juan* et des *Faust* ont volé leur pièce ; et même Valmajour, qui se croit très original, a copié le rossignol : « Ça m'ést vénu dé nuit, en entendant çanter le rossignoou ». Si messieurs les dénonciateurs veulent avoir raison, qu'ils disent donc à quel artiste wallon Martin Lejeune a dérobé sa palette? quel auteur avant lui avait exprimé en wallon le monde d'idées, de sentiments, d'images, de couleurs et de sons qu'il a fait vibrer ? Martin Lejeune a copié toutes ses pièces comme La Fontaine a copié toutes ses fables, et, en dépit des envieux, la punition d'un pareil crime, c'est la gloire.

Jules FELLER

LU VI BIÈRDJI (¹)

(*Dialecte de Verviers*)

...A qwè pinse-t-i, l' bièrdjî ? Èl sét-i bin ? Sès oûys. avou dès poupâs lådjes come dès sårlètes, sès oûys wice qu'on veût ossi bas qu'èn on pus', rulûhèt come dès mureûs. Lu campagne î vint tirerè pòrtrait sès grands abes, sès grands pahis' et s' grande pâhûlisté.

(¹) Extrait du Bulletin, t. **40**. p. 34-38. Voy. ci-dessus, p. 111

Duvins si-èsprit, tot èst mistére, tot èst parfond. Qui poreût jamây dîre çou qui s'î passe ? Èl sét-i bin luminme ? Tot seû, tos lès djoûs, ossi long qu'one djournêye èst longue, duvant l' grand tåvlê dèl Nature qui travèye, kubin d'îdêyes n'ont nin passé duvins s' tièsse ? Idèyes qu'a r'mouwé, qu'a roumî, qu'a k'toûrné a l'èdreût, a l'èvièrs, doûcemint, longtimps, on pô tos lès djoûs, po savî d' s'èspliquer çou qu'i vèyéve.

Tot furetant, tot cwènetant tot costé, qu'a-t-i r'marqué ? Lu p'tit fistou d'yèbe, tot hink, tot tchêpou come on spiturî ([1]) duv'ni pauc a pauc one plante, one fleûr, onåbe ; lu bwès, tot souwé, tot hoyou, tot rassucî è l'ivièr, sûde èt djòmi avou l' prétimps, taper dès djèts, d'abòrd bastårdés, mains qu'ont duv'nou, al longue dè timps, dès fayes du tos lès dèssins possibes èt dès cohes totes tchèrdjêyes du frût ; lu fleûr, d'abòrd on p'tit peûs måfaitemint trossî, su d'walper, su stinde, su mète a si-åhe, èt hågner totes lès coleûrs èt totes lès nuwances qu'on poreût mådjiner.

Kubin d' problèmes nu s'a-t-i nin mètou è s' dåre tièsse såvadje qui n' s'a jamais froté a nou savant ? Problèmes qu'a fwèce du toûrner èt ratoûrner d' trinte-sî manîres, i-a fini d'arindjî du façon a creûre qu'a compris èt qu'i s' lès a-st-èspliqué ! Du cisse façon la, lu bièrdjî èst duv'nou çou qu'on lome on filosofe.

I-a dès îdêyes arètêyes sol façon quu l' monde a stu fait, sol façon qu'i rote èt qu'i s' runoveule. I sét, i-a

---

(1) Un jet

vèyou, i-a compris k'mint, qwand èt poqwè lès difèrintes sôrs du bièsses èt du jèrbèyes su r'peûplèt, èt çou qu' leû manîre du fé vout dîre.

Lu, qui vike tote su vèye avou l' grande Nature, i-èst l' seûl qui sépe ètinde, comprinde, èspliquer èt aimer tot çou qui s'î passe : l'oûhê qui pîdjole tot fant l' tchèsse ás mohètes, come lu p'tite bièsse qui s' wênêye duvins lès mossês ; lu fwèce qui soûmèye duvins l' grain du s'maye come duvins l' gland dè tchinne ; lu sîme qui monte fîvreûse èt hètèye dèl cème du lès rècènes djusqu'âs pus p'titès cohètes du l'âbe ; lu fistou qui vèrdjêye avou l'gote du rosêye qui birlance a s' bètchète èt l' grand sapin qui plôye è l'ivièr duzos l' nîvaye ; lu tchanson dè p'tit ru qui glignetèye tot djowetant so lès blancs cayewès, come lu grosse vwès dèl tonîre qui groûle, qui rôle, qui craque, qui hène è deûs l' grand tchinne. I-a r'marqué qu'i n'a nole môye du têre, nole cwèrnète, nou rèscoulis' qui n' seûye one pitite catchète wice quu tot on monde vike èt s' rupeûplèye.

Tot çoula, tot çou qu' lès autès djins, rèssèrés d'vins lès batîsses, trop ocupés du leûs ovrèdjes, du leûs plaisîrs, du leûs afaires, n'ont nole îdêye, lu bièrdjî l'a vèyou i-èl a r'loukî, i-a walcoté tot çoula d'vins s' tiesse ; i-a tûsé èt s'a ratûsé ; i-a fini du s' l'èspliquer ; puis i-a rètrôclé çoula duvins 'ne cwèrnète du s' cèrvê, come on grand s'crét, come one clârté !

Poqwè s'èstèner, après tot, qu'i passe po macrê ? Lu macrê ? Mains ç'a stu l' prumî savant, lu prumî priyèsse, lu prumî mède du nos ratayons.

Du ç' frotemint la, continuwèl, avou lès grands èt lès p'tits mistéres dèl Nature, lu vî bièrdjî a sèpou tirer one morale a pårt, morale bin pus grande, bin pus haute, bin pus délicate, bin pus parfonde quu l' cisse dès autes ames ([1]) d'å viyèdje.

Cès-voci, tofêr rèssèrés d'zos teût, ènn'alant sins bècôp tûser, tot dè long d' l'annêye, nu pinsant qu'a beûre, magnî, ovrer ; fwêrt non-pouhe, fwêrt wadrouyès' qwand i s'adjih du tinker on pô fwêrt lu cwède du leû cèrvê ; tékfèy touwés d'ovrèdje, tèkfèy dustrûts avou l' pèkèt, nu k'nohèt nin vrèmint lu grand air, lu djôye du s' sinti viker èt d' poleûr sètchî si-alinne a fond, nin pus qu'lès grantès îdêyes quu l' grand cîr fait djòmi !

Lu vî bièrdjî kunoh lu doûce crèyance du cès djins la, èt l' mitan du s' pouvwêr lî chèv a l'zî bouter foû dèl tièsse totes lès bièstirèyes qu'i-ont-st-èrité d' leûs pères, a r'wèri totes lès sognes èt totes lès maladeyes qu'èle ont-st-aminé.

Çu n'èst nin por lu, c'èst po l's autes qu'i ramèhenêye, qu'i rascode totes sès jèrbêyes ; lès cisses qu'i n' ruwèriront nin lès maladèyes, cherviront a rapåveter lès èsprits.

S'i fait dès drales du sènes, dès grègnes èt dès simagrèyes tot lès d'nant èt tot lès èployant, c'èst po fe pinser qu'i-a-st-on don a pårt : ci don la èspêtcherè, médirè tos lès mås quu l'ignorance pout fé, èt i sèrè por lu minme one såvegår conte tot dandjî.

---

(1) Hommes.

Ca i n'èst nin mèyeû qu'on-aute, lu vî bièrdji ! i n' su roûvèye nin d'vins tot çoula, i fåt qu'i vike ; èt i profite dèl doûce crèyance dès autes.

Mains ciste îdèye la qu'a-st-on pouvwêr, on don qui n'èst nin naturèl èt quèl boute bin haut å-d'zeûr du lès autes, lî mèt' lu djôye å coûr èt lî fait pinser qu'èst pus malin qu' lès autes ! Ossu, mågré tot, ons a sogne du lu.

I sèt totes lès istwêres qui corèt d' vins l' payis so lès macrês, lès macrales, lès speurs, lès blankes èt lès neûrès fames, lès ruv'nants, lès sotês. Inte lu haut èt l' bas, on dit minme qu'i vîhenêye èt qu'i calmoussêye avou totes cès djins la, èt quu l' diåle lu-minme ruvint qwand i-èl houke. On s' teure du costé s'on l' rèsconteure al brone, al cwène dè bwès : lès èfants, lès djônès djins, lès fames trôlèt du passer a costé d' lu : tot l' monde lî d'fait s' calote !

Lî d'mandez-ve one saqwè ? I-årè dès mots a pårt po v' rèsponde : dès mots qu'on n' comprint pus wêre, mains qu'on s' rapèle d'aveûr ètindou èl boke du lès vîlès djins, vola d' çoula bin longtimps ; i v' kumahrè sès cåses du vîs spots èt d' rapwètroûles ; i v' pårulerè-st-ossu dès vûsions qu'a-st-oyou, dès sotês qu'a rèscontré, dèl blanke fame qui lî a v'nou pårler al vèsprêye, bèle come one andje èt s' tunant tote seûle å-d'zeûr du l'êwe dè grand fossé.

Duvins cès moumints la, sès oûys blawetèt, tot s' cwêr frusih, come s'i trôlève èco rin qu' d'î pinser ; i fait dès grands djèsses come lu curé duvins s' purlôdje ; èt l' payîsan quèl hoûte, rèscole a mitan d' sogne, come s'i-èsteût d'vant 'ne djin qu'i n' fouhe nin naturéle.

A prétimps èt a l'èrîre-sàhon, qwand l' pweve èst passêye, vos vèyez tot d'on côp, al cwène dè bwès, on fistou d' foumîre qui monte tot dreût â cîr. Alez' vèy : c'èst l' vî bièrdjî qui s'a mètou la a coviêrt dél pwève èn on rèscoulis' èt qu'a-st-aloumè on bon feû po rèstchâfer sès grantès mains ou s' fé 'ne bone fricassêye avou 'ne bièsse qu'a touwé. A ç' moumint la, i nèl fât nin qwèri, ca i-èl abin d'findou : c'èst l' moumint, dist-i, wice qu'i fait sès ôlemints, wice qu'i k'toûne sès pwèsons, wice qu'apontêye sès paquèts qu'i vint si tchîr, ou lès sôrts qu'i vout djèter so lès cis qu' lî dusplaîhèt.

Èt l' payîsan, ome du doûce crèyance, su tape du costé tot èwèré, su tchôke lu tièsse inte lès deûs spales po n' nin vèy ; one freûde souweûr so l' front, trôlant quu l' bièrdjî nu l'âye ruk'nohou... so l' timps quu l'aute rèy è s' bâbe !

. . . .

Martin Lejeune

Quatre pièces lyriques de Nicolas DEFRECHEUX traduites en allemand

---

L'*Annuaire* de 1907 a reproduit l'article que M. l'abbé Aug. CUPPENS consacrait naguère au *Poète populaire wallon Nicolas Defrecheux* (1). L'hommage qu'un Flamand sincère rendait à l'une des gloires les plus pures de notre littérature dialectale, aura certainement intéressé nos lecteurs. Nul Wallon, croyons-nous, ne peut rester indifférent à ce cri d'envie : « Quand aurons-nous un Defrecheux flamand ? quand verrons-nous l'homme privilégié qui saura s'inspirer des trésors de poésie recelés dans les replis de l'âme flamande, pour interpréter fidèlement, dans une langue à la fois simple et musicale, l'esprit, le caractère, la vie des Flamands ?... » (2)

Dans son étude, M. Cuppens avait inséré sa traduction flamande de *Lèyîz-me plorer* et de *L'avez-ve vèyou passer*, que nous avons également reproduite à titre documentaire.

L'original de ces deux pièces est daté de 1853 et de 1856. Un demi-siècle de popularité n'en a pas terr. a

(1) Dans la revue *Dietsche Warande en Belfort*, 1900, p. 305-337.

(2) Annuaire 20 (1907), p. 70 : traduction de M. le Professeur F. VAN VEERDEGHEM.

fraîcheur aux yeux des Wallons. Et voici que nos voisins de langue germanique les jugent dignes de leur admiration. Le nom et les œuvres du poète liégeois franchissent nos frontières romanes du Nord et de l'Est. Après un Flamand, un Allemand subit le charme délicat de ces gracieuses compositions et entreprend de le faire sentir à ses compatriotes. On nous permettra de souligner ce double fait et de le proposer aux réflexions de certains Wallons trop enclins à contester la valeur de notre littérature populaire.



On trouvera ci-après la traduction allemande de quatre chefs-d'œuvre de Defrecheux. Elle est due à M. le Dr Albrecht WÄCHTER, professeur au gymnase de Cottbus (province de Brandebourg) et membre effectif de la *Société*.

Nous avons eu le plaisir de faire la connaissance de M. Wachter au mois d'Août dernier. Venu à Liège pour suivre les Cours de vacances organisés à l'Université, il lut l'article de M. Cuppens et s'éprit à son tour de ce lyrisme si pur et si simplement humain. Il étudia le petit volume qui renferme les vers de notre bon poète et, de retour dans sa patrie, il nous adressa la traduction rythmée de quatre pièces qui l'avaient particulièrement touché. Nous remercions bien cordialement M. le Dr Wächter de cet hommage délicat et spontané qu'il a rendu à notre lyrique populaire.

Des juges compétents ont lu ces imitations ; à l'unani-

mite, ils ont reconnu que l'auteur avait heureusement surmonté les difficultés de sa tâche et que ses traductions, pour être parfois un peu libres, étaient dignes de l'original. La Société, estimant que la publication de ces pièces servira la mémoire du poète wallon, en a décidé l'impression. Nous reproduisons en regard le texte de Nicolas Defrecheux, orthographie selon notre système officiel. Texte et traduction seront insérés prochainement dans l'une des grandes revues littéraires de l'Allemagne et, de la sorte, se répandra au loin le renom de celui qui incarne si purement l'âme rêveuse de la Wallonie.

Jean HAUST

LÈYÎZ-ME PLORER

AIR : *Gastibelza, l'homme à la carabine.*

Mès camèrâdes m'ont v'nou dîre : « C'èst nosse fièsse,
Vinez' danser. »
Qu'in-aute s'amûse, mi dji pleûre li maîtrèsse
Qui m'a qwité.
Dji l'inmève tant, èle aveût mès pinsêyes
Di nut' èt d' djoû.
Lèyîz-me plorer, tote mi vèye èst gâtêye,
Dji l'a pièrdou ! (*bis*)

Sès p'titès mains avît l' minme blankiheûr
Qui nos feûs-d'-lis,
Èt sès deûs lèpes èstît pus rôses qui l' fleûr
Di nos rôsîs.
Mäy nole fâbite n'a fait oyî come lèye
Dès tchants si doûs.
Lèyîz-me plorer, tote mi vèye èst gâtêye,
Dji l'a pièrdou ! (*bis*)

Vos ärîz dit quéque andje vinou sol tère,
Divins l' moumint
Qu'èle pärtihéve totes sès spâgnes al misére
Dès òrfilins,
Ou qu'èle aidîve si vèye mére al vèsprêye
Po r'monter l' soû.
Lèyîz-me plorer, tote mi vèye èst gâtêye,
Dji l'a pièrdou ! (*bis*)

LASST MICH WEINEN !

Traduction de M. le Dr A. Wächter

O Freund, komm mit zu trauter Feierstunde
Bei Tanz und Lied !
Lasst andre jubeln, ich bleib' fern der Runde,
Weil sie ja schied.
Bei Tag folgt ihr, bei Nacht auf Traumesschwingen,
Mein Herz und Sinn.
Das Leben kann mir Freude nie mehr bringen,
Seit sie dahin.

Ihr Händchen glich den Lilien übergossen
Von Purpurhauch ;
Ihr glühend Lippenpaar schien Knospentsprossen
Dem Rosenstrauch.
Ihr Lied klang süss, wie wenn Grasmücken singen
Im Morgenrot.
Das Leben kann mir Freude nicht mehr bringen,
Denn sie ist tot.

Ihr saht, sie gab zum Trost den Waisenkindern,
Was sie erspart,
Saht auch der Armen bitter Los sie lindern
Nach Engel Art :
Ihr saht ihr Mütterlein zur Tür sie leiten
Mit Kindessinn.
Das Leben kann mir Freude nie bereiten,
Seit sie dahin.

Dji n' pou roûvî qu'èl saison dès violètes
Èle mi dèrit :
« Louke cès oûhês apîs'tés (1) sol cohète :
» Si fièstèt-i !
» Va, qwand on s'inme, tos lès djoûs d'ine annêye
Sont dès bês djoûs. »
Lèyîz-me plorer, tote mi vèye èst gâtêye,
Dji l'a pièrdou ! (*bis*)

Èle èst-asteûre èco pus haut qu' lès steûles,
È paradis :
Poqwè fât-i qu'èle seûye èvôye tote seûle,
Èvôye sins mi ?
On a bê m' dîre : « I fât bin qu' tèl roûvêyes, »
Èst-ce qui djèl pou ?
Lèyîz-me plorer, tote mi vèye èst gâtêye,
Dji l'a pièrdou ! (*bis*)

Octobre 1853

TOT SEÛ

Air : *En parlant de ma mère,* d'Et. Arnaud.

Come in-oûhê èl niyêye
Qui n' kinoh ni l' faim ni l' freûd,
Divins mès djônès annêyes
Dji vikève bin awoureûs.
Mi pére èt m' mére di tote ponne
Savît si bin m' garanti !
Tot priyant, i d'hît-st-èssonne :
« Wârdez-nos l' vèye po nosse fi. »

(1) Variante assez fréquente aujourd'hui : *aspiter*.

Zur Veilchenblüte einst am Waldessaume
Sprach sie zu mir :
Wie kosen doch die Vöglein dort im Baume
Genau wie wir !
Die Liebe schafft des Daseins Sonnentage
Im Lauf der Zeit !
Mein Leben ist erfüllt von bittrer Klage,
Weil sie so weit.

Sie schwebt jetzt einsam hinter goldnen Sternen
Im Paradies.
Von mir getrennt eilt die nach sel'gen Fernen,
Die mich verliess.
Ihr holdes Bild wird nie in mir verblassen,
In Freud' und Not;
ein tränvoll' Auge weiss sonst nichts zu fassen.
Denn sie ist tot.

GANZ ALLEIN

Traduction de M. le D[r] A. Wächter

Dem Vogel gleich im Neste,
Von Frost und Not befreit,
Verlebte ich aufs beste
Der Jugend sel'ge Zeit.
Durch treuer Eltern Sorgen,
Durch ihr Gebet zum Herrn,
Sah ich mich wohl geborgen :
Ihr Tod schien mir so fern.

Mains, so nosse tére, i fât qu'on moûre !
Dizos mès lèpes si r'freûdihît leûs fronts :
Dispôy adon li prumîre pârt di m' coûr
Dwért ad'lé zèls dizos l' wazon.

Dîh ans pus târd è m' mohone
Avou 'ne feume li djôye rintra ;
Come mi mère èlle èsteût bone,
Dji l'inmève come èle m'inma.
Avou lèye lès djoûs d' mâleûr
M'avisît bin mons pèsants,
Èt dji sintève qui l' boneûr
Si dobèle tot s' pârtihant.

Mains, so nosse tére, i fât qu'on moûre !
Dizos mès lèpes dj'a sintou r'freûdi s' front :
Dispôy adon li mèyeû pârt di m' coûr
wért ad'lé lève dizos l' wazon.

Po m' rinde li fwèce èt l' corèdje,
I m' dimorève in-èfant,
In-èfant qu'aveût l' visèdje
Dèl sainte feume qui dj'inmève tant :
Dji m'amûsève di sès djôyes,
Dji prindève pârt a sès djeûs ;
Èt carèssant sès dj'vès d' sôye,
Dji m' ritrovève awoureûs.

Mains, so nosse tére, i fât qu'on moûre !
Dizos mès lèpes dj'a sintou r'freûdi s' front :
Dispôy adon li dièrinne pârt di m' coûr
Dwért ad'lé lu dizos l' wazon.

Doch herrscht hienieden Leid und Schrecken.
Die Eltern beide traf des Todes Pfeil.
Der kühle Rasen musst' mit ihnen decken
Vom Herzen mir den einen Teil.

Mit einer Frauen milde
Zehn Jahre drauf zog ein
Der Liebe Glück: im Bilde
Glich sie dem Mütterlein.
Des Kummers Last, sie drückte
Gemeinsam uns nun kaum,
Und wie die Sorgen sanken,
So stieg des Glückes Traum.

Doch herrscht hienieden Leid und Schrecken.
Die treue Gattin traf des Todes Pfeil.
Der kühle Rasen sollte mit ihr decken
Vom Herzen mir den besten Teil.

Noch fasst' ich Mut, Vertrauen,
Mir blieb ein herzig Kind,
Wie meine Frau zu schauen,
So heilig, fromm und lind.
Wie jubelten wir beide
Von frohem Spiel entzückt!
Sein blond Gelock von Seide
Strich ich, jetzt noch beglückt.

Doch herrscht hienieden Leid und Schrecken,
Das frohe Kind auch traf des Todes Pfeil.
Nun muss der kühle Rasen mit ihm decken
Vom Herzen mir den letzten Teil.

Come in-âbe è plein d' l'iviér
Qu'èst sins foyes, sins fleûrs, sins fruts,
Dj'a d'manou tot seû sol tére
Plorant lès cis qui n' sont pus.
Totes mès djôyes sont ètèrêyes,
Dji n' dimande qui dè mori :
Mains dj' veû passer lès annêyes,
Come si l' mwért m'aveût roûvî.

Mains, so nosse tére, i fât qu'on moûre !
Nos âmes â cîr ci djoû la s' ritroûv'ront ;
Tot rawârdant i n'a nole pârt di m' coûr
Qui n' dwème dèdja dizos l' wazon.

Septembre 1856

TOT HOSSANT

Musique de M. J. Dupont

Divins vosse banse, èfant, nannez,
Li nut' afûle li tére ;
Lès djònes oûhês sont rèspounes
Dizos l'éle di leû mére.

Clignîz vos oûys si bleûs, si doûs,
Bwèrdés d' blondès pâpîres ;
Dji vin dè vèy, èstant so l' soû,
Passer l'ome âs poussîres.

Ein Baum in Wintertagen,
Von Blüt' und Früchten kahl,
Muss ich einsam ertragen
Der Erde Tränenqual.
Mein Frohsinn ist entschwunden,
Nur Sterben ist mir not,
Nie mehr werd' ich gesunden ;
Schon ist 's, als wär' ich tot.

Zwar harrt auch mein des Todes Schrecken,
Im Himmel erst trifft sich der Seelen Schar.
Doch braucht mein Herz der Rasen nicht zu decken,
Weil schon das Herz begraben war.

WIEGENLIED

Traduction de M. le D[r] A. Wächter

Im Wiegenkorb, schlaf, Kindchen, ein !
Nacht deckt der Erde Hügel ;
Im Nest die jungen Vögelein
Schützt ihrer Mutter Flügel.

Drum schliess dein sanft Blauäuglein zu,
Die Wimpern blond lass sinken ;
Sandmann geht um und schickt dir Ruh,
Am Tor sah ich ihn winken.

Tot v's avoyant, Dièw m'a bèni ;
Vos èstez, po m' boneûr,
Pus rôse qui l' frut di nos frèvîs
Èt pus blanc qui leû fleûr.

Qwand vos sèrez bin èdwèrmou,
Lès andjes vêront d'â cîr ;
Mains v' lès avez dèdja vèyou :
Vos lèpes vinèt dè rîre.

1857

L'AVEZ-VE VÈYOU PASSER

Crâmignon

Air : *Ha! ha! ha! ha! l'amour, que vous me tourmentez.*

On dimègne qui dj' côpéve dès fleûrs divins nosse pré,
Dji vèya 'ne bèle djône fèye ad'lé mi s'arèster.
Ha ! ha ! ha ! ha ! dihez-me, l'avez-ve vèyou passer ?

Dji vèya 'ne bèle djône fèye ad'lé mi s'arèster.
— « Dji m'a pièrdou, dist-èle, aidîz-me a m' ritrover. »
Ha ! ha ! ha ! ha ! dihez-me, l'avez-ve vèyou passer ?

— « Dji m'a pièrdou, dist-èle, aidîz-me a m' ritrover. »
— « Djusqu'a pus lon, lî di-dje, tot dreût dji v' va miner. »
Ha ! ha ! ha ! ha ! dihez-me, l'avez-ve vèyou passer ?

Gott sandte dich zum Segen mein.
Er mög' dies Glück mir hüten !
Rotwangig bleib wie's Aepfelein,
Weiss wie am Baum die Blüten !

Die Engel wachen. Schlaf gut ein !
Goldträume dich umfächeln,
Schon spielt um deine Lippen fein
Ein sonnig reines Lächeln.

SAGT MIR, WOHIN DIE HOLDE SCHWAND !

Traduction de M. le D[r] A. Wachter

Sonntags, da Blumen ich auf unsrer Wiese band,
Hat sich gar jung und schön 'ne Fee and mich gewandt.
Holla! Holla! Sagt mir, wohin die Holde schwand!

'Ne schöne, junge Fee hat sich an mich gewandt.
— « Ich bin verirrt », sprach sie, « weis' mich zurecht im [Land. »
Holla! Holla! Sagt mir, ctr.

— « Ich bin verirrt », sprach sie, « weis' mich zurecht im [Land. »
— « Ich führ' dich grad' auf's Ziel; der Weg ist mir bekannt. »
Holla! Holla! ctr.

— Djusqu'a pus lon, lî di-dje, tot dreût dji v' va miner. —
Djel louka tot a mi-âhe tot rotant so s' costé.
Ha! ha! ha! ha! dihez-me, l'avez-ve vèyou passer?

Djèl louka tot a mi-âhe tot rotant so s' costé.
Èlle aveût l' pê pus blanke qui l' margarite dès prés.
Ha! ha! ha! ha! dihez-me, l'avez-ve vèyou passer?

Èlle aveût l' pê pus blanke qui l' margarite dès prés.
Sès oûys èstît pus bleûs qui l' cîr d'on djoû d'osté.
Ha! ha! ha! ha! dihez-me, l'avez-ve vèyou passer?

Sès oûys èstît pus bleûs qui l' cîr d'on djoû d'osté.
Èlle aveût come lès andjes lès dj'vès d'on blond doré.
Ha! ha! ha! ha! dihez-me, l'avez-ve vèyou passer?

Èlle aveût come lès andjes lès dj'vès d'on blond doré.
Èlle âreût d'ine pâquète tchâssî lès p'tits solès.
Ha! ha! ha! ha! dihez-me l'avez-ve vèyou passer?

Èlle âreût d'ine pâquète tchâssî lès p'tits solès.
Nole yèbe n'èsteût coûkêye wice qu'èlle aveût rote.
Ha! ha! ha! ha! dihez-me, l'avez-ve vèyou passer?

Nole yèbe n'èsteût coûkêye wice qu'èlle aveût rote.
Dji lî d'na totes mès fleûrs, nos k'mincîs-t-a d'viser.
Ha! ha! ha! ha! dihez-me, l'avez-ve vèyou passer?

Dji lî d'na totes mès fleûrs, nos k'mincîs-t-a d'viser.
Si vwès m'aleve â coûr, dj'aveû bon dèl hoûter.
Ha! ha! ha! ha! dihez-me, l'avez-ve vèyou passer?

— Ich führ' dich grad' auf's Ziel; der Weg ist mir bekannt.
Die mir zur Seite schritt, beschaut' ich unverwandt.
Holla! etr.

Die mir zur Seite schritt, beschaut' ich unverwandt.
So weiss wie ihre Haut Masslieb ich nimmer fand.
Holla! etr.

So weiss wie ihre Haut Masslieb ich nimmer fand.
Ihr Aug' zeigt' Himmels Blau im Sommersonnenbrand.
Holla! etr.

Ihr Aug' zeigt' Himmels Blau im Sommersonnenbrand.
Goldblondes Haar hat sie, wie man's bei Engeln fand.
Holla! etr.

Goldblondes Haar hat sie, wie man's bei Engeln fand.
Bachstelzengleich setzt sie die Schuhchen in den Sand.
Holla! etr.

Bachstelzengleich setzt sie die Schuhchen in den Sand.
Kein Grashalm war geknickt, da wo ihr Füsschen stand.
Holla! etr.

Kein Grashalm war geknickt, da wo ihr Füsschen stand.
Ich gab ihr meinen Strauss; wir schwatzten allerhand.
Holla! etr.

Ich gab ihr meinen Strauss; wir schwatzten allerhand.
Ihr Wort drang mir in's Herz; ich lauschte ihr gespannt.
Holla! etr.

Si vwès m'alève à coûr, dj'aveû bon dèl hoûter.
Èt dji rotéve todi, sins sondjî al qwiter.
Ha! ha! ha! ha! dihez-me, l'avez-ve vèyou passer?

Èt dji rotéve todi, sins sondjî al qwiter.
A l'intrêye dè grand bwès djèl vèya s'arèster.
Ha! ha! ha! ha! dihez-me, l'avez-ve vèyou passer?

A l'intrêye dè grand bwès djèl vèya s'arèster.
— « Dji v' rimèrcih, dist-èle, vos èstez lon assez. »
Ha! ha! ha! ha! dihez-me, l'avez-ve vèyou passer?

— « Dji v' rimèrcih, dist-èle, vos èstez lon assez. »
— « Ni poreû-dje nin, lî di-dje, ine aute fèy vis r'djaser? »
Ha! ha! ha! ha! dihez-me, l'avez-ve vèyou passer?

— « Ni poreû-dje nin, lî di-dje, ine aute fèy vis r'djaser? »
— « Si vos î t'nez bêcôp, loukîz di m' ritrover. »
Ha! ha! ha! ha! dihez-me, l'avez-ve vèyou passer?

— « Si vos î t'nez bêcôp, loukîz di m' ritrover. »
Mi, sogne di lî displaire, dji d'va l' lèvî 'nn' aler.
Ha! ha! ha! ha! dihez-me, l'avez-ve vèyou passer?

Mi, sogne di lî displaire, dji d'va l' lèvî 'nn' aler,
Sins qui dj' savahe si nom, ni wice qu'èle pout d'morer.
Ha! ha! ha! ha! dihez-me, l'avez-ve vèyou passer?

Sins qui dj' savahe si nom, ni wice qu'èle pout d'morer.
À toûrnant dè pazè sor mi èle s'a r'toûrné.
Ha! ha! ha! ha! dihez-me, l'avez-ve vèyou passer?

Ihr Wort drang mir in's Herz: ich lauschte ihr gespannt.
Noch weit ging ich mit ihr, die meinen Sinn gebannt.
Holla! ctr.

Noch weit ging ich mit ihr, die meinen Sinn gebannt.
Da sah ich, sie blieb stehn hart an des Waldes Rand.
Holla! ctr.

Da sah ich, sie blieb stehn hart an den Waldes Rand.
« Wie dank' ich dir », sprach sie, « schon weit gingst du in's [Land. »
Holla! ctr.

« Wie dank' ich dir », sprach sie, « schon weit gingst du in's [Land. »
« Nie », rief ich, « lebt' 'ne Fee, « die's Plaudern so [verstand. »
Holla! ctr.

« Nie », rief ich, « lebt' 'ne Fee, « die's Plaudern so [verstand. »
— « Dann such' ein Wiedersehn, bin ich dir mehr als Tand! »
Holla! ctr.

— « Dann such' ein Wiedersehn, bin ich dir mehr als Tand! »
Damit sie hold mir bleib, liess ich sie ziehn in's Land.
Holla! ctr.

Damit sie hold mir bleib, liess ich sie ziehn in's Land.
Ihr' Heimat kannt' ich nicht, ihr Nam' blieb ungenannt.
Holla! ctr.

Ihr' Heimat kannt' ich nicht, ihr' Nam' blieb ungenannt.
Da, wo der Weg einbog, hat sie sich umgewandt.
Holla! ctr.

A toûrnant dè pazè sor mi èle s'a r'toûrnè.
Èt di s' doûce vwès mi d'ha : « Nos veûrans s' vos
[m' qwîrrez.»
Ha! ha! ha! ha! dihez-me, l'avez-ve vèyou passer?

Èt di s' doûce vwès mi d'ha : « Nos veûrans s' vos
[m' qwîrrez. »
Qwand lès âbes mèl catchît, dji m' sinta tot d'seûlé.
Ha! ha! ha! ha! dihez-me, l'avez-ve vèyou passer?

Qwand lès âbes mèl catchît, dji m' sinta tot d'seûlé.
C'èst dispòy ci djoû la qui dj' sé çou qu' c'èst d'inmer.
Ha! ha! ha! ha! dihez-me, l'avez-ve vèyou passer?

C'èst dispòy ci djoû la qui dj' sé çou qu' c'èst d'inmer,
On dîmègne qui dj' côpéve dès fleûrs divins nosse pré.
Ha! ha! ha! ha! dihez-me, l'avez-ve vèyou passer?

19 août 1856

Da wo der Weg einbog, hat sie sich umgewandt.
Süss rief sie : « Wiedersehn ! Ich nehm' dein Wort zum [Pfand ! »
Holla ! ctr.

üss rief sie : « Wiedersehn ! Ich nehm' dein Wort zum [Pfand ! »
Wie einsam fühlt' ich mich, seit sie im Wald entschwand !
Holla ! ctr.

Wie einsam fühlt' ich mich, seit sie im Wald entschwand !
Seit jenem Tag kenn' ich der heissen Liebe Brand.
Holla ! ctr.

Seit jenem Tag kenn' ich der heissen Liebe Brand,
Sonntags, da Blumen ich auf unsrer Wiese band.
Holla ! ctr.

1907

Ine copène so lès Pwès èt lès Mèseûres dè vî Payis d' Lîdje

Tot l' monde sét qu' dè timps passé lès Pwès èt lès Mèseûres, avou dès nos parèys, difèrît bècôp d'ine contrêye, téle-fèy minme d'on viyèdje a l'aute. Mins i sèreût fwèrt roûvî l' ci qui pinsereût qu'on poléve adon pèser ou mèserer al vis̨se al vasse, come ons âreût volou. Si lon qu'on l' pôye riqwèri, on troûve qu'è tot timps èt quâsî tot costé, on sâyeléve lès mèseûres èt lès pèsants tot lès marquant, parmi payant, d'ine cogne qu'èsteût â pus sovint li cisse dè soverain dè payis.

A Lîdje ç'aveût stu po k'mincî deûs djudjes dèl coûr dès Èchevins qu'avît oyou cisse bèsogne la. Mins pus târd, qwand l' comèrce tchèssa pus fwèrt, li prince-èvèque tchûsiha deûs omes èn èsprès qu'on louméve *scelleurs* ou sâyeleûs. Ainsi ine ôrdonance da Dj'han-Louwis d'Èldèren, dè 5 di djanvîr 1689, nos aprint qu' lès deûs sâyeleûs d' Lîdje èstît Dj'han-Batisse Mibaïse èt Tchâle Natalis (1). Èt l' proûve

(1) Ordonn. IIIe série, vol. I, p. 134.

qu'on t'néve li main, minme divins lès p'tits viyèdjes, a çou qu' lès mèseûres èt lès pèsants fourihe såyelés, c'èst qu' treûs fèys l'annêye, ås Rwès, a Påque èt al Saint R'mèy, li bayî ou mayeûr ènn' advèrtihéve lès maswîrs ou payîsans ås plaids gènèråls. Vo-nnè-ci 'n-èximpe di l'an 1643 : « Ledit seigneur fait publier que si quelqu'un se déplainde que... ou que taverni n'ait mesure sayelée ou que bolengi n'aurait pas de pois preisable de loix... ledit seigneur ètre prêt pour le redresser ».

Dji supôse qu'on n' såyeléve lès pèsants èt lès mèseûres qu'ine fèy a fé èt qu'on n' rik'mincîve nin tos l's ans come oûy; mins on såyeléve tot, disqu'ås tonês, disqu'ås bèrwètes al hoye [1].

On dièrin mot : i-a passé on timps, on n' dihéve nin pwès, mins *peûs* : i nos d'meûre li spot : *vinde in saqwè a peûs d'ôr*. On d'héve tot parèy : *sins feû ni leû*, « sans foi ni loi », come on dit co oûy a Lîdje l'ègliîse *Sainte Feû*, po « Sainte Foi ».

I

Mèseûres di longueûr

L'unité, a Lîdje come aute på, c'èsteût l' pîd. Ons a prétindou qu'è France, li pîd pròv'néve dè ci

---

[1] Ordonn., ibid., p. 135.

da Charlèmagne, qu'èst foû long — come li ci da s' mére — èt qu' c'èst po çoula qu'on l'âreût loumé *pîd di rwè*. Tot l' rapwèrtant âs mèseûres d'asteûre — come nos l' f'rans tot costé — li pîd da Charlèmagne âreût mèseré 0^{m}324. Mins l' pîd èst-ossi vî qu' lès omes, qu'avît pris so leû cwèr totes leûs prumîrès mèseûres.

A Lîdje, ons aveût d' deûs sôrs di pîds : li pîd d' saint Houbiè èt l' pîd d' saint Lambiè. On l's aveût mèseré, dj'ô bin, so lès pîds dès posteûres dès deûs saints qu'èstît a l'intrêye dè keûr di nosse vèye catèdrâle, saint Houbiè, sol dreûte main ou dè costé d' l'Épite, èt saint Lambiè sol hlintche ou dè costé d' l'Évangile. Li pîd d' saint Houbiè èsteût marqué è meûr dèl catèdrâle, come l'òrdonance dè 5 di djanvîr 1689 èl dit : « Conformément au pied que notedit chapitre cathédral garde, lequel peut se voir en la muraille proche de la porte du vieux chapitre, avec les divisions proportionnées à l'advenant » (p. 135)

Ine ôrdonance dè 18 di may 1702, da Djosèf-Clémint d' Bavîre, oblidja, po tofèr, di s' sièrvi dè pîd d' St Lambiè po mèserer lès tères èt dè ci d' St Houbiè po lès autès mèseûres, *come on l'aveût todi fait dè timps passé*. (*Ibid.* p. 305.)

Tos l's omes di mèstî èt tos lès martchands si sièrvît don dè pîd d' St Houbiè è payis d' Lîdje. I

valéve à djusse $0^{m}2947$, èt i s' trovéve ine miète pus grand qui l' ci dèl Braibant qui valéve $0^{m}284$.

Tot fant qui l' pîd dès Inglès èt l' ci dès Francès èstît d' doze pòces, come li ci dès vîs Romains, li pîd d' Lîdje, ossi bin l' ci d' S[t] Houbiè qui l' ci d' S[t] Lambiè, n'aveût qu' dî pòces. Poqwè? Dji nèl sâreû dîre. Èt çoula m' sonle d'otetant pus drole qui l' pîd d' S[t] Houbiè èsteût, a on dj'vè près, parèy qui l' pîd dès Romains, qui Letronne lî done 295 milimètes. On pòce valéve ût lignes èt l' ligne, doze ponts. Mins l's ovrîs n'ùsdît wère di cès p'tits afaires la : il-èstît afaitîs di n' diviser qui di d'mèy-pòce, di qwârt ou di d'mèy-qwârt di pòce èt i n'alît nin pus lon.

On n' kinohéve nin lès rûles di potche ou lès ployants rûles d'oûy. On s' sièrvéve d'on rûle di qwate pîds, qui raviséve ine régue d'on pòce di spèheûr so onk èt d'mèy di lârdjeûr. A réze, li mot *rûle* vout dire ine régue èt, come li francès «règle», i provint dè latin *regula*. So onk dès plats costés dè rûle, on marquéve è bwès, â burin, avou dès rôyes di triviès, lès pîds, lès pòces, èt, po lès cinq' prumîs pòces, lès d'mèys, lès qwârts èt lès d'mèys-qwârts di pòce. Come c'èsteût lès maçons qui s' sièrvît l' pus dè rûle di qwate pîds, on l' louméve corantmint *rûle di maçon*.

Lès houyeûs èt lès cis qu'avalît lès pus' al bone

êwe prindît â pus sovint leùs mèseûres al *teûse*. Li teûse, qui provint dè latin *tensam*, aveût r'présinté po k'mincî li longueùr dès deùs brès' d'in-ome sitindous tot â lâdje, ou, po lès cis qu' sont faits d'adreût, leû tève ou leû hauteûr. Li teûse di Lidje valéve sî pîds d' S[t] Houbiè.

Divins lès scrinîs èt lès tchèp'tîs, on s' sièrvéve dè *grand rûle*, qu'aveût ût pîds d' S[t] Houbiè. I n'èsteût nin bècòp pus spès qui l' rûle di maçon, mins on lî d'néve disqu'a qwate pòces di lârdjeûr, po l' tini pus reûd èt pus dreût, ca c'èst-avou l' grand rûle qu'on minéve li lèvè.

Li *lèvè* èsteût fait d'ine plantche d'on blé tchêne, ou sins nouk, d'ine ûtinne di pòces lâdje so 'ne dîhinne haute, èt fwèrt djusse di sqwére so lès qwate costés. So onk dès p'tits costés, qu'aléve èsse li d'zos dè lèvè, on èvûdîve foû dèl plantche, djusse è mitan, on hård d'on d'mèy rond, po-z-î lèvî bal'ter a si-âhe, sins rin aduser d' nou costé, li pèsant ou plonk dè lèvè. Ci-cial, qu'aveût on treûs qwârts di pòce di haut, ravisève on tot p'tît pan d' souke di plonk, trawé tot oute, dispòy li mitant dè d'zos disqu'al bètchète. Ons î èfiléve li cwèrdê dè lèvè après î avu fait on nouk po ratinre li pèsant. So li d'zeûr dè lèvê, a on qwârt di pòce dè bwèrd èt djusse è mitant dès deûs costés, on aveût foré on p'tit trô, wice qu'on passéve l'aute bètchète dè

cwèrdê èt on l'î rat'néve avou 'ne pitite tchivèye di doûs bwès qu'on poléve sètchî foû qwand on voléve. Djusse inte li mwètèye dè trô di d'zeûr èt l' mwètèye dè hård di d'zos, ine tote pitite héve, faite å burin, marquéve li ròye qui l' cwèrdê d'véve racovri tot oute po qui l' lèvê fouhe bin d'aplomb qwand i-èsteût drèssî so, dizos, ou conte li grand rûle.

Come vos 'nnè polez djudjî, on n'èsteût wêre adon ustiyî come oûy, nin pus po miner l' lèvê qui po fé dès dreûtès ròyes qwand c'èst qu'èle èstît on pô longues. C'èst çoula qui d'vins lès grantès èglîses, qu'ont stu batèyes i-a passé treûs qwate cints ans, on veût téle-fèy dès finièsses qui sont deûs' treûs pòces pus hautes di soû eune qui l'aute. C'èst çoula ossu qu'on veût l' keûr di cès èglîses la clintchî 'ne miète so l' costé, rapòrt al ròye dè mitan dèl grande alèye. I-ènn'a qui volèt qu' lès årchitèques d'adon l'årît fait èn-èsprès po r'présinter l' tièsse dè Bon Diu sol creûs on pô clintchèye dè hlintche costé. Ci sèreût vrèy si l' keûr di totes lès èglîses clintchîve todi dè minme sins; mins i-a dès cisses qui n' clintchèt nin, èt, wice qu'èle èl fèt, tot asteûre c'èst vès l' hlintche main, tot asteûre vès l' dreûte qui l' keûr èst foû ròye avou l' grande alèye : c'èst come i-atouméve.

*
* *

Li pîd d' St Lambiè èsteût 'ñe gote pus coûrt qui l' ci d' St Houbiè : i valéve djusse $0^{m}2017795$. Come nos l'avans dit, on n' s'è sièrvéve qui po mèserer lès tères. Voci k'mint qu'on s'î prindéve.

Li mèsereû aveût 'ne grêye pîce di saze pîds ou on pô pus d' $4^{m}668$, qu'on louméve ine *vèdje*. Lès vìs Romains loumît *pertica* leu vèdje qu'èsteût d' dî pîds. È France, on 'nnè fit l' « perche » ou pîce, mins pol longueûr on pout dîre qu'i-aveût otetant d' « perches » qui d' payis.

Qwand c'èst qu'on voléve mèserer 'ne tère, on k'mincîve a eune dès cwènes tot-z-apliquant l' vèdje so l'arôye èt on plantéve deûs piquèts as deûs bèchètes dèl vèdje. Coula fait, on rapliquéve li vèdje toûr à toûr âs deûs piquèts, tot l' mètant di sqwére avou l'arôye — a l'oûy po l' pus sovint, ou avou deûs ficèles dèl minme longueûr qwand on voléve mèserer fwért djusse. On plantéve co deûs piquèts â deûs novèlès bètchètes dèl vèdje, èt on s'assuréve qui l' vèdje touméve djusse inte les deûs dièrins piquèts. On aveût ainsi on pèçot d' tére di saze pîds so saze è qwâreûre ou d' deûs cints cinquante sî pîds ramourenés : c'èst çou qu'on louméve *ine pitite vèdje*. Qwand l' mèsereû aveût mèseré vint s'-faits pèçots, ons aveût 'ne *grande vèdje*. Li p'tite vèdje valéve $0^{are}2179$ èt l' grande vèdje $4^{ares}3589$.

Vint grantès vèdjes fît on *bouni*. C'èst co on mot

latin *bonnarium*, qui provint d' *borna*, mèsbrudji a *bonna* è latin d' couhène èt qui vout dire *rinnâ*.

I-a sèt' ou ût cints ans d' cial, on louméve *bouni* ine tére qu'aveût stu mèserèye èt qu'ons î aveût planté dès *rinnas*. On n' féve çoula qu' po lès tères qu'on tchèrwéve ou, d'vins lès tiêrs, po lès cis qu'on n' poléve cultiver qu'al hawe. Lès prés, lès bwès èt lès marasses n'avît nin dès rinnâs èt s'ènn'avît-i nin mèsâhe : c'èsteût dès bins d' comeune ou di c'mogne qu'èstît banâves.

Pitit a p'tit on d'na l' valeûr di vint grantès vèdjes a 'ne tére qu'aveût des rinnâs èt on 'nnè fit l' mèseûre d'on bounî. Di ç' timps-la, divins lès bons tèreûs, come èl Hèsbaye, ine cinse èsteût d'òrdinaire di doze bounîs. C'èst çou qu'i faléve a on maswîr ou manant po viker lu èt s' feume, sès èfants, sès sièrfs èt sès bièsses. On louméve ine sifaite cinse è latin *mansus*, qui vout dîre ine dimeûre d'abòrd èt puis ine valeûr di doze bounîs. Di l'aute costé dèl Moûse, wice qu'i-a dès tiêrs èt dès croupèts, lès cinses avît pus d' doze bounis èt c'èst çoula qu'on pout lére divins lès vîs aks dès afaires come çouci : « I lî d'na on manse d'on manse èt d'mèy », çou qui vout dîre : i lî d'na 'ne cinse di dîh-ût bounîs.

Li mot « manse » ni poléve aut'mint qui di s' kisèmer tot wice qu'ons a djâsé l' latin dè vî timps.

On trouve co èl Lorinne *meix* ou *meis*, èl Provance *mas*, èl Brètagne *ma*, èl Nòrmandèye *mois* (mwès') èt è nosse payis *moxhe* ou *mohe*. C'èst d' la qu'a v'nou *mohon*, a Vèrvî *manhon*, qui tint l' pus près a latin *mansio*. Èt, come on d'héve *ine* manhon, *ine* mohon, lès cis d' Lîdje ont volou fé l' malin tot mètant ine *e* al cowe dè mot èt tot d'hant ine mohone, tot djusse come lès Francès ont djudjî qu' faléve dire *une hure* èl plèce d'*on hure*, come nos autes *on beûr*.

On s' sièrvéve quéquefèy ossu po mèserer lès téres dè *djourna*, è francès « journal ». C'èst çou qu'on pout laburer so 'ne djourneye. È payis d' Lîdje, on djournâ valéve cinq' grantès vèdjes ou l' qwârt d'on bounî. Mins âtoû d' nos autes, è payîs d'Limbourg èt è ci d' Luxembourg, sûremint qu' lès omes èt lès bièsses èstît pus djintis, ca on djournâ î valéve ût grantès vèdjes.

Mutwèt qui l' pîd d' St Lambiè, sol posteûre dèl catèdrâle, n'èsteût nin ossi âhèy a mèserer djusse qui l' ci d' St Houbiè, ou bin qu' les mèsereûs avît mâ tèyî leû vèdje di saze pîds. Ca i-aveût quéques viyèdjes è payis d' Lîdje qu'avît leû vèdje a pârt. Tot prindant po mosse li pîd di $0^{m}2917795$, qui nos 'nn'avans djâsé disqu'asteûre, voci k'bin qu'i-aveût d' pîds èt d' pòces di cisse mèseûre-la d'vins li p'tite vèdje dès viyèdjes qui sûvèt :

Hacou.	15 pîds	2	pòces
Lènssol Djèr, Waroux et Xhènr'-mâl	15 »	3	»
Bièrnawe, â payis d' Dalem, mins qui s' rèclaméve dè payis d' Lîdje	15 »	5	»
Granvèye, Heûre, Olèye, Orèye, Paifve, Voroux èt Wihogne .	15 »	6	»
Frére, Halèbaye, Liès', Mélin èt Vilé-l'-Vèque.	15 »	7 1/2	»
Awans èt Hognoul.	15 »	8 1/2	»
Otèye	15 »	9	»
Ans èt Molin èt Fîze	16 »	1	»
Fontaine (Hosémont), Fraiteûre, St-Sèverin, Sohèt, Tinlot èt Vilé-l'-Temple	16 »	5	»

Hèsta aveût ossu 'ne pitite vèdje di 16 pîds 5 pòces dè timps qu'aveût stu tère di Braibant, mins èle fourit d' 16 pîds qwand i div'na payis d' Lîdje.

Viersèt èt Terwangne avît 'ne pitite vèdje di 20 pîds d' St Lambiè.

* * *

On mèseréve a l'*ône* lès draps, lès stofes, lès teûles, lès nâles, lès cowètes èt tos afaires ainsi.

L'ône di Lîdje valéve deûs pîds èt on qwârt di St Houbiè (Ord. dè 5 di djanvîr 1689), çou qui fait

0m6631 ou quàsî tot djusse lès deûs tîs' d'on mète. Ossu d'vins nos botiques compte-t-on co oûy li mète po ine ône èt d'mèye.

II

Mèseûres po lès grains, lès favètes, lès vèces, les peûs èt l' sé

Po totes cès dinrèyes-la, l'unité c'èsteût li *stî*.

Li mot *stî*, è francès « setier », è vî francès « sestier », provint dè latin *sextarius*, ine mèseûre qu'èsteût l' sîhinme pârtèye d'ine pus grande, li *congius*.

L'òrdonance dè 5 di djanvîr 1689 nos dit çou qu'on stî deût t'ni : « Le setier à mesurer le grain tiendra, comme du passé, vingt-quatre pots ou quartes au vin (p. 135) ». Nos vièrans pus bas qu'on pot valéve cinquante pòces di St Houbiè ramourenés dès treûs sins.

On stî t'néve qwate *qwates* ; li qwâte, qwate *pognous* ou pougnous ; èt l' pognou qwate *mèseûres*.

Li stî èsteût fait d' deûr bwès, tot rond, ossi lâdje dizeûr qui d'zos èt avou on fond tot plat. I-èsteût cèclé d' fiér âtoû ; dès sqwéres di fiér tinît l' fond âs montants po qu' li d'vins n' bodjasse mây. So li d'zeûr, ine reûde baguète di fiér èl trivièrséve pol mwètèye d'on bwérd a l'aute èt èle èsteût

at'nowe à mitant d'ine aute baguète di fiér hazèye è fond. C'èst por la qu'on apougnîve li stî.

On féve dès d'mèys-sitîs, dès qwâtes, dès pognous, dès d'mèys-pognous èt dès mèseûres, tot çoula d' bwès.

On d'vise quéquefèy d'on *grand stî*. Dji n'a polou saveûr â djusse çou qu' c'èsteût, mins voci çou qu' dj'a trové d'vins lès vîs aks qui djâsèt d' rintes. On mèseréve di deûs manîres å stî : po lès deûrs grains — wassin ou rogon, spéte ou blé èt frumint — après aveûr impli li stî, on passéve li stritche dissus po qu'i fouhe a ras'; po lès mârsèdjes — wèdjes, avonne, favètes èt vèces, — on hopéve li stî tant qu'ons è poléve mète, èt c'èsteût l'atch'teû qu'apougnîve li fiér d'â mitant tot passant s' main è grain èt tot 'nnè faut r'toumer l' mons possibe. On louméve çoula on *hopé stî* : dji m' mådjène qui c'èsteût l' grand stî.

I faléve ût stîs po on *moy*; c'èst co 'ne mèseûre dès Romains : *modius*, è francès « muid ». Li moy di Lîdje valéve tot près d' deûs hèctolites èt d'mèy (245 lites 6952). D'vins l' timps, on n' cultivéve quâsî âtoû d' Lidje qui l' wassin èt l' blé, quéquefèy lès deûs èssonle : c'èsteût dèl mèsteûre. Lès grains d' blé sont si bin sèrés deûs a deûs èl paye quèls èwalpèye, qu'i n' vinèt nin foû, minme tot lès batant. On stî d'' blé èst bècôp pus lèdjîr qu'on

stî d' wassin, èt on dj'vâ d' moûni pwèrtéve âhèyemint on moy ou ùt stîs d' blé : c'èst po çoula qu'on d'héve â pus sovint ine *tchèdje* di blé èl plèce dè dîre on moy. Po fé 'ne tchèdje, on mètéve qwate sitîs èn on sètch a cavaye dè dj'vâ; puis, d'vins deûs autes sètchs ossi longs qui l' prumî, on mètéve deûs stîs d'vins tchaque, èt lès deûs p'tits sètchs creûhelés èstît mètous a cavaye dè grand. On louméve lès deûs sètchs a mitant pleins dès *malkês*.

Oûy on peûse li sé : dè vî timps, on l' vindéve come lès grains al mèseûre. I nos è d'meûre on spot : ainsi on cinsî qu'a on noû vârlèt èt qui s'aparçut qu'i n' li convint wère, dîrè d' lu : I n' magnerè mây on stî d' sé èl mohone.

III

Mèseûres po l' vin, li bîre, li pèquèt, l'ôle, etc.

L'unité d' mèseûre po tot çoula èsteût a Lîdje li *pot* ou *qwate*.

Li pot d' Lîdje tinéve, come nos l'avans dit totrade, cinquante pôces di St Houbiè ramourenés dès treûs sins, ou 1 lite 279665. Li pot t'néve deûs pintes; li pinte, deûs sopènes, èt l' sopène, qwate mèseûres ou roquèyes.

Li *sopène*, c'èst-ine pitite *chope* ou *chopine*, è

latin *cupa*, è tihou *schoppen*. Pol bire, el plèce dè dîre ine sopène po 'ne dimèye-pinte, ou d'héve ou *pintè*.

A Hu — èt sorlon tote aparance a Lidje ossu — ons aveût, po l' vin, dès mèseûres di keûve di deûs pots èt d'on pot (Ord. dè 11 d'awous 1505).

Li *posson* âreût d'vou èsse li minme afaire qu'on pot ou qu'ine qwâte. Mins come lès prumis possons èstît d'òrdinaire di pîre ou d' tére d'Alemagne, on n' lès adjèrcihéve nin tos còps al djusse mèseûre : i-ènn'aveût bècòp qui t'nît çou qui l' tchance lès aveût fait. Mins pus târd, qwand on fit dès possons di stain, cès-cial èstît sâyelés èt avît todi djusse leû compte di deûs pintes.

On louméve ossu posson, li pintè di stain — sopène ou d'mèye-pinte — qu'on sièrvéve èt qu'on buvéve avou l' vin dè payis. C'èst d' ci p'tit posson la qu'on a fait l' mot *possinèt* po sièrvi l' vin èt l'èwe â priyèsse qui dit mèsse.

Dispòy lès novèlès mèseûres dèl Rèvolucion, li lwè a d'findou dè fé dès possons qui tinrît on nombe djusse di pintes ou minme di lites. I fat qu'on lès fabrique so pouf, afin qu'on n' s'è pòye sièrvi po mèserer.

C'èst l' minme djeû avou lès djusses. Dè vî timps ine djusse â lèssè ou al bire tinéve ùt qwâtes ; lès djusses a l'òle tinît quatwaze qwâtes èt 'ne

sopène èt lès pus grandes, qu'on louméve dès stîs, tinît vint'-qwate qwâtes (Ord. dè 5 di djanvîr 1689, p. 135).

Lès djusses èstît faites di keûve èt pus târd di stainné fièr. Èle èstît a pò près l'mwètèye pus streûtes à fond ou so li d'zos qu'èl panse. Dizeû l'panse èle si rastreûtihît po fé 'ne èspéce di bûse di cinq sì pòces di haut so 'ne qwatrinne di lâdje. C'èst-è cisse bûse-la qu'on mètéve li covièke a fwèrt longs bwèrds, afin qu'i n'sipritchasse rin foû dèl djusse tot l'pwèrtant, minme qwand 'le èsteût plinte. L'orèye po l'pwèrter aléve dèl panse disqu'al copète. Oûy on fait co dès djusses; totes lès martchandes di lèssè ènn'ont, mins on n'lès wèsereût pus fé qu'èle tinèsse otetant d'pintes ou d'lites.

Lès prumîs sèyès èstît d'bwès èt cèclés d'bwès : c'èsteût lès coûvelîs qui lès fît : on sèyé d'adreût tinéve dî qwâtes. C'èst-avou dès s'-faits sèyès, bin r'hurés â-d'vins èt â-d'foû qu'ons aléve moûde lès vatches, c'èst çoula qu'on lès louma *moûdeûs*. Pus tard, on lès cècla d'keûve, adon-puis èl plèce di sèyès d'bwès, on eût po moûde dès cis d'keûve a bûse èt dès cis di stainné fièr, qu'on louma dès *èwîs*.

Divins lès grantès cinses qu'avît dès dih-ût', dès vint'èt dès vint'-cinq' vatches, i n'èsteût nin pos-

sibe di rapwèrter l' lèssè al mohone avou deûs sèyès èt on hârkè : i-âreût falou trop' di moûdrèsses èt d'ôrdinaire i-ènn'a qu' deûs, râremint treûs. Voci çou qu'on fit : on eûrit, come vos dîrîz, 'ne grande djusse di keûve a deûs manotes sondèyes a-d'dizeûr dèl panse. C'èsteût l' *coleû* qu' lî sièrvéve di covièke. Fait' a fait qu'on moûdéve, on coléve li lèssè tot l' tapant èl grande djûsse. Adon lès deûs moûdrèsses èl rapwèrtît inte leûs deûs avou leû vû sèyè è l'aute main. C'èst cisse grande djûsse la qu'on louma on *moûdeû* èt l' no passa minme â *moûssî* on pot â boûre, qui l'a wârdé.

Cès pots-la, qu'ont lès dints â cou, come dit l'ad'vina, vinît èt v'nèt co dè costé d' Francfôrt-so-l'Main : i sont fait d' tére, breune â-d'foû, grîse â-d'vins. I-ènn'a d' treûs grandeûrs : lès p'tits ou lès cis a 'ne *fleûr*, qui t'nèt trinte lîves di boûre ; lès èmètrins ou a deûs fleûrs, qu'ènnè t'nèt quarante, èt lès grands ou a treûs fleurs qu'ènnè t'nèt cinquante.

On mètéve li bîre divins dès tonès sâyelés. Li pus gros èsteût l'ainme, è latin *ama* ou *hama*, è tihon *eimer*. L'ainme tinéve ine tone èt d'mèye èt l' tone èsteût d' nonante pots ou qwâtes : « la tonne à bière contiendra nonante quartes au vin... Toutes tonnes à bière de brasseurs et revendeurs devront être jaugées du jaugeur, et marquées de la marque du

scelleur comme d'ancienneté » (ibid. p. 135). On féve ossu, come oûy, dès d'mèyès tones.

Pusqu'ine tone valéve 90 pots, èle tinreût oûy 115 lites 17. C'èst a fwèrt pò d' tchwè près çou qu'ine feûliète di Bourgogne tint, ou 114 lites.

I-èst-a supôser qu' lès mèseûres po l' vin èstît lès minmes a Lîdje qui pol bîre, dè mons po l's ainmes, a 'nnè djudjî so treûs passèdjes di scriyeûs lîdjwès qui Ducange cite : « Persolvere autem debent curtarii quatuor *amas* vini (Hubert). Si pignoris loco vini poneret amam (Anselme). Commemoratio D. Notgeri, Episc. nostri pro quo habemus *amam* vini de Frangeis (Chapeaville).

Lès bots po coyî lès trokes èstît sâyelés ossu. Hoûtez 'ne ôrdonance dè 11 d'awous' 1595 po lès cis d' Hu : « Pareillement, tous vignerons debvront et seront tenus faire sceller et marquer tous les bots a porter vin » (IIe sér. vol. II, p. 157). On n' nos dit nin çou qu'on bot d'véve tini ; mins, po fé sâyeler on noû, il faléve payî ût patârs èt po l' rimèserer *tos l's ans* qwate patârs.

Po l' pèquèt on aveût a Lîdje on gros tonê qu'on louméve *oksô* ou *oxô*. C'èst-on mot qui nos a v'nou dèl Hollande wice qu'on d'héve *oxhoofdt*. Mi camarâde li professeûr F. Van Veerdeghem m'a bin volou rinde li sièrvice di qwèri çou qu' c'èst qu'in- *oxhoofdt*. I m' done lès avis da Van Dale, da Franck,

da Kuipers èt da Kluge : nouk di zèls n'èst fwèrt bin rac'sègnî po dîre di wice qui l' mot vint, tot-z-èstant d'acwérd po 'nnè fé on *gros tonê*. Li sintimint da Franck, li minme qui l' ci d'ä professeûr Vercoullie, di Gand, ni lèt nin qu' d'èsse curieûs. *Oxhoofdt* vinreût di *hogs* ou *hoks-hoofd*. *Hoofd*, ci sèreût 'ne *tièsse*, puis 'ne *pîce* (di vin) come *caput*, qwand l' latin a k'mincî a s' lèyî ènn'aler ; èt *hog* ou *hok* vinreût lu-minme d'on vî mot francès *hogue* qu'on n' ritroûve pus qui d'vins onk qu'a djonnelé : *hoguette*, ou p'tit tonê d' vin. Èt come d'èfet, li dicsionaire da Plantin, ä sazinme siéke, traduih *oxhoofd : tonneau de France*.

L'*oxo* valéve divins lès Tîhons li qwârt d'on *vat* (een vat wyn = un muid, une pièce, une pipe de vin, ou sih ankers, dit Van Dale, qui fèt ätoû d'deûs cint' èt vint lites. Tot çou qu' dj'a polou trover po l'oxo d' Holande è payis d' Lîdje, vès l' timps dè prumî Napolèyon, c'èst qu'i t'néve 170 botèyes. On s' sovint co qu'on mètéve djourmây li pèquèt d'vins dès grossès botèyes d'on pot : i n'a wère qui dj'ènn' aveû co treûs ou qwate. Si c'èst-ainsi, l'oxo âreût t'nou 217 lites 54, quâsî djusse çou qu' Van Dale dit.

Lès tonês, grands èt p'tits, avit deûs faces : li cou èt l' tièsse. C'èsteût so li d'zos dèl tièsse qu'on foréve on trô po vûdî l' tonê èt on sèréve li trô avou

'ne *broke* longue assez po l'apougnî po â-d'foû. Ci n'èst qu' pus târd qui l' *crâne* nos a v'nou d' mon lès Tîhons. Mins co oûy, po dire : *mète li crâne so on tonè*, on dit *abroki* on tonè. Po-z-impli l' tonè, i-aveût d'zeûr, â mitant dès dèwes, inte tièsse èt cou, on rond trò, lâdje assez po-z-î passer on gros traiteû, po l' vin èt po l' pèquèt. On l' sèréve avou on tapon d' bwès, èwalpé d'ine clicote èt qu'èsteût a ras' dèl dèwe. Lès trôs dès tonès al bîre èstît pus lâdjes, tot-z-èstant todi tot ronds, pace qu'i faléve qu'ons i polahe passer s' brès' po lès laver â d'vins al tchaude èwe. On sèréve ci trò la avou on gros haut boutchon d' bwès qu'on louméve ine *tèssèle* èt qu'èsteût trawèye â mitant d'on tot p'tit trò, po d'ner air a fèy, èt qu'on cloyéve avou 'ne pitite tchivèye ronde èt bètchowe : c'èsteût l' *fâssèt*. Oûy on a dès tèssèles di fièr qui s' visselèt (ou vissetèt) èt on n' mèt' pus nou fâssèt : sûremint qu' lès brèsseûs comptèt qu' leû bîre tchèsserè todi reûd assez avou l' mèlasse qu'i hèrèt d'vins.

IV

Lès Peûs, Pwès ou Pèsants

Quâsî d'vins tot nos payis d'Eûrope, li *live* èsteût l'ûnité d' pwès. Èle pròv'néve dès Romains quèl loumît *libra* ou *as libralis*, mins 'le aveût ou tot

plin crèhou ou bêcôp d'cwèli avâ lès vôyes, èt on 'nnè poléve dîre sins s' roûvî : otetant d' payis, otetant d' lîves.

Li lîve dès Romains qu'aveût t'nou doze onces ou *unciae* so li d'dièrin, peûsereût oûy 321 grames 238 ou a quéques grames près, li tîs' d'on kilo. A Lîdje, si lès papîs dès ancyins nos rac'sègnèt çou qu'i faléve po on pîd èt po on pot, i n' nos d'hèt nin çou qu'ine lîve pèséve. L'òrdonance dè 5 di djanvîr 1689 si continte dè dire : « La livre commune devra contenir, *comme de tout temps*, seize onces, et la petite livre douze onces... La livre aux chandelles de suif devra peser deux livres communes et un demi-quarteron ». Ainsi li lîve di Lîdje valéve saze onces, èt d'après lès rapwètroûles qu'on 'nn' a fait avou lès noûvès mèseûres dèl Rèvolucion, èle pèséve 467 grames 093. Ine once di Lîdje valéve ùt *gros* èt l' *gros*, sèptante deûs *grains*. Ainsi on *grain* pèséve on tot pô pus qu'on d'mèy décigrame (0 gr. 05067).

Vos v' mådjinez åhèyemint qu'i n'aveût qu' lès òrféves èt lès apoticåres, come nos l' dîrans tot asteûre, qui s' sièrvîhe di p'tits afaires ainsi. Lès comèrçants n'alît nin pus lon qu'ine dimèye once. Leûs p'tits pèsants èstît faits d' crou-fièr, ronds èt a pan d' souke, avou, è mwètèye, on qwåré trô qui passéve tot oute èt wice qu'ons èplonkîve li makète

ou l'onè dè pèsant. C'èsteût tot mètant pus ou mons d' plonk è trô qu'ons apäyléve li pwès.

Ons aveût dès pèsants d' crou-fièr d'ine dimèye once, d'ine once, di deûs onces — qu'on aveût loumé d' timps passé *fièrton* ou *firton*, è tihon *viertel*, pace qui c'èsteût l' qwårt d'on *mår*, un *marc* ou 'ne dimèye lîve; — di deûs èt d' qwate onces, puis d'ine dimèye lîve, d'ine lîve, di deûs, di qwate èt d' sî lîves. Pus haut, lès pèsants èstît d' pîre, todi avou 'n-onè èplonkî d'vins, di dîh, di vint' èt pus råremint d' cinquante lîves.

Lès pèsants d' vint lîves avît div'nou come ine ûnité po pèser lès bièsses qu'on touwéve, èt, nawère èco, lès pourcês èstît pèsés ainsi : « Nosse pourcê a bin riv'nou; i pèséve quatwaze vints èt d'mèy », c'èst-a-dîre 290 lîves ou quåsî 135 1/2 kilos.

Dj'a dit tot-rade qu'a Lîdje lès òrféves èt lès apoticåres avît leûs pwès.

Come lès òrféves ni k'tournît wère di grossès pèces d'òr ou d'årdjint, leû pus gros pwès èsteût l' *mår* ou li *d'mèye lîve*, qui pèséve a Lîdje 246 grames 028. On mår valéve ût onces; ine *once*, vint èstèrlins èt in-*èstèrlin*, trinte-deûs *as'*. Lès pèsants dès òrféves vinît d' Nuremberg, ine vèye lîbe d'Alemagne. I-èstît d' keûve. I-ènn' aveût ût' qui s'èmantchît, come dès p'titès bwètes, l'on d'vins l'aute. Li pus gros qui t'néve tos l's autes

pèséve 4 onces èt otetant lu tot seû qu' lès sèt autes èssonle. Li deûsinme pèséve deûs onces ou otetant qu' lès sî pus p'tits qu' lu. Li treûsinme, ine once ; li qwatrinme, ine dimèye once ou qwate gros ; li cinquinme, deûs gros ; li sîhinme, on gros èt l' sètinme èt l'ûtinme, tchaque on d'mèy gros ou dîh èstèrlins. Lès pus p'tits pwès d'èstèrlins èt d'as' èstît faits di p'titès platènes di keûve qui leû valeûr èsteût marquèye divins â ponçon avou dès piquèts, quâsî come so lès dés dès djeûs d' dòminôs.

Lès apoticâres avît li p'tite lîve di doze onces, qui pròv'néve aparanmint dèl lîve rominne. L'once di li p'tite lîve valéve ût drâmes — è françès « drachme » ; — li *drâme* valéve treûs scrupules èt li *scrupule*, vint *grains*. Lès pèsants v'nît d' Nuremberg ossu èt disqu'al drâme compris, i s' rèmantchît l'on d'vins l'aute come lès cis dès òrféves. Lès scrupules èt lès grains èstît ossu dès p'titès platènes di keûve. Li p'tite lîve dès apoticâres pèséve 375 grames, lès onces èt lès drâmes, etc., a l'advinant.

N. Lequarré

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ARRÊTÉE AU 1[er] MARS 1908 (1)

Membres d'honneur

S. A. R. le Prince Albert de Belgique.
Le Gouverneur de la Province de Liège.
Le Président du Conseil provincial de Liège.
Le Bourgmestre de Liège.

Bureau

LEQUARRÉ, Nicolas, *Président*.
CHAUVIN, Victor, *Vice-Président*.
DEFRECHEUX, Joseph, 2[e] *Vice-Président* (à titre personnel).
HAUST, Jean, *Secrétaire*.
PECQUEUR, Oscar, *Trésorier*.
COLSON, Oscar, *Bibliothécaire*.

---

(1) Prière instante de communiquer au Secrétaire tout changement d'adresse.

Membres honoraires (anciens titulaires)

STECHER, Jean, professeur émérite de l'Université, quai de Fragnée, 36.

BODY, Albin, archiviste, à Spa.

CHAUMONT, Léopold, contrôleur d'armes, rue Masset, 2, Herstal.

MARTINY, Léon, négociant, quai de l'Industrie, 22.

POLAIN, Léon, conseiller à la Cour d'appel, quai de l'Industrie, 24.

PEROT, J., conseiller à la Cour d'appel, rue de Sclessin, 8.

Membres titulaires

DE THIER, Charles, Président honoraire à la Cour d'appel, Chalet de la Sauvenière, Spa. (août 1862)

LEQUARRÉ, Nicolas, professeur émérite de l'Université, rue André-Dumont, 37. (janvier 1871)

DORY, Isidore, professeur honoraire de l'Athénée, rue des Carmes, 7. (février 1872)

DEMARTEAU, Jos.-Ern., professeur émérite de l'Université, à Neupont (Wellin). (décembre 1878)

CHAUVIN, Victor, professeur à l'Université, rue Wazon, 52. (janvier 1879)

DUCHESNE, Eugène, professeur à l'Athénée, rue Naimette, 1. (février 1885)

HUBERT, Herman, professeur à l'Université, rue Fabry, 68. (février 1885)

DEFRECHEUX, Joseph, sous-bibliothécaire à l'Université, rue Bonne-Nouvelle, 88. (février 1887)

Simon, Henri, artiste peintre, rue Mont St-Martin, 55. (novembre 1887)

Van de Casteele, Désiré, archiviste honoraire de l'Etat, Devant-le-Pont, Visé. (février 1888)

d'Andrimont, Paul, directeur du Charbonnage du Hasard, bourgmestre à Micheroux. (février 1888)

Rassenfosse, Armand, artiste peintre, rue St-Gilles, 366. (mars 1889)

Michel, Charles, professeur à l'Université, avenue Blonden, 42. (avril 1894)

Semertier, Charles, pharmacien, rue Sainte-Marguerite, 90. (mai 1894)

Gothier, Charles, imprimeur, rue Saint-Léonard, 205. (février 1895)

Feller, Jules, professeur à l'Athénée, rue Bidaut, 3, Verviers. (mars 1895)

Doutrepont, Auguste, professeur à l'Université, rue Fusch, 50. (avril 1896)

Haust, Jean, professeur à l'Athénée, rue Fond-Pirette, 75. (avril 1897)

Tilkin, Alphonse, fabricant d'armes, rue Lambert-le-Bègue, 5. (avril 1897)

Parmentier, Léon, professeur à l'Université, à Hamoir s/Ourthe. (mars 1898)

Pecqueur, Oscar, professeur à l'Athénée, rue des Anglais, 16. (janvier 1901)

Colson, Oscar, instituteur communal, directeur de *Wallonia*, rue Léon Mignon, 12. (février 1902)

Gilbart, Olympe, docteur en philologie romane, publiciste, rue Fond-Pirette, 77. (janvier 1904)

MÉLOTTE, Félix, ingénieur, rue du Parc, 45. (id.)

QUINTIN, Toussaint, industriel, rue de la Loi, 27. (id.)

ROGER, Jean, industriel, rue Mandeville, 228. (id.)

BERNARD, Emile, professeur à l'Athénée, rue de l'Ouest, 58. (février 1906)

HANON DE LOUVET, Alphonse, échevin, à Nivelles. (id.)

HENS, Joseph, auteur wallon, à Vielsalm. (id.)

RENKIN, Henri, banquier, à Marche. (id.)

ROBERT, Albert, chimiste, avenue Stéphanie, 8, Bruxelles. (id)

WILLAME, Georges, auteur wallon, rue Franklin, 157, Bruxelles. (id.)

CAREZ, Maurice, docteur en médecine, rue de Malines, 31, à Bruxelles. (id.)

VIERSET, Auguste, auteur wallon, rue Leys, 48, Bruxelles. (id.)

PIETKIN, Nicolas, abbé, curé de Zourbrodt-lez-Malmedy, (*Prusse rhénane*). (id.)

GROJEAN, Oscar, attaché à la Bibliothèque Royale, avenue Brugmann, 270, Uccle (Bruxelles). (id.)

MARÉCHAL, Alphonse, professeur à l'Athénée, rue de Dave, 54, Jambes-Namur. (id.)

FRAIGNEUX, Louis, avocat et échevin, quai des Pêcheurs, 34. (novembre 1906)

REMOUCHAMPS, Joseph, avocat, rue du Palais, 42. (id.)

VRINDTS, Joseph, auteur wallon, quai de la Dérivation, 8. (id.)

Membres correspondants

Bastin, Joseph, abbé, recteur d'Ondenval. Malmedy (*Prusse rhénane*).

Dr D. Behrens, professeur à l'Université, Wilhelmstrasse, 21, Giessen (*Allemagne*).

Dr Q. Esser, Schulrath, rue Neuve, Malmedy (*Prusse rhénane*).

Schoenmackers, Jos., abbé, curé de Neuville-sous-Huy.

Waslet, Jules, professeur au lycée de Laon (*France*).

Membres effectifs

BELGIQUE

Abras, Charles, ingénieur-constructeur, à Sclessin.

Aerts-Leurs, Auguste, rentier, aux Grosses-Pierres (par Chaudfontaine).

Ancion, Jules, rue Gramme, 3.

Ancion, père, distillateur, rue d'Amercœur, 16-18.

Andrien, François, entrepreneur, quai d'Amercœur, 21.

Arnold, Léon, capitaine d'artillerie, rue Albert de Cuyck, 59.

Auvray, Michel, receveur à l'Université, rue du Saint-Esprit, 22.

Bada, Maurice, ingénieur, rue des Carmes, 17 bis.

Baivy de Lexhy, Gustave, directeur d'usine, à Jemeppe s/Meuse.

Banneux, Philippe, directeur du Horloz, à Tilleur.

Barbette, directeur de l'Institut Francken, rue d'Archis, 18.

Baré-Declaie, J., négociant, place Delcour, 20.

Bartholomez, Charles, auteur wallon, quai des Pêcheurs, 1.

Bauche, Joseph, architecte, rue de l'Académie, 24.

Bayot, Alphonse, attaché à la Bibliothèque Royale, rue des Joyeuses Entrées, 126, Louvain.

Beaujean, Émile, ingénieur, rue de Harlez, 14.

Belot, Jules, horticulteur, rue des Vennes, 138.

Bernard, Lambert, industriel, quai de Coronmeuse, 31.

Bernard, directeur-gérant des charbonnages de la Petite-Bacnure, à Herstal.

Bertrand, Omer, notaire, à Saive.

Béthune, François (baron), professeur à l'Université, rue de Bériot, 36, Louvain.

Beuret, Auguste, rentier, avenue Rogier, 22.

Biar, Nicolas, notaire, boulevard d'Avroy, 120.

Bidaut, Georges, rue Vander Meersch, 40, Bruxelles.

Bihot, Laurent, commis-rédacteur à la Bibliothèque de l'Université, place Lecomte, Herve.

Biquet, Jacques, rue de l'Aumônier, 19.

Bischoff, Henri, professeur à l'Université de Liège.

Bissot, Noël, abbé, professeur à l'Institut St-Remacle, Stavelot.

Blandot, docteur en médecine, rue Vinâve, Tilff.

Bodson, A., rue d'Amercœur, 4.

Bodson, Hôtel d'Angleterre, rue des Dominicains, 2.

Boinem, Jean, professeur au Collège communal de Tirlemont, rue Fond des Tawes, 27.

Boinem, Jules, professeur à l'Athénée, chaussée de Willemeau, 34, Tournai.

Bolinne, G., prof. à l'Athénée royal, rue du Collège, 8, Namur.

Boncher, Éloi, auteur wallon, à Montignies-sur-Sambre (Neuville).

Bonet, chef de division au ministère, rue Gérard, 104, Etterbeek.

Borguet, Armand, auteur wallon, rue St-Séverin, 90.

Borkmans, Gérard, auteur wallon, pl. des Écoles, Spa.

Boscheron, Léon, brasseur, boulevard d'Avroy, 304.

Bosson, Victor, architecte, rue Ambiorix, 71.

Bouhon, Antoine, peintre-décorateur, r. des Bayards, 14.

Bouhon, Théophile, prof. à l'Athénée, rue En-Bois.

Bouillenne, Léopold, instituteur, rue Lairesse, 104.

Boulboulle, L., professeur à l'Athénée, r. Conscience, 32, Malines.

Bouton, J., Hôtel Continental, place Verte.

Bovy, Théo., auteur wallon, rue de Hesbaye, 207.

Boyens, Joseph, professeur à l'Athénée, Tournai.

Bozet, Lucien, notaire, Seraing.

Brachet, Albert, docteur en médecine, professeur à l'Université de Bruxelles, rue Snessens, 18, Etterbeek.

Braconier, Frédéric, sénateur, rue Hazinelle, 4.

Braconier, Léon, rentier, quai de l'Industrie, 16.

Braconier, Maurice, rue Louvrex, 75.

Braconier, Raymond, rue Hazinelle, 4.

Braibant, P., employé à l'administration provinciale, rue Chéri, 9.

Brassinne, Joseph, sous-bibliothécaire de l'Université, rue Nysten, 30.

Breuer, G., receveur communal, r. des Eburons, 73.
Breuer, Gustave, rentier, quai de Maestricht, 14.
Bricteux, A., chargé du cours de persan à l'Université, Flémalle-Haute.
Bronkart, Arnold, directeur honoraire d'institut, rue Wazon, 71.
Bronne, Gustave, fabricant d'armes, Mont-St-Martin, 52.
Brossel, Charles, juge de paix, Spa.
Brouet, J., professeur à l'Athénée, Chimay.
Brouhon, marchand de bois, Seraing.
Brouwers, archiviste de l'État, rue Lelièvre, 46, Namur.
Broze, Th., comptable, rue des Carmes, 17.
Bya, rue Destrivaux, 27.
Cadot, Albert, rentier, rue de l'Etat-Tiers, 10.
Califice, Pascal, rue du Midi, 13.
Capelle, N., docteur en droit, boul. de la Sauvenière, 15.
Carlier, Arille, étudiant, rue Traversière, Monceau-sur-Sambre.
Caron, Alphonse, artiste peintre, Cloître Ste-Croix, 3.
Carpentier, Victor, auteur dramatique, rue Vivî-Houet, 19, Bressoux.
Chalant, Victor, docteur en médecine, rue Grétry, 145.
Chantraine, Joseph, pharmacien, Herstal.
Charlier, Jules, industriel, rue de Fragnée, 90
Charlier, Gustave, architecte, rue St-Jacques, 7.
Chaumont, Léopold, avocat et conseiller provincial, rue Haveneux, 102, Herstal.
Chauveheid, Gilbert, typographe, rue de Spa, Stavelot.
Chot, Edmond, professeur à l'Athénée, rue Terre-Neuve, 33, Bruges.

Clavier, fabricant d'étoffes, 67, rue Surlet.

Cleyckens, Auguste, professeur honoraire d'Athénée, à Tilff.

Close, Adolphe, industriel, Dave.

Close, François, architecte, rue César Franck, 66.

Close, Henri, receveur des contributions, Fléron.

Closset, Joseph, rue des Écoles, 5.

Colinet, Laurent, rue St-Gilles, 25.

Collard, R., Hôtel de l'Ourthe Occidentale, à Lavacherie-sur-Ourthe.

Collette, Alfred, place du Théâtre, 14.

Collette, Barthélemy, docteur en médecine, rue du Bosquet.

Colson, Arthur, rue Petite-Fohale, 60, Herstal.

Colson, Lucien, instituteur communal, rue Petite-Fohale, 78, Herstal.

Conrotte, E., abbé, curé des Eneilles (Durbuy).

Construm, Armand, directeur-gérant des charbonnages du Corbeau, 79, rue Saint-Nicolas, Montegnée.

Corin, G., professeur à l'Université, boul. Piercot, 54.

Coste, Charles, agent de change, rue de la Casquette, 24.

Coste, J., industriel, à Tilleur.

Cozier, J., professeur à l'Ecole moyenne, rue de Liège, Verviers.

Counson, Albert, professeur à l'Université, Rempart de la Biloque, 308, Gand.

Courtois, L.-J., abbé, curé à Saint-Géry (par Gentinnes).

Courtoy, Joseph, préfet de l'Athénée, rue d'Espagne, 14, St-Gilles (Bruxelles).

CRAHAY, Ad., charbonnages du Hasard, Trooz.
CRICKBOOM, J., employé, rue Étienne Soubre, 26.
CRISMER, L., professeur, rue de la Concorde, 58, à Bruxelles.
CROISIER, Mathieu, comptable, rue Jacob Makoy, 77.
CROTTEUX, Léon, rue de l'Ouest, 78.
CRUTZEN, G.-J., professeur à l'Athénée, rue Verte, 82, Anvers.
CUVELLIEZ, Nestor, prof. à l'École moyenne, Quiévrain.
DABIN, Henri, rue de l'Université, 45.
DACOSSE, Antoine, curé de Gentinnes.
DAMRY, Paul, comptable à l'Université, place Cockerill, 1.
D'ANDRIMONT, Gustave, avocat, rue Mont St-Martin, 53.
D'ANDRIMONT, Maurice, ingénieur, boulevard de la Sauvenière, 92.
DARDENNE, Joseph, Devant-le-Pont, Visé.
DAVENNE, Célestin, professeur à l'École Industrielle, rue Lairesse, 110.
DAVID, Léon, boulevard de la Sauvenière, 75.
DAXHELET, Auguste, ingénieur à la Société Cockerill, à Seraing.
DAXHELET, Arthur, prof. à l'Athénée royal d'Ixelles, avenue de l'Hippodrome, 46, Bruxelles.
DE BAUGNIES, chef de division au ministère, rue Maes, 20, Bruxelles.
DEBEFVE, Jules, professeur au Conservatoire de musique, Mont St-Martin, 44.
DE BOECK, G., fils, pharmacien, rue Ste-Marie, 7.
DE BRUYN, coiffeur, rue En Bois, 62

DECHARNEUX, Émile, négociant, avenue de la Couronne, 32, Bruxelles.

DECHESNE, Prosper, juge au tribunal de 1re instance, rue des Écoles, 9, Verviers.

DEFISE, Jos., ingénieur, avenue Palmerston, Bruxelles.

DEFRECHEUX, Albert, inspecteur des eaux et forêts, boulevard Militaire, 159, Ixelles.

DEFRECHEUX, Charles, bibliothécaire de la Ville, rue Bonne-Nouvelle, 67.

DEFRECHEUX, Léon, étudiant, r. Bonne-Nouvelle, 88.

DEFRECHEUX, Marie, directrice d'école, rue Lairesse, 73.

DEFRECHEUX, Émile, comptable, rue Lairesse, 73.

DEFRECHEUX, Paul, agent commercial, à Statte-Huy.

DEFRECHEUX, Louis, gérant de commerce, rue de la Province, 38.

DEFRESNE, Fernand, rentier, quai de l'Ourthe, 19.

DEFRESNE, Jules, instituteur, à Coo-Trois-Ponts.

DEGAND, E., notaire, à Mons.

DEGEY, Jean, rue de l'Intendant, 19, Bruxelles.

DEGIVE, ingénieur, à Grâce-Berleur (Ans).

DEGIVE, Léon, conseiller provincial, à Ramet.

DEGIVE, Adolphe, à Ivoz-Ramet (Val St-Lambert).

DE HASSE, Lucien, boulevard de la Sauvenière, 126 (ou à Warsage-lez-Visé).

DEHIN, François, fabricant d'orfèvrerie, rue Éracle, 53.

DE JAIFFE, bourgmestre de Mazy.

DEHOUSSE, Guillaume, constructeur mécanicien, rue Sous-l'Eau, 2.

DEJAEGHER, Ignace (Nello BRETEUIL), publiciste, rue des Éburons, 31.

Dejardin-Debatty, Félix, ingénieur, rue de l'Ouest, 56.

De Koninck, L., professeur à l'Université, quai de l'Université, 2.

Delbœuf, Charles, docteur en médecine, r. Louvrex, 101.

Delchevalerie, Charles, publiciste, place Verte, 9.

Delcourt, Henri, capitaine commandant retraité, boulevard du Château, 5, Ath.

Delcroix, Fernand, professeur à l'Athénée royal, rue de l'Hôpital, Lize-Seraing.

Deldereune, Félix, agent commercial, rue St-Léonard, 427.

Deleixhe, Lambert, rue Forgeur, 30.

de Lexhy, Désiré, ingénieur civil. à Grâce-Berleur.

Delhaye, Henri, négociant, rue André-Dumont, 30.

Delhaxhe, Williame, architecte, rue Monulphe, 67.

Delheid, Jules, avocat, à Nessonvaux.

Delpérée, Max, étudiant, rue des Anges, 25.

Delplanche, Louis, ingénieur, rue de la Clinique, 49, à Anderlecht.

Delrue, Gustave, candidat notaire, boulevard d'Avroy, 286.

Delruelle, Jules, directeur de l'Usine à zinc de Prayon.

Deltour, Paul, professeur à l'Athénée royal, rue César Franck, 64.

de Macar, Ferdinand (baron), rue d'Arlon. 19, Bruxelles (ou à Presseux).

Demarteau, Lucien, conseiller à la Cour, rue Bassenge, 46.

Demarteau, G., avocat général, rue Louvrex, 90.

Demarteau, Jules, commissaire d'arrondissement, rue Fabry, 66.

Demazy, fabricant de limes, rue Basse-Wez.

Mme Ve Demblon, rue d'Amercœur.

Demeuldre, Amé, président du Cercle archéologique, rue Neuve, 38, Soignies

Demeuse, Henri, pharmacien, rue Monulphe, 7.

Denis, chef garde du Roi, à Lavacherie-sur-Ourthe.

Déom, Clément, rue de Hesbaye, 137.

de Péralta (marquis), ministre plénipotentiaire, Angleur.

de Rasquinet, Pierre, avocat, rue Louvrex, 117.

de Rechain, Jean, fils, rue Raymond, 49, Verviers.

De Roy, G., rue Soyer, Tournai.

Desait, direct. d'assurances, boul. de la Sauvenière, 115.

de Sélys-Longchamps, sénateur, Halloy (par Ciney).

Desoer, Florent, avocat, avenue du Hêtre, Cointe, Sclessin.

Dessart, Jean, professeur à l'Athénée de Namur, rue du Haut-Pré, 66.

Destrée, conducteur prov. des ponts et chaussées, Thier de Cornillon, 51, Bressoux.

de Thier, Maurice, boulevard de la Sauvenière, 10.

Dethier, José, directeur de musique, quai de Fragnée, 46.

Dethier, Alphonse, abbé, curé de Troisponts.

Dethioux, Prosper, clerc de notaire, r. de Campine, 185.

Detry-Henricot, D., rue du Cimetière, Monceau-sur-Sambre.

Mme la baronne de Waha, à Tilff.

Dewandre, Jules, industriel, rue Lairesse, 64.

Dewez, Alphonse, Moulin-du-Ruy (Roanne-Coo).

D'Heur-Favette, Henri, négociant, rue de la Régence, 19.
d'Hoffschmidt, L., conseiller à la Cour de cassation, 57, square Marie-Louise, Bruxelles.
Digneffe, Émile, avocat, rue Paul Devaux, 3.
Dinraths, Joseph, relieur, rue André Dumont, 11.
Discailles, Ernest, professeur émérite de l'Université de Gand, avenue Louise, 492, Bruxelles.
Dobbelstein, G., curé de St-Denis, rue Donceel, 2.
Dommartin, Léon, homme de lettres, rue d'Orléans, 47, Bruxelles.
Dony, Émile, professeur à l'Athénée, boulevard Dolez, 187, Mons.
Dormal, Jules, docteur en médecine, Hollogne-aux-Pierres.
Doutrepont, Georges, prof. à l'Université de Louvain, rue des Joyeuses-Entrées, 24.
Doyen-Hella, rue de Robermont, 118.
Dresse, Armand, industriel, boul. de la Sauvenière, 136.
Dreye, Alexis, quai Mativa, 35.
Drossart, Théodore, directeur de l'enregistrement, Arlon.
Drumaux, Arthur, préfet honoraire de l'Athénée de Liége, avenue de la Couronne, 191, Ixelles.
Dubois, notaire, quai St-Léonard, 51.
Dubois, Jean, avocat, rue Beckman, 46.
Duchesne, Alfred, docteur en philosophie et lettres, rue Vanderkindere, 218, Uccle.
Dumont, Henri, fabricant de tabacs, r. St-Thomas, 28.

DUMONT, Fernand, rentier, Thier de Cornillon, 2, Bressoux.

DUMOULIN, Aug., fabricant d'armes, boulevard de la Sauvenière, 90.

DUMOULIN, Victor, négociant, rue Vinâve-d'Ile, 17.

DUPONT, Armand, avocat, rue Darchis, 56.

DUPONT, Émile, ministre d'Etat et sénateur, rue Rouveroy, 8.

DUPONT, Désiré, inspecteur des sépultures, r. Eracle, 58.

DURBUY, Joseph, auteur wallon, à Antheit.

DU SOLEIL, Georges, professeur à l'Athénée, r. St-Gilles.

DUVIVIER, Henri, industriel, à Verviers.

ÉTIENNE, Antoine, fils, étudiant, rue Hors-Château, 46.

EULERS, Joseph, caissier-comptable, Rivage-en-Pot, Angleur.

ÉVRARD, Joseph, place Delcour.

FAIRON, archiviste de l'État, Pepinster.

FALLOISE, Maurice, avocat et échevin, rue Simonon, 5.

FELLENS, Léon, gérant de la Cie des papiers peints, rue de l'Université.

FERAGE, Émile, pharmacien, rue Grande, 40, Dinant.

FIRKET, Ch., professeur à l'Université, place Sainte-Véronique.

FLECHET, Armand, sénateur, rue de l'Harmonie, 7, Verviers.

FLECHET, Fernand, représentant, à Warsage.

FLÉRON, Émile, pharmacien, à Queue-du-Bois.

FLESCH, Oscar, ingénieur aux charbonnages des Kessales, Flémalle-Grande.

Foccroule, Georges, avocat, boul. Frère-Orban, 21.

Forgeron, Alphonse, fabricant d'armes, rue Adolphe Borgnet, 1.

Fortin, Eugène, chef de bureau à la Cour des comptes, rue St-Bernard, 107, St-Gilles (Bruxelles).

Fournal, Joseph, auteur wallon, rue Pisseroule, 192, Dison.

Fraîchefond, Ch., professeur à l'École moyenne, rue du Marché, Huy.

Fraigneux, Eugène, quai d'Amercœur, 36.

Fraigneux, Jean, ingénieur, rue d'Amercœur, 28.

Fraipont, Julien, professeur à l'Université, Mont Saint-Martin, 35.

Fraipont, F., docteur en médecine, rue Beckman, 24.

Franck, Jean, imprimeur, rue Léopold, 43, Dison.

Francotte, X., docteur en médecine et prof. à l'Université, quai de l'Industrie, 15.

Francotte, Charles, Mont St-Martin, 79.

Francotte, Gustave, avocat et membre de la Chambre des Représentants, place du Luxembourg, 13, Bruxelles.

Fransolet, docteur en médecine, à Jupille.

Frédéricq, Paul, professeur à l'Université, rue des Boutiques, 9, Gand.

Fréson, Armand, avocat, rue des Augustins, 32.

Froidart, Gaspard, rentier, rue Sous-l'Eau, 96.

Gahide, Paul, rue du Quesnoy, Tournai.

Gaillard, Henri, auteur wallon, à Neuville-sous-Huy.

Galand, Georges, docteur en médecine, rue du Trône, 12, Bruxelles.

GAUTHIER, abbé, curé à Auby-sur-Semois.

GEORGE, Hyacinthe, surveillant à l'Athénée, rue du Bosquet, 41.

GÉRARD, F., r. Théodore Verhaegen, 168, Bruxelles.

GÉRARD, Gustave, préfet de l'Athénée de Liège.

GÉRARD, Léo, ingénieur, rue Louvrex, 76.

GÉRARDY, Hubert, abbé, professeur à Stavelot.

GERMAY, H., marchand de bois, r. des Guillemins, 20.

GHEUR, Ernest, ingénieur aux charbonnages des Kessales, Flémalle-Grande.

GILIS-PERAT, Arthur, agent de change, boulevard de la Sauvenière.

GILLARD, Alphonse, président de la *Société des auteurs wallons sérésiens*, rue Hacha, Seraing.

GILLARD, Robert, boulevard Frère-Orban, 45.

GILLET, Eugène, professeur à l'Athénée, rue du Brou, 34, Verviers.

GLESSNER, Gustave, candidat-notaire, Heusy (Verviers).

GNUSÉ, Charles, avocat, rue de l'Académie, 27.

GNUSÉ, libraire, rue du Pont-d'Ile.

GOB, professeur à l'Athénée royal de Liège.

GODIN, Arnold, rentier, Stavelot.

GOFFINET, G., receveur des contributions, rue Fond-Pirette, 85.

GOFFLOT, Louis, juge au tribunal de 1re instance, Arlon.

GORDINNE, Charles, papetier, rue de l'Harmonie, 17.

GORET, Léopold, ingénieur, rue Sainte-Marie, 25.

GOSSELIN, Antoine, bourgmestre de Stambruges.

GOUDMAN, Jean, rue d'Amercœur, 38.

GOUVERNEUR, Sylvain, directeur-gérant des charbonnages d'Ans.

GRAFFART, Julien, peintre décorateur, pl. Cathédrale, 22.

GRÉGOIRE, Antoine, prof. à l'Athénée, rue des Crépalles, 49, Huy.

GRÉGOIRE, Gaston, député permanent, quai des Pêcheurs, 54.

GRÉGOIRE, Karl, ingénieur, rue Fond-Pirette, 160.

GRÉGOIRE, Marcel, avocat, Mont St-Martin, 3.

GRIGNARD, Antoine, rue de l'Harmonie, 40, Verviers.

GRIGNARD, Pascal, chaussée de Heusy, 233, Verviers.

GRIGNET, Joseph, appariteur à l'Université, Marchin.

GULIKERS, industriel, quai Henvart, Bressoux.

HABETS, Paul, directeur-gérant d'Espérance et Bonne-Fortune, avenue Blonden, 33.

HALLEUX, Godefroid, rentier, place des Franchises, 12 *bis*.

HALLEUX, Joseph, rue Sur-la-Fontaine, 85.

HALLEUX, Victor, abbé, curé de Tavier.

HALLEUX, tailleur, rue Vinâve-d'Ile, 4.

M[lle] Zoé HAMAL, rentière, rue Fabry, 9.

HAMELIUS, P., professeur à l'Université, rue Méan, 28.

HANNAY, Joseph, agent comptable, rue Vanderlinden, 80, Schaerbeek.

HANSEN, Joseph, avocat, rue Féronstrée.

HANSEZ, H., instituteur, rue Chaussée-des-Prés, 42.

HANSON, G., avocat, rue Beckman, 35.

HARDY, Fernand, joaillier, rue St-Paul, 6.

HAULET, contrôleur au chemin de fer, rue Kinkempois, 30.

HAUZEUR, Adolphe, industriel, au Val-Benoît.

HAVAUX, Georges, docteur en médecine, rue Neuve, Chapelle lez-Herlaimont.

HAVET, Charles, auteur wallon, rue Haute-Wez, 105, Grivegnée.

HENEN, Mathieu, professeur à l'Athénée royal, courte rue de l'Autel, 24, Anvers.

HENIN, Charles, négociant, Dinant.

HENNEN, Guillaume, archiviste, r. Donckier, 34, Verviers.

HENNET, Fern., commissaire de police, r. du St-Esprit, 120.

HÉNOUL, L., premier avocat-général à la Cour d'appel, rue Dartois, 36.

HENRARD, Hôtel de l'Europe, rue Hamal.

HENRION, François, rue Jonruelle, 65.

HENROZ, Gustave, rentier, rue Louvrex, 51.

HENVAUX, Vincent, agent comptable des charbonnages du Hasard, à Micheroux.

HERMANS, Joseph, professeur à l'Athénée, rue Fabry, 76.

HERVE, Emile, industriel, à Trooz.

HERZÉ, Antoine, commis à l'Administration communale, rue Florimont, 5.

HEUSE, Théo, architecte, Nessonvaux.

HEUSE, Léon, ingénieur-architecte, Nessonvaux.

HEYNE, Jean, sous-chef de bureau à l'Administration communale, Montagne-de-Bueren, 16.

HOCK, Auguste, fils, chez M. Bussy, directeur de l'École sucrière, à Glons.

HODEIGE, Arthur, ingénieur au chemin de fer de l'État, à Etterbeek.

HODEIGE, Victor, rentier, r. Vinâve, 27, Grivegnée.
HONLET, Robert, chaussée de Liège, à Huy.
HOVEGNÉE, Ar., professeur à l'Athénée, rue de la Régence, 34.
HURARD, Henri, auteur wallon, rue des Vieillards, 57, Verviers.
ISERENTANT, P., professeur à l'Athenée royal de Malines.
ISTA, Alfred, papetier, rue Mathieu-Laensbergh, 14.
ISTA, Georges, rue du Pâquier, 25.
JACOB, H., commissionn.-expéditeur, r. de la Syrène, 13.
JACQUEMIN, Achille, rue de la Syrène, 17.
JACQUEMIN, Léon, industriel, r. de Gilly, Chatelineau.
JACQUEMOTTE, Edmond, pharmacien, rue Chafnay, 35, Jupille.
JACQUEMOTTE, Jean, professeur à l'Athénée royal, Mons.
JACQUES, Victor, professeur à l'Athénée royal, rue Bassenge, 52.
JAMAR, Armand, ingénieur, place de Bronkart, 16.
JAMOTTE, Jules, notaire, à Dalhem.
JANGOUX, Georges, employé à la Banque Internationale, avenue des Arts, Bruxelles.
JANSSENS, J., fabricant d'armes, r. Lambert-le-Bègue, 4.
JASPAR, André, industriel, rue des Augustins, 41.
JEUNEHOMME, Léon, instituteur, à Flémalle-Haute.
JOMOUTON, Adolphe, peintre décorateur, rue de l'Arsenal, Namur.
JOPKEN, Ernest, préfet honoraire d'Athénée, rue Rioul, 5, Huy.
JORISSEN, A., professeur à l'Université, rue Sur-la-Fontaine, 110.

JORISSENNE, Gustave, docteur en médecine, rue Saint-Jacques, 2.

KEERENS, Jean, boulanger, rue Basse-Wez, 7.

KEPPENNE, Jules, notaire, sénateur, place St-Jean, 29.

KEYBETS, Jules, président du *Sillon*, rue de la Paix, 26, Verviers.

KIMPS, Charles, rue Lombardie, 11, Bruxelles.

KLEYER, Gustave, avocat et bourgmestre, r. Fabry, 21.

KÜNTZIGER, Ignace, professeur à l'Athénée royal, rue Charles Morren, 2.

LABROUX, secrétaire-trésorier de l'Athénée royal, rue du Vertbois, 86.

LAGAUCHE, Louis, président des *Djonnes auteûrs walons*, rue Vivegnis, 176.

LAHAYE, conservateur des archives de l'Etat, rue du Palais, 15.

LALLEMAND, Alexis, prof. honoraire de l'Athénée, r. De Locht, 76, Bruxelles.

LALLEMAND, Jean, rue des Franchimontois, 51.

LALOUX, Adolphe, propriétaire, avenue Rogier, 12.

LAMBERT, Henri, chef du service commercial du Hasard, bourgmestre, à Trooz.

LAMBERTY, Joseph, imprimeur et industriel, à Stavelot.

LANCE, B., tailleur, conseiller communal, rue du Pont-d'Ile, 15.

LAOUREUX, Léon, boulevard d'Avroy, 41.

LAUBAIN, Joseph, à Gembloux.

LAURENT, Camille, avocat, rue de Montigny, 13, Charleroi.

Lebrun, major, chaussée St-Pierre, 120, Etterbeek.
Lebrun, Albert, docteur en philosophie, rue du Vaux-Hall, 21, Spa.
Lecloux, J., préfet de l'Athénée, Dinant.
Lecrenier, Joseph, avocat, à Huy.
Ledent, Joseph, chef comptable, à Gérard-Cloes, rue Saint-Léonard, 416.
Legros, J., pharmacien, place St-Jacques, 7.
Leintz, Laurent, à Villers-aux-Tours.
Lejear, Jean, docteur en médecine, rue Laoureux, Verviers.
Lejeune, Jean, aux Bruyères, Jupille.
Lejeune, Jean, rue Large-Voie, 97, Herstal.
Lemaire, Auguste, ingénieur, rue Vondel, 18, Anvers.
Lemaire, Justin, rentier, rue Haut-Rivage, Stavelot.
Leplat, docteur en médecine, rue Beckmann, 23.
Lequarré, Alphonse, professeur honoraire d'Athénée, à Retinne.
Lequarré, Léonard, docteur en philosophie, à Retinne.
Leroux, Ch., président du Tribunal, r. du Vertbois, 78.
Leruth, Jules, rue Pothée, 15.
Leseuil, Alex., peintre, rue Ste-Julienne, 102.
Lesoir, rédacteur au ministère, avenue Dailly, 87, Schaerbeek.
L'Heureux, Fernand, ingénieur, avenue de l'Observatoire, 99.
Lhoest, Paul, fabric. de papiers peints, r. Robertson, 39.
L'Hoest-Remy, Paul, avocat et conseiller provincial, rue des Clarisses.

LHONEUX, Joseph, professeur à l'Athénée, place Saint-Michel, 3, Gand.

LIBBRECHT, avocat, rue Lonhienne.

LIBOTTE, négociant, rue Simonon, 8.

LIÉGEOIS, Camille, professeur à l'Athénée royal, chaussée d'Alsemberg, 90, Forêt-Uccle.

LIXON, Camille, appariteur à l'Université et bourgmestre, à Cheratte.

LOHEST, Max, ingénieur, Mont St-Martin, 46.

LOISEAU, Louis, auteur wallon, rue de la Brasserie, 26, Ixelles.

LOMRY, docteur en médecine, à Bovigny.

LONCIN, Guillaume, rue Herman-Reuleaux, 56.

LOSSEAU, Léon, avocat, rue de Nimy, 37, Mons.

LOUSBERG, J., architecte de la ville, quai de Fragnée, 48.

LOVENS, Ignace, rue Saint-Thomas, 9.

LURQUIN, Auguste, percepteur des postes, à Verviers.

MABILLE, employé à l'adm. prov., à Embourg.

MAGNETTE, Charles, avocat et sénateur, quai des Pêcheurs, 33.

MAILLART, Georges, rue Fond-Pirette, 87.

MAIRLOT, J., professeur à l'Athénée royal de Namur.

MALAISE, directeur de charbonnage, à Wandre.

MALERM, S., professeur à l'Athénée de Namur, Jambes.

MALLIEUX, Fernand, avocat et professeur à l'Université de Bruxelles, rue Beckman, 20.

MARCHAND, lieutenant, adjoint d'Etat Major, rue du Beffroi, 13, Bruxelles.

MARÉCHAL, François, chef-comptable de la banque Nagelmackers, rue des Dominicains, 28.

Maréchal, Remacle, ingénieur des mines, rue du Pot d'Or, 12.

Marneffe, Alfred, professeur à l'Athénée, rue Léanne, 21, Namur.

Martens, Charles, docteur en philosophie et lettres, rue Marie-Thérèse, 27, Louvain.

Massange, Jean, conseiller provincial, Stavelot.

Massart, Émile, industriel, rue Sœurs-de-Hasque, 17.

Massart-Attout, Jean, négociant, à Jodoigne.

Massaux, abbé, curé de Dion-le-Val (Wavre).

Masset, Nicolas, rue des Champs, 54.

Massillon, P., empl. à l'adm. prov., rue Maghin, 69.

Masson, Antoine, professeur à l'Athénée royal, rue Pasteur, 16.

Mathien, docteur en méd., avenue de l'Observatoire.

Maubeuge, Lucien, auteur wallon, rue de Tavier, 2, Seraing.

Mercenier, Isidore, avocat, rue André-Dumont, 29.

Mercx, Pierre, rentier, à Visé.

Micha, Alfred, avocat, rue des Anges, 19.

Mignon, Joseph, commissaire en chef de la ville de Liège, rue Méan, 26.

Minders, Alexis, pharmacien, chez M. Jules Carton, chaussée de Haecht, 225, Schaerbeek.

Minsier, Camille, ingénieur au corps des mines, à Charleroi.

Modave, Léon, directeur honoraire d'École, r. Dehin, 69.

Modave, auteur wallon, à Monceau-sur-Sambre.

Molitor, Lucien, professeur à l'Athénée, quai Mativa, 9.

Monseur, Édouard, à Beaufays (par Chaudfontaine).

Monseur, Eugène, prof. à l'Université, avenue de Tervueren, 165, Woluwe-St-Pierre (Brabant).

Morisseaux, Ch., fils, fabricant d'armes, rue Nysten, 46.

Mortier, Adolphe, vice-président de *Nameur po tot*, rue Fraikin, 8, Schaerbeek.

Mottard, Julien, quai de Maestricht, 9.

Mouton, Alfred, étudiant en droit, avenue Rogier, 15.

Mouton, Alphonse, brasseur, rue St Paul, 31.

Mouton-Timmerhans, brasseur, rue Charles Morren, 5.

Mug, Henri, quai de la Dérivation, 5.

Nagelmackers, Alfred, ingénieur, rue du Pot-d'Or, 55.

Nandrin, François, négociant, boul. Frère-Orban, 24-25.

Neef, Léonce, avocat, boulevard Piercot, 56.

Neujean, Joseph, horloger, r. de la Station, 38, Herve.

Neuray, Jules, échevin, à Micheroux.

Neyt, Georges, ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi, boulevard de Waterloo, 32, Bruxelles (ou rue de la Savonnière, 50, Spa).

Nicaise, Maurice, prof. à l'Athénée, r. de la Culture, 24, Ixelles.

Noirfalise, Cam., prof. à l'Athénée, r. de Campine, 205.

Noirfalise, Jules, négociant, quai de l'Université, 6.

Novent, Eugène, chef de bureau à l'Administration communale, rue des Chalets, 22, Verviers.

Orval, commissaire de police, quai de l'Ourthe, 1.

Outer, Nestor, artiste peintre, à Virton.

Parmentier, Edouard, agent de change, rue de Soignies, 19, Nivelles.

Peclers, Maurice, pharmacien, rue Surlet, 26.

Pernin, Louis, prof. à l'Ecole générale allemande, 9, rue Van Brée, Anvers.

Petit, Léon, ingénieur, à Soignies.

Pety de Thozée, gouverneur de la province de Liège, au Palais provincial.

Philippin, prof. à l'Athénée, boul. Conscience, 5, Bruges.

Pholien, C., avocat-général à la Cour d'appel, boulevard de Waterloo, 95, Bruxelles.

Picard, Edgar, directeur à Valentin-Coq, à Hollogne-aux-Pierres.

Pierre, Guillaume, industriel, à Rouillon-Annevoie.

Pirard, Alfred, peintre, rue Bouille, 9.

Pirard, Servais, pharmacien, rue du Ruisseau, 17.

Pirenne, Henri, professeur à l'Université, rue Neuve-St-Pierre, 132, Gand.

Piron, Henri, instituteur communal, à Masta-Stavelot.

Pirotte, Alex., chef de bureau à l'Adm. comm., rue Naimette, 18.

Pirsoul, Léon, auteur wallon, rue d'Hooghvorst, 3, Bruxelles.

Plumhans, Joseph, avenue Hanlet, Verviers.

Polain, Alphonse, avocat, rue St-Léonard, 267.

Pommerenke, Henri, pharmacien, rue St-Pierre, 10.

Poncelet, Félix, dessinateur, à Esneux.

Poncin, Olivier, industriel, rue Ste-Marguerite, 31.

Ponthier, N., fils, rue Pansy, 29, Montegnée.

Populaire, Louis, docteur en philosophie et lettres, professeur à l'Athénée de Mons.

PRAYEZ, Adolphe, secrétaire-adjoint de la *Ligue wallonne du Tournaisis*, rue de Morelle, 43, Tournai.

PREUD'HOMME, Léon, prof. à l'Athénée et à l'Université, rue Nassau, 4, Gand.

PROTIN (Mme ve), rue Féronstrée, 24.

PUTZEYS, Félix, prof. à l'Université, rue Forgeur, 1.

RANDAXHE, S., docteur en médecine, à Thimister.

RAVEZ, W., secrétaire de la *Ligue wallonne du Tournaisis*, rue Beyaert, 50, Tournai.

RAZE DE GROULARD, Alph., industriel, à Esneux.

RAZE, Auguste, industriel, à Ougrée.

RAZE, Joseph, ingénieur, à Esneux.

REGNIER, Émile, surveillant à l'Athénée de Liège.

REMACLE, François, président de la *Fédération dramatique verviétoise*, rue du Palais, 13, Verviers.

RÉMION, Charles, à Verviers.

RÉMONT, Joseph, architecte, quai de l'Industrie, 19.

REMOUCHAMPS, Em., architecte prov., rue Simonon, 10.

REMOUCHAMPS, Joseph, meunier, rue du Palais, 44.

REMY, Alfred, rue Pied du Pont-des-Arches, 1.

RENARD, Jules, bourgmestre de Wiers.

RENAUX DE BOUBERS, Paul, industriel, rue Forgeur, 7.

RENSON, Théo, fabricant de pianos, boul. d'Avroy, 76.

RENSON, rédacteur au ministère, à Genval.

REULEAUX, Fernand, avocat, rue Basse-Wez, 28.

REULEAUX, Jules, consul général de Belgique dans la Russie méridionale, à Odessa (rue Hemricourt, 35).

RIGA, Pierre, chapelier, rue Pont-St-Nicolas, 4.

RIGO, Jos., secrétaire de la ville de Liège, rue Nysten, 16.

RIGO, Pierre, chef de bureau à l'Adm. comm., Montagne Ste-Walburge, 10.

ROBERT, Georges, avoué à la Cour, rue Ste-Marie, 36.

ROBERT, Victor, avocat, rue Louvrex, 64.

ROLAND, Léon.doct. en sciences naturelles, r. Velbruck, 2.

ROMIÉE, H., docteur en médecine, rue Raikem, 16.

RONCHESNE, Guillaume, pharmacien, r. St-Léonard, 492.

ROSE, John, fils, industriel, à Seraing.

ROUMA, Antoine, rue Grétry, 44.

ROUMA, Olivier, directeur d'Institut, boulevard de la Sauvenière, 89.

ROUP, Léon, surveillant à l'Athénée d'Ath.

RUTTEN, Louis, industriel, rue Dartois, 24.

RUWET, Joseph, fabricant de cidre, à Thimister.

SAVINIEN, Oscar, inspecteur d'assurances, rue Puits-en-Sock, 54.

SCHARFF, Paul, prof. à l'Athénée, r. de Kinkempois, 41.

SCHÉRÈS, H., rue Ste-Marguerite, 352.

SCHIFFERS, docteur en médecine, boulevard Piercot, 34.

SCHIPPERGES, H., secrétaire du *Cercle Verviétois*, boulevard Anspach, 20, Bruxelles.

SCHMIDT, Paul, avocat, avenue Blonden, 92.

SCHOEMANS, chef de bureau à l'Hôtel-de-Ville, rue du St-Esprit, 28.

SCHUIND, Henri, receveur-chef honoraire au chemin de fer de l'État, rue des Éburons, 40.

SCHUIND, Nicolas, percepteur des postes, Ans.

SCHUIND, docteur en médecine, r. Lambert-le-Bègue, 5bis.

SECRETIN, Joseph, fils, rue Vinâve, 9, Grâce-Berleur (Montegnée).

Segers, rue de Kinkempois, 10.

Seliger, Jules, avocat et échevin, r. St-Pierre, 7.

Sépult-Andrianne, rentier. à Vielsalm.

Servais, J., photographe, rue des Vennes, 247.

Simon, Jules, notaire, rue de Castillon, 24, Arlon.

Simon, J., employé à l'adm. prov., rue du Conseil, 72, Tilff.

Simon-Henin, Leon, industriel, à Ciney.

Smeets, Edm., docteur en médecine, rue Hemricourt, 9.

Sottiaux, Jules, professeur et homme de lettres, à Montigny-le-Tilleul.

Souffret, F., prof. à l'Athénée, rue Gaillot, 12, Namur.

Sougnez, Ernest, avocat, rue Darchis, 17.

Souheur, Fl., directeur du charbonnage de Bonne-Fin, boulevard Piercot, 15.

Spring, W., professeur à l'Université, r. Beckman, 38.

Stainier, Louis, conservateur-adjoint à la Bibliothèque Royale, Grand'Place, 29, à Mont-St-Guibert.

Staes, avocat, place de l'Université, 34.

Steenebruggen, Ch., comptable, r. de la Commune, 32.

Stiels, Arn., subst. auditeur militaire, r. St-Adalbert, 5.

Stiernet, H., directeur de l'Ecole moyenne, Schaerbeek.

Straetmans, G., professeur à l'Athénée royal, rue de Rotterdam, Anvers.

Swaen, A., professeur à l'Université, r. de Pitteurs, 18.

Talaupe, Gaston, chef de division à l'Administration communale, rue des Arbalestriers, 20, Mons.

Thiriar, Léon, négociant, place Verte, 9.

Thiry, Fernand, recteur de l'Université, rue Fabry, 1.
Thonard, Eugène, à Vielsalm.
Thonnard, Lambert, avocat, rue Chevaufosse, 50.
Thonnart, Armand, plombier, rue Méan, 13.
Thuillier, A., architecte, rue Billy, Grivegnée.
Tihon, docteur en médecine, à Theux.
Tilman. Gustave, rentier, rue Hennet, 19.
Tilmans, Lambert, géomètre des charbonnages du Hasard, Micheroux.
Tonglet, Emile, avocat, rue L. Namèche, Namur.
Tourneur, Victor, attaché à la Bibliothèque royale, rue Defacqz, 98, St-Gilles (Bruxelles).
Toussaint, Louis, auteur wallon. Rivage, Dinant.
Toussaint, François, abbé. professeur à Dolhain.
Trasenster, Paul, ingénieur, boulevard, d'Avroy. 57.
Troisfontaines, Franz, juge au tribunal de 1re instance, rue des Augustins, 48.
Vaillant, Hector, rue Lambert-le-Bègue, 26.
Vanast, Gilles, auteur wallon, à Angleur.
Vandereuse, Jules, à Berzée.
Van de Rydt, Marc, prof. à l'Ath., rue des Rivageois, 21.
Vandeveld, Ernest, directeur de la *Bibliographie de Belgique*. avenue de la Brabançonne, 12. Bruxelles.
Van Helden, Nicolas, rue de Visé, 14.
Van Hoegarden, avocat, boulevard d'Avroy. 9.
Vam Marcke, Ch., avocat et représentant, rue des Clarisses, 36.
Van Ormelingen, Ern., avocat, rue d'Amercœur, 60.
Van Roggen, Mathys, maître de carrières. à Sprimont.

Van Scherpenzeel-Thim, Louis, consul général de Belgique à Moscou, rue Charles Morren, 5.

Van Strydonck-Larmoyeux, rue St-Jean, 20.

Van Wert, architecte, rue Louvrex, 6.

Van Zuylen, Ernest, place St-Barthélemy, 6.

Van Zuylen, Joseph, négociant, r. Féronstrée, 89.

Van Zuylen, Léon, ingénieur, boul. Frère-Orban, 47.

Verdin, Olivier, comptable. r. de Neufchâteau, Arlon.

Viroux, instituteur, r. César Franck, 50.

Voué, Joseph, quai de Longdoz, 28.

Waleffe, Pierre, inspecteur honoraire des écoles primaires, rue de Sluse, 17.

Warnant, Julien, avocat, avenue Rogier, 14.

Wasseige, Joseph, industriel, place des Franchises, 5.

Wathelet, Alfred, négociant, quai Orban, 12.

Wathelet, Emile, négociant, quai Orban, 11.

Wattiez, Ad., auteur wallon, r. de Courtrai, 25, Tournai.

Waucomont, Thomas, professeur à l'Athénée royal de Mons, à Nimy.

Wauters, Édouard, boulevard Piercot, 26.

Wauters, J., prof. à l'Athénée royal, rue Souveraine, 37, Ixelles.

Weber, Armand, opticien, place du Martyr, Verviers.

Wesmael, Adolphe, major, rue Gaucet, 22.

Wiket, Emile, auteur wallon, rue de Campine, 377.

Willem, Jos., président du *Caveau liégeois*, à Chênée.

Williquet, Camille, greffier provincial, à Mons.

Wilmart, Gustave, à La Brouck-Trooz.

Wilmet, rentier, à Oupeye.

Wilmotte, Charles, ingénieur, rue Côte d'Or, Sclessin.

Wilmotte, Maurice, professeur à l'Université de Liège, rue de la Ferme, 118, Bruxelles.

Witmeur, receveur communal, Jupille.

Wittmann, Victor, professeur à l'Athénée, rue de l'Abondance, 13, Bruxelles.

Xhignesse, Arthur, ingénieur, rue des Houblonnières, 36.

Xhignesse, Gaspard, rue du Plan-Incliné, 109.

ÉTRANGER [1]

Beerblock, Maurice, rue Fromentin, 4, Paris IXe (France).

Bodarwé, Joseph, instituteur à Schoppen-Weismes (Prusse rhénane).

Cohen, Gustave, lecteur de français à l'Université, Breitenfelderstrasse, 56 II, Leipzig-Gohlis (Allemagne).

Donnay, André, professeur au lycée, rue d'Etigny, 12, Pau (France).

Grignard, Adelin, S. J., St-Mary's, Kurseong, Bengal Precidency, East India.

Jamme, L., trésorier de *La Wallonne*, rue Saint-Maur, 170, Paris (France).

Jamme, Henri, directeur de la Vieille-Montagne, à Bensberg, près Cologne (Prusse rhénane).

---

[1] La cotisation des membres qui habitent l'étranger est de **7 francs**. Pour éviter les frais, nous prions ces membres d'envoyer, au début de l'année, un mandat-poste au Trésorier, M. Oscar Pecqueur, rue des Anglais, 16, Liège. Le talon du mandat leur servira de reçu.

Krafft de la Saulx, Frédéric, ingénieur en chef à la Société Alsacienne de constructions mécaniques, Mulhouse (Alsace, Allemagne).

Marichal, Joseph, étudiant, Ermekeilstrasse, 36, Bonn (Allemagne).

Muller, Clément, littérateur, Malmedy (Prusse rhénane).

Ouverleaux, Emile, conservateur honoraire des manuscrits de la Bibliothèque Royale de Belgique, rue Cortambert, 13, Paris (France).

Pirson, J., professeur à l'Université, Sieglitzhoferstrasse, 28, Erlangen (Allemagne).

Ruffer, Philippe, artiste musicien, Königin Augusta Strasse, 24, Berlin, W. 10 (Allemagne).

Simon, Jules, professeur à la Kriegsacademie, Lothstrasse, 12II, Munich (Allemagne).

Thunus, abbé, curé de Hollerath, Hellenthal-bei-Aachen (Allemagne).

Wächter, Albrecht, Dr phil., Oberlehrer, Vionvillestrasse, 29, Cottbus (Brandebourg, Allemagne).

Wuidart, Jules, vice consul de Belgique, St-Hubert, Eaton Avenue, Hampstead, Londres (Angleterre).

Zeliqzon, L., professeur au lycée, quai Félix-Maréchal, 21, Metz (Lorraine allemande).

Sociétés, bibliothèques publiques, groupes abonnés aux publications

BELGIQUE

1. *Cercle d'études wallonnes* institué à l'Université de Louvain (p. adr. M. Bayot, président, rue des Joyeuses-Entrées, 126, Louvain).

2. Bibliothèque communale de Verviers (p. adr. M. Angenot, bibliothécaire, rue du Travail, Verviers).
3. *Cercle littéraire et scientifique d'Ougrée*, rue de l'Église, Ougrée.
4. *Le Walon-Club*, cercle dramatique de Dinant (p. adr. M. Em. Ferage, vice-président, rue Grande, 10, Dinant).
5. Cercle *Lès djonnes auteurs walons* (p. adr. M. Lucien Motmans, secrétaire, rue Gravioule, 32, Liège.
6. *Les joyeux campagnards de Masta*, cercle dramatique (p. adr. M. Jean Legrand, secrétaire, à Masta-Stavelot).
7. *Société d'Harmonie*, à Verviers.
8. *Union des auteurs wallons sérésiens* (p. adr. M. Alfon. Gillard, président, rue Hacha, Seraing).
9. *Lès djônes sucriyeûs walons* (p. adr. M. Jos. Pirnay, président, rue Xhavée, 9, Verviers.
10. *La Walone d'Arlon*, société d'agrément (p. adr. M. Van Dooren, président, avenue des Voyageurs, 9, Arlon).
11. *Cercle wallon de Charleroi* (p. ard. M. Léon Garcia, trésorier, rue de l'Ange, 20, Marcinelle).
12. Bibliothèque communale de Stavelot (M. Jean Quiriny, bibliothécaire communal, Stavelot).
13. Fédération wallonne littéraire et dramatique de la province de Liège. (M. Alphonse Tilkin, président, rue Lambert-le-Bègue, 5).
14. *Les Mélomanes*. (M. Jean Charlier, président, à Herve).

15. Bibliothèque communale de Seraing (M. Picalausa, secrétaire-trésorier, r. de l'Industrie, 99, Seraing).
16. *Nameur po tot*, Cercle dramatique et littéraire wallon; local : Maison de l'Etoile, Grand'place, 9, Bruxelles.

Échange des publications

BELGIQUE

1. Institut archéologique liégeois.
   Mme Dasoul, concierge du Musée, rue du Palais.
2. Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège.
   M. le bibliothécaire, rue Bonne Fortune, 2, Liège.
3. *Wallonia*, archives wallonnes mensuelles.
   M. Oscar Colson, direct., r. Léon Mignon, 12, Liège.
4. *Lîdje qui rèy*, gazette bi-mensuelle.
   M. Jean Bury, rue St-Gilles, 94, Liège.
5. *Li p'tit Lîdjwès*, gazette hebdomadaire.
   M. Lambotte, rue Ernest de Bavière, Liège.
6. Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire.
   M. le Dr Lejear, bibliothécaire, rue Laoureux, Verviers.
7. Cercle verviétois de Bruxelles.
   Casino des deux Luxembourgs, rue des Princes, 12, Bruxelles.
8. Société archéologique de Namur.
   M. Adrien Oger, conservateur du Musée archéologique, Namur.
9. *Li Couarneu*, gazette hebdomadaire.
   M. J.-B. Collard, éditeur, boulevard d'Omalius, 152, Salzinnes-Namur.

10. Société archéologique de Nivelles.
M. A. Hanon de Louvet, président, rue St-Georges, Nivelles (Brabant).

11. *L' Coq d'awous'*, gazette hebdomadaire.
M. Cambier, éditeur, r. Montigny, 65, Charleroi.

12. Cercle archéologique de Mons.
M. L. Devillers, président, rue des Gades, Mons.

13. *L' Ropieur*, gazette hebdomadaire.
Brasserie de Bruxelles, sur la Place, Mons.

14. Société historique et archéologique de Tournai.
M. Soil de Moriamé, président, rue Royale, 45, Tournai.

15. *La Revue tournaisienne*, mensuelle.
M. Hocquet, directeur, chaussée de Willemeau, 55, Tournai.

16. Le Caveau liégeois, place Cockerill, 2, Liège.

17. Association des auteurs dramatiques et chansonniers wallons. — M. Jean Roger, président, rue Mandeville, 228, Liège.

ÉTRANGER

18. Société nationale des Antiquaires de France.
M. Klincksieck, éditeur, rue de Lille, Paris.

19. *La Revue d'Ardenne et d'Argonne*, mensuelle.
M. Laroche, éditeur, Sedan (France).

20. Section historique de l'Institut grand-ducal du Luxembourg.
M. Buck, éditeur, Luxembourg.

21. *Bulletin* du Glossaire des patois de la Suisse romande.
Hallerstrasse, 39, Berne (Suisse).

22. *Zeitschrift des Vereins für rheinische und westfälische Volskunde.*
M. K. WEHRHAN, Günthersburg-Allée 76 I,
Frankfurt a. M.-Bornheim.

23. *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur.*
M. le Dr D. BEHRENS, 21, Wilhelmstrasse,
Giessen (Allemagne).

24. *Rheinisches Wörterbuch.*
M. le Prof. J. FRANCK, Endenicher Allee, 14,
Bonn (Allemagne).

Ajouter à la liste des membres effectifs :

COLAUX, abbé, curé de Grand-Han (Durbuy).
Mme ve Alexandre LAMBERT, rue Sainte-Croix.
LIÉGEOIS, Édouard, instituteur pensionné, Hollogne-aux-Pierres.

TABLEAU DE LA SOCIÉTÉ

Membres d'honneur.		4
—	honoraires (anciens titulaires) . . .	6
—	correspondants.	5
—	titulaires.	40
—	effectifs (Belgique 589 ; Étranger 18).	607
Sociétés, bibliothèques publiques, groupes abonnés.		16
Échange des publications		24
	Total au 1er mars 1908. . .	702

Membres décédés

Bénard, Auguste, Liège.
Bourgeois, Paul, Liège.
David, Édouard, Verviers.
Dumoulin, François, Liège.
Grégoire, Camille, Liège.
Habets, Alfred, Liège.
Harzé, Émile, Bruxelles.
Lamarche, Émile, Liège.
Lance, B., Liège.
Laurent, Camille, Charleroi.
Ledent, Jean, Liège.
Lejeune-Vincent, Dison.
Lovinfosse, Michel, Liège.
Raxhon-Peltzer, Henri, Liège.
Ruwet-Doome, Jean, Thimister.
Zeyen, Hubert, Liège.

TABLE DES MATIÈRES

ANNUAIRE

DE LA

Société liégeoise

DE

LITTÉRATURE WALLONNE



Soc. An. Imprimerie
H. Vaillant-Carmanne
Rue St-Adalbert, 8 —
Liège — 1909

1909 — N° 22

ANNUAIRE

DE LA

Société liégeoise de Littérature wallonne

N° 22

ANNUAIRE

DE LA

Société liégeoise

DE

LITTÉRATURE WALLONNE



Soc. An. Imprimerie
H. Vaillant-Carmanne
Rue St-Adalbert, 8
Liége — 1909

1909 — N° 22

NOTICE

SUR LA

SOCIÉTÉ LIÉGEOISE DE LITTÉRATURE WALLONNE

La *Société liégeoise de Littérature wallonne* a été fondée le 27 décembre 1856. Elle est la plus ancienne et la plus importante Société littéraire de la Wallonie. Elle est seule, en Belgique, à pratiquer l'étude philologique de tous nos dialectes romans, depuis Malmedy jusqu'à Tournai. Pour ces deux raisons, on la considère généralement comme notre « Académie wallonne »; et, de fait, il ne lui manque guère que la reconnaissance officielle...

Son but essentiel est de cultiver et d'encourager la littérature et la philologie wallonnes. Parmi les moyens qu'elle emploie à cet effet, l'un des plus efficaces — et, en tout cas, le plus ancien, puisqu'elle lui doit son origine — c'est l'organisation de concours annuels, dont le programme, conçu largement, comprend l'ensemble des genres littéraires et des études de philologie wallonne.

Elle concentre dans sa bibliothèque toutes les œuvres dialectales de son domaine géographique et

toutes les études littéraires ou linguistiques se rapportant à ce domaine. Cette bibliothèque est ouverte à tous les membres, qui peuvent la consulter (au local : Université de Liège) en s'adressant au Bibliothécaire ou au Secrétaire de la Société.

Depuis sa création, et surtout depuis une dizaine d'années, la Société réunit les matériaux du **Dictionnaire général de la langue wallonne** ou **Glossaire des parlers romans de la Belgique**, qui promet d'être un monument de science et de patriotisme, élevé à la gloire des parlers si expressifs de nos pères et à l'étude de la vie populaire [1]. Cette œuvre, qui est aujourd'hui en pleine voie de réalisation et dont le premier fascicule paraîtra en 1909, aura pour compléments naturels la **Bibliographie** des œuvres écrites dans les dialectes de son ressort ou se rapportant à ces dialectes (voir l'*Annuaire*, t. 19 pp. 133-140), l'**Atlas linguistique** des parlers de son domaine, le **Glossaire général de la toponymie wallonne** et l'**Atlas toponymique** des communes de ce même ressort (voir *Bulletin du Dictionnaire*, II, 1907, pp. 1-18).

---

[1] Voir le *Projet du Dictionnaire général de la Langue wallonne*, brochure in-4° de 36 p. à deux colonnes (1903-4) ; prix : 2 francs ; et les *Règles d'orthographe wallonne* adoptées par la Société, 2e édition (1905) ; brochure de propagande, in-8° de 72 p. : prix : 0,50 centimes.

La Société publie régulièrement :

1° un *Annuaire,* qui contient spécialement ce qui a trait à l'administration de la Société. Le tome 22 a paru en 1909.

2° un *Bulletin* littéraire et philologique, contenant les pièces et mémoires couronnés aux concours, avec les rapports des différents jurys. Le tome 51 (concours de 1906) paraîtra en 1909, ainsi que le tome 48 ([1]).

3° un *Bulletin du Dictionnaire wallon*, nouveau périodique fondé en 1906 et comprenant quatre fascicules par an. Le tome IV paraîtra en 1909.

Soit, au total, plus de soixante-dix volumes qui contiennent la plupart des chefs-d'œuvre de notre littérature dialectale.

La Société a décidé d'étendre encore le cycle de ses publications en créant deux nouvelles collections qui paraîtront irrégulièrement :

Un *Bulletin bibliographique wallon,* et

une *Bibliothèque de philologie et de littérature*

([1]) Ce tome 48 forme la 2e partie du *Liber Memorialis* publié a l'occasion du Cinquantenaire de la Société : il comprendra le *Compte rendu des Fêtes du Cinquantenaire, l'Historique de la Société* et une édition nouvelle de la comédie si réputée d'Édouard Remouchamps, *Tâtî l' Pèriquî*, avec un commentaire et une notice biographique et littéraire. — La 1re partie du *Liber Memorialis* (ou tome 47 du *Bulletin*) contient la *Table systématique des Publications* de 1856 a 1906 par M. O. Colson.

wallonne dont les deux premiers fascicules (les *Noëls wallons* par M. A. Doutrepont et l'édition critique des *Èwes di Tongue* (1700) par M. O. Grojean) sont en préparation.

La Société compte aujourd'hui plus de huit cents membres, à savoir : des *membres titulaires*, au nombre de quarante ; — des *membres correspondants* ; — des *membres affiliés*, payant une cotisation annuelle de cinq francs (étranger : sept francs) ; — des *membres protecteurs de l'Œuvre du Dictionnaire*, payant une cotisation minima de vingt francs ; etc.

Les pouvoirs publics s'intéressent vivement aux efforts de la Société : le gouvernement, les provinces, les villes et communes wallonnes lui allouent des subventions considérables. Pour mener à bonne fin les œuvres qu'elle a entreprises et qui doivent lui concilier la sympathie de tous les Wallons, la Société fait appel à tous ceux qui voudraient l'aider dans la réalisation de son programme. Elle les prie de s'inscrire sur la liste de ses membres protecteurs ou affiliés, ou encore de collaborer au futur Dictionnaire en qualité de correspondants.

Pour tous renseignements, prière de s'adresser au Secrétariat, *rue Fond-Pirette, 75, Liège.*

RAPPORT DU PRÉSIDENT

SUR LES

Travaux de la Société en 1908

Lu dans la séance publique du 12 décembre 1908, en la Salle Académique de l'Université (1).

MÈS DJINS,

Mi prumî parole tot-z-arivant al copète dè scanfâr wice qu'i m'a falou monter sèrè po r'mèrci Monsieur C. Le Paige, administrateûr-inspecteûr di l'Univèrsité, qui n's a bin volou pruster l' Sâle Académique po rinde nos pris.

C'èst l' mons qu'on poye fé.

Si djèl fai è walon — qui M. Le Paige comprint â rèsse fwért bin — c'èst po qu' lès colones dèle Sâle Académique qu'ont-st-ètindou a rom'dom dè

(1) Cette assemblée générale s'est tenue à 5 heures : l'ordre du jour comportait : 1° la lecture du rapport présidentiel ; 2° la distribution des récompenses aux lauréats des concours de 1906 et de 1907 ; 3° une conférence sur la Chanson wallonne par M. Olympe GILBART, avec exécution musicale de pièces choisies.— Elle a été suivie du 40e Banquet anniversaire.

francès, dè grèc, dè latin, mutwèt minme di l'arabe, di l'ébreû èt dè sanscrit, sins compter deus' treûs sôrs di djärgons tihons, sawourèsse ine tote pitite miète ossu li doûceûr dè bon vi linguèdje dè payîs walon, wice qu'èle si drèssèt dispôy nonante ans.

Çoula dit, dji passe a m' rapôrt, èt po 'ne parèye afaire, dji r'vin å francès.

Mesdames, Messieurs,

Nos statuts prescrivent au président de rendre compte à l'assemblée de janvier des travaux de l'année écoulée.

La Société a pensé qu'il serait bon cette fois d'anticiper légèrement et de profiter de cette assemblée générale et publique pour exposer notre bilan de 1908. Je défère d'autant plus volontiers à ce vœu que jamais, depuis cinquante-deux ans qu'elle existe, la Société de Litterature wallonne ne s'est montrée plus active et ne s'est trouvée plus prospère.

Tout d'abord, nous avons dû juger les concours de 1907, comportant cent-et-cinquante-sept mémoires ou pièces.

L'année précédente, un seul concurrent, M. Émile Doxy, professeur à l'Athénée royal de Mons,

avait obtenu la médaille d'or pour sa *Toponymie de la commune de Forges-lez-Chimay* [1].

Cette année nous avons eu le bonheur de pouvoir en décerner deux : l'une à M. Auguste Lurquin, percepteur des postes à Verviers, pour le *Glossaire de Fosses-lez-Namur* ; l'autre, hors concours, à M. l'abbé Joseph Bastin, recteur d'Ondenval-lez-Malmedy, pour le *Complément du Glossaire de Faymonville*, village de la Wallonie prussienne. De plus une médaille d'argent, avec un prix exceptionnel de cent francs, a été attribuée à la *Toponymie de la commune de Beaufays*, due à la collaboration de MM. Jean Lejeune, Edmond Jacquemotte et Édouard Monseur.

Enfin nous avons décerné dix-neuf médailles de bronze ou mentions honorables. C'est peu, aux yeux des concurrents surtout, et ils s'aviseront peut-être de taxer nos jurys de trop grande sévérité. Mais nous estimons qu'en présence de la production surabondante d'œuvres rédigées à la hâte et presque toujours mal soignées dont notre littérature de terroir se trouve de plus en plus encombrée, la Société a le devoir de ne couronner que des pièces d'un mérite réel.

---

[1] Corriger en ce sens le rapport précédent, *Annuaire* **21**, pp. 17 et 18.

Au cours de cette année, nous avons distribué à nos membres les publications suivantes :

1° Le tome 21 de l'*Annuaire*, in-12 de 200 pages;

2° Les deux premières livraisons du *Bulletin du Dictionnaire*, III[e] année. Les livraisons 3 et 4 sont en préparation et seront distribuées au début de 1909.

3° Le tome 50 du Bulletin (1[re] partie) contenant les rapports et les pièces couronnées des concours littéraires de 1905. La seconde partie est sous presse et verra le jour incessamment. Ce tome 50 comptera parmi les plus importants de notre collection ; il donnera une idée avantageuse de l'activité scientifique provoquée par notre Société. En effet on y trouvera notamment le *Métier des Merciers*, par M. Poncelet ; la *Phonétique et la Morphologie de l'Ouest-wallon*, par le P. Grignard ; le *Vocabulaire de Faymonville*, par M. l'abbé Bastin ; celui de *Cherain*, par M. A. Servais; le *Vocabulaire technologique du Cloutier*, par M. Trillet, et celui du *Tireur de terre plastique*, par MM. Dony et Bragard. De ces divers travaux quatre ont obtenu la médaille d'or en 1905 : c'est assez dire leur valeur. La besogne extraordinaire que nous avons dû nous imposer pour éditer ce volume de plus de 600 pages d'impression difficile et très soignée, explique le retard subi par les autres publications annoncées pour 1908, notam-

ment par le tome 48 (2e partie du *Liber memorialis*), qui est, lui aussi, en préparation et que nous distribuerons en 1909.

Puisque je vous parle de nos publications, je vous dirai tout de suite que la Société se préoccupe de leur donner plus de développement encore C'est ainsi que l'augmentation considérable et continue de nos membres nous force à élever de 800 à 900 exemplaires le tirage du *Bulletin* et de l'*Annuaire* et de porter à 1100 au lieu de 1000 celui du *Bulletin du Dictionnaire*.

De plus, en attendant la *Bibliographie générale des dialectes wallons*, qui s'arrêtera fin 1905 et à laquelle travaillent activement deux de nos membres titulaires, MM. Oscar Colson et Oscar Grojean, la Société, sur la proposition de son bibliothécaire, M. Oscar Colson, a décidé de publier tous les deux ou trois ans, une *Bibliographie wallonne* qui comprendra la liste, avec index, des ouvrages écrits en wallon ou relatifs au wallon. Ce relevé périodique de notre littérature dialectale, qui fera l'objet d'une quatrième collection de publications de notre Société est sans contredit appelé à rendre de grands services tant aux érudits qu'aux littérateurs.

Notre vaillant bibliothécaire — à qui nous devons, vous le savez, la *Table systématique des*

publications de la Société depuis son origine jusqu'à son cinquantenaire, publiée l'an dernier, — nous donne ainsi une nouvelle preuve du zèle intelligent qu'il ne cesse de déployer pour tout ce qui concerne les lettres wallonnes. Je crois être l'interprète de vos sentiments à tous en lui adressant, à cette occasion, les félicitations de la Société.

Je dois encore remercier M. Oscar Colson du soin vigilant avec lequel il réunit dans notre bibliothèque tout ce qui se publie en wallon ou sur le wallon en Belgique et à l'étranger. Au cours de l'année qui va finir, nos collections se sont accrues de 478 numéros, consistant en volumes, brochures, plaquettes et placards parus en 1908, en ouvrages wallons d'années antérieures et en une trentaine d'ouvrages philologiques. Les donateurs, chaque année plus nombreux, sont ou des auteurs wallons ou des membres de la Société ou des personnes étrangères : à tous nous réitérons l'expression de nos remerciements. Cette année, la Société s'est plus spécialement appliquée à compléter sa bibliothèque philologique par des achats ou des échanges. C'est ainsi qu'elle a établi avec l'Académie royale flamande un service d'échange de publications qui nous a permis d'acquérir les glossaires dialectaux et les nombreuses études philologiques que cette Académie ne cesse de publier. Ces

ouvrages de philologie germanique, d'autres de philologie romane, de même que les glossaires des dialectes de la France, sont destinés surtout à éclairer les recherches de la Commission du Dictionnaire.

Cette Commission poursuit ses travaux avec un zèle ininterrompu. Elle a jusqu'ici envoyé à ses cent-cinquante correspondants six-cent-et-six questionnaires sur les mots commençant par AB-, AC-, AD- Plus des deux tiers, exactement quatre-cent-vingt-sept exemplaires, lui sont revenus couverts d'annotations, souvent très précieuses, qu'elle a pris soin de mettre sur fiches.

Elle évalue à plus de quinze mille le nombre de fiches qui sont de ce chef entrées dans ses collections. Elle en tirera matière à de nouveaux questionnaires qui paraîtront prochainement. De plus elle ne cesse de dépouiller les communications qu'on lui adresse de tous les coins de la Wallonie et les ouvrages qui contiennent des documents intéressants pour son œuvre. Elle espère ainsi pouvoir être en mesure de publier prochainement le premier fascicule du *Dictionnaire général de la langue wallonne.*

Les pouvoirs publics commencent à s'intéresser sérieusement à cette œuvre et à nous aider de leurs subventions.

L'an dernier, on s'en souvient, M. le Ministre des Sciences et des Arts accordait à la Société de Littérature wallonne une souscription de *mille* francs pour l'aider à établir le premier fascicule du Dictionnaire.

La Ville de Liège, qui, elle aussi, n'est jamais en retard de générosité quand il s'agit des intérêts de la Wallonie, a voulu témoigner qu'elle reconnaît l'importance de notre entreprise au point de vue scientifique, littéraire et patriotique. Dans sa séance du 13 avril dernier, le Conseil communal a décidé de nous accorder une subvention de *deux mille* francs afin de nous aider à couvrir les dépenses faites jusqu'à présent en vue de la publication du Dictionnaire général. Le Conseil a décidé en outre que la ville de Liège interviendrait à concurrence d'une somme de *cinq cents* francs dans les frais de publication de chacun des fascicules.

Vous accueillerez, j'en suis sûr, cette nouvelle avec la plus vive satisfaction et vous vous unirez à nous pour remercier la ville de Liège qui justifie si bien son titre de capitale de la Wallonie. M. le Bourgmestre Gustave Kleyer, qui s'intéresse particulièrement au succès de l'œuvre, a mérité, en cette occasion, la reconnaissance spéciale de la Société et de tous les Wallons.

Nous devons encore des remerciements aux

Conseils provinciaux de Liège, du Brabant et du Hainaut qui nous ont voté, pour l'œuvre du Dictionnaire, une subvention spéciale de *cent* francs par fascicule. Le Luxembourg a invoqué la pénurie actuelle de ses finances. Quant à la province de Namur, elle a perdu de vue en la circonstance la fameuse devise *Nameur po tot*, dont elle est si fière. Aussi avons-nous lieu d'espérer que l'an prochain elle tiendra, comme le Luxembourg, à patroner une œuvre qui intéresse les habitants de toute la Wallonie.

Nous adresserons également une demande de souscription aux grandes communes wallonnes : nous savons déjà que plusieurs d'entre elles réservent un accueil favorable à notre démarche.

Si nous avons besoin de subsides pour pouvoir édifier le glorieux monument que nous projetons, il nous faut aussi un appui moral et des renseignements précis autant que de solides. Pour répondre au désir que nous lui avions exprimé à ce sujet, M. le baron Descamps, ministre des Sciences et des Arts, a bien voulu envoyer aux rédacteurs du *Dictionnaire* une dépêche priant MM. les Bourgmestres et Échevins des 1444 communes de la Wallonie « de prendre et, le cas » échéant, de prescrire les mesures nécessaires en » vue de donner aux rédacteurs du Dictionnaire

» toutes les facilités désirables dans leurs enquêtes » et recherches sur les dialectes et sur la topo- » nymie du pays wallon ». M. le Ministre nous a donné la une nouvelle preuve de sa sollicitude : nous sommes heureux de pouvoir le remercier publiquement.

Grâce à nos démarches, la *Société internationale de dialectologie romane*, fondée l'an dernier, a décidé de choisir Bruxelles pour siège social et lieu d'édition. Cette association se propose d'assurer aux patois et aux parlers provinciaux la place importante qu'ils doivent occuper dans les recherches de linguistique romane. Elle aura pour organes une *Revue* et un *Bulletin de dialectologie romane*.

La Belgique sera représentée dans le comité de rédaction par notre confrère M. Auguste Doutrepont, professeur de philologie romane à l'Université de Liège.

En attendant que cette Société internationale soit complètement organisée et possède à Bruxelles son local officiel, elle fonctionnera provisoirement en annexe de la Société de Littérature wallonne. Je me plais à vous signaler ce fait avec une vive satisfaction : vous y verrez comme moi la preuve que notre Société jouit de l'estime des savants étrangers et du gouvernement belge. C'est grâce à nous, je le répète, que notre petit pays qui s'enor-

gueillissait déjà d'avoir été choisi pour être le siège de 36 organismes internationaux, a pu ajouter à cette longue liste une nouvelle association internationale, à la prospérité de laquelle nous travaillerons dans la mesure de nos forces.

Au cours des séances mensuelles, nous avons eu le plaisir d'entendre la lecture de deux études très intéressantes. M. Jules Feller nous a parlé du poète verviétois Martin Lejeune, mort en 1902 dans toute la vigueur de la jeunesse et du talent. Les pages magistrales où notre confrère a analysé les œuvres de ce poète lyrique, ravi trop tôt aux lettres wallonnes, ont paru dans le tome XXI de l'*Annuaire*, où nous avons été heureux de les relire.

De son côté M. Alphonse Maréchal nous a entretenus d'un sujet dont il a fait une étude toute spéciale : les *Glossaires namurois* et notamment les Glossaires manuscrits de MM Boigelot et A. de Pierpont, dont la Société a fait récemment l'acquisition. Ces notes critiques seront insérées dans le *Bulletin du Dictionnaire*.

Enfin M. Olympe Gilbart dont on connait la compétence en la matière, a bien voulu se charger de faire en cette séance publique une conférence sur la *Chanson wallonne*. Vous aurez tout à l'heure le plaisir de l'entendre, assisté pour l'exécution de quelques chansons par Mme Forgeur-Wilmart et

par MM. Forgeur, artiste du Théâtre royal de Liège, et Delhaxhe, du Théâtre de la Renaissance, avec accompagnement au piano par M. Forgeur-Wilmart.

Plusieurs de nos séances ont été consacrées à l'examen d'un objet des plus importants : la refonte de nos statuts.

Le 9 mars, sur l'initiative de notre secrétaire, la Société prit en considération un projet qui modifiait le Règlement sur plusieurs points, dont deux surtout notables : 1° création d'une catégorie nouvelle de membres, appelés les *Protecteurs de l'Œuvre du Dictionnaire* et payant une cotisation minima de vingt francs ; 2° modification du titre même de la Société qui, au lieu de s'appeler *Société* liégeoise *de Littérature wallonne*, adopterait, à partir du 1er janvier 1909, le titre de *Société de Littérature wallonne*

Ces propositions s'appuyaient d'une part sur le besoin de créer des ressources nouvelles pour les travaux dispendieux du Dictionnaire ; d'autre part sur le désir de mettre le titre de la Société en rapport avec la réalité : sa sphère d'action s'étant, depuis plusieurs années, élargie jusqu'aux confins extrêmes de la Wallonie et son titre de *Société liégeoise* ne signifiant plus que *Société ayant son siège à Liège*, il valait mieux supprimer toute équivoque en supprimant l'épithète.

La Société, par un premier vote à la séance du 11 mai, adopta ces réformes.

Le 15 juin, M. Jules Feller émit l'avis qu'il fallait profiter de la nécessité de ces changements pour opérer une refonte complète. « Nos statuts, disait-il, élaborés il y a cinquante ans pour une société plus restreinte, ont subi au cours des années des surcharges et des modifiations diverses qui en ont dérangé l'harmonie, sans les mettre suffisamment en concordance avec les aspirations actuelles de la Société. Un travail de coordination est nécessaire. Il faudrait de plus montrer l'œuvre scientifique s'étendant, le programme de nos travaux embrassant toute la littérature et toute la philologie de nos dialectes ». L'assemblée partagea les sentiments de M. Jules Feller qui, le mois suivant, nous présenta un projet remarquable par l'ampleur des vues et par la solide logique qui en ordonne l'ensemble. Ce projet est actuellement soumis aux délibérations de la Société qui sera, avant peu, dotée d'une charte vraiment digne d'elle et du rôle qu'elle aspire à tenir.

Pour terminer cette revue rapide des faits qui marquent l'année 1908, permettez-moi d'aligner quelques chiffres qui montreront à l'évidence les progrès accomplis par notre Société.

1° Aux concours de cette année, elle vient de

recevoir 166 pièces et mémoires à juger : c'est le chiffre le plus élevé qui ait été atteint. Nos jurys n'auront guère le loisir de chômer durant le premier trimestre de 1909.

2° La Société a inscrit 130 nouveaux membres effectifs payant la cotisation ordinaire de cinq francs et 15 nouveaux membres protecteurs payant la cotisation extraordinaire de vingt francs.

3° À ne considérer que les trois dernières années, c'est-à-dire depuis que M. Oscar Pecqueur administre nos finances avec un zèle et une ponctualité dont il nous plaît de le remercier en cette séance publique, notre budget n'a fait que s'accroître dans des proportions étonnantes. Les recettes qui étaient en 1906 de 4690 fr. 73 c. et, en 1907, de 7268 fr. 71 c. dépasseront 10,000 fr. cette année.

Inutile de vous dire, Messieurs, que cet argent ne fait que passer entre nos mains et que nous n'en aurons jamais assez pour toutes les belles et bonnes œuvres que nous avons entreprises à la gloire de la Wallonie, de sa langue et de sa littérature qui nous sont chères par dessus tout.

Encore un mot. Le rapport que je viens d'avoir l'honneur de vous lire est, pour plus des neuf dixièmes, l'œuvre de notre zélé secrétaire, M. Jean Haust. La faiblesse accidentelle de ma vue me rendait difficile l'exploration de nos procès-verbaux

de l'année. Il a bien voulu le faire à ma place et me rédiger l'œuvre presque en totalité.

C'est à peine si j'ose le remercier, tant sa modestie est rebelle à toute espèce d'éloges.

Je vais pourtant la mettre à une épreuve plus dure encore.

M. HAUST n'a pas dit, et il ne pouvait pas dire, dans le projet de rapport qu'il m'a rédigé, ce que le président a le devoir impérieux de vous faire connaître.

Un arrêté royal en date du 14 novembre dernier a nommé M. Jean HAUST Chevalier de l'Ordre de Léopold.

Cette haute distinction a d'autant plus de valeur et pour M. HAUST et pour notre Société qu'elle n'a été provoquée par aucune démarche en haut lieu. Elle est exclusivement due à l'initiative toute spontanée de M. le baron DESCAMPS, ministre des Sciences et des Arts, qui a voulu distinguer la Société de Littérature wallonne dans la personne du plus actif des membres de son Bureau.

Nous en sommes légitimement fiers et nous en félicitons notre ami HAUST à qui notre association doit en bonne partie les allures de société savante qu'elle a prise dans ces dernières années.

Comptes de 1908

Recettes

1. Encaisse au 1er janvier 1908	7.69
2. Cotisations de 718 membres	3707.10
3. Subsides de la Province de Liège (1907 et 1908)	1000.00
4. Subside de la Ville de Liège (1908). . .	600.00
5. Subside de l'État (1907)	1500.00
6. Subsides pour le Dictionnaire : État. . .	1000.00
7. » » Ville de Liège. .	2000.00
8. » » Province de Liège.	100.00
9. Vente de publications	330.30
	10245.09

Dépenses

1. Locations, concierges, assurances . . .	217.50
2. Notes en souffrance.	683.00
3. Publications	6952.90
4. Frais du bureau du secrétaire	89.65
5. Frais de bureau du trésorier	73.85
6. Mobilier, boîtes, fiches, etc.	471.99
7. Service de la bibliothèque	944.98
8. Distribution des prix, médailles et diplômes	470.56
9. Divers.	214.70
	10119.13

Balance

Recettes	10245.09
Dépenses	10119.13
Encaisse au 1er janvier 1909	125 96

Le Trésorier,

Oscar Pecqueur.

Nosse 40me Djama

(BANQUET DU 12 DÉCEMBRE 1908)

En les luxueux salons du Grand Hôtel, autour de la table coquettement fleurie, une assemblée, nombreuse exceptionnellement, de gais Wallons, faisant honneur à un menu savoureux, à des bourgognes que des Ombiaux n'aurait eu aucun scrupule d'authentiquer ; une animation, dès le début bourdonnante et tout à fait cordiale, qui passe sans peine de la chaude éloquence des toasts au lyrisme émouvant des chantres de la terre patriale — et ce fut pour le Dictionnaire wallon et sa cheville ouvrière, M. Jean Haust, dont on était fier, dont on « avait bon » de voir reconnaître l'énergique esprit d'initiative, le labeur acharné, la solide érudition, ce fut, dis-je, l'apothéose sincère, spontanée, enthousiaste, intégrale !

Autour du toujours plus vert, toujours plus jeune président Lequarré, qu'encadraient MM. Dory et Haust, se pressaient plus de soixante convives, fervents adeptes de notre vieil idiome, gourmets de littérature et d'agapes wallonnes : les membres titulaires MM. Eug. Duchesne, P. d'Andrimont, Ch. Semertier, Ch. Gothier, J. Feller, Aug. Doutrepont, J. Roger, Ol. Gilbart et O. Pecqueur ; l'abbé Bastin, recteur dépossédé, pour crime de wallonisme, d'Ondenval (Malmedy) ; puis, dans le groupe des fidèles, Ad. Degive, les ingénieurs Arm.

Construm, S. Gouverneur, André Jaspar, Désiré de Lexhy, le Secrétaire Jos. Rigo et les chefs de bureau Al. Pirotte et Pierre Rigo, de l'Hôtel-de-Ville, les architectes provincial et communal Remouchamps et Lousberg, les avocats Nestor Capelle, Marcel Grégoire, MM. Brossel, juge de paix à Spa, G. Glessner, candidat notaire à Heusy, Stiels, substitut de l'auditeur militaire; les représentants de la presse liégeoise, *Meuse, Journal, Express, Gazette, Dépêche*; et puis encore les professeurs Du Soleil, Gob, Deltour, Molitor, Foidart, Lorent, Bouillenne, le Directeur Frenay ; les médaillés des derniers concours Jean Lejeune, Aug. Lurquin et Édouard Monseur ; les bons auteurs et chansonniers wallons Vrindts, Lagauche, Xhignesse père et fils, Duysenx, Roussart, Mug; MM. Alph. Dewez, du Moulin-du-Ruy (Roanne-Coo), Fernand Dumont, H. Schuind, Bindelle, Henrard, Segers, etc.— sans compter encore le vice-président Chauvin et MM. J.-E. Demarteau, professeur émérite de l'Université, Jos. Brassinne, sous-bibliothécaire de l'Université, le Dr S. Randaxhe, Jules Charlier et J.-B. Renier, avocat, qui, souscripteurs au banquet, avaient été au dernier moment empêchés d'y assister.

A l'heure des toasts, M. Lequarré, dans le wallon si savoureux, si personnel dont il a gardé le secret, porta la santé du Roi, puis rendit hommage à M. le Ministre des Sciences et des Arts qui, en décorant le dévoué et savant secrétaire de la Société, a bien mérité de la Wallonie tout entière; les paroles toutes cordiales où le Président fait l'éloge de M. Haust sont longuement applaudies par l'assemblée.

Après lui M. l'échevin Fraigneux fait acclamer par tous les assistants un vœu pour le prompt rétablissement de M. Klever, « nosse binamé Borguimaîsse », un Wallon de cœur, à qui son état de santé n'a pas permis de participer à la fête; il apporte ensuite les félicitations de l'Administration communale et le salut de la population liégeoise au nouveau décoré, à qui il associe les deux autres membres de la Commission du Dictionnaire, MM. Doutrepont et Feller. « Tous leur sont reconnaissants de l'œuvre gigantesque qu'ils ont entreprise et qu'ils sauront mener à bonne fin pour le plus grand profit et honneur de la patrie wallonne! »

M. Haust remercie et, avec une modestie sans doute exagérée, rejette sur la Société et sur son titre officiel de Secrétaire la distinction qui « d'aventure » lui est échue Avec une belle impartialité il dresse l'ample bilan des travaux de la Société, rend hommage au zèle et à l'activité de ses prédécesseurs et termine en buvant au modèle des Présidents, M. Lequarré.

M. Pecqueur, trésorier, donne ensuite connaissance de multiples lettres et télégrammes, émanant de membres de la Société qui s'associent de cœur à la manifestation : MM. J. Remouchamps, A. Tilkin, A. Maréchal, O. Grojean, É. Bernard, titulaires : M. l'échevin Falloise, MM. G. Breuer, G. Willame, A. Buissonnet, Em. Mortehan, Em. Tonglet, Albin Body, l'abbé Courtois, curé de St-Géry, le Dr Esser, de Malmedy, le commandant Delcourt : M. Joseph Hens, de Vielsalm, membre titulaire, qui a envoyé une charmante poésie en dialecte ardennais ; MM. A. Drumaux. Préfet des études hono-

raire de l'Athénée de Liège, les professeurs Émile Dony, de Mons, H. Lejeune, de Louvain, Lhoneux, de Gand ; MM. L. Denoël, professeur à l'Université, Lucien Maubeuge, auteur wallon à Seraing, J. Renard, bourgmestre de Wiers, Léon Simon, industriel à Ciney, H. Gaillard, auteur wallon à Neuville-sous-Huy, Jules Vandereuse, auteur wallon à Berzée, J. Massart, négociant à Jodoigne, Olivier Poncin, A. de Longueville, Dr en Philosophie à Tourinnes-St-Lambert, Adolphe Mortier, de Schaerbeek, Alphonse Bayot, au nom du Cercle des étudiants wallons de l'Université de Louvain.

Enfin, après quelques couplets éplorés sur les tribulations du Secrétariat, sonna l'heure des chansons qui, avec leur exquise saveur de terroir, longtemps émurent, attendrirent, secouèrent. M. Vrindts ouvrit le feu avec une spirituelle *pasquèye* sur *lès Quarante dèl càve* et plus d'une fois, au cours de la soirée, ses strophes, si mélancoliquement prenantes, ravirent les auditeurs. M. Lagauche, entre deux chansonnettes satiriques, dit hiératiquement des strophes émouvantes à la gloire du pays de Liège. M. Duysenx accompagna lui-même, et cet accompagnement fut parfois tout un poème, ses créations étourdissantes d'imagination, de verve, de pittoresque. M. Delhaxhe, dans *Lès maux d' dints*, M. Roussart, dans *Mèrance*, entre autres déchaînèrent des tempêtes de rire. J'en passe — et des amateurs !

Il était tard, très tard, quand les lustres et les flonflons s'éteignirent. Encore une fois, la quarantième *crâsse eûrèye* avait été — rituellement — digne de ses aînées.

Oscar PECQUEUR

INVITÅCION

å quarantinme djama

DJANS, ABÈYE !

Acorez turtos, mès amis !
Vo-r'cial li moumint d' nos d'vèrti.

Nosse sècrètaire a 'ne foû laide plèce,
Qui lî ramasse dès creûs timpèsse.
Quéle creûs n'èst-ce nin d' fé dès lèçons,
Corèdjî dès compôsicions,
Djudjî dès d'vwérs a caboulêye
Èt tél'fèye diner 'ne bone manêye ?

Tot çoula, ci n' sèreût co rin ;
Mins i-a 'ne saqwè d' bin pus calin :
Lès creûs dèl Sôciètè walone,
Qu'on 'nnè trèfèl'reût è s' marone !
Tot-rade, c'èst-on rapôrt å drî,
Ou bin 'ne esproûve a corèdjî,
Ine convocåcion a discrîre,
On procès-verbål a rassîre,
Èt co cint sôrs di s'-faits saqwès
Qui sor lu djourmåy ritoumèt,
Sins compter l' prumî d' sès afaires :
L'ovrèdje di nosse grand Dicsionaire !

I mâquéve portant 'ne dièrinne creûs
A nosse camarâde si sincieûs :
Li Rwè vint d' lî mète a s' bot'nîre !
Tote li Walon'rèye ènn' èst fîre :
Èl fornêye di dècorâcions,
Haust tot seû si r'clame dè walon.

Di totes lès cwènes dèl Walon'rèye
Vos acoûrrez a noste eûrèye
Po fièstî nosse noû « chevalier »
Èt beûre on bon vêre a s' santé.

VOSSE VÎ PRÉSIDANT.

TOAST DU PRÉSIDENT

Mès binamêyès djins, nos alans beûre â Rwè,
Ca c'èst lu qu'èst-al tièsse di nosse vigreûse Patrèye.
Èt l' Patrèye, vos l' savez, po tos lès cours lîdjwès
C'èst-ine saqwè qu'on pwète â-d'dizeûr dès nûlèyes !

So tote li coûsse di l'an qui s' lêrè tot-rade djus,
On troûv'reût a r'mimbrer co traze sôrs èl Bèlgique ;
On djâs'reût dè Congo po sayî d'èsse bin r'çû
Èt dèl banne di neûrs Bèlges qu'i n's aqwîrt èl Afrique.

Mins n's avans d'pôy quéques djoûs 'ne saqwè qu'atint
d' pus pres
A tot quî qu'a-st-a coûr l'oneûr di nosse linguèdje,
Ine saqwè qu'è nosse cîr rilût come in-airdiè
Èt qu'a fait r'glati d' djôye èt d' fîrtè nos visèdjes.

Vos l'avez-st-ad'vinè turtos : c'èst l' creûs d'oneûr
Qui l' rik'nohance dè Rwè vint dè mète al bot'nîre
D'a nosse planquet, Jean Haust, li sincieûs profèsseûr,
Qu'èst l' pus aglidjante mohe dès mohes di nosse moh'lîre.

Li creûs d'å sècrètaire, c'èst l' victwêre dè walon
Èt po nosse Sôciètè c'èst-on r'glatihant pièle
Qui l' Walon'rèye ètîre louk'rè come on djowion
Qui fait vèy tot costè qu'on n's acompte a Brussèle !

C'èst l' linguèdje walon minme qui l'minisse a r'vindjî
Tot d'nant di s' prôpe mouv'mint li pus haute rèscompinse
Al Sôciètè walone, qui l'a sûr bin wangnî
Avou l' rang qu'èle a pris tot-z-ovrant pol siyince.

Nos alans beûre å Rwè; cial, c'èst tofèr ainsi :
Li hèna qu'on lî vûde èst come on dreût d' d'justice ;
Mins, çou qu'on n'a mutwèt måy ètindou voci,
Nos alans-st-ossu beûre a Descamps, nosse minisse.

Après cès deûs santes — « oficièles » dîreût-on, —
I d'meûre li cisse dè coûr èt l' cisse qui rècrèstêye :
Å sècrètaire Jean Haust tot quî qu'inme li walon
Va vûdi s' vêre a fond tot åtoû d' nosse tåv'lêye !

RÉPONSE DU SECRÉTAIRE

Mès binamèyès djins,

Çoula v' sonlerè drole mutwèt, mins djèl deû k'fèsser : on pout èsse « rédacteur du Dictionnaire wallon » sins savu djåser l' walon ossi fènemint èt ossi fèlemint qu' nosse Président : — c'èst-on djeû por lu, vos l'avez-st-oyou, dè fé dîre tot çou qu'i vout a nosse vî linguèdje. On pout ossu èsse « professeur de poésie » sins avu l' piceûre po-z-adièrcî al hape, come lu, on rimê so tote sôr di saqwès, creûs d'oneûr ou Congo. Ossu, vos n' sèrez nin måvas sor mi si, po v' rimèrci, dji v' parole ine mière « en vulgaire prose française ».

Messieurs,

J'éprouverais quelque confusion de l'honneur et des compliments qui viennent de m'échoir, si l'aimable toast de notre Président, définissant, avec un tact parfait, la portée de la distinction *qui m'a toumé dèl bane dè cîr*, ne me mettait à l'aise, en reportant sur la Société entière l'honneur fait à son Secrétaire. Personne ici d'ailleurs — et moi moins que tout autre — n'a pu un instant se méprendre à cet égard. Sans doute, — et vous m'accuseriez de fausse modestie si je le niais — j'ai travaillé de toute mon énergie à la prospérité de la *Société de Littérature wallonne*. J'y ai consacré, depuis plusieurs années, le

meilleur de moi-même ; toutes mes pensées, toutes mes ambitions, tous mes actes n'ont eu que ce but. Mais, vous me croirez sans peine, jamais je n'ai eu la folle présomption d'attribuer à ma seule activité l'œuvre réalisée et les progrès accomplis. C'est, comme l'a dit la voix autorisée du Président, notre mérite commun que le Gouvernement a voulu, en mon humble personne, reconnaître et récompenser ; et cette pensée est bien faite pour doubler à mes yeux la valeur de ce « *Sjowion*

Qui fait vèy tot costé qu'on n's acompte a Brussèle ! ».

Il a déjà bien servi, le mot du prince d'Orange qui, après la bataille de Waterloo, jetant sa décoration au milieu du régiment des Belges, s'écriait : « Mes amis, vous l'avez tous méritée ! » Mais jamais il n'aura trouvé application plus opportune. Dans ce grand et beau régiment des Wallons d'aujourd'hui auquel, tous, nous appartenons à des titres divers, la décoration jetée à tous est d'aventure tombée sur moi : le hasard seul en est responsable, le hasard aidé, peut-être, de cette prévention qui fait qu'on s'en prend volontiers à ceux qui sont affligés d'une situation officielle...

Oui, cette distinction, nous l'avons tous méritée, Messieurs, par la vaillance et la persévérance avec lesquelles nous avons toujours exalté la langue et les lettres wallonnes. Ce que le Gouvernement a voulu distinguer par son beau geste — trop rare, hélas, mais qui, espérons-le, se répétera bientôt — c'est l'œuvre passée et présente de la *Société*, ce sont ses cinquante années de vie exubérante, c'est la glorieuse lignée de ceux qui succes-

sivement l'ont présidée et dirigée, les Forir, les Charles Grandgagnage, les Dejardin, les Nicolas Lequarré; c'est la série brillante de ses secrétaires, les Bailleux, les Victor Chauvin, les Duchesne, les Julien Delaite. Les efforts de ces chefs dévoués et de leur énergique phalange ont élevé peu à peu la *Société* au degré de prospérité qu'elle atteint aujourd'hui, et lui ont valu la reconnaissance des Wallons,l'estime et l'admiration de l'étranger. Oui, tous, nous avons travaillé et travaillons avec plus d'ardeur que jamais au grand œuvre du *Dictionnaire,* qui s'élabore lentement, mais sûrement. Nous avons réalisé une orthographe rationnelle et pratique, qui s'est imposée à tous les Wallonisants de valeur. Nous avons multiplié et sans cesse amélioré nos publications, *Bulletin* et *Annuaire,* dont les soixante-dix volumes constituent une riche bibliothèque, galerie de chefs-d'œuvre signés des plus grands noms de notre littérature dialectale, mine où le linguiste peut, aujourd'hui, puiser à pleines mains des documents précis et solides. Nous avons recruté une légion de collaborateurs assidus et organisé le service laborieux des correspondants du Dictionnaire. Nous avons fondé le *Bulletin du Dictionnaire,* qui, grâce aux communications précieuses de nos collaborateurs, grossit singulièrement nos matériaux longuement accumulés. Nous avons entrepris le *Glossaire toponymique de la Belgique romane.* Nous avons créé, depuis un demi-siècle, et nous complétons chaque jour notre « Bibliothèque wallonne », collection unique en son genre, où se concentrent toutes les œuvres d'expression dialectale. En un

mot, par tous les moyens possibles, nous n'avons cessé de coopérer à la défense, à l'étude et à l'illustration de la langue wallonne. Tous, nous avons, la main dans la main, multiplié, diversifié, intensifié notre activité, et cela, sans bruit, sans éclat, en braves gens qui accomplissent tranquillement un devoir.

Toute cette œuvre, imposante dans son ensemble, merveilleuse pour qui voudrait l'étudier en détail, c'est à la *Société de Littérature wallonne* qu'on la doit, à ce groupement de Wallons d'élite qui ont le culte de la petite patrie et du langage de leur mère.

Et, grâce à leurs efforts ininterrompus, nous voici devenus une vraie Académie de langue et de littérature wallonne, où les meilleurs de nos écrivains lyriques et dramatiques fraternisent et collaborent avec les philologues et les érudits. À cette institution, si noblement utile dans la diversité de ses entreprises et de ses aspirations, n'est-il pas naturel que le Gouvernement ait voulu marquer sa haute sympathie ? Et, dès lors, ne convient-il pas que tous, comme vient de le dire notre Président, nous en sachions gré à M. le Ministre des Sciences et des Arts ? C'est la seule signification que l'on doive et que l'on puisse attribuer à son geste spontané. Saluons avec joie, Messieurs, la tendance qui s'esquisse en haut lieu à traiter un peu notre *Société* comme d'autres institutions analogues qui sont, elles, revêtues depuis longtemps d'un caractère officiel ! Elle nous manque encore, cette reconnaissance officielle, mais nous l'obtiendrons sûrement, si nous continuons à travailler ensemble au monument du

Dictionnaire wallon, qui attestera la richesse, la variété, le relief, le pittoresque de nos chers patois, et qui sera le miroir fidèle de la vie wallonne dans ses manifestations diverses! Que chacun donc y collabore à sa manière, soit en nous adressant des communications, soit en recrutant de nouveaux adhérents, soit en usant de son influence pour que les pouvoirs publics, État, provinces et communes, nous encouragent de leurs subventions !

Messieurs, je suis touché, plus que je ne puis dire, de l'honneur que m'ont fait les organisateurs et tous les assistants de ce banquet. Permettez-moi de vous en remercier, simplement et de tout cœur, en serrant encore une fois la main de notre cher Président. Et si je vous prie, Messieurs, de boire à sa santé, c'est parce qu'il vous représente tous. Nicolas Lequarré, membre titulaire depuis bientôt quarante ans, successivement secrétaire, trésorier, vice-président et président de la *Société* depuis une trentaine d'années, relie à vos yeux le travail glorieux du passé à la prospérité d'aujourd'hui, aux larges aspirations de demain. En lui, mieux qu'en tout autre, se personnifie l'âme de la *Société de Littérature wallonne*, de cette Société dont il nous disait tantôt la devise en terminant son rapport à la séance académique : « travailler à la gloire de la Wallonie, de sa langue et de sa littérature, qui nous sont chères par dessus tout ! »

Lès quarante dèl câve

Ci n'èst ciète po rin d' mètchant,
Qui bin dè contrâve,
Si dji m' pèrmèt' dè tchanter
Lès quarante qu'on a r'trôk'lé
Èl câve !

L'andrwèt qu'on nos a tchûsi
Èst bin pô dûhâve :
Li plèce èst come on vantrin ;
V' n'î sârîz fé bate deûs tchins,
Èl câve !

Âs pareûses on a drèssî
Dès plantches ahèssâves,
Èt v'vèyez, mètowe d'aplomb,
L' ritchèsse dè payîs walon
Èl câve !

Vès l' lârmîre on a mètou
Ine grande hiyêye tâve.
So dès tchèyîres qui hossèt
Dès grands profèsseûrs s'assièt
Èl câve !

Lès djoûs qu'on èst-on hopê,
Çoula, ç' n'èst nin 'ne fâve,
On veût s'assîr sins s' djinner
Dès savants so lès ègrés
Dèl câve !

Ine bèle lâce rèssère sovint
Dès saqwès d' trompâve.
I fât creûre qui c'èst-ainsi,
Po trover dès omes d'èsprit
Èl câve !

Dîre qui l' loumîre vint di d'zos,
Ci n'èst wére crèyâve ;
Portant l' walon veût chaque djoû
Li clârté qu'aroufèle foû
Dèl câve !

L'ovrèdje di nos profèsseûrs
Èst si florihâve
Qui li rwè vint d' dècòrer
Leû sècrètaîre « chevalier »
Dèl câve !

L'av'nîr wâde po nos savants
Dès saqwès d' dûhâve :
Mâ pô, lès quarante sèront
Noumés turtos « grands cordons »
Dèl câve !

Joseph Vrindts

[Dialecte de Vielsalm]

Li Walonerèye èt lès oûhês

Po Jean Haust

Qwand l' Maîsse dès maîsses out, sins â-r'dîre,
Fait nosse Walon'rèye, lès oûhês
S'î tapint come foû d'ine volîre
Qui vinrût d' piède sès deûs ouhês ([1]).

I-gn-avût dès vètès djâserines
Dès breun's tchèrdins, dès pique-mossês ;
Dès rodjes-cawes, dès p'titès bèguines,
Dès ligneroûs, pîmâys èt rôtês,

Dès râskignoûls, tchac-tchacs, arondes,
Rodjes-faces, ôrimièls èt mohons,
Sîz'lèts, tchâpinnes, bèles èt totes rondes,
Grossès poyes d'êwe, soûrs dès pèhons,

Hosse-cous, gros-vêrts, dès favinètes,
Siprêwes, mazindjes, pîwitches tot p'tits,
Sins rouvyî lès grîsès favètes
A neûrès tièsses èt do payis.

([1]) Petites portes ; diminutif de *ouh*, huis

On bê pîmây al face bin rodje,
Lès ûs malins, neûrs favoris,
Diha : « C'èst chal qui l' boneûr lodje :
» Nos avans trovî l' paradis...

» Seûlemint, dji crû qu'i-gn-a d' l'ovrèdje
» Po lès cès qu'î vôront vikî...
» Lès nawes, lès palots sins corèdje
» Troûv'ront l' tère mâ-nète po s' coukî...

» Por mi, dj' va bâti m' mohinète
» Al fontinne, tot près dès sapins...
» Dj'î k'tchèsserè l'afrontîye mohète
» Lès balous, frumihes èt vièrmints...

— » Dji f'rè come vos, mins fât dj' pignetèye, »
Djouk'sa l' pique-mossê, l'air djoyeûs...
— « Mi lodjis' sèrè 'ne ronde botèye, »
Gruz'na l' rôyetê, voletant paw'reûs,

« Èt dj'oûvèrrè sorlon mès fwèces. »
L'aronde tîtya : « Dji vou l' cî bleû ;
» Dj'î frè seugne azès mâssîes bièsses,
» Èle mi r'craindront pus tchî qu'on leûp. »

Tos lès autes promètint d' fé l' guêre
Azès holines, sins s'arêtî :
I djurint d'ènnè purdjî l' tère
Èt d'ovrî tortos sins comptî.

« On tchanterè d' timps-in-timps 'ne pasquêye, »
Rik'minça l' pîmây tot riyant :
« Â travay, èle nos fait mamêye
» Èt dispiète li pus malignant.

— » Po tçhantî, dji nèl sârû fére, »
Plainda l' tchac-tchac tot soumatchant ;
» Tchac-tchac!... c'èstût l' bokèt d'a m' mère,
» Èt m' père d'hyût (1) « fût ! » di pus o s' tchant ! »

Li râskignoûl purda l' parole :
» Tot l' monde n'a nin l' vwès po tchantî.
» Li ci qu' oûveure n'èst jamây drole
» Tchactchac-ovrî, seûye rèspèctî !...

» Dji tchant'rè, mi, frè, sol grande plinne,
» Al nut' ti m' pôrès v'ni hoûtî...
» T'ètindrès l' Moûse brûtyî continne
» Pace qui dj' l'ârè savou vantî !...

— » Nos f'rans parèy, » dihint l' favète
D'Èspagne, li vêrt èt l' gris ligneroûs :
« Vos ètindroz 'ne saqwè qui pète
» Qwand l' fumèle sèrè so lès oûs... »

Tot criyant tot come in-aveûle,
Li mohon tchîp'ta si p'tit mot ;
Pwis l' djène sîz'lèt djâsa, pâheûle :
« Mès frès m' prindront motwèt p'on sot ;

(1) D'hyût, disait. prononcez *tyû* en une syllabe.

» Mins dj' vou qu'ons oye mi gruzinèdje
» Li long dès rèws, so l' sètch aunê :
» Dji n'î minerè nin grande arèdje,
» Dj'acwèd'rè, tranquile a m' tchancê... » (1)

Li bon Diu qu'èstût so l'Amblêve,
S'arèta tot-z-oyant tchak'tî...
I tûsa, l' pôce o snouf al féve : (2)
« Oûhês, dji v' va pardiène aîdî...

» Po qu'on n'î pôye nin djètî 'ne lâme,
» Cès payîs chal sèront bènis :
» Walons, Walones âront voste âme
» Di tchanteûrs èt d'ovreûrs finis... »

C'èst d' çoula qu'è nosse Walon'rèye
On loume on travayeûr « ligneroû »,
Èt qu'on dit d'eune brûtyeûse djône fèye :
« Èle a l' gozî d'on râskignoû ».

* * *

Li sîz'lèt, — c'èst si pô damadje —
Roûvêye âdjoûrdû tiêrs èt bwès,
Po p'leûr vini mahî s' ramadje
Â ci dès grands tchanteûrs lîdjwès.

---

(1) *Acwèrdí* ou *racwèrdí*, faire des accords, se dit spécialement du tarin ou *sîzelèt*. — Un *tchancê*, anc.-franç. chancel, désigne proprement une stalle du chœur ou un lutrin.
(2) Le pouce dans le tabac à priser aromatisé avec la fève *tonka*.

I v' vout dîre : « Lès oneûrs timpèsse
» Dûrint goti so tos s'-faits qu' vos :
» I sît qu'ine bèle rodje nâle ou 'ne fièsse
» Ni v' rindèt ni grands ni pus gros... »

» Il aime d'oy dès coûrs bate di djôye
» Po nosse languèdje todi vigreûs...
» Èt z'a bon di v' vèy sol bone vôye,
» Vos autes, si brâves, si corèdjeûs ! »

Joseph Hens

On påvion qu'a bin s' plèce

À Jean Haust

Por vos li r'noumèye so si-èglome
Flahe avou s' gros pèsant mårtê ;
Èt n's avans turtos l' coûr ètaît
D'ôre rèsdondi l' no d'on brave ome.

Dèl pauve wåmîre å ritche tchèstê,
On 'nnè djåse, on v' vante, on v' rinome,
Èt c'èst, vèyez-ve, li pus bèle plome
Qu'on såreût mète a vosse tchapê.

Ossu, dji n' sé k'mint fé po v' dîre
Li binåhisté qu' dj'a-st oyou
Dè vèy gåyloter vosse bot'nîre.

L'oneûr qu'on v' fait sèrè r'sintou
Avå l' Walon'rèye tot ètîre :
Li p'tit påvion v's èst bin kèyou !

Joseph Vrindts

Lîdje, li 21 di novimbe 1908.

On påvion qu'åreût co mîs s' plèce

Rèsponse â camarâde J. Vrindts

Vos nos d'hez li p'tit rèw qui tchante,
Grand-mére qui hosse si p'tit r'djèton,
Èt vos hoûtez, l'âme fruzihante,
Li råskignoû qui v' done li ton.

Li doûce vwès dèl Moûse vis èstchante;
Vos fez djåser l' rôse èt l' clawson;
L'ôr ni l' grandeûr, tot çou qu'on vante
Por vos n' vårè måy ine tchanson.

Dè vî Lîdje vos contez l'istwére,
Vos 'nnè fez raviker lès glwéres;
Èt, l' coûr ètaît, les Walons v's ont-st-oyou
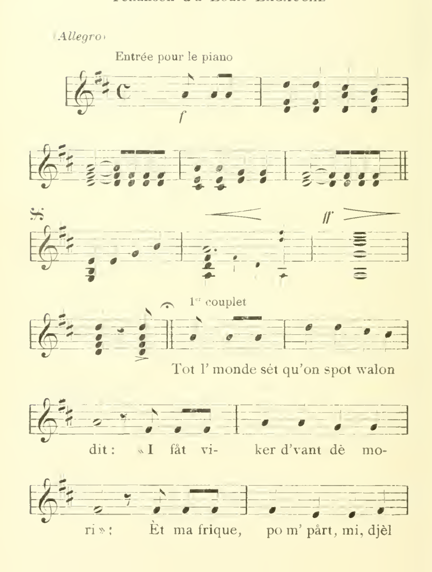
Tchanter leû Walon'rèye... C'èst dîre
Qui l' påvion qu'on m' mèt' al bot'nîre
Vis sèreût cint fèyes mîs kèyou !
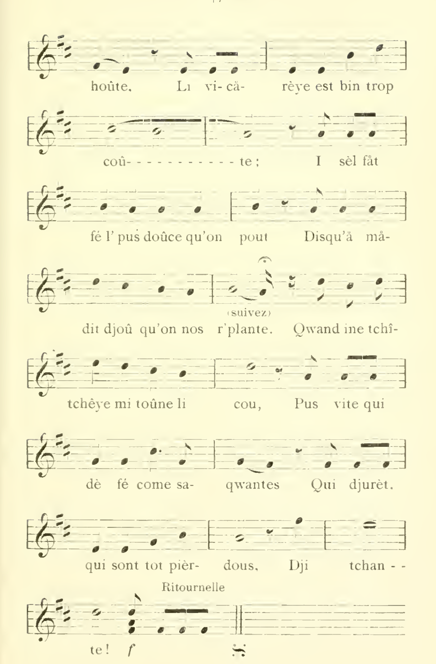
Jean Haust

Lîdje, li 22 di novimbe 1908.

Dji tchante !

Tchanson d'a Louis Lagauche




houte. Li vi- că- rèye est bin trop
coû- - - - - - - - - - - - te ; I sèl fåt
fé l' pus doûce qu'on pout Disqu'å må-
(suivez)
dit djoû qu'on nos r'plante. Qwand ine tchî-
tchêye mi toûne li cou, Pus vite qui
dè fé come sa- qwantes Qui djurèt,
qui sont tot pièr- dous, Dji tchan - -
Ritournelle
te ! f

Tot l' monde sèt qu'on spot walon dit :
« I fåt viker d'vant dè mori » ;
Èt, ma frique, po m' pårt, mi, djèl hoûte !
Li vicårèye èst bin trop coûte :
I sèl fåt fé l' pus doûce qu'on pout
Disqu'å mådit djoû qu'on nos r'plante.
Qwand ine tchîtchêye mi toûne li cou,
Pus vite qui dè fé come saqwantes
Qui djurèt, qui sont tot pièrdous,
Dji tchante !

Tote ine sainte djournèye è l'ovreû,
Dji gruzinêye mi p'tit respleû
Èt dji m' moque dè ci qu' fait 'ne seûre mène,
Qui s' mågriyêye ou qui s' chagrène.
Ènn' a qui n' sont jamåy contints ;
Mi, l' pus p'tit dès plaisîrs m' èstchante.
Dji n' qwîr qu'a m' diner dè bon timps.
Ossu, qwand dj' veû dès s'-faîtès candes,
Tot riyant d' zèles divintrinn'mint,
Dji tchante !

Dj'inme lès feumes a l'adoråcion
Èt pôr qwand dj' tome a l'ocåsion
D'aveûr po k'pagnèye al minme tåve
Dès crapaudes qu'ont l'air amiståve,
Dji m' pinse li pus ureûs d'zos l' cîr !
Qu'èle sèyèsse costîres ou chèrvantes,
Dji såye di continter leûs d'sîrs.
Dji lès fai rîre ou bin dj' lès vante,
Èt, si çoula l'zî fait plaisîr,
Dji tchante !

Qwand on m'invite èn on banquèt
La qui dj' sè d' trover dès planquèts
Qui n' tûsèt qu'a blaguer, qu'a rîre,
Dji n' måqu'reû nin co po 'ne minîre !
Si lès vins sont dès pus clapants,
Li sîse èst tofèr amûsante ;
Mins s'il atome qui, tot buvant,
Mi tièsse divinse on pô pèsante,
Di sogne dè bètch'ter tot djåsant,
Dji tchante !
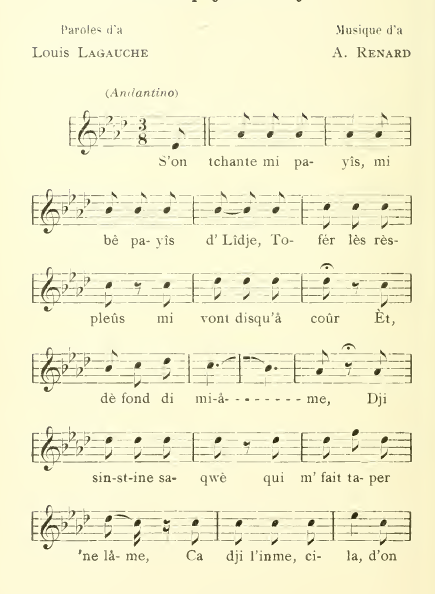
Dji n' vou nin qu'on pleûre qwand dj' moûrrè
Èt dj' rik'mande å ci qu' m' ètér'rè
Dè n' nin v'ni fé dès mirliflitches,
Åreû-dje minme dès bins qwites èt lidjes.
Lès corones, lès fleûrs, lès an'tchous,
Dji m'è fou come di l'an quarante ;
Mins qu'on m'èssèv'lihe di foyous
Tot hos'lés d' tchansons fwért plaîhantes
Èt, tot sûvant m' wahê, dji vou
Qu'on tchante !
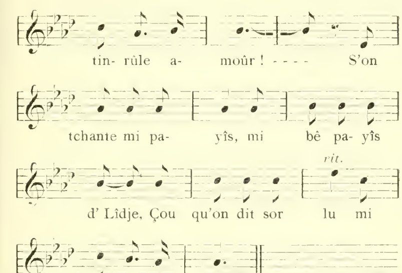
Louis Lagauche

Mi bê payîs d' Lîdje

Paroles d'a
Louis Lagauche

Musique d'a
A. Renard





S'on tchante mi payîs, mi bê payîs d' Lîdje,
Tofér lès rèspleûs mi vont disqu'å coûr,
Èt, dè fond di mi-åme,
Dji sin-st-ine saqwè qui m' fait taper 'ne låme,
Ca dji l'inme, cila, d'on tinrûle amoûr !
S'on tchante mi payîs, mi bê payîs d' Lîdje,
Çou qu'on dit sor lu mi va disqu'å coûr !

S'on djåse di m' payîs, mi bê payîs d' Lîdje,
Qwand dji m' troûve å lon, totes cès r'mimbrances la
M'avisèt bin doûces.
Dji r'veû lès montagnes, lès tchamps, li bèle Moûse
Dèl patrèye la wice qui m' mére mi hossa ;
S'on djåse d' m' payîs, mi bê payîs d' Lîdje,
Dj'a bon dè hoûter totes cès r'mimbrances la !

Qwand dj' tûse a m' payîs, mi bê payîs d' Lîdje,
Lu qu'a tant sofrou po sès libèrtés,
Mi coûr si forsonne,
Èt dji sin qui l' song' mi boût d'vins lès vonnes,
Si dji r'lé l'istwére di nosse vèye Cité !
Qwand dj' tûse a m' payîs, mi bê payîs d' Lîdje,
Dji rèfûs'reû tot po sès libèrtés !

Qwand dji veû m' payîs, mi bê payîs d' Lîdje,
Riprinde si pâreûre âs r'djèts dè solo,
Dji so tot al djôye,
Èt qwand vint l' nutêye, avou m' doûce Marôye,
Dji home si bon air, bin lon dès djalos.
Qwand dji veû m' payîs, mi bê payîs d' Lîdje,
I m'avise on pièle âs r'djèts dè solo !

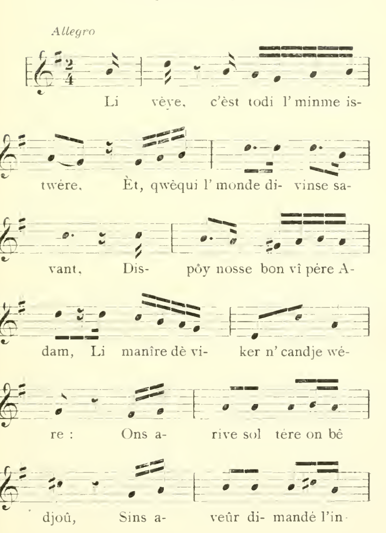
Qwand Dièw mi r'houk'rè, nozé payîs d' Lîdje,
I m' sèrè bin deûr di t' diveûr qwiter,
Mins c'èst l' dèstinêye...
T' ârès tot mi-amoûr èt m' dièrinne pinsêye,
Divant dè pârti po l'étèrnité.
Qwand Dièw mi r'houk'rè, nozé payîs d' Lîdje,
Qui t' tére mi rafûle po n' mây nos qwiter !

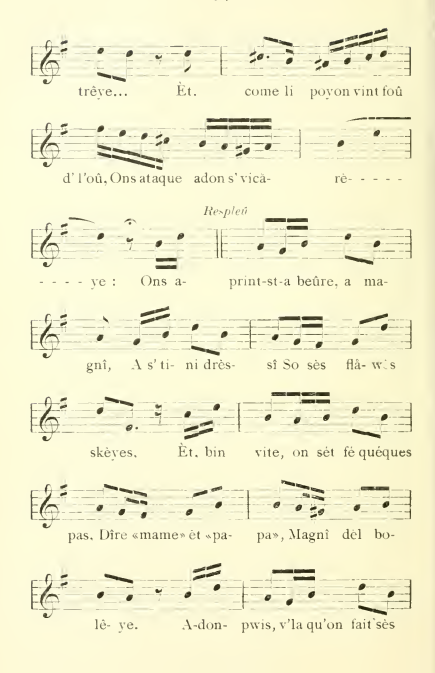
Louis Lagauche

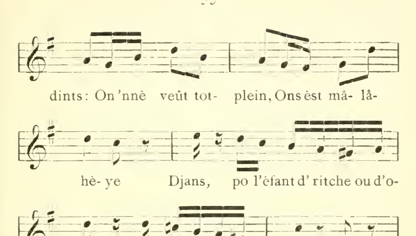
Todi parèy po candjî

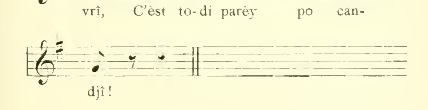
Paroles et musique de Joseph Duysenx

Allegro




trêye... Èt. come li poyon vint foû
d' l'oû, Ons ataque adon s' vicâ- rè- - - - -
Respleû
- - - - ye : Ons a- print-st-a beûre, a ma-
gnî, A s' ti- ni drès- sî So sès flâ- w‹s
skèyes, Èt, bin vite, on sèt fé quéques
pas, Dîre «mame» èt «pa- pa», Magnî dèl bo-
lê- ye. A-don- pwis, v'la qu'on fait sès





Li vèye, c'èst todi l' minme istwère
Èt, qwèqui l' monde divinse savant,
Dispôy nosse bon vî pére Adam,
Li manîre dè viker n' candje wère :
Ons arive sol tère on bê djoû,
Sins aveûr dimandè l'intrêye...
Èt, come li poyon vint foû d' l'oû,
Ons ataque adon s' vicårèye :

Rèspleû

Ons aprint-st-a beûre, a magnî,
 A s' tini drèssî
 So sès flåwès skèyes,

Èt, bin vite, on sèt fé quèques pas,
    Dîre « mame » èt « papa »,
    Magnî dèl bolêye.
Adon-pwis, v'la qu'on fait sès dints :
    On 'nnè veût tot-plein,
    Ons èst mâlâhèy...
Djans, po l'èfant d' ritche ou d'ovrî,
C'èst todi parèy po candjî !

On crèh, on crèh, si bin qu'al vole,
Ons arive a l'adje di raison :
L'èsprit s' dispiète... èt c'èst-adon
Qu'on v' fait prinde li vôye di li scole.
Ons inm'reût mîs d' s'aler d'vèrti,
Mins c'èst l' vèye : i fât qu'on s'î faîsse
Èt qu'ons aprinse qui lès pus p'tits
Divèt tofèr ployî po l' maîsse.

Rèspleû

Reûd-a-bale on v' done sins façon
    Dès d'vwérs, dès lèçons
    Qui v' fèt fé dès bâyes.
Po rimpli dès hopês d' cayès
    I fât dîre adiè
    A sès djeûs, sès mâyes.
A tote eûre, on v' tchoûke è cèrvê
    Dès saqwès d' novè,
    Qui n' vis chèvront mây.
Chaskeun' vout-st-ariver l' prumî :
C'èst todi parèy po candjî !

Ons arive a l'adje dèl hant'rèye
Sins l' sèpi, ca lès ans sont coûrts ;
Èt vola qu'on sint tok'ter s' coûr
Po s' vwèsène Ortanse ou Marèye...
Qu'on seûye ritche ou bin pauve ovrî,
Li vèye adon nos sonle pus bèle
Èt nos nos lèyans-st-èlahî
Dèl doûce crapaude qui nos troûbèle.

Rèspleû

On s' marèye, ons est bin ureûs...
Po 'ne annèye ou deûs...
— S'on n'a nole bèle-mère —
Mins, qu' dj'arawe, après ç' bè timps la,
Ci n'èst pus çoula :
On s'anôye sol tère.
On s' rèpète co traze èt traze côps :
« A-dje situ bâbô
Dè hoûter 'ne kimère !
Ah ! si c'èsteût-st-a rik'mincî ! »
C'èst todi parèy po candjî !

On passe èco bin dès annêyes
Si bin qu'on d'vint d'adje sins l' savu,
Di timps in timps çoula n' va pus ;
Mins qui volez-ve ? C'èst l' dèstinêye...
Ons atrape tote sôr di mèhins,
Sène qu'ons aprèpêye dèl vîlèsse ;
Èt 'ne fèye, on djoû qu'on n'î tûse nin,
Crac ! vola qu'on fait s' dièrinne vèsse.
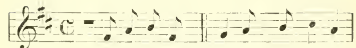
Rèspleû

Adon-pwis, c'èst l' dièrin tåv'lê :
On v' mèt' è wahê,
On tchoûle ine miyéte...
On v' kidût-st-è l'ête abèyemint,
Tot d'hant bin sovint :
« C'èst-in-ome qu'on r'grète ! »
Si v's avez dès çans' di costé,
Vos v's ènné dotez :
On rèy è catchète...
L'an d'après, vos èstez roûvî :
C'èst todi parèy po candjî...

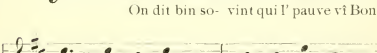
Joseph Duysenx

Tchanson so lès bièsses

Paroles et musique de Joseph Duysenx
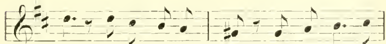


On dit bin so- vint qui l' pauve vî Bon-
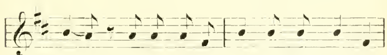


Diu N'aveût nin s' plein sins qwand crèva nosse



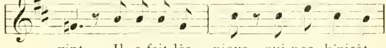
monde, La qu'i tro- va bon dè fé viker



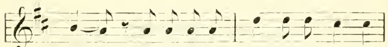
d'ssus Ine trûlêye dı bièsses qui nos v'nèt mor-



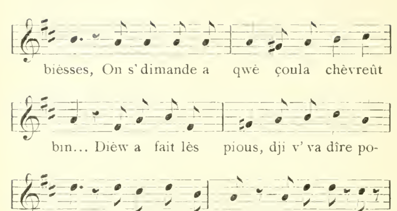
fonde! Ainsi, par èg- zimpe, on n' sét wère d'oû-

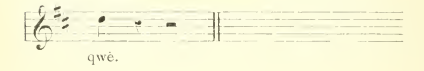


vint, Il a fait lès pious qui nos k'picèt



l' tièsse, Èt si vite qu'on tûse a cès p'tités





On dit bin sovint qui l' pauve vî Bon-Diu
N'aveût nin s' plein sins qwand crèya nosse monde,
La qu'i trova bon dè fé viker d'ssus
Ine trûlèye di bièsses qui nos v'nèt morfonde.
Ainsi, par ègzimpe, on n' sèt wère d'où-vint,
Il a fait lès pious qui nos k'picèt l' tièsse.
Èt si vite qu'on tûse a cès p'titès bièsses,
On s' dimande a qwè çoula chèvreût bin...
Diêw a fait lès pious, dji v' va dîre poqwè :
C'èst po qu' lès fins pingnes chèrvèsse a 'ne saqwè.

On s' dimande ossu : « Qu'a-t-on dandjî d' rats
Èt minme di soris ? C'èst sûr on mistère !
Ca dès s'-faitès bièsses, qui n' fèt qu' dès dègats,
On s'ennè passereût, ma fwè, bin sol tère ! »

Ci n'èst nin portant tot èsprès, m' sonle-t-i,
Po plaîre a nos tchèts, nin pus qu'a pèrsone,
Qui l' grand Maîsse ènn' a peûplé nos mohones !
A qwè chèrvèt don lès rats, lès soris ?
Si Diêw èls a fait, pa, c'èst tot bonemint
Po qu' lès martchands d' trapes ni morèsse nin d' faim.

I n'a wère di djins qu' inmèsse lès wandions :
On comprint çoula, qwand fait tchaud dèl nut',
Pace qui l' ci qu'ènn'a saqwants batalyons,
Sèt qu' fait mâlâhèy dè dwèrmi 'ne minute.
Portant cès bièsses la, qu'on distrût sins r'mwèrd,
Qu'on broûle ou qu'on sprâtche, si vite qu'on l's apice,
Li bon Diu l's a fait po nos rinde chèrvice,
Pusqu'èle nos sucèt l' mâva song' dè cwèr,
Èt, sins lès wandions, kibin n'a-t-i d' djins
Qui n' rinèt'rît mây payasses ni cossins ?

Dji creû qu' nolu n'inme lès arègnes nin pus :
C'èst dès laîdès bièsses, chaskeun' èl rik'nohe ;
Èt, portant, 'le nos fèt bin plaîsîr ossu,
Tot nos dishalant d'ine câkêye di mohes.
Bin dès djins sont minme binâhes dè trover
Ine vèye teûle d'arègne po r'wèri leûs plâyes.
Djans, fât èsse bâbô po n' nin lèyî l' pây
A cès pauvès bièsses, dji v's èl va prover :
Ca, sins totes leûs teûles qu'on troûve à plafond.
Sovint lès hov'lètes n'îrît nin si lon !

Nos n' prindrìs nin tant sogne di nos moussemints,
Si nos n'avìs måy kinohou lès moies ;
Èt, sins l'sès hoveter, lès r'mète sogneûsemint,
Nos mèyeûsès hårs toûn'rît-st-a clicotes.
Sins lès p'tits critions, li djôye dès iviérs,
Nos sèrîs d'sseûlés l'al-nut' èl coulêye ;
Èt, po lès pèheûs, pus d' fènès bètchêyes
Si nos n'avîs nin lès mohes èt lès viérs !
Adon, sins lès pouces, binamé bon Diu !
Lès måssîtès djins ni s' dimousserît pus !

Si nos n'avîs nin k'nohou l' cråsse lum'çon,
Cisse doûce pitite bièsse, ossi vîve qui prôpe,
Lès apoticåres årît 'ne drougue di mons,
Ca 'nnè fèt turtos dèl clapante sirôpe!
Adiè lès påvions, li glwère dè prétimps,
Si Dièw aveût måy roûvî d' fé l' halène,
Èt, po lès docteûrs, ci sèreût li rwène,
Sins tos lès microbes qui touwèt lès djins.
Anfin, totes lès bièsses chèrvèt-st-a sohait
Èt çoula nos proûve qui l' monde èst bin fait!

Joseph Duysenx

LA CHANSON WALLONNE [1]

Nous assistons, en ce moment, dans notre pays, à une glorieuse renaissance artistique en même temps qu'à une luxuriante floraison littéraire. On se croirait revenu à l'époque où la couleur chantait dans les Flandres, où les artistes mosans dégrossissaient le marbre, où Huy et Dinant retentissaient du bruit joyeux des marteaux des allègres batteurs de cuivre. La Belgique peut s'enorgueillir de l'admirable pléiade de ses peintres, de ses sculpteurs, de ses écrivains, de ses musiciens : elle s'éveille à une vie nouvelle qui nous fait présager des temps où planeront au-dessus du souci des intérêts matériels des proccupations d'art et de beauté.

Car, il ne faut pas l'oublier, l'artiste, au vrai et radieux sens de ce mot, est le facteur, non pas volontaire, mais instinctif, de l'activité intellectuelle et de la grandeur morale d'une race.

---

[1] Conférence donnée, le 12 décembre 1908, à l'assemblée générale de la Société, tenue en la salle académique de l'Université. Voir ci-dessus, p. 19.

L'artiste ne possède pas seulement le mystérieux et prestigieux pouvoir de dégager les harmonies confuses dans le sein de la nature, il est en quelque sorte celui qui parle pour les autres, qui exprime l'inexprimable, qui définit l'intraduisible.

Or, dans la renaissance littéraire qui honore si brillamment notre pays, nous remarquons avec joie que la plupart de nos écrivains doivent leur originalité à ce fait qu'ils s'inspirent constamment aux sources mêmes de leur pays natal. Nous assistons en littérature à un mouvement de décentralisation nettement caractérisé. On revient à son coin de province ; on y puise l'énergie et la volonté ; on s'abreuve aux claires fontaines des traditions; on se souvient, comme l'a dit Barrès, de la terre et des morts.

Et ce mouvement n'empêche nullement les généralisations. Il ne faudrait pas croire que parce que l'artiste est revenu vers son pays natal, vers ses ancêtres, vers ses morts, il rapetisse sa vision des hommes et des choses. Au contraire, il élargit son horizon et ses réalisations d'art y gagnent en originalité et en saveur.

C'est pourquoi je considère que, dans l'activité intellectuelle de notre pays, les écrivains de terroir tiennent une très grande place. Se servant d'un dialecte qui n'est parlé que par un petit nombre

d'hommes, ils ont moins d'ambition que les écrivains qui utilisent une langue mondiale, comme on dit de nos jours. Mais ils nous rapprochent plus encore du cœur de notre pays dont ils connaissent toutes les pulsations, tous les tressaillements.

Il faut qu'on sache que nos écrivains wallons travaillent obscurément à l'enrichissement de notre sensibilité et qu'à côté d'écrivains simplement habiles, la littérature de terroir au pays wallon compte de réels artistes.

Je vais donc vous dire ce soir quelques mots d'un des genres les plus en honneur en Wallonie : la chanson.

De toutes les manifestations littéraires wallonnes, c'est toujours la chanson qui m'a requis le plus vivement, parce qu'elle est, à mon sens, l'expression la plus sincère, la plus intense et la plus complète de l'âme et de la pensée wallonnes.

Assurément notre littérature dramatique est copieuse. Elle compte même quelques chefs-d'œuvre. Les caractères y sont habilement étudiés ; les intrigues adroitement conduites ; mais à part de rares exceptions, les comédies wallonnes ne nous traduisent qu'imparfaitement et la plupart du temps conventionnellement la vie de chez nous.

Le roman wallon, lui, est pour ainsi dire, inexistant. Ce ne sont pas les tentatives isolées, et fort

louables, de Salme, de Vrindts, de Tilkin, de Lucien Colson qui suffisent à constituer un genre bien défini.

Il ne nous reste que la poésie, que le lyrisme. Et qu'est-ce que la poésie par excellence, si ce n'est la poésie populaire, si ce n'est la chanson ?

La chanson est une petite pièce de vers, à forme absolument indéterminée, dans laquelle le poète exprime sincèrement et simplement les sentiments qui l'agitent. Cette définition générale de la chanson nous indique que nous allons trouver dans les œuvres de nos chansonniers les multiples reflets de l'âme wallonne.

L'âme wallonne, c'est l'ensemble des traditions qu'ont respectées nos pères et qui sont déposées au plus profond de nous-mêmes, qui constituent par conséquent l'essence même de notre personnalité et font que nous pensons et agissons de telle ou telle manière. Pour exprimer cette sensibilité wallonne, il faut avoir conservé dans toute leur pureté et leur totalité les sentiments du terroir, et au surplus il faut être doué de la faculté de pouvoir donner une forme d'art aux choses éparses dans la nature. C'est alors que s'établissent entre le poète et nous ces délicieuses correspondances, ces analogies secrètes qu'éveille toute réalisation vraiment artistique.

Si le sens de la couleur est un apanage précieux

des Flamands, c'est le sens musical qui appartient aux Wallons, dont l'âme sensible et rêveuse aime à se complaire en des visions douces, légères et légendaires, sans dédaigner le comique épais, le trait jovial, savoureux et pittoresque.

Le Wallon aime tout particulièrement la chanson. Pour lui, *tchanter si p'tit bokèt*, au fil de sa gaîté ou de sa tristesse, est le comble du bonheur.

Quand, par les longues *vesprées* dominicales, on est tous réunis à la maison et que la bouilloire qui prépare le goûter dit, elle aussi, de son bourdonnement clair sa chanson guillerette, n'est-ce pas qu'une voix qui soudain s'élève et chante nos rêves, nos impressions, nos espoirs, nos folles gaîtés, fait du bien à l'âme ?

Et nos poètes le disent, *qu'on n' si sâreût plaire qui tot tchantant.*

Mi, vèyez-ve, qwand dji m' troûve
Avou quèques vrêys Walons,
Dji sin qui m' coûr si droûve
Èt dj'èlzî dit 'ne tchanson !

C'est dans la chanson que nous apprenons à lire les aspirations wallonnes. Et c'est pourquoi, je le répète, ce genre, à lui seul, vaut tous les autres, parce que, dans sa belle simplicité, il est le seul complet.

Bien avant les polyphonies wagnériennes, la chanson possédait ses *leit-motivs* spéciaux, caractérisés et nécessaires. Le vin, l'amour, la gaîté sont les thèmes conducteurs stéréotypés de tout couplet qui veut refléter l'âme gauloise. Aussi bien faut-il dire que ce sont là quelques-uns des principaux moteurs de la sentimentalité humaine, encore qu'on ne doive pas omettre la fibre patriotique, l'exaltation religieuse et la fièvre humanitaire.

En Wallonie, ainsi que partout ailleurs, on célèbre les « belles » et l'on ne déteste nullement la jovialité la plus expansive.

Mais comme le vin est au pays mosan une boisson de luxe et que nous n'avons plus d'hydromel, — je demande pardon aux promoteurs du mouvement antialcoolique de devoir faire la constatation qui va suivre— c'est au *pèquèt* que les Wallons attribuent toutes les vertus dionysiaques.

Il faut bien que les antialcooliques résolus et les « abstinents totaux » rongent leur frein. Nous savons tous les effroyables ravages qu'exerce l'alcoolisme et nous sommes les premiers à les déplorer. Mais ici nous constatons un fait. Nous fixons un point d'histoire littéraire. Eh bien, force nous est de remarquer que le *pèquèt* joue dans la vie du Wallon un rôle infiniment prépondérant. Il serait curieux de réunir les mille appellations savoureuses

que l'on a conférées à ce breuvage régional. Et voyez les faits : tout là-bas, à Mons, un Wallon s'avisa de chanter la bière ; comme son inspiration est lourde et sa langue empâtée !

A côté de ce thème-conducteur, *le pèquèt*, un autre thème, *les Flaminds*, jouit d'une incontestable vogue. Le premier incite à l'imagination récréative et agréablement facétieuse ; le second thème provoque des plaisanteries énormes où les Flamands sont l'objet de plantureux brocards.

Ils attirent sur eux toutes les aventures niaises. On leur endosse les situations les plus ridicules et on leur confie les rôles benêts. Toutefois, à l'expression qui peut être agressive, le caractère liégeois sait toujours donner une tournure plaisante qui arrondit bénévolement tous les angles.

Un autre thème, encore cultivé, bien qu'il soit fortement démodé, est fourni à nos chansonniers par les belles-mères, qui sont plutôt une importation parisienne, j'ai hâte de le dire.

Après les *leit-motivs*, il convient de dire un mot de la philosophie générale qui conduit la chanson joyeuse.

La quintessence de cette philosophie est admirablement résumée dans ce proverbe auquel personne ne contredira : *Qwand c'èst qu'ons èst mwért, on n' vike pus.*

Cette maxime, dont la vérité ne souffre pas de discussion, condense en un raccourci saisissant la pensée doctrinale de la chanson gaie et permet aux poètes de se livrer à toute l'exubérance de leur généreuse fantaisie.

Voilà pour la chanson joyeuse.

La chanson sentimentale est cultivée chez nous avec beaucoup de ferveur et un grand succès. Il suffit de citer le *Lèviz-me plorer* de Defrecheux pour indiquer tout ce que nos poètes lyriques savent enclore de tendresse et d'émotion dans leurs vers.

Les chansonniers n'ont jamais manqué en Wallonie et nous aurions beau vouloir en une causerie détailler les mérites de chacun. Nous n'y parviendrions pas. Force nous est de limiter notre sujet.

Nous nous sommes proposé de parler ce soir de quelques chansonniers wallons qui nous semblent particulièrement intéressants. Car les chansonniers wallons sont innombrables, à tel point que Jean Bury s'écrie :

Oùy on n' compte pus lès feùs d' pasquèyes !

D'autre part, si nous faisons une exception pour M. Louis Loiseau parce que son inspiration se rapproche de l'inspiration de nos poètes, nous ne pouvons guère nous occuper que des chansonniers liégeois et encore des chansonniers contemporains.

Nous connaissons les admirables et gaillardes chansons wallonnes de la première moitié du XIXe siècle, et la *Chanson des prussiens*, et *l' Côparèye*, et le *Pantalon trawé*, et les crâmignons qui font se dérouler dans nos rues, les soirs de fêtes, de gracieuses farandoles.

Mais, je le répète, nous devons nous limiter.

Nous rendrons toutefois hommage à Nicolas Defrecheux qui est plus qu'un écrivain de terroir et qui domine fièrement toute la littérature wallonne. Defrecheux est un grand poète lyrique qui joint à une admirable élévation des sentiments, un art d'une perfection absolue. La langue qu'il écrit est sobrement expressive, ses images sont fraîches et jolies, son wallon est d'une étonnante pureté.

Defrecheux est à la fois un grand poète et un grand artiste. On s'en rendra compte en lisant ces quatre strophes tout simplement admirables :

Tot hossant

Divins vosse bance, èfant, nannez :
Li nut' afûle li tère ;
Lès djônes oûhês sont rèspounés
Dizos l'èle di leû mère.

Clignîz vos oûys si bleûs, si doûs,
Bwèrdés d' blondès pâpîres.
Dji vin dè vèy, èstant so l' soû,
Passer l'ome âs poûssîres.

Tot v's èvoyant, Dièw m'a bèni.
Vos èstez, po m' boneûr,
Pus rôse qui l' frût d' nos frévîs
Èt pus blanc qui leû fleûr.

Qwand vos sèrez bin èdwèrmou,
Lès andjes vinront d'â cîr...
Mins v' lès avez dèdja vèyou :
Vos lèpes vinèt dè rîre.

Ils sont innombrables, les chansonniers wallons. Nous mentionnerons les tournaisiens, Leray, Delmée, Leroy, Mestdag, Hespel, Wangermez, Viart, Wattiez, Thauvoye; Bosquetia, le poète borain; les montois, le curé Letellier, Delmotte, Moutrieux, Descamps, Talaupe, Dausias, Vanolande, Lebas; les brabançons Willame, Hanon de Louvet, L.-J. Courtois ; Jacques Bertrand, Cl. Delforeit, Boncher, Rainchon ; Wérotte, Bosret, Loiseau, Bodart, de Namur ; le Dr Vermer, de Beauraing ; G. Thiriart, DD. Salme, É. Gérard, Jos. Willem, A. Tilkin, Jos. Vrindts, L. Wesphal, les Bury, Bartholomez, H. Simon, S. Radoux, Carpentier, Hanay, Gothier, Cornet, Baron, Lucien Colson, Lagauche, Lamoureux, André, Bekkers, Bouhon, Bovy, Cleffert, Closset, d'Archambeau, Defooz, Dehin, les frères Déom, Desamoré, Durbuy, Duysenx, Fournal, Gillard, J. Halleux, Humblet,

Hurard, G. Ista, A. Ista Legrain, Jos. Lejeune, Loncin, Maubeuge, Malcorps, G. Marchal, Jos. Médard, Mortier, Peclers, Roger, J. Schurgers, le curé Schoenmakers, Steenebruggen, Lesuisse, Derache, Wynand, Vincent, Wiket, Xhignesse, et d'autres et d'autres encore.

On le voit, ils pullulent, nos chansonniers. Malheureusement on ne peut en dire autant — et je suis forcé de faire cette constatation dans la cité de Grétry — des musiciens. Nos poètes sont le plus souvent forcés de recourir aux ponts-neufs, aux vieux airs, aux scies qui courent les cafés-concerts et les rues ou qui obstruent les phonographes. Nous devons toutefois signaler un mouvement très louable qui se dessine. Déjà Hutoy avait brodé l'air adorable de *Vinez, Marèye!* et maintenant MM. Pierre Van Damme, Jean Bury, Dressen, Carpentier, Oscar Colson, Stellet, Forgeur, Joseph Duysenx et le regretté Deffet ont écrit des compositions qui peuvent faire espérer qu'un jour nous posséderons des chansons wallonnes tout entières à nous.

Un des chansonniers les plus connus, encore qu'il se tienne personnellement à l'écart du mouvement littéraire, est M. Émile Gérard dont l'esprit d'observation, le style dru et savoureux sont appréciés de tous les wallonisants. M. Gérard a beaucoup écrit. Il a publié plusieurs volumes de

vers et peut-être pourrait-on lui faire grief de sa prolixité.

Mais dans son œuvre on remarque plusieurs beaux poèmes et de très gracieuses chansons qui suffisent pour le placer au nombre de nos meilleurs écrivains. Émile Gérard est un amoureux de la nature et du plein air. Il est attentif à tout ce que la vie a de généreux et il compatit fraternellement aux misères des humbles. Ses poèmes sont gais ou mélancoliques selon l'heure et toujours il sait faire partager à ceux qui le lisent ou qui entendent ses œuvres le frisson qu'il a lui-même ressenti en les écrivant.

Voici de lui quelques strophes émouvantes :

Ătoû dèl grand-mére

« Pitits mètchants, ni d'meûr'rez-ve mây
Ine minute, rin qu'ine seûle, è pây ?
Vos n' fez qu' dè cori, dè potch'ter,
Si bin qu' dji n' pou gote m'èssom'ter.
Vos v'nez co d' cafougnî m' gâmète,
Qui tot-rade si frisse dji vin d' mète...
Èt dîre qui tot m' boneûr vo-le-la :
Cès èfants la !

« Si vos n'èstîz nin si hayâves,
Po v's amuser, dji v' cont'reû 'ne fâve,
Li fâve dè gros leûp qu' magne l'ognê,
Qu'èsteût si blanc, si doûs, si bê !

Mins vola qu' vos m' sètchîz pol cote,
Èt dj' pièd' mès ponts qwand dji tricote...
Bon Diu! çou qu'i m' dinèt d' tracas,
Cès èfants la!

. . . .
. . . .

« Mins vo-v'-cial ine bande inte mès brès'
Èt djusqu'â tot dièrin m' carèsse...
Mès sîh amoûrs!.. So mès deûs gngnos,
Dji n' sâreû portant v' mète turtos!
Qwand dji v' louke rîre, djônès tièsses blondes,
I m' sonne qui dji n' so pus so l' monde...
I m' droviet l' paradis dèdja,
Cès èfants la! »

Ainsi pârlève li bone grand-mére,
Tote bahowe, ossi vèye qui l' tère;
Sès oûys div'nît frèhs, tot sintant
Dès p'tités mains d'vins sès dj'vès blancs.
Mutwèt sondjîve-t-èle qui bin vite,
Son'reût l'eûre wice qu'i fât qu'on s' qwite...
Èt, r'souwant 'ne lâme, èle rabrèssa
Cès èfants la!

Avec Charles Bartholomez les visages s'épanouissent de la gaîté bon enfant de ses chansons. Point de critiques, ou si anodines, et toujours un contentement de soi enviable. Il est le poète de la

folle insouciance, prenant son plaisir où il le trouve, sans se demander d'où il vient, sans songer qu'il doit finir. Sa philosophie est celle de Roger Bontemps et sa morale ne marchande pas les indulgences.

On ne peut pas dire de certaines de ses chansons qu'elles sont ironiques, mais bien qu'elles sont naturellement drôles. Il constate, sans y rien ajouter, les faits de tous les jours et la gaîté en jaillit tout uniment. La vie est drôle, il la décrit et l'on rit de tout cœur, sans penser à mal.

Un certain temps, M. Bartholomez a dirigé son esprit vers ce que l'on est convenu d'appeler le genre réaliste, et c'est un peu la chanson d'Yvette Guilbert — première manière — qu'il voulut acclimater chez nous. Quelques-unes de ces chansons attestent beaucoup d'habileté et sont de l'actualité vécue. Mais heureusement il est revenu à la seule inspiration wallonne, qui lui fait écrire de si joyeux et de si sains couplets. Car chez lui la chanson bon enfant est absolument sincère et il arrive souvent que des esprits subtils s'épuisent en vains efforts pour arriver à cette franche simplicité, à cette joviale bonhomie que M. Bartholomez trouve si aisément en lui-même.

On en jugera par ces quelques vers « gastronomiques » :

Dji n' so nin glot...

Dj'inme li potkèse èt l' vî flaîrant froumadje,
Dj'inme on haring bêcôp mîs qu'on brotchèt ;
Mins co traze côps, dji m' di : Come c'èst damadje,
Qwand dji n'a nin d' timps in timps 'ne cwisse di tchèt!
Dj'inme li neûre tripe èt dj'adôre li d'mèye-tièsse
Èt si dji pou lofer 'ne trintche di djambon,
Dè vrèy pic-nic dji mèt' mi djêve al fièsse :
Dji n' so nin glot, mins dj'inme dè magnî bon !

Chaskeun' si gos' : mi, dji vou qu'on m' rostihe
Tos lès vinr'dis deûs salés inglitins.
Èt, sins blagu'rèye, après çou qu' dj'assotih,
Ca dj' m'ènnè påye tofèr å bout d'on timps,
Qwèqu' ça n'ode nin todi l'êwe di Cologne,
Çoula m' gostêye mîs qui l' pus fin bonbon,
C'èst-on bordon di såcisse di Bologne :
Dji n' so nin glot, mins dj'inme dè magnî bon !

Qwand mi k'pagnèye a-st-èvèye di m' fé rîre,
t m' règaler, 'ne fèye a fé, come i fåt,
Èle mi rostih — çoula sins sèl fé dîre —
On grand gros spès buftèk di tchår di dj'vå.
Çou qu' dji m' påye co, chaque côp qui dj' va sol Bate,
C'èst dè kipkap, èt même on pîd d' mouton,
Mins po magnî dè pés dji m' lêreû bate :
Dji n' so nin glot, mins dj'inme dè magnî bon !

Dji m' règale co tot-z-avalant 'ne boûkète,
Surtout s'i gn-a dès corinteunes divins ;
Avou cisse-chal dj'atrape todi l' hikète,
Ossu m' chére feume m'ènnè deût fè sovint.
Dj'âreû qwand même, po ritchèsse, deûs ampîres,
Dji magn'reû co dès grinâdes, dès ognons,
Dès mosses, dèl djote, dès bolowès crompîres :
Dji n'so nin glot, mins dj'inme dè magnî bon !

Çou qui m' gostêye ossu, c'èst l' feûte di vatche,
Qwèqu' djèl lè la po magnî dè cow'ri ;
Avou l' cow'ri dji ralètche mi moustatche,
Qu'ènn'a-djdju bin tote mi vèye po m' noûri !
Adon, çou qu' dj'inme, qwand mi feume font dèl crâhe,
C'èst dès crètons tot neûrs, come dè tchèrbon.
Vola, mès djins, çou qui fait qui dj' m'ècrâhe :
Dji n' so nin glot, mins dj'inme dè magnî bon !

Un chansonnier qui jouit en ce moment d'une grande popularité, c'est assurément M. Wesphal, auteur de deux recueils fort bien faits, *So li scanfâr* et *Li plaisir dè tchanteû*.

Son originalité a quelque chose d'âpre, de violent, de rude que l'on rencontre aussi chez DD. Salme, un de nos plus purs écrivains wallons.

Sa verve est mordante et il s'exerce à nous montrer les travers de la vie sous des aspects fort satiriques. À travers ses œuvres passe toujours un souffle miséricordieux pour les déshérités.

Mais si Wesphal se révèle parfois impitoyable, il n'a pas l'âme aigrie et sa muse, déposant son fouet, sait aussi donner libre carrière à la joie la plus déboutonnée. Il s'amusera, en des couplets drôlement tournés, avec des expressions et des images cocasses, à détailler les difformités monstrueuses de celle qu'il aime, il dira les ennuis et les embarras de la vie, il se complaira dans la description d'inventions impossibles, de choses baroques, il énumérera les remèdes les plus extraordinaires, il fera des prophéties abracadabrantes, il célébrera au moyen de refrains appropriés les Zoulous et les Congolais, il vantera le plaisir que l'on éprouve à se trouver avec des camarades en train de boire et de chanter; enfin, son ingéniosité, sa fantaisie, sa verve paradoxale découvrent mille choses bizarres qu'il assemble avec une surprenante virtuosité.

La plupart des chansons de Wesphal sont devenues populaires et l'on comprendra aisément leur succès en savourant ces quelques couplets, *Çou qu'on n' veût nin sovint*. Musique de M. Oscar Colson.

Si dji tchante oûy inte vos autes,
Ci n'èst nin so çou qu'on veût.
Qwèqu' dj'âye l'air d'on drole d'apôte,
Dji so quéqu'fèye bin sérieûs.
Portant dj'inme d'èsse amistâve

Èt si dj' veû qu' çoula v' convint,
Dji tchant'rè, sins fé l' hayåve,
So çou qu'on n' veût nin (*bis*)
Dji tchant'rè, sins fé l' hayåve,
So çou qu'on n' veût nin sovint.

Li ci qu'a l' narène côpêye
Ni såreût pwèrter lorgnon,
Èt l' ci qu'a l' tièsse sipatêye
Ni fait pus dès crâmignons.
Ine ålouwète qu'a lès pokes
Ou 'ne poye qui print l' mòrs å dints
Tchanter sins droviér si boke,
C'èst çou qu'on n' veût nin sovint.

Beûre di l'èwe divins 'ne houm'rèsse,
Si bagnî d'vins dè laton,
Djower l'ôre so 'ne pîre toûn'resse,
Bate li caisse avou s' minton,
Sètchî foû dèl potche di s' fraque
Dès afaires qui n' sont nin d'vins,
Fé 'ne fòre sins bièsses ni baraques,
C'èst çou qu'on n' veût nin sovint.

Fixer l' solo 'ne dimèye eûre
Sins avu lès oûys bablous ;
Fé beûre di l'ôle a 'ne posteûre
Divins 'ne grande pêlète sins cou ;
S'èlèver lu-même pol tièsse
Avou 'ne saquî so sès reins ;
In-aveûle qui va-st-al tchèsse :
C'èst çou qu'on n' veût nin sovint.

Fè 'ne porminåde avå l' vèye
Avou s' bèle-mére a crås-vê;
Sayî dè ralonguî s' vèye
Tot s' lèyant pinde po l' hatrê :
Mète dè peûve divins 'ne havroûle
Po haper dès inglitins ;
Si mète a rîre qwand on s' broûle :
C'èst çou qu'on n' veût nin sovint.

Prinde on tchin po lès deûs cwènes,
S'il a l' mâleûr dè grogn'ter ;
Magnî 'ne tâte sins r'prinde alène
Qwand c'èst qu'on a bin trafté ;
Ine sôlêye qu'a l' mène djoyeûse
Tot loukant beûre si vwèsin ;
Ou 'ne feume qui n'èst nin bourdeûse :
C'èst çou qu'on n' veût nin sovint.

Ceux qui connaissent en amour et en admiration la majesté poétique de la Meuse, en auront tout particulièrement goûté le charme souverain s'ils ont parfois musé le long des rives enchanteresses et des berges ensoleillées qui vont des rochers sauvages de Waulsort aux merveilleuses draperies de pierre de Samson.

Toutes les fées gracieuses habitent cette incomparable vallée, qui retentit encore des galopades furieuses des quatre fils Aymon et des mystérieux travaux des Nutons.

Une âme légendaire, héroïque et amoureuse plane sur les rochers superbes, les frondaisons musicales, les ruines évocatrices.

On ressent au milieu de cette belle et plantureuse nature une joie ineffable à laquelle se mêlent des rêves enivrants.

Les fils de cette terre bénie auxquels fut dévolu un tempérament sensible, sont tous imprégnés de cette atmosphère de somptueuse mélancolie et de beauté troublante. Ils sont épris des miracles éternels de la vie et dans leurs chants les plus modestes, dans leurs poèmes les plus simples, on sent vibrer une affection profonde pour les prairies et pour les bois de ce pays enchanté.

Et c'est surtout chez les écrivains de terroir que l'on trouve avec une sorte d'humilité, mais avec une intense sincérité, l'expression la plus pure et la plus cordiale de ce sentiment ému de la nature.

Louis Loiseau, qui écrit dans le mélodieux langage namurois, peut être rangé parmi les bons poètes et chansonniers de la Wallonie. C'est avant tout un sentimental, un élégiaque. Il conte gentiment ses amours, ses mélancolies, ses joies et il y associe avec bonheur la chanson éternelle des choses. Toujours il rappelle, par une notation délicate, la fraîcheur du feuillage, le parfum de la fleur, la lueur des étoiles, et il fait participer ainsi le

concert harmonieux de la vie à sa poésie de douceur et de tendresse.

Aussi bien, tout cela est-il exprimé avec une naïveté et une émotion touchantes, qui d'ailleurs n'excluent nullement une volonté d'art très marquée. Ils sont « fignolés », les poèmes de M. Loiseau et dans leur simplesse adorable on perçoit une technique savoureusement caressée.

Parmi les chansons de Loiseau, je n'en sais pas de plus tendrement gracieuse que *Vinoz, fèfèye* :

Vinoz, djoliye, au fond do bwès
N's irans promwinrner d'zos l'ombradje.
Lès mouchons catchîs dins l' fouyadje
Po nos choûter bach'ront leû vwès.
Tot bas dj' vos dîreûve a l'orèye
Mès sondjes di boneûr èt d'amoûr ;
Nos nos lès r'dîrinn' toûr à toûr :
    Vinoz, fèfeye !

Vinoz, djoliye : po vos fièster
Lès fleûrs si doûvront su nosse voûye,
Nos pass'rans causû sins lès voûy,
Tot è choûtant nosse cœûr tocter.
L'amoûr è l'âme di tote djône fèye
Apwate dol gaîté po longtimps.
I nos dôrè d's eûreûs momints :
    Vinoz, fèfèye !

Vinoz, djoliye, voci l' momint
Oû l' nêt si stint po d'zos lès foûyes,
Po nos lumer n's aurans vos oûys,
Parèys aus stwèles do firmamint.
S'inmer, gn-a vrêmint rin d' parèy :
C'èst la l' boneûr di nos vint ans !
Èt tos lès deûs nos nos inm'rans :
Vinoz, fèfèye !

À côté de cette sentimentalité jolie, M. Loiseau est un Wallon de bonne roche qui comprend bien la gaillardise et la fière devise de Namur n'est certes pas reniée par lui.

Il consacre aux vieilles choses de sa cité des vers attendris et nostalgiques. Il éprouve un plaisir tout particulier à raconter la pittoresque histoire de la *Rotche aus tchauwes*, la Roche aux corneilles, de Rouillon.

C'est avec des explosions de joie franche et luronne qu'il rend justice aux mets appréciés par les vrais Wallons et il ne connaît rien de meilleur que la traditionnelle salade aux *crètons*.

Il garde pour tout ce qui est de chez lui une affection filiale sans limites, et il chante à tous les échos l'amour de son clocher et la beauté enivrante de son pays.

M. Joseph Willem, l'actif président du « Caveau liégeois », est un de nos chansonniers les plus fé-

conds. Il a énormément écrit et sur tous les sujets. Son imagination ne recule devant rien et se répand dans tous les domaines. C'est un fournisseur de chansons et, lui seul, pourrait alimenter tous les concerts de la province. Dans cet amoncellement de couplets, il est d'excellentes choses. M. Willem a le sens du ridicule et il sait habiller sa pensée d'expressions plaisantes. Il a des trouvailles de mots et des équivoques de sens qui contribuent beaucoup au succès de ses œuvres et puis il sait avec une verve mordante commenter l'actualité. Il a un grand souci de la forme, ce qui est infiniment appréciable.

Bref, M. Willem est un chansonnier fort amusant, qui sait, au moment voulu, donner naissance aux refrains de la rue. C'est un chansonnier populaire.

M. Simon Radoux mérite, lui aussi, une mention toute spéciale. Disons en passant qu'il est l'auteur d'une pièce fort curieuse, *Pônes èt Djôyes,* dont la hardiesse scénique est vraiment méritoire. Comme chansonnier, bien que ses productions ne soient pas très nombreuses, M. Simon Radoux possède une originalité qui vaut qu'on s'y arrête. Dans ses chansons il célèbre surtout la bonne et douce simplicité, les mœurs paisibles et tranquilles, la vie rangée, et il s'élève parfois avec violence contre ceux qui, par leur ostentation ridicule ou leurs gro-

tesques manières d'être, veulent paraître plus qu'ils ne sont. Sa pensée se résume en quelque sorte dans le dicton bien connu : « Mon verre n'est pas grand, mais je bois dans mon verre ». C'est cela qui ressort d'une de ses œuvres les plus caractéristiques, *C'èst d'a meune*. Je ne suis pas riche, dit-il, mais le peu que j'ai m'appartient et... me suffit. Au milieu de ses indignations légitimes on sent aussi percer la note sentimentale qu'il a si bien fait vibrer dans un acte charmant, *Li Pwèson dèl Djônèsse*. D'autre part il revient comme tous nos poètes aux vieilles mœurs et dans cette pièce qu'il adresse aux jeunes gens, c'est une belle leçon d'excellente morale qu'il leur fait.

Et nous dirons de M. Radoux qu'il est le poète de la simplicité et des évocations familières.

Nous arrivons maintenant à deux poètes qui ont eu souvent les honneurs de la librairie et dont les recueils sont dans toutes les mains de ceux qui s'intéressent à la vie du mouvement littéraire wallon.

Le premier est Jean Bury qui, dès son plus jeune âge, fut un enfant à la fois prodige et prodigue. Encore adolescent, il écrivit toute une série de saynettes, de comédies, voire de travaux linguistiques qui lui acquirent très tôt une grande notoriété. Sa fécondité, qui est véritablement extraor-

dinaire, ne s'est pas lassée un instant et c'est toujours avec la même facilité déconcertante qu'à l'heure actuelle il déverse un nombre infini de productions.

À l'encontre de ce que l'on pourrait croire, cette facilité, souvent si néfaste à ceux qui la possèdent, n'empèche nullement M. Bury d'ouvrager ses œuvres. Sa connaissance du métier est éprouvée et ses compositions sont toutes, ou à peu près, d'une facture solide, qui dénote un esprit très clair.

La poésie de Jean Bury est curieuse à plus d'un titre. À côté d'une nervosité fébrile, il a le don des sensitifs qu'émeuvent les spectacles de la nature, parce qu'ils y trouvent la répercussion de leurs sentiments intimes. Les fleurs, le parfum qu'elles répandent ; les oiseaux, les chants qu'ils modulent ; la brise, les caresses qu'elle promène, tout lui est matière à vibration. Et c'est avec un charme d'intimité profonde qu'il rend les impressions qui font frissonner son âme. Il connaît aussi la chaude poésie du foyer, la tiède tranquillité de la soirée passée en famille sous la douce clarté de la lampe, et les accents qu'il trouve pour en chanter l'émotion sont pénétrants de vérité.

Il a la note pittoresque, le trait saillant de l'observateur et ses chants d'avril sont purs comme les strophes printanières de Remy Belleau.

La jeunesse l'égaye et le spectacle des enfants qui s'ébattent, le cœur joyeux, le touche infiniment.

On trouve aussi chez Jean Bury la note sociale : les revendications des malheureux éveillent en lui un écho fraternel et sympathique

Les contrastes sont fréquents chez nos auteurs wallons. À côté de cette émotion douce et de cette générosité vraie, nous rencontrons en lui des œuvres simplement drôles et qui font rire par leur esprit déluré.

Parmi les œuvres si nombreuses de Jean Bury, nous détacherons surtout les recueils qui ont titre *Mohètes èt Pâvions, Fâbites èt Critions, Masinches èt Mohons,* qui renferment des vers délicieux.

Remarquons aussi l'amour jaloux que notre poète professe pour son idiome, amour qu'il pousse souvent jusqu'à introduire dans ses pièces les vieux mots tombés en désuétude et qui ont un savoureux charme archaïque.

Voici de lui une chanson fervente :

A m' vis'

Qwand c'èst qu' l'êreûre mi tchèsse foû di m' bèdrèye,
Dj'a l' coûr était, ca dj' so bin rispwèsé.
Dji veû m' marmot qui, d'vins si p'tit lét, rèy
Èt qui m'arinne po qu' djèl vâye can'dôzer.

Mi feume èst là, mantches trossêyes èt bin frisse;
Èle houke a tåve : on magne come dès råyeûs ;
Adon dji m' mèt' å pus abèye a m' vis' } *bis.*
Èt dji so-st-awoureûs !

Dji n' comprind nin qu' l'ome si plainse di l'ovrèdje
Èt dèye : « Mon Dièw, ni vik'rè-dje måy rintî ! »
A mons qu'i n'åye pièrdou fwèce èt corèdje
Èt qui s' cèrvê seûye div'nou måhaitî !
Mi, qwand dji so quèquès eûres ine sawice,
Dji n' mi d'vèrtih djamåy come dji voreû,
Èt d'vintrinn'mint dji m' di co : « C'èst-a m' vis'
Qui dj' so l' pus awoureûs ! »

. . . .

Dji n' vôreû nin po tot l'årdjint dèl tére
Lèyî la m' vis' èt piède l'awoureûsté.
N'a-t-i nin d' l'ôr divins l' bon caractére ?
Divins l'ovrèdje n'a-t-i nin dèl gaîté ?
Ritchèsse èt glwére ni valèt nin 'ne divise
Qwand l' påy dè coûr ènnè va tot fî dreût.
Si dji moréve tot tarlatant-st-a m' vis',
Dji sèreû-st-awoureûs !

Et maintenant, c'est un poète et un chansonnier d'essence tout à faire rare qui nous requiert.

Joseph Vrindts a donné le jour à plusieurs volumes de vers, *Bouquèt tot fait*, *Påhûles rimês*, qui resteront à côté et sur le même rang que les

œuvres de Nicolas Defrecheux, on peut le dire avec assurance.

Quand parut son premier recueil, un étonnement admiratif l'entoura. C'était comme une fleur rare qui venait de s'épanouir, une fleur dont la beauté discrète et la senteur précieuse éveillaient en nos cœurs de délicates sensations. Un véritable poète de terroir était né à la Wallonie, et le poète fut noblement salué. Sa consécration fut publique.

Joseph Vrindts est incontestablement de tous nos écrivains wallons celui qui possède l'âme la plus essentiellement poétique et surtout, caractéristique wallonne, l'âme la plus rêveusement légendaire.

On trouvera peut-être mes réminiscences lointaines, mais, à la lecture de l'œuvre de Vrindts, je me suis rappelé de vieux, de très vieux et si exquis poètes français dont les voix ont soudainement chanté à mon oreille.

C'est Rutebœuf et sa muse délicieusement dolente, pittoresquement familière; c'est Villon, le Villon des strophes émues qui disent sa foi ingénue et son profond amour pour sa bonne femme de mère et, beaucoup plus proche, tout à côté de nous, c'est Paul Verlaine.

Cette parenté intellectuelle nous fait bien apparaître en Vrindts un écrivain sincère qui célèbre

dans le décor de sa chère province, avec une âme toute neuve, naïve toujours, les éternels sentiments de poésie et d'amour.

Et puis nous notons chez lui l'admiration candide et spontanée qui lui fait chérir tout ce qui l'entoure et lui arrache des accents profondément pénétrants.

Jamais dans son œuvre n'éclatent de sanglots. Parfois, silencieuses et furtives, coulent des larmes. Jamais non plus ne retentissent de bruyants cris de révolte. Sa philosophie déborde d'indulgence et son âme, qui sait la vie et sa tristesse, s'ensevelit dans une noble résignation. Pourtant l'espérance luit, bien faiblement sans doute, mais elle luit, et, à certaines heures, sa pâle clarté le réconforte.

Vrindts est le poète de la résignation. De ses vers se dégage une bonté lénifiante qui fait du bien. Et sa tendresse revêt le caractère d'une douce et très vague mélancolie.

Pas de plaintes grossières, pas de lamentations banales chez notre poète. Mais un charme continuel très intime, une pensée constamment exquise.

Le jour des âmes, comme il songe aux trépassés qui sont là-bas, au cimetière, seuls, délaissés, sans une fleur, sans un souvenir, il rêve :

> Mins l' ci qui d'meûre chal tot dè long,
> Li ci qu' mây pèrsone ni vint r'vèy,

Li ci, mon Diu, qu' tot l' monde roûvêye,
Li timps lî deût bin sonler long !...

Et il va, au long de ses poèmes, nous contant son âme tout entière.

S'adressant au vieux crucifix de sa mère, à cette image de la grande douleur humaine, il a des accents d'une familiarité qui ravit et qui touche :

Vos dîrîz qu'il a co mèye ans,
Tél'mint, vèyez-ve, qu'il èst halcrosse ;
Paûve vî souwé bon Diu, ti hosses,
Come si t'èstahes on djône èfant.

Tous ses poèmes renferment ainsi des trouvailles savoureuses qui charment par leur nouveauté et dont le sentiment sincère enchante.

C'est lui qui dira : *Pus lèdjîre qui l'airdiè* C'est lui aussi qui déclarera :

Lès pus nôbes sintumints
Div'nèt parèys qui l' rôse
Qu'on k'brôye divins sès mains.

C'est lui qui, parlant d'un pauvre enfant malade, aux joues creusées, dit qu'il a *on visèdje come deûs mains djondowes*. Et l'on pourrait ainsi multiplier les citations.

Mais laissons parler le poète :

Li båhèdje dès rôses

Lès magriyètes divins lès prés
Vinît tot a pône di s' mostrer :
Lès fåbites divins lès ramayes
Tchantît lès doûceûrs dè meûs d' may.

Po prinde pårt al fièsse dès oûhês
Èt côper lès fleûrs dè cot'hê,
Lucèye, tote fruzihante di djôye,
Riprindéve tos lès djoûs l' minme vôye.

Avou l' doûce sinteûr dès clawsons,
L'amoûr gruzinéve si tchanson ;
Vos oyîz d'å lon, so lès rôses,
Dès båhes goter djus dès lepes rôses.

Nåhêye dè ramèh'ner lès fleûrs,
So li spès wazon, sins l' voleûr,
Èle s'èdwèrma, nosse binamêye,
Li cwér nåhî, l'åme ènondêye.

L'amoûr, qui k'noh nos s'crèts-mawets,
Ala dîre å bièrdjî d' l'andrwèt :
« L'andje po l'quèle vos donrîz vosse vèye
Èn on bê sondje dimande a v' vèy ».

Adjèni dilé l' bèle èfant,
Li p'tit bièrdjî tot trèfilant
Si clintcha d'zeû s' front, tot binåhe
Dè poleûr î mète ine grosse båhe.

Ossi vite èle si dispièrta,
Mins l' djône mon-cœûr n'èsteût pus la.
Èt l' djônète dèrit, lès tchifes rôses :
« Ah ! qu'il èst doûs, l' båhèdje dès rôses ! »

Mais je ne veux pas terminer cette revue assurément incomplète de nos chansonniers sans vous faire goûter une ravissante chanson du plus parfait de nos écrivains wallons, M. Henri Simon, qui est surtout connu par ses œuvres dramatiques, *li Neûre poye*, *Brique èt Mwèrtî li Bleû-bîh*, *A chaque marihå s' clå.*

M. Simon, qui connaît à merveille toutes les ressources de la langue wallonne, est un maître écrivain et un artiste dans la pleine acception de ces mots. Il ne s'est pas contenté d'écrire des pièces qui resteront au répertoire, il est aussi l'auteur de poèmes charmants qui figureront plus tard dans le florilège de la lyrique wallonne.

On pourra en juger par ces spirituels et charmants couplets :

Lès båhes

On båhèdje, c'èst-on r'ssouvèdje...

Ine båhe, c'èst-ine saqwè d' si bon !...
Vos savez bin la qui dj' vou dîre...
La, sol fossale di vosse minton !...

Vos v' rissètchîz... Djans, n' fez nin l' fîre!...
Ine båhe, c'èst-ine saqwè d' si bon,
La, sol fossale di vosse minton !

Ine båhe, c'est-ine saqwè d' si bon !
Vos savez bin la qui dj' vou dîre...
C'èst so vosse tchife, nozé poyon !...
Po n' rin vèy, sèrez vos påpîres...
Ine båhe, c'èst-ine saqwè d' si bon,
La, so vosse tchife, nozé poyon !

Ine båhe, c'èst-ine saqwè d' si bon !...
Vos savez bin la qui dj' vou dîre...
Èl hanète... Ça fait racatchon...
Ni brèyez nin... Djans, c'èst po rîre...
Ine båhe, c'èst-ine saqwè d' si bon,
Èl hanète, ça fait racatchon !

Ine båhe, c'èst-ine saqwè d' si bon !...
Vos savez bin la qui dj' vou dîre...
So vosse boke... Po ç' côp la dè mons,
Djèl f'reû durer 'ne annêye ètîre...
Ine båhe, c'est-ine saqwè d' si bon,
So vosse boke, binamé poyon !

Ine båhe, c'èst-ine saqwè d' si bon !....
Djans don, Nanète, lèyîz-ve adîre...
Po l's avu turtotes è m' tchanson,
Loukans s' n'a pus nole aute manîre...
Lès båhes, c'èst dès saqwès d' si bon !
Djèls årè turtotes è m' tchanson !...

Jadis, il y a de cela quelque dix ans, florissait à Liège un *Cabaret wallon* qui était comme un parterre radieux où poussait librement, gaîment et follement la chanson wallonne. La foule s'y rendait et là, sur des tréteaux improvisés, des poètes, — c'étaient alors Vrindts, Wesphal, Bury, Bartholomez, — disaient et chantaient leurs œuvres.

Hélas, la vie de ce *Cabaret wallon* fut éphémère et pendant très longtemps les Wallons n'eurent plus de temple de la chanson.

Heureusement voici qu'une joyeuse compagnie de bons chansonniers qui ont nom Louis Lagauche, Joseph Duysenx, André Wynand, Charles Steenebruggen, Jean Lamoureux, Victor Vincent, sous la conduite chaleureuse de M. Guillaume Loncin, ont ressuscité le *Cabaret wallon*. Et voici que la chanson wallonne refleurit.

Parmi ces jeunes chansonniers, il convient de mentionner tout particulièrement MM. Louis Lagauche et Joseph Duysenx, dont bon nombre de couplets sont devenus populaires.

M. Lagauche, qui est le président de la militante société des *Djonnes auteûrs wallons,* a publié un recueil de ses meilleures pièces sous le titre *Â hasârd dèl pène* (1897-1907).

Il y a dans ce recueil, qui comprend environ 70 pièces, de jolis poèmes et des chansons fort

plaisantes. On connaît ses très divertissants commentaires sur notre politique communale.

Comme le fait judicieusement remarquer M. Alphonse Tilkin dans l'excellente préface qu'il a écrite pour le livre de M. Lagauche, celui-ci a hérité de Gustave Thiriart le don de l'à-propos, de la bonne humeur, des trouvailles truculentes, des rencontres de mots pittoresques. Au surplus, son imagination plaisamment déformatrice confère à ses chansons un tour récréatif qui n'a pas tardé à les rendre populaires. On ne sent dans ses œuvres aucun effort ; elles jaillissent spontanément de sa bonne humeur.

Certes on devine parfois dans certaines strophes telle influence de Bartholomez ou de Wesphal. Mais à présent sa personnalité s'est complètement dégagée et ses chansons sont marquées au coin d'une franche originalité.

À côté de ses nombreux couplets drôlatiques, M. Lagauche a écrit de charmantes romances, de vibrantes strophes de revendications wallonnes et aussi quelques poèmes de sentiment qui révèlent une âme délicate et fervente. Les vers émouvants de *Mi bê payis d' Lîdje* devraient être dans la mémoire de tous les Liégeois.

M. Lagauche écrit un wallon très imagé et très expressif.

On pourra en juger par cette chansonnette :

Djôye èt anôyemint

So nosse tére i-n-a 'n sôr di djins
Qui n'ont måy ine eûre d'amûsemint ;
Ossu qwand dj' tome avou cès sôyes,
Come dji m'anôye !
Mins s' 'l-atome qui dj' seûye a k'pagnèye
Avou quéqu' onk qui tchante, qui rèy,
Èt qui n' si fait dèl bîle po rin,
C'èst la qui dj' m'amûse bin !

Sins m' feume dji sèreû-st-awoureûs,
Dji n' so-st-è påy qu'ine fève tot seû,
Mins, si dj'ètind braîre cisse cånôye,
Come dji m'anôye !
Ossu, çoula candje qwand m' wèsène
Mi båhe a picètes, divins 'ne cwène,
Èt qu' nos nos fans dès doûs sièrmints :
C'èst la qui dj' m' amûse bin !

Si, tot pèhant, dj' hape on boyê,
Ine savate, on bon freûd d' cèrvê,
Ou si dji m'atèle ås corôyes,
Come dji m'anôye !
Mins dji pèh'reû minme divins 'ne jate,
Qwand dj'a po k'pagnon mi p'tite plate,
Qui m' mèt' al fièsse di timps-in-timps :
C'èst la qui dj' m' amûse bin !

. . . .

Qwand dji djowe a match, a piquèt,
Po passer l' sîse å cåbarèt,
Ou si dj' pièd' mès çans' a cinq' rôyes.
Çoula m' anôye !
Si, dè contråve, dji djowe al pote
Èt qu' mès camarådes, dji lès p'lote
Tot fant dès frawes a tot moumint,
C'èst la qui dj' m'amûse bin !

Dj'aveû v'nou chal po v' continter,
Mins vèyant bin qui dj' n'a tchanté
Qui d'vant totès robètes di crôye,
Çoula m'anôye !

(*A 'ne saquî èl såle*)

Seûl'mint, por vos, mi p'tite mam'zèle,
Dji vou co bin dîre ine pus bèle,
Al condicion qu' vos volèse bin
Mi d'ner radjoûr po d'main !

M. Joseph Duysenx, qui est en train de conquérir la notoriété, est le digne « planquet » de M. Lagauche. Il n'a pas encore publié de recueil, mais son œuvre est considérable. Il est l'auteur d'un nombre extraordinaire de chansons, dont la plupart commencent à être connues partout.

M. Duysenx, qui est un observateur attentif des mœurs wallonnes, possède une imagination pittoresquement fantaisiste, et son comique jovial et fin

imprègne toutes ses œuvres d'une philosophie de joyeuse humeur et de pleine santé.

C'est un chansonnier spirituel et verveux dont la Wallonie peut attendre beaucoup. C'est aussi un musicien qui, à ses heures, compose des airs ravissants et excellemment appropriés à ses chansons.

Voici quelques couplets sur

Li Martchande di frombâhes

L'osté nos mèt' li coûr è lièsse :
So chaque lèpe, i-n-a-st-on rèspleû !
Li nateûre ètîre èst-al fièsse :
Tot tchante èt rèy : on èst ureûs !
L'oûhê gruzinêye d'èsse binâhe,
Dismètant qui d' tos lès costés
Avâ lès rowes, on ôt tchanter :
« Frombâhes ! »

Li vwès qu' nos èvôye ci mèssèdje
Èst l' cisse d'ine feume qui nos inmans,
Po çou qu'èle apwète on frûtèdje
Ossi hêtî qu'apètihant.
Li pauve come li ci qu'a sès âhes,
Ènnè pout k'mander, sins grands frais,
Quéquès pintes al martchande qui brait :
« Frombâhes ! »

C'èst sovint 'ne brave feume dèl campagne,
Qu'arive dès Ardènes... ou d' pus lon ;
Mins — vinreût-èle minme di l'Èspagne —
On n' l'ôt mây tchanter qu'è walon.
Come tote martchande, èle a mèsâhe
Di si p'tit comerce po viker :
Ossu, brait-èle po s' fé r'marquer :
« Frombâhes ! »

Tot brèyant, l' martchande droûve quéquefèye
Ine boke ossi lâdje qui çoula,
Sovint pus neûre qui dèl duzêye
A câse dès frûts qu'èle avala.
So sès mains, vos n' mètrîz nin 'ne bâhe,
Ca c'èst dès cisses di « congolès »,
Mins 'le tchante todi so çoula près :
« Frombâhes ! »

Quéquefèye, po fé twért a 'ne rivâle,
Èle brait l' pinte a mitant po rin,
Mins s' djournêye ènn' èst nin pus mâle,
Grâce âs « fâs-cous », çoula s' comprint.
Après tot, si minme èle s'ècrâhe
Avou çou qu'èle nos pout flouwer,
Èle li wangne bin rin qu'a tchanter :
« Frombâhes ! »

Mais il faut savoir se borner. J'aurais voulu vous parler encore de bon nombre de chansonniers

wallons. L'heure impitoyable est là qui me rappelle à la mesure.

En terminant je forme le vœu de voir prospérer le nouveau *Cabaret wallon*. Honneur à ceux qui en ont eu la louable initiative !

Olympe Gilbart

CONCOURS DE 1906

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

À la liste parue dans l'Annuaire de 1908, n° 21, p. 28, ajouter :

10e Concours. *Toponymie.* — Médaille d'or à M. Émile Dony, pour sa *Toponymie de la commune de Forges-lez-Chimay.*

CONCOURS DE 1907

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

8e Concours. *Glossaire d'un village.* — Médaille d'or à M. Auguste Lurquin, pour son *Glossaire de Fosses-lez-Namur.*

Médaille d'or (hors concours) à M. l'abbé Joseph Bastin pour son *Complément du Glossaire de Faymonville* (Prusse rhénane).

Mention honorable à M. Alexis Minders, pour son *Glossaire de Dour et de Sirault* (Hainaut).

10e Concours. *Vocabulaire technologique.* Mention honorable à M. Édouard Monseur, de

Beaufays, pour son *Vocabulaire de l'apiculteur.*

Idem, à M. Jean Franck, de Dison, pour son *Vocabulaire de l'imprimeur.*

Idem, à M. Laurent Colinet, de Liège, pour son *Vocabulaire du tapissier-garnisseur.*

Idem (hors concours), au même, pour son *Vocabulaire du brossier.*

11e Concours. *Toponymie.* — Médaille d'argent et récompense exceptionnelle de cent francs à MM. Jean Lejeune, Edmond Jacquemotte et Édouard Monseur, pour leur *Glossaire toponymique de Beaufays.*

12e Concours. *Recueil de mots nouveaux.* — Mention honorable à M. Laurent Colinet, pour son recueil.

Idem, à M. Jean Franck, pour son recueil.

16e Concours. *Étude descriptive.* — Mention honorable (avec impression) à M. Joseph Duysenx, de Liège, pour sa *Complainte d'ine vève ôrlodje.*

17e Concours. *Récit assez étendu.* — Mention honorable hors concours (avec impression partielle) à M. Arthur Xhignesse, de Liège, pour ses *Foyous po l' vint.*

Idem, au même, pour ses *Flâwes contes.*

Idem, au même, pour *Ine tote pitite trote.*

18e Concours. *Fable, monologue, récit peu étendu.* — Mention honorable (sans impression), à M. Joseph Fournal, de Dison, pour *Âtoû dèl cinse.*

19e Concours. *Pièce lyrique.* — Mention honorable (avec impression), à M. Émile Wiket, de Liège, pour *Li s'crèt-mawèt.*

Idem, à M. H (....?) Lejeune [1], pour *A molin.*

Idem, à M. Henri Gaillard, de Neuville-sous-Huy, pour *Li vî bribeû.*

Mention honorable (sans impression), à M. Joseph Herpin, de Liège, pour *Wice vas-se don ?*

20e Concours. *Crâmignon.* — Résultats négatifs.

21e Concours. *Pasquèye.* — Résultats négatifs.

22e Concours. *Recueil de poésies présentant un caractère d'unité* — Résultats négatifs.

23e Concours. *Traduction ou adaptation.* — Mention honorable (avec impression) à M. Arthur Xhignesse, pour *Lès mwètès foyes.*

Idem, au même, pour sa traduction de pièces de Roumanille.

24e Concours. *Scène populaire dialoguée.* — Résultats négatifs.

25e Concours. *Pièce en un acte.* — Mention honorable (sans impression) à M. Jean Lejeune, dit Jean Lamoureux, de Herstal, pour *Li p'tite malâde.*

26e Concours. *Pièce en plusieurs actes.* — Résultats négatifs.

---

(1) M. H. Lejeune est prié de nous faire connaître son adresse.

CONCOURS DE 1908

La Société a reçu 167 pièces :

10e Concours. *Vocabulaire technologique.* — 1. Vocabulaire wallon-français des gens de loi. [*Archives* n° 413.]

Jury : MM. A. Doutrepont, H. Simon et Jos. Remouchamps, *rapporteur.*

11e Concours. *Toponymie.* — 1. Glossaire toponymique de la commune d'Ayeneux. [*Archives* n° 413 bis.]

Jury : MM. N. Lequarré, A. Doutrepont et J. Feller, *rapporteur.*

12e Concours. *Recueil de mots nouveaux.* — 1. Devise : I div'nèt râres. — 2. Devise : Qwèrez, vos troûverez. — 3. Recueil de proverbes montois. [*Archives* 414-415 bis.]

Jury : MM. A. Doutrepont, J. Haust et J. Feller, *rapporteur.*

16e Concours. *Étude descriptive.* — 1. Noyé l'poyou, Mâgonète èt Djèna. — 2. Lès djamas dès Walons d' Lîdje. — 3. Lètes al binamêye. — 4. On concours di coqs a Leffe. — 5. Vèye mame. — 6. Fâs prétimps. — 7. Novê prétimps. — 8. Vèsprêye. — 9. Meûs d' Mâs'. —

10. Djalèye. — 11. In-âbe. — 12. Keûhisté. — 13. Tot loukant. — 14. Divises di pôrçulinne. — 15. Feûs d' rîmês. — 16. Porminådereyes. — 17. Trèvèyas. — 18. Li p'tit botique. — 19. Po lès rikètes. — 20. C'èst l' fièsse. — 21. Lawtéyeriye. [*Archives* nos 416-436.]

Jury : MM. Jos. Defrecheux, F. Mélotte et L Parmentier, *rapporteur*.

17e Concours. *Récit assez étendu*. — 1. Mâlès èscuses. — 2. Lètes d'on payîsan. — 3. Inmêye, todi inmêye. — 4. Dièrinne djodjowe. — 5. Djôye èt pônes. — 6. Pauve pitit Paul. — 7. Ramèh'nêyès pautes. — 8. Ganeler bèlemint. — 9. Li marièdje. — 10. Lès scriyeûs walons. — 11 Djåspinerèyes. [*Archives* nos 437-447.]

Jury : MM. Gilbart, Pecqueur et Semertier, *rapporteur*.

18e Concours. *Fable, petit conte, monologue, etc.* — 1. Fåv...ètes. — 2. Lètes di hanteûs. — 3. Fåves... qui po-z-assoti. — 4. Essais de vers de 11 syllabes. — 5. Essais de vers de 9 syllabes. — 6 Lètes sins wåde èt sins câde. — 7. On sondje. — 8. Consèys d'ine feume marièye — 9. So l' train. — 10. Floris papîs. — 11. Disclôse lète. — 12. Qwand on vout hanter. — 13. Po l' djoû d' nosse marièdje. —

14. Noyé. — 15. Li boneûr. — 16. Po l' dîmègne di fièsse. — 17. Nèni, savez ! — 18. On bè moumint. — 19. Sonèt a m' coumère. — 20. Li crapaude èt lès deûs galants. — 21. Plaindans-lès. — 22. Ni comprinds-se nin çou qu' c'èst d'ine mére ? — 23. Rik'mandâcions. 24. L'èrculot. — 25. Lînâ l' bârbou. [*Archives* nso 448-472.]

Jury : MM. Tilkin, Vrindts et Chauvin, *rapporteur*.

19e Concours. *Pièce lyrique en général.* — 1. Vinez !... — 2. Pitite aubâde. — 3. Vès l' passé. — 4. Vos 'nnè d'vez conv'ni. — 5. Quî vout trop' n'a rin. — 6. Lès grogn'tâs. — 7. Quéquès sòrs di djins. — 8. Magriyète. — 9. Côu qu' dji vwèreû-t-èsse. — 10. L'imbaras d'on lot. — 11. Dj'inme mìs Djihène qui tot çoula. — 12. Mi plaisìr. — 13. Wice vas-se? 14. Broûle-coûr. — 15. I n' fât mây roûvî. — 16. Si r'pwèser. — 17. On drole. — 18. Iviér.— 19. Al nut'. — 20. Tchansons por mi. — 21. Kitèyeû d' lègne. — 22. Tot seû. — 23. Deûs hil'tès dèl pitite sôr. — 24. On pô d'astème. — 25. Mès p'tits oûhês. — 26. Misére. — 27. Idìle. — 28. Li vîle coulêye. — 29. Li vîle rouwale. — 30. L'avez-ve roûvî ? — 31. Dji m' plaîhîve mìs. — 32 Li p'tit scolî. — 33.

Disseûlé. — 34. Mès p'tits èfants, n' djouwez nin avou l' feû. — 35. Po-z-aprinde on pô dè walon. — 36. Vèye crapaude. — 37. Hossans-nos. — 38. Contintemint. — 39. On pleûre, on rèy. [*Archives* n°s 473-511.]

Jury : MM. Gilbart, Pecqueur et Maréchal, *rapporteur*.

20e Concours. *Crâmignon*. — 1. Ombâde. — 2. Poqwè ? — 3. Bès moumints. — 4. Sot crâmignon. — 5. Il a plou d'ssus. — 6. Li fiyon d' l'awous'. — 7. Âs djônès. — 8. L'èfant èt s' pâpâ. — 9. Li fièsse. — 10. Lès aubâdes a Djôdjè. [*Archives* n°s 512-521.]

Jury : Les mêmes.

21e Concours. *Pasquèye*. — 1. À d'fait' di l'Acadèmèye. — 2. Sote pasquèye. — 3. Pasquèye po qu'on nos spanihe. — 4. Lès p'titès djins. — 5. Lès bastâs. — 6. Lès ex-sôdârds. [*Archives* n°s 522-527.]

Jury : Les mêmes.

22e Concours. *Recueil de poésies présentant un caractère d'unité*. — 1. Dizos lès bèlès îmâdjes. — 2. Seûrès d'vises. — 3. Avâ Lîdje. — 4. Lès rotches. — 5. Cognes di bribeûs. — 6. L'âme dès tot p'tits. — 7. Plinte Campène. — 8. Eûres di pây. — 9. D'rènants saqwès. — 10. Dolinces. — 11. Sonèteriyes. — 12. Vî-

serèyes. — 13. Lès pårlers walons. — 14. Hinêyes d'ansène. — 15. Misére. — 16. Èl horote. — 17. Rîmès d' bwès. [*Archives* nos 528-544.]

Jury : MM. Michel, Parmentier et Roger, *rapporteur*.

23e Concours. *Traduction, imitation ou adaptation d'une œuvre originale en langue étrangère.* — 1. Djoyeûs mèssèdjes. — 2. Paul Louis Courier a s' cusène. — 3. Lès galavales. — 4. Roûvièdje du lès pauves. — 5. Lès deûs cåbarèts. — 6. Il y a de grands soirs, etc. — 7. La Voulzie et la Fermière. — 8. Li Crapaud. — 9. La mort de Jésus. — 10. Clément Marot. — 11. Saqwantès p'titès bièsses. — 12. Li soris dè fond. — 13. Longfellow. [*Archives* nos 545-557.]

Jury : MM. Doutrepont, Parmentier et Feller, *rapporteur*.

24e Concours. *Scène populaire dialoguée.* — 1. Halcrosse. — 2. Deûs qwåtrussons. — 3. Èl monumint Antwane Clesse. — 4. Èmon l' comissaire. — 5. In-ètéremint. — 6. Solo. [*Archives* nos 558-563.]

Jury : MM. Simon, Vrindts et Tilkin, *rapporteur*.

25e Concours. *Pièce en un acte.* — 1. Li galant d'a Rôsine. — 2. Mais l' coûr djåsa... — 3. Lès

èsclâves. — 4. Vîreûs. — 5. Djòsèf Bazin. [*Archives* n°s 564-568.]

Jury : MM. Dory, Simon, Tilkin et Semertier, *rapporteur*.

26e Concours. *Pièce en plusieurs actes*. — 1. Cœûr dé mère. — 2. Come ès' grand-pére. — 3. Li blanke feume. — 4. Li mèyeû dès pârtis. — 5. Après l' pleûve li bia timps. — 6. Lès cuseunes Lôneû. — 7. Li r'pinti d'ine sòlèye. — 8. Marèye-Bâre. — 9. Matante Nanète. [*Archives* n°s 569-577.]

Jury : MM. Dory, Feller, Roger, Simon et Gilbart, *rapporteur*.

CONCOURS DE 1908

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

10e Concours. *Vocabulaire technologique*. — Conclusions négatives.

11e Concours. *Toponymie*. — Médaille de vermeil et récompense exceptionnelle de cent francs à M. Jean Lejeune, de Jupille, pour sa *Toponymie de la commune d'Ayeneux*.

12e Concours. *Recueil de mots nouveaux*. — Mention honorable (avec impression partielle

dans le rapport) à M. Alphonse Gillard, de Seraing, pour son recueil.

Mention honorable (avec impression partielle) à M. Fernand Verquin, de Mons, pour son recueil de proverbes montois.

Idem, à M. Jean Franck, de Dison, pour son recueil de mots nouveaux.

16e Concours. *Étude descriptive.* — Mention honorable (avec impression) à M. Jean Franck, de Dison, pour *Noyé l' poyou, Mâgonète èt Djèna.*

Idem, à M. Guillaume Moers, de Verviers, pour *Lètes al binamêye.*

Idem, à M. Arthur Xhignesse, de Liège, pour *Vèye mame.*

17e Concours. *Récit assez étendu.* — Mention honorable (avec impression) à M. Arthur Xhignesse, pour *Lès scriyeûs walons.*

Mention honorable (sans impression) au même, pour *Li Marièdje.*

18e Concours. *Fable, petit conte, monologue, etc.* — Mention honorable (sans impression) à M. Arthur Xhignesse, pour *Consèys d'ine feume mariêye.*

Idem, au même, pour *Floris papîs.*

Idem, à M. Jean Lejeune, dit Lamoureux, de Herstal, pour *Li crapaude èt lès deûs galants.*

19e Concours. *Pièce lyrique en général.* — Mention honorable (avec impression) à M. Joseph Fournal, de Dison, pour *Quî vout trop' n'a rin.*

Idem, à M. Victor Vincent, de Liège, pour *Quéquès sôrs di djins.*

Idem, à M. Antoine Rigali, de Liège, pour *Mi plaisir.*

Idem, à M. Hubert Thuillier, de Liège, pour *Li vîle rouwale.*

Idem, à M. Arthur Xhignesse, pour *Si r'pwèser.*

Idem, au même, pour *Al nut'.*

Mention honorable (sans impression) au même, pour *Kitèyeû d' lègne.*

Idem, au même, pour *Hossans-nos.*

Idem, à M. Robert Boxus, de Villers-le-Bouillet, pour *Vinez !*

Idem, à M. Fernand Verquin, de Mons, pour *Misére.*

Idem, à M. Hubert Thuillier, pour *Li vîle coulêye.*

Idem, à M. Antoine Rigali, pour *Dji m' plaîhîve mîs.*

20e Concours. *Crâmignon.* — Mention honorable (avec impression) à M. François Dehin, de Liège, pour *Lès aubâdes a Djôdjè.*

Idem, à M. Arthur Xhignesse, pour *Il a plou d'ssus.*

Mention honorable (sans impression), au même, pour *Sot crâmignon*.

Idem, au même, pour *Li fiyon d' l'awous'*.

21e Concours. *Pasquêye.* — Mention honorable (avec impression) à M. Fernand Verquin, de Mons, pour *Lès Ex-sôdârds*.

22e Concours. *Recueil de poésies présentant un caractère d'unité.* — Mention honorable (avec impression partielle) à M. Henri Gaillard, de Neuville-sous-Huy, pour *Viserèyes*.

Mention honorable (sans impression) à M. Arthur Xhignesse pour *Lès Rotches*.

Idem, à M. Alphonse Sacotte, de Vedrin, pour *Sonèterives*.

23e Concours. *Traduction ou adaptation d'une œuvre originale en langue étrangère.* — Mention honorable (avec impression) à M. Arthur Xhignesse pour *Lète di Paul-Louwis Courier a s' cusène*.

Idem, au même, pour *Lès deûs câbarèts*.

Idem, au même, pour *Li Crapaud*.

Idem, au même, pour *Saqwantès p'titès bièsses*.

Mention honorable (avec impression partielle) au même, pour « Il y a de grands soirs... »

24e Concours. *Scène populaire dialoguée.* — Conclusions négatives.

25e Concours. *Pièce en un acte.* — Conclusions négatives.

26e Concours. *Pièce en plusieurs actes* — Médaille d'or de cent francs et récompense exceptionnelle de cent cinquante francs à M. Alphonse Tilkin, de Liège, pour *Matante Nanète.*

Médaille d'argent et récompense exceptionnelle de cinquante francs à M. Arille Carlier, de Monceau-sur-Sambre, pour *Come ès' grand-pére.*

Médaille d'argent et récompense exceptionnelle de cinquante francs à M. Godefroid Halleux, de Liège, pour *Marèye-Bâre.*

Mention honorable (sans impression) au même, *Li mèyeû dès pârtis.*

Idem, à M. François Dehin, de Liège, pour *Lès cuseunes Lôneû.*

Idem, à M. Adelin Lebrun, de Dinant, pour *Après l' pleûve li bia timps.*

CONCOURS DE 1909

PROGRAMME

Histoire et Philologie

1er Concours. — Une étude sur les règlements, les us et coutumes de l'une des anciennes corporations de la Wallonie, d'après des documents authentiques [1].

L'auteur devra, autant que possible, expliquer les termes spéciaux employés dans les pièces officielles ou dans l'usage commun et remonter à leur origine; dire s'ils sont restés en vogue dans le langage de l'industrie moderne et dans quelles localités ; rassembler les faits historiques relatifs à la corporation que l'on aura en vue ; comparer brièvement son organisation à celle de la même corporation dans d'autres villes.

2e Concours. — Histoire (d'un genre ou d'une époque) de la littérature wallonne.

---

[1] La Société a déjà publié des études de ce genre sur les corporations des Tanneurs, des Drapiers, des Merciers et des Vignerons du pays de Liège.

Par exemple : l'histoire de la chanson ; — du théâtre ; — de la langue wallonne et de ses productions avant le XVIIe siècle ; — de la littérature au XVIIe et au XVIIIe siècle ; etc.

3e Concours. — Étude bibliographique sur les ouvrages wallons ou relatifs au wallon.

Au choix, un genre depuis les origines jusqu'à nos jours, — ou tous les genres pendant une période déterminée.

4e Concours. — Étude bio-bibliographique sur un auteur wallon décédé.

On trouvera des modèles dans la collection de nos *Annuaires*. — Pour les 3e et 4e Concours, suivre dans la rédaction des notices bibliographiques, les règles adoptées pour la *Bibliographie wallonne* (voyez *Ann.* **19**, pp. 137-140).

5e Concours. — Chrestomathie des œuvres liégeoises des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, jusqu'à Nicolas Defrecheux.

6e Concours. — Étude de phonétique.

Au choix, étude d'un groupe de faits à travers la Wallonie, — ou phonétique complète d'un village ou d'une région à déterminer.

7e Concours. — Étude de morphologie (conjugaison [1]), dérivation, suffixes, préfixes).

---

(1) A l'exclusion de la région de Liège, qui est suffisamment connue.

Au choix, étude d'un groupe de faits à travers la Wallonie, — ou morphologie complète d'un village ou d'une région déterminée.

8e Concours. — Étude de syntaxe [1].

Au choix, étude d'un groupe de faits à travers la Wallonie, — ou syntaxe complète d'un village ou d'une région déterminée.

9e Concours. — Glossaire d'un village ou d'une région déterminée.

10e Concours. — Vocabulaire d'une section déterminée de l'histoire naturelle [2].

11e Concours. — Vocabulaire technologique de l'une des branches de l'activité humaine [3].

Procéder de préférence par description détaillée, en français ou en wallon, de façon que le vocabulaire proprement dit serve de table. Voyez des spécimens de cette méthode dans le *Bulletin du Dictionnaire wallon* (1906-1909).

---

(1) A l'exclusion de la région de Liège, qui est suffisamment connue.

(2) A l'exclusion du règne animal, dont le vocabulaire a paru au *Bulletin*.

(3) La Société a déjà publié une cinquantaine de ces vocabulaires technologiques; on en trouve le détail dans la *Table générale systématique des publications de la Société*, 1856-1906, qui forme le tome 47 du *Bulletin*. (Liège, Vaillant-Carmanne, 1907 ; prix, 3 francs). — La Société désirerait notamment recevoir les vocabulaires des vignerons et des caviers, des gens de loi, des débardeurs (*bouteûs foû*), des potiers d'étain, des fondeurs de cuivre et le vocabulaire wallon de la numismatique.

12e Concours. — Toponymie d'une commune ou d'une région déterminée [1].

13e Concours. — Recueil de mots qui ne figurent pas dans les dictionnaires et vocabulaires imprimés. (Une centaine d'articles suffit).

14e Concours. — Recueil d'étymologies nouvelles.

Dans ces divers glossaires, distinguer l'apport nouveau : citer les sources imprimées, manuscrites ou orales; faire, autant que possible, l'histoire du mot. Les concurrents sont tenus de travailler *sur fiches de papier ordinaire.*

15e Concours. — Étude critique sur la versification wallonne.

16e Concours. — Étude sur le progrès ou la décroissance de l'emploi du wallon dans un village déterminé.

1er PRIX pour chacun des concours ci-dessus : Diplôme de médaille d'or et récompense d'au moins cent francs.

---

[1] La Société a déjà publié le *Glossaire toponymique de Francorchamps* (*Bulletin*, t. 46), celui de *Jupille* (t. 49) et celui de *Forges-lez-Chimay* (t. 51). Les concurrents sont invités à consulter ces œuvres et à suivre les conseils qui leur sont donnés dans le *Bulletin du Dictionnaire*, IIe année (1907), p. 1-18.

Littérature

17e Concours. — Étude descriptive (prose ou vers) : portrait, type populaire, tableau de mœurs, mon village, etc.

18e Concours. — Récit assez étendu (prose ou vers) : conte, légende, nouvelle ou roman, récit historique ou épique.

19e Concours. — Fable, petit conte, monologue, etc. (prose ou vers).

20e Concours. — Pièce lyrique en général : ode, romance, chanson, etc.

21e Concours. — *Crâmignon.*

22e Concours. — *Pasquèye* (poésie satirique).

23e Concours. — Recueil de poésies *présentant un caractère d'unité.*

24e Concours. — Traduction, imitation ou adaptation d'une œuvre originale en langue étrangère.

La traduction doit être faite directement *sur l'œuvre originale*. Si l'original est de courte étendue, les auteurs sont tenus de le joindre à leur traduction : en tout cas, sous peine d'exclusion, ils doivent donner des indications exactes pour que le jury puisse trouver sans peine l'œuvre qui a servi de modèle.

25e Concours. — Scène populaire dialoguée (prose ou vers).

26e Concours. — Pièce en un acte (prose ou vers).

27e Concours. — Pièce en plusieurs actes (prose ou vers).

1er PRIX. — Diplôme de médaille d'or et récompense d'au moins cent francs pour le 23e et pour le 27e concours. Médaille de vermeil pour chacun des autres.

Remarques. 1. Dans tous les concours, *vers et prose seront jugés séparément.* — 2. La musique accompagnant les crâmignons, chansons ou romances, fera l'objet d'un concours musical spécial. La Société se charge de répandre le crâmignon couronné dans les fêtes de paroisses.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

En vertu de l'article 24 des Statuts, la Société fait imprimer les pièces *couronnées* dans les concours et celles des pièces *mentionnées* qui méritent cette distinction. En vertu de l'article 24, ces pièces deviennent sa propriété.

L'auteur d'une œuvre insérée au *Bulletin* reçoit cinquante tirages à part. S'il désire en recevoir davantage, il est prié d'en avertir l'imprimeur *avant l'impression* et de s'entendre avec lui pour les conditions.

Les manuscrits envoyés à la Société restent sa propriété. **Ils ne seront jamais rendus, même pour être recopiés.** Les auteurs sont donc invités à en tenir un double.

Pour chaque concours, sur la proposition du jury, la Société pourra décerner : 1° des *seconds prix* (médailles d'argent) : — 2° des *mentions honorables* (médailles de

bronze), *avec impression* totale ou partielle de la pièce mentionnée, ou *sans impression*.

Tout premier ou second prix donne droit à un exemplaire du *Bulletin* contenant la pièce couronnée.

Les concurrents indiqueront sur le billet cacheté, joint aux pièces qu'ils envoient, s'ils s'opposent à son ouverture, au cas où ils n'obtiendraient qu'une mention honorable. À défaut de cette indication, tous les billets cachetés joints aux pièces qui obtiennent la mention honorable seront indistinctement ouverts. Si l'auteur ne se fait pas connaître, la Société statue.

La Société exige, **sous peine d'exclusion des concours**, que les concurrents fassent connaître si les sujets qu'ils ont traités sont complètement de leur invention. Dans le cas contraire, ils désigneront leur source.

Ils sont instamment priés d'indiquer exactement l'édition et les pages des livres auxquels ils empruntent des citations. Ils voudront bien aussi désigner les dépôts où sont conservés les manuscrits consultés. Les auteurs sont invités à rédiger les notices bibliographiques de tous les ouvrages cités, en suivant les règles adoptées pour la *Bibliographie wallonne* (voyez *Ann.* **19**, pp. 138-140).

Ils sont tenus de se conformer aux règles d'orthographe de la Société.

Ils doivent adopter un **format de grandeur moyenne**, par exemple celui du cahier de classe, laisser une marge suffisante, écrire très lisiblement et seulement au recto des pages.

La Société engage les concurrents à lire dans ses *Bulletins* antérieurs les mémoires analogues aux leurs et

les rapports relatifs à la question qu'ils veulent traiter. Le tome **47** du *Bulletin* donne l'inventaire de tout ce que la Société a publié (jusqu'à 1906) sur tous les sujets.

Les pièces devront être adressées, franches de port au Secrétaire de la Société, rue Fond-Pirette, 75, à Liège, **avant le 1[er] décembre 1909. Les plis insuffisamment affranchis seront refusés.** L'auteur désignera sur l'enveloppe le concours auquel il destine son œuvre. Chaque envoi ne pourra contenir qu'une seule œuvre.

Les pièces ne porteront aucune indication qui puisse faire connaître les auteurs. Ceux-ci joindront à leur manuscrit un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse et portant, **à l'intérieur et à l'extérieur**, une **courte** devise répétée en tête du manuscrit.

Les billets joints aux pièces qui n'auraient obtenu aucune distinction, seront brûlés en séance de la Société, immédiatement après la proclamation des décisions des jurys.

Liège, le 25 janvier 1909.

Le Secrétaire,
JEAN HAUST

Le Président,
N. LEQUARRÉ

RAPPORT DU BIBLIOTHECAIRE

SUR LES

Accroissements de la Bibliothèque en 1908

Présenté a la séance ordinaire du 14 juin 1909

La Bibliothèque s'est accrue en 1908 d'un total de 481 n^os^. C'est un peu moins du quart des accroissements de l'an dernier. Mais on se souvient qu'au cours des deux exercices précédents, on s'était attaché à compléter les collections pour les années antérieures : la moisson a été si copieuse que les recherches rétrospectives sont désormais des plus limitées.

Les différentes collections spéciales, journaux, placards, ouvrages musicaux, se sont accrues régulièrement de ce qui était publié dans les diverses régions de la Wallonie Les publications relatives au wallon ou écrites en wallon entrent dans le total pour environ 250 n^os^, et les ouvrages de philologie romane ou germanique, pour 67 n^os^.

La Société nationale des Antiquaires de France a bien voulu, par l'envoi gracieux de plusieurs volumes, compléter notre collection de ses publi-

cations. M. Eug. Monseur a offert ce qui manquait aux livraisons du *Bulletin de Folklore*. Notre Société est entrée en relations confraternelles avec l'Académie Flamande et avec plusieurs de ses membres les plus distingués, ce qui nous a valu, par voie d'échange ou de dons, maints ouvrages particulièrement précieux pour notre section philologique.

Parmi les donateurs réguliers, nous devons une mention spéciale à notre Vice-Président, M. Victor Chauvin, qui nous apporte à chaque séance une moisson de brochures, plaquettes, journaux, découpures et documents divers.

Le livre des entrées dans la Bibliothèque a enregistré cette année les envois de nombreuses personnes à qui la Société, lors de nos communications mensuelles, a voté de chaleureux remerciements. Nous nous faisons un devoir de citer nominativement ces généreux donateurs en leur manifestant à nouveau la gratitude de la Société :

L'Administration communale de Nivelles,
M. l'abbé J. Bastin,
MM. Louis Bodart,
J. Boinem,
Antoine Bouhon,
Victor Chauvin,
Laurent Colinet,
MM. Lucien Colson,
Oscar Colson,
Le Comité du Monument Defrecheux,
MM. Jules Delhaize,
J.-E. Demarteau,
Émile Dony,
I. Dory,

MM. Aug. Doutrepont,
A. Drumaux,
Louis Dufrane,
Jules Feller,
Edw. Gailliard,
R. P. A. Grignard, S. J.,
Joseph Halleux,
Jean Haust,
Léon Jeunehomme,
Ernest Jopken,
Nic. Lequarré,
Jules Leruth,
Ern. Matthieu,

MM. J. Nolte,
Frans Olyff,
P.-P. Pinet,
H. Pirenne,
Ed. Poncelet,
J.-M. Remouchamps,
Chanoine Roland,
Ch. Semertier,
Gaston Talaupe,
Alph. Tilkin,
Eug. Ulrix,
Georges Willame,
Leo Zeliqzon.

La liste de nos donateurs comptait l'an dernier 35 noms. Elle en compte 40 cette année. C'est dire que les sympathies dont jouit notre Bibliothèque ne font que s'accroître dans le public wallon.

La Société s'en réjouira avec nous. Il lui est permis d'insister sur l'utilité de cette attention publique en faveur d'une institution pour laquelle elle s'est imposé de tout temps de lourds sacrifices, et qui est la seule à recueillir une documentation indispensable tant aux études de philologie romane qu'à l'histoire de la littérature nationale.

Le Bibliothécaire,
Oscar Colson

BIBLIOTHÈQUE

de philologie et de littérature

WALLONNE

Sous ce titre, la Société va inaugurer prochainement une nouvelle collection de publications, qui aura le format du *Bulletin* et ne sera astreinte à aucune périodicité régulière.

Cette collection sera réservée à la publication de travaux dus aux membres de la Société, à quelque titre qu'ils en fassent partie.

Elle comprendra notamment des éditions ou rééditions critiques d'anciens textes wallons ; des études de lexicologie et de grammaire ; des mémoires sur l'orthographe, la prononciation, la versification, la toponymie, l'onomastique ; des chrestomathies et anthologies littéraires ou dialectales ; des bibliographies ; des recherches d'histoire littéraire ; la réédition d'œuvres consacrées, dues à des auteurs éminents.

Tout mémoire présenté sera examiné par une Commission de trois membres, désignés par la Société. Chacun de ceux-ci présentera un rapport justificatif de son appréciation.

L'avis favorable de deux membres suffira pour l'admission du mémoire. Si un mémoire est reçu à correction, le même jury examinera, dans les

mêmes conditions que ci-dessus, le travail modifié. Les rapports seront publiés dans l'*Annuaire*.

Le tirage ordinaire des volumes de la collection sera de cinq cents exemplaires. L'auteur aura droit à cent exemplaires et pourra obtenir un supplément de tirage à prix réduit. Ce tirage devra être conforme au tirage principal et notamment porter le titre de la collection et la marque de la Société.

En raison de son caractère spécial, cette collection ne fait pas partie des publications ordinaires de la Société. Toutefois les membres affiliés pourront en obtenir un exemplaire avec une réduction de 50 °/₀ sur les prix marqués.

En vue de la propagande, *tous les membres recevront gratis les deux premiers tomes.*

Le n° 1 — comprenant les *Noëls wallons*, édition complète et précédée d'une étude par M. Auguste Doutrepont, professeur de philologie romane à l'Université de Liège — est actuellement sous presse et sera distribué vers le mois d'octobre. On trouvera ci-après le rapport du jury chargé d'examiner cette œuvre remarquable. Le n° 2 sera consacré à une édition critique, par M. Oscar Grojean, de la célèbre *pasquèye* sur les *Êwes di Tongue.*

Nul doute que la **Bibliothèque de philologie et de littérature wallonne** ne soit bien accueillie de tous ceux qui, en Belgique et à l'étranger, s'intéressent à l'étude de nos dialectes romans.

RAPPORT

SUR LES

« NOËLS WALLONS »

de M. Auguste DOUTREPONT

L'ouvrage soumis à la Société, et qui est dû à notre collègue M. Aug. Doutrepont, a été examiné personnellement et successivement par les membres du jury. Comme il n'a donné lieu à aucune critique, nous estimons devoir déposer un seul rapport, reflétant notre opinion commune.

Le succès considérable et prolongé que le public a fait au Recueil publié en 1888, a engagé M. Doutrepont à continuer ses recherches dans cet intéressant domaine de la poésie populaire. Il en revient avec une ample moisson : grâce à d'heureuses trouvailles personnelles, grâce à des communications obligeantes, ses textes se sont améliorés et complétés, et leur nombre, d'abord réduit à 15, s'est élevé jusqu'à 25. La première édition s'adressait surtout aux dialectologues. La nouvelle satisfera toutes les personnes qui voudront se renseigner

sur la matière, quel que soit le point de vue spécial qui les intéresse.

Dans des chapitres séparés, l'auteur a étudié les usages et croyances populaires dans les Noëls, dégagé le thème principal avec son caractère dramatique, reconnu la valeur cyclique de ces chansons; il a ensuite dressé devant nous les divers personnages ; il a étudié la métrique des poèmes, recherché l'origine de ces productions intéressantes; enfin, il a réuni à pied d'œuvre les matériaux d'une étude sur la grammaire et le vocabulaire des textes, dont il donne, dans sa seconde partie, l'édition critique mise en rapports étroits avec la documentation actuelle.

Dans l'esprit de l'auteur, le travail doit être complété par une étude spéciale de la musique des Chansons. Sur le conseil de l'un de nous, à qui il avait d'abord voulu confier cette tâche, M. Doutrepont s'est adressé à M. Ernest Closson, Conservateur-adjoint du Musée instrumental au Conservatoire royal de musique de Bruxelles. M. Closson est un spécialiste érudit, à la fois artiste et musicologue. Le chapitre qui lui est réservé sera donc parfaitement à la hauteur de l'œuvre de notre collègue.

L'opinion du jury sur cette œuvre est entièrement favorable. Nous estimons que l'ouvrage de

M. Doutrepont répond aux conditions de l'érudition la plus méticuleuse comme à celles de la critique littéraire la plus attentive et la plus avisée. Les diverses études y sont conduites avec méthode, les déductions s'y poursuivent sans malaise, toutes les conclusions qui ont paru possibles sont tirées logiquement, exprimées avec mesure et netteté. C'est un travail remarquable, — et ajoutons qu'on l'aimera. L'œuvre, en effet, témoigne d'un goût sincère et en même temps d'un grand respect pour les naïves efflorescences d'une littérature en quelque sorte spontanée, qui orna la vie de nos pères, et dont nos fils, peut-être, se reprendront à aimer le charme ingénu et le pittoresque inimitable.

Pour tous ces motifs — de raison et de sentiment, — nous proposons à la Société de publier l'ouvrage de M. Doutrepont ; et nous avons la conviction fondée que cette publication est de celles qui feront le plus honneur à notre Société.

Le Jury.

Charles Semertier,
Henri Simon,
Oscar Colson, *rapporteur.*

Liège, le 10 mai 1909.

À propos d'une « Académie wallonne » [1]

La question « Académie wallonne » n'est pas posée d'hier et, pour ceux qui pouvaient encore l'ignorer, une récente polémique a dû les édifier. Plus d'un champion est entré dans la lice : la joûte fut même ardente entre certains ; leur lance n'était sans doute qu'une pacifique plume de journaliste ; mais on sait que ce petit instrument, une fois qu'on l'a plongé dans l'encre politique, porte souvent de cuisantes piqûres, et l'on a vu tel chevaleresque défenseur de notre cause assimilé, dans la violence des défis, à un prosaïque garde-champêtre.

La *Société de Littérature wallonne*, cause involontaire du conflit, attaquée ou défendue avec une égale ardeur, s'est abstenue d'intervenir officiellement dans la lutte et s'est bornée d'abord à compter les coups. Doit-elle persévérer dans cette attitude passive ? Ou plutôt ne se doit-elle pas à elle-même, ne doit-elle pas au public de dire à son tour sa

[1] Lecture faite à la séance du 14 juin 1909.

pensée actuelle, ses désirs, ses ambitions, peut-être même ses prétentions dans une question d'un suprême intérêt pour tous les Wallons de Belgique ?

Il y a longtemps déjà que l'âge respectable de notre *Société*, sa prospérité sans cesse grandissante, les mérites et la diversité de ses publications, la qualité de ses membres, le brillant avenir qui lui paraissait réservé, d'autres considérations encore dont les excès et les succès du flamingantisme ne sont peut-être pas la moindre, suggérèrent à d'ardents Wallons l'ambition de solliciter, pour la culture de leur langue et de leur littérature, une Académie officielle.

En 1886, après cinquante années de travaux et aussi de réclamations persévérantes, sur la proposition d'un ministre wallon, M. le chevalier de Moreau, les Flamands avaient obtenu leur Académie Royale. Quoi de plus naturel que, quelques années plus tard, le 9 avril 1894, au lendemain d'un Congrès wallon où l'on avait discuté Académie wallonne, et sous le règne d'un autre ministre wallon qu'on disait entièrement acquis à notre cause et sympathique à l'idée d'ériger en organisme officiel la *Société de Littérature wallonne*, celle-ci ait mis la question à l'ordre du jour de sa séance ? Le croirait-on ? La proposition de solliciter l'érection d'une Académie pour les Wallons fut rejetée par

sept voix contre six. L'argument principal des opposants, nous apprend le procès-verbal, fut que la Société, en devenant corps officiel, y perdrait son autonomie. Et, chose bizarre, l'objection fut développée par un membre éminent de la Classe des Lettres de notre Académie de Belgique : n'est-il pas évident que sa personnalité même énervait singulièrement la force de son argumentation?

Cependant la cause était trop belle et trop légitime pour être abandonnée ; elle demeurait inscrite en bonne place dans la longue série des revendications wallonnes, et elle devait trouver, en même temps que celles-ci, au sein des Congrès wallons, des apôtres décidés.

Vous connaissez tous le rapport si serré et si démonstratif que M. Victor CHAUVIN présenta, au Congrès de Liège en 1905, « sur la Création d'une Académie wallonne » [1].

Puis, de nouveau, comme mainte autre, la question parut s'endormir. L'habitude semblait bien s'introduire, chez certains Wallons particulièrement bienveillants ou enthousiastes, de parler de « notre Académie wallonne »; la *Société liégeoise* elle-même

---

[1] Voy. *Compte rendu officiel*, p. 163-166, ou *Wallonia*, t XIII (1905), p. 395-398.

cédait parfois à l'innocente vanité de s'intituler ainsi ; tout cela était assez inoffensif et purement platonique...

Mais l'envie était là qui veillait : pas d'Académie pour les Wallons, clama-t-elle, et surtout pas d'érection de la *Société liégeoise* en corps officiel !

« Votre étonnement, direz-vous, nous étonne : n'est-il pas naturel que les Flamands s'élèvent contre les sollicitations, même les plus légitimes, des Wallons? Leurs protestations étaient à prévoir : tout pour nous, rien pour eux, voilà leur devise ! »

Hélas ! Ce ne sont pas les Flamands qui ont récriminé ; nous avons même lieu de croire que, s'ils exprimaient leur opinion, elle nous serait sympathique.

Non, ce sont des Wallons, des « frères » Wallons qui ne veulent pas d'Académie, ni pour nous, ni même pour eux ; c'est dans nos rangs que s'est levé l'ennemi : on nous tire dans le dos.

« Mais, pourriez-vous encore objecter, il y a Wallons et Wallons. Peut-être est-ce quelque Hennuyer, plutôt mal informé que malveillant, qui est parti en guerre à l'étourdie ? » Cela est vrai. Pourtant il s'est trouvé à Liège un jeune journal wallon, que tous nous avons accueilli avec sympathie, pour imprimer contre nous une sotte pasquinade. Sans doute, l'attaque n'a aucune impor-

tance, ni dans l'idée, ni dans la forme, l'une et l'autre saugrenues, ni dans la personnalité de son auteur.

Mais elle nous semble inquiétante parce qu'elle est révélatrice et caractéristique de la mentalité de trop de Wallons. Sceptiques, gouailleurs, sans guère d'enthousiasme et de persévérance, peu préparés donc à rien édifier de stable et de solide, ils excellent à détruire et même à s'entre-détruire. Ensuite, étonnés ou plutôt inconscients de leur belle tactique, ils se remettent à crier à l'unisson, plus fort que des aigles, contre les exagérations flamingantes.

Les Wallons attendaient donc, dans une douce somnolence, une Académie officielle et, provisoirement, s'en attribuaient même une officieuse, quand éclata, dans *Le XXe Siècle* du 23 janvier de cette année, sous le pseudonyme Jean de Haynaut, l'article intitulé « Une Académie wallonne ! ». L'auteur, avec des plaisanteries qu'en vain il s'évertue à rendre spirituelles, repousse, pour le wallon comme pour le français, toute idée d'Académie officielle et conteste, en tout cas, à la *Société liégeoise* le droit de prétendre à pareils titre et privilège : « De ce qu'ils sont quarante, dit-il, et qu'ils travaillent à un dictionnaire », ces « quelques instituteurs folkloristes et journalistes liégeois ont

conçu l'ambition de devenir Immortels ». Mais ils n'ont « aucun droit à revendiquer ce titre » ; « ce groupe n'est guère composé que de Liégeois » ; « pourquoi... veulent-ils escamoter les autres Wallons ? » ; « toutes les villes importantes du Hainaut, de Namur, du Luxembourg et du Brabant wallon auraient le même droit à posséder chacune leur académie »... « La *Société liégeoise de Littérature wallonne* peut faire une croix sur ses rêves d'académie wallonne ».

Cette prose évidemment tendancieuse en un journal qui ne dissimule pas ses sympathies flamingantes, ne pouvait passer inaperçue.

Aussi, dès le 28 janvier, *L'Avant-Garde*, de Louvain, organe de la Fédération des étudiants wallons, ripostait-elle en cette forme un peu outrancière qui est le privilège et l'excuse de la jeunesse ; elle insinuait que l'article était peut-être sorti de la plume anticléricale d'un rédacteur de *La Province*, de Mons, « à l'instigation d'un clan de mécontents réfugiés au *Ropïeur* ».

Les prétendus mécontents s'empressèrent de protester de leur innocence (*Le Ropïeur*, 12 février 1909) et s'écrièrent en leur énergique patois : « C'est parler à pouffe » !

Même dénégation figurait déjà, en une forme aussi plus acerbe, dans le *XXe Siècle* du 30 janvier.

Il s'empressa d'ailleurs, le 3 février, de faire entendre « L'autre cloche », sonnée par J. S..., l'un de nos membres correspondants. Celui-ci mettait en relief « la compétence et la vitalité de la plus ancienne société belge de littérature wallonne ».

Mais *L'Avant-Garde* n'avait dit qu'un mot, et ce n'était pas son dernier. Elle recevait en même temps, le 5 février, de deux romanistes dont nos adversaires voudront bien reconnaître la compétence en l'espèce, de M. le baron François Béthune, professeur à l'Université de Louvain, et de votre serviteur, une réhabilitation de la *Société liégeoise*, en qui notre éminent collègue de Louvain n'hésite pas à voir « la représentation adéquate de l'art littéraire et de l'érudition wallonne ».

La vivacité toute naturelle de cette riposte péremptoire n'était pas de nature à faire taire les préventions du *XXe Siècle* et, dans sa chronique du 8 février, sous le titre : « Une férule d'Avant-garde... », il reproche amèrement à notre champion louvaniste son manque d'aménité et même son débordement... À quoi celui-ci répondait (*Avant-Garde* du 11 février) que, « s'il pare volontiers un coup de lance, aux traits de la piétaille il se contente de présenter sa cuirasse ».

Mais voici « La riposte de Jean de Haynaut »

(*Le XXe Siècle* du 10 février). Elle ne dit guère autre chose que l'attaque initiale : l' « amour du galon » fait tourner la tête aux messieurs de la *Société liégeoise* ; celle-ci publie des « travaux intéressants » ; mais, « dans le projet actuel d'académie wallonne, le Hainaut n'est pas suffisamment représenté » ; les écrivains seraient sacrifiés aux philologues, et d'ailleurs « la plupart des Wallons ne veulent pas d'Académie ».

Enfin, le 13 février, le même journal publia loyalement, en le déclarant parfaitement courtois, « Un plaidoyer pour l'Académie wallonne » que lui avait présenté l'un de nous.

Close de ce côté, la polémique se continua dans d'autres milieux. Et d'abord *L'Avant-Garde*, en bon journal estudiantin, ne voulut quitter que le dernier le champ clos, et deux de ses champions, MM. Joseph Jadot et Léon Debatty, qui s'intitulent fièrement membres de notre Société, rompirent brillamment une dernière lance en sa faveur et à la défense de M. le baron Béthune, contre qui la polémique avait été plus que vive (11 et 18 février).

L'argumentation si serrée de celui-ci et la documentation si précise de son article à la gloire de la *Société wallonne* avaient trouvé un écho sympathique à la rédaction du *Patriote* ; le dimanche

7 février, sous le titre : « Un appel qui doit être entendu », il en donnait un intelligent résumé et concluait, en suggérant « un accord patriotique de tous les députés de terre wallonne », que « le gouvernement... ne peut pas hésiter à s'engager dans la voie qui lui est indiquée ».

Le 9 février, la *Dépêche*, de Liège, reproduisant en grande partie l'article-résumé du journal bruxellois et rappelant la « contrepartie battue » récemment dans le *XXe Siècle*, émettait la prud'hommesque objection « que les patois ne peuvent prétendre aux prérogatives des langues » et terminait par le vœu « que l'importance du wallon ne soit pas exagérée ».

Autrement catégoriques, et favorables dans leurs conclusions, furent *Le Courrier du Soir*, de Verviers (22-23 février) et *Le Soir*, de Bruxelles (3 mars). Ici, sous les pseudonymes de Francor et de Maître Jacques, on sent à la fois de spirituels polémistes, de fins lettrés et des érudits solides. Le premier, qui n'est guère tendre aux ambitions académiques de nos écrivains de langue française, estime au contraire qu'il faudrait concentrer à Bruxelles, en un organisme officiel, « les efforts de ceux qui ... se consacrent à l'étude linguistique ou à l'illustration littéraire de nos patois romans » ; il voit excellemment, dans cette revendication

wallonne, « une manifestation symptômatique de ce mouvement qui ... attire les érudits vers la dialectologie et les littérateurs vers le régionalisme ». — Maître Jacques, qui trouve avec une douce ironie que le Belge a raison d'être un « animal académique », montre que la Société wallonne, « à la fois cénacle littéraire et laboratoire philologique », qui « n'est ni liégeoise, ni locale, mais wallonne », mérite à tous les titres d'être érigée, pour le plus grand bien des lettres et des études dialectales, en Académie nationale de tous les Wallons. Un large extrait de cet exposé solide fut reproduit avec sympathie par l'*Indépendance belge*.

Hélas ! qui lit au moins deux journaux politiques ou deux revues littéraires sait par expérience combien rarement journalistes ou littérateurs sont d'avis conforme, même dans les questions qui sembleraient devoir les confondre en une touchante unanimité.

« La plupart des Wallons, écrit le *XXe Siècle*, ne veulent pas d'Académie ». L'affirmation seraitelle moins énorme qu'il ne paraît ? Lisez dans *Le Coq Wallon* (n° 4, 8 avril), pour vous édifier sur l'état d'esprit de certains Wallons, l'article que le plus fécond de nos lauréats (ceci est à la fois une critique et un compliment) écrivait, en français ou à peu près, « Contre l'Académie ».

Lisez aussi la *Gazette de Charleroi* du 3 février : un jeune critique littéraire, R. D., faisant écho aux protestations du *XXe Siècle*, trouve également que la *Société wallonne*, « lasse d'être libre et tranquille », n'est d'ailleurs que locale ou tout au plus régionale, et que son érection en Académie sacrifierait irrémédiablement les autres villes de la Terre wallonne ; alors il faudrait autant d'académies que de centres wallons... Et vous voyez le beau raisonnement *ab absurdo* !

Mais notre cause compte, ailleurs encore qu'à *L'Avant-Garde*, des tenants dévoués et entendus. Notre actif correspondant pour le Dictionnaire, M. Arille Carlier, envoya au journal carolorégien (6 février) une énergique et péremptoire réfutation: la *Société liégeoise*, la liste de ses membres le prouve, n'a rien de local ni d'exclusif ; « aucun dialecte n'a une littérature comparable à la littérature liégeoise » ; toutes les associations similaires « reconnaissent l'œuvre admirable de la *Société liégeoise* et forment des vœux pour que le Gouvernement lui accorde, non pas la faveur, mais la récompense qu'elle sollicite ».

La forme un peu piquante donnée à ces considérations provoqua un droit de réponse de Jean de Haynaut (9 février); certains journalistes sont ainsi faits : ils aiment beaucoup poindre les autres, mais

ils ne souffrent pas qu'on les repoigne. Notre défenseur s'entendit courtoisement reprocher son à-plat-ventrisme et fut qualifié de « bourru » et de « garde-champêtre de la *Société* ». Au surplus, l'article ressassait les vieux arguments et les précédentes aménités à l'égard « des pédagogues, des philologues et autres employés ou maîtres d'école, qui prendraient la place des écrivains qui expriment le mieux notre race ».

Le 10 février, sous les initiales du second compère, le jeune critique R. D., autre sortie contre le « charmant autogobisme » de l'adversaire commun et la « prétention extravagante » des Liégeois, et contre les « minuscules Académies de province » et ces « honneurs ridicules »...

Ainsi pris à partie par ces deux « s'en va-t-en guerre », M. Carlier stigmatise, par d'irréfutables arguments (17 février), et leur ignorance et leur chauvinisme. Trois jours après, Jean de Haynaut, tout fier du succès imaginaire de sa campagne, clôturait à sa manière la discussion en déclarant pompeusement que les « les Hennuyers ne veulent pas être les caudataires des professeurs liégeois ». Décidément l'élégant journaliste n'aime ni les professeurs, ni les Liégeois !

Les échos de la querelle résonnèrent jusqu'à l'extrême Occident de la Wallonie. *L'Avenir du*

Tournaisis, après *Les Nouvelles* de la Louvière, tint à dire son mot en l'affaire et la termina spirituellement, le 21 février, par une charge contre

« Ces écrivains meontés pour des pets d' cats ».

Enfin, croiriez-vous que les ambitions contraires des Wallons ont été jusqu'à inquiéter les pangermanistes d'Outre-Rhin ? Le 11 février, après avoir résumé religieusement l'argumentation du *XXe Siècle*, la grave *Kölnische Zeitung* terminait par cette monumentale réflexion : « Dans l'intérêt de la conservation intégrale du domaine linguistique néerlandais, il ne serait pas non plus désirable que les tentatives linguistiques des Wallons fussent réunies sous la direction d'un institut central qui au cours des temps pourrait prendre plus ou moins la forme d'un instrument de combat » !

Ne reprochons pas trop tôt à un Allemand de ne pas voir clair dans un débat où les Wallons eux-mêmes sont encore si loin de s'entendre, et qu'on permette à notre Société, puisqu'elle est la cause, ou le prétexte, de toutes ces polémiques, de faire entendre sa voix.

*
* *

La question à résoudre est double : Y a-t-il lieu de créer une Académie wallonne ? Si oui, quels sont les titres de la *Société liégeoise* ?

Il y a des gens qui se déclarent adversaires en principe de toute Académie : ils aiment tant la liberté qu'aucun honneur, aucun avantage ne pourrait les décider à en sacrifier la moindre parcelle ; ils sont, disent-ils, rebelles à toute enrégimentation.

Nous ne voudrions pas les troubler dans leur attitude à tout le moins un peu théâtrale. Bornons-nous à constater que notre Académie de Belgique et l'Académie flamande ne sont pas précisément des prisons, qu'elles sont très indépendantes d'allures vis-à-vis du Gouvernement et que même elles paraissent aimer à se recruter en dépit des préférences de celui-ci ; il semble en outre qu'on y pense et qu'on y parle avec la plus entière liberté, pour ou contre l'orthodoxie ; en bref, nos Académiciens n'ont aucunement l'air d'être des esclaves et leurs chaînes, si chaînes il y a, sont bien douces à porter, même aux plus rétifs et aux plus ombrageux.

Au surplus, les adversaires des Académies se recrutent en majorité parmi ceux qui n'ont pas ou plus l'espoir d'en être et, s'il est vrai que « la plupart des Wallons ne veulent pas d'Académie », c'est surtout dans ce sens-là. Les Académies existantes d'ailleurs, française ou flamande, ne comptent pas que des partisans en France ou en Flandre. On ne peut contenter tout le monde, et particulièrement tous les Wallons.

Mais, ajoute-t-on, « notre esprit wallon, pétillant et frondeur, répugne à tout embrigadement, à toute domestication officielle : le laisser mettre en tutelle par des académiciens et des fonctionnaires, quelle plaisanterie ! Amusez-vous plutôt à mettre Paris dans une bouteille ! » Voilà donc la conception élevée que certains Wallons se font d'une Académie ! Ils n'y voient guère qu'un Caveau, une réunion de gais compagnons où l'on rime des chansons pétillantes et des satires frondeuses !

Il y a bien autre chose à faire, pour la langue et pour la littérature, dans une vraie académie, et ce serait faire injure à nos lecteurs que de leur rappeler le programme de nos corps savants et de leur exposer l'activité scientifique et artistique qui s'y déploie.

Des gens qui se croient l'esprit pétillant, mais qui l'ont tout au plus frondeur, ne voient que les dehors d'une assemblée académique : ils ne se représentent que des vieux messieurs en uniforme, avec de vertes palmes, assis dans de vastes fauteuils où leur épée de parade les gêne terriblement.

Écoutez les traits malins que nous décochait au dernier concours un de nos poètes anti-académiques :

On fait dès noûvinmes a râye-cou,
Po l' djoû d'oûy, a totes lès tchapèles;
On prèye Saint Djîle èt Sainte Èrnèle
Po-z-avu l' dreût di s' disguîser :
Sol tièsse on long tchapê d' curé,
Ine mèdaye tot près dèl bot'roûle
— Nin l' cisse qui...dj'ârè pace qui dj' hoûle !—,
Ine cowe d'arondje so lès mustês.
Dè costé dès fèsses on fiém'tê,
Tot avâ, co pés qu'ine mâle feume.
Dès dintèles...èt dès pièles a preume,
Ine pèrique po...catchî lès dj'vès,
Dès solès tot plakîs...d' daguèt,
Ine marone, pus vite on cou-d'-tchâsse
— C'èst so l' côp djus qwand ons a hâsse —
Èt dèl djène sôye so lès molèts !...
Sèront-i fris', sèront-i nèts !

Et l'on fait ainsi des gorges chaudes, et l'on croit avoir bien mérité de la patrie, grande ou petite, quand on a remplacé les arguments absents par des plaisanteries faciles ! On se doute pourtant qu'il ne s'agit pas de tout cet apparat archaïque et facilement grotesque, de tout le tralala dont on entoure certaine grande Académie, qui peut braver impunément le ridicule; il s'agit uniquement, comme nous l'avons dit ailleurs, d' « un laboratoire où se préparent les œuvres d'érudition collective qui

dépassent la puissance de l'effort individuel, où se glorifie le passé littéraire d'une langue, où s'encouragent et se trient ses meilleures productions actuelles, où s'étudie cette langue, écrite ou parlée, dans la diversité de ses aspects, où l'on s'efforce d'en dresser l'inventaire complet, dans le passé et dans le présent ».

« Dans tous les pays civilisés, proclamait M. Chauvin au Congrès wallon de 1905, dès que la langue ou les langues qu'on y parle arrivent à une certaine maturité et donnent naissance à une littérature, les pouvoirs publics comprennent qu'il est de leur devoir de créer des académies, dont la mission est de favoriser la vie intellectuelle du pays ».

Mais, objectera-t-on, s'il est vrai que le wallon « ait produit une littérature vivante et importante », ce n'est pas une langue pour la cause ; il ne faut pas exagérer son importance ; les patois ne peuvent prétendre aux prérogatives des langues, qui seules méritent les honneurs de l'étude académique.

« Le wallon est-il une langue ? ». Nous laisserons aux amateurs de distinctions byzantines le soin de résoudre cette question, à nos yeux plutôt futile. Mais nous affirmerons que, langue ou patois, il mérite au plus haut degré l'intérêt des hommes de science et les sympathies des pouvoirs publics.

Les études dialectologiques ont pris de nos jours

une extension mondiale. Une *Société internationale de dialectologie romane* vient de se fonder, qui a établi son siège à Bruxelles et qui s'est assuré, dans le monde entier, la collaboration des romanologues les plus éminents ; la Belgique wallonne a été constituée en une province distincte, sous la direction d'un rédacteur du Dictionnaire wallon, dans l'ensemble du vaste domaine roman.

L'étude des patois a pris une importance capitale en grammaire historique et en grammaire comparée; elle a rectifié, complété, éclairci sur bien des points les données traditionnelles fondées sur la seule connaissance des textes littéraires.

Et les dialectes wallons, par leur situation excentrique, par leurs contacts avec les parlers germaniques, ont acquis ou gardé une saveur, une originalité qui en font un des domaines les plus riches et les plus intéressants de la philologie romane. L'étude de leur si riche vocabulaire projettera souvent des rayons lumineux sur l'étymologie de la langue française elle-même.

« L'étude des patois, lisons-nous dans un livre tout récent [1], a révélé à la science bien des secrets

---

[1] F.-W. Mariassy : *Aperçus de Philologie française* Paris, Schleicher, 1909, p. 143.

étymologiques. En fait, nous croyons qu'ils contiennent de quoi enrichir le français en y faisant rentrer un peu de pittoresque ». Et qui donc trouvait que « le patois, c'est une langue mise en couleur ? ».

« Il y a longtemps, dit un maître autorisé (1), qu'on a reconnu l'utilité de l'étude approfondie des patois » et « il est grand temps de se mettre à la besogne ».

Il faudrait citer en entier le substantiel chapitre que M. Albert DAUZAT, dans un livre que chacun devrait lire : *La langue française d'aujourd'hui* (2), consacre à « la disparition des patois de France et l'étude des parlers populaires ». Les patois s'en vont à grands pas, y dit-il en résumé, et c'est une évolution sociale inéluctable. Il faut donc se hâter de recueillir ces documents si précieux pour la reconstitution de notre passé et pour l'étude de la langue française : « Il n'y a point de patois, si obscur et si humble qu'il paraisse, dit l'éminent linguiste Michel Bréal, qui ne devienne précieux aux yeux de l'historien et cher à un patriotisme

---

(1) M. Antoine THOMAS, professeur à la Sorbonne, préface aux *Études linguistiques sur la Basse Auvergne*, par Albert DAUZAT, (Bibliothèque de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, IV, p. VI).

(2) *Évolution — Problèmes actuels*. Paris. Armand Colin, 1908 pp. 191-215.

intelligent, si nous songeons que chaque dialecte contient une portion de notre passé et représente une des facettes du génie national ». Un intérêt supérieur s'attache donc à l'étude des patois : « Tout homme qui n'a pas soigneusement exploré les patois de sa langue, déclarait déjà Charles Nodier, ne la sait qu'à demi ». L'histoire du français ne peut être pleinement reconstituée qu'en faisant appel aux patois. Aussi les plus réputés de nos étymologistes y puisent-ils à pleines mains. Une étymologie française n'est entièrement recevable que si elle s'appuie sur la comparaison des formes patoises. — Sans elles aussi, la méthode expérimentale, qui a rénové complètement la phonétique, n'aurait guère pu se constituer.

Pour le linguiste, chaque patois est une langue dont l'intérêt est égal à celui d'un idiome littéraire : les patois n'ont pas été troublés dans leur libre mécanisme par les influences qui ont tourmenté les langues nationales ; ils constituent à ce titre un merveilleux instrument d'éducation linguistique.

Voilà pourquoi tous les linguistes d'aujourd'hui, et le romaniste Antoine Thomas, et le savant historien de la langue française Ferdinand Brunot, et le phonéticien Rousselot, et le latiniste Louis Havet, et jusqu'à l'égyptologue Maspero en font le plus grand cas.

Pour la même raison, dès 1883, des cours leur furent officiellement consacrés à l'École des Hautes Études ; c'est Gilliéron, l'auteur du monumental *Atlas linguistique de la France*, qui est chargé de cet enseignement intitulé : *Dialectologie de la Gaule romane*. En 1891, la Sorbonne elle-même ouvrait ses portes aux patois en la personne de l'abbé Rousselot, fondateur de la phonétique expérimentale. À la faculté de Bordeaux, il existe un cours de langues et littératures du Sud-Ouest ; à Aix et à Toulouse, on étudie les patois de la Provence et leurs productions littéraires ; enfin l'université de Lille, à notre confusion, inscrit à son programme un cours de langues et littératures WALLONNES et picardes !

Voilà, très sommairement, comment on apprécie les patois chez nos voisins et une partie de ce qu'on a fait pour eux.

Allons-nous donc, en notre Belgique wallonne dont M. Dauzat proclame les patois « vraiment sains et vigoureux » en face de tant d'autres qui se dissolvent et se désagrègent, les traiter avec mépris ou laisser à des étrangers le soin et l'honneur d'en exploiter régulièrement les richesses diverses ?

Mais, poursuivront les ennemis des Académies, pas n'est besoin pour cela de recourir à des orga-

nisations officielles et patentées ; on peut laisser les choses en l'état : de multiples sociétés provinciales encouragent les productions littéraires du terroir, et quant à l'étude philologique, la Société liégeoise ne s'en acquitte pas trop mal.

Sans doute, mais elle n'a guère fait, malgré son demi-siècle d'existence et d'activité, qu'amorcer l'immense travail philologique que requièrent nos patois. Le vaste *Dictionnaire général de la langue wallonne* s'élabore lentement, sans cesse retardé par l'abondance et la diversité des recherches nécessaires, par les lenteurs et les difficultés de l'information, par l'insuffisance de nos loisirs et de nos ressources. Le non moins vaste *Glossaire toponymique de la Belgique romane* est à peine ébauché, et il faudrait refaire le dictionnaire étymologique de la langue wallonne, établir la grammaire comparative de ses multiples variétés locales, dresser l'Atlas phonétique, fixer les règles de la versification, donner des rééditions critiques de nos anciens textes, publier des chrestomathies littéraires et dialectales, établir et publier la bibliographie wallonne rétrospective et, dans une publication périodique, la bibliographie contemporaine, provoquer mille monographies sur les sujets les plus divers et les plus intéressants. On ne peut demander à une société de province d'entreprendre,

à côté de son œuvre régulière et locale, et surtout de mener à bonne fin des tâches aussi vastes et aussi multiples. Sa bonne volonté et surtout ses ressources n'y suffiraient pas. Il lui faut de plus l'aide et le prestige des encouragements, moraux et pécuniaires à la fois, que l'État seul peut lui donner avec l'abondance et l'efficacité indispensables.

On a fini par le comprendre pour la langue et la littérature flamandes, auxquelles on dédia une Académie le 8 juillet 1886 : il y avait juste 50 ans qu'un premier organisme flamand avait vu le jour à Bruxelles ; et nous ne voyons pas qu'on ait guère invoqué, en faveur d'une Académie flamande, d'autres arguments, et plus puissants, que ceux dont s'étayent les Wallons. Pourquoi ceux-ci n'obtiendraient-ils pas d'un ministre wallon — à plus forte raison et en tout cas pour les mêmes raisons — ce qu'un de ses prédécesseurs wallons a si généreusement octroyé à nos compatriotes flamands ?

* * *

La nécessité ou tout au moins l'utilité d'une Académie wallonne étant démontrée, faudrait-il créer de toutes pièces le nouvel organisme ? Ou ne serait-il pas plus simple et plus pratique d'adopter et d'adapter tel groupe déjà constitué et dont le

passé comme le présent donnerait toutes garanties aux pouvoirs publics et à l'ensemble des Wallons de Belgique ?

Dans cette seconde hypothèse, on ne peut envisager d'autre candidature que celle de la vieille *Société liégeoise de Littérature wallonne* qui, selon le mot déjà cité d'un juge compétent et non suspect, « constitue, aux yeux des érudits comme aux yeux des Belges de bon sens, la représentation adéquate de l'art littéraire et de l'érudition wallonne ».

Mais le bon sens ne paraît pas être l'apanage de tous les Belges, ni surtout de tous les Wallons. Il s'en est trouvé, nous l'avons vu, pour reprocher à notre *Société* de n'être que liégeoise, de n'être guère composée que de Liégeois et d'avoir surtout, entre autres grands torts, dédaigné d'attirer à elle les écrivains des diverses parties du pays wallon. « Par conséquent, concluent triomphalement, par un beau raisonnement *ab absurdo*, les Jean de Haynaut et d'ailleurs, si l'on érigeait la *Société liégeoise* en Académie, toutes les villes importantes des provinces wallonnes auraient le même droit de posséder chacune leur académie de littérature ». Remarquez qu'on se garde bien d'ajouter : et de langue !

Qu'il y ait eu et qu'il y ait encore de bons

écrivains de terroir à Namur, à Charleroi, à Mons, à Tournai, à Nivelles et aussi à Verviers, nul ne songe à le contester ; ce serait nier l'évidence. Mais on assignerait sans doute à notre académie une autre tâche encore que d'encourager nos meilleurs écrivains populaires, ceux en qui chante le mieux l'âme de notre race. À la grande rigueur, les sociétés provinciales suffiraient déjà à cette mission d'ailleurs très méritoire et très nécessaire ; même nous ne concevons guère une littérature wallonne centralisée et officielle ; et nous avons dit ailleurs qu'à notre sentiment « la littérature populaire ne fleurit bien qu'autour du clocher et qu'il peut et même doit exister autant de littératures wallonnes qu'il y a de centres wallons caractérisés. Cette diversité, cette appropriation au milieu nous paraît même une de leurs raisons d'être primordiales ».

Une Académie wallonne n'aurait donc pas pour unique mission de concentrer ou de consacrer en quelque sorte la production littéraire de nos provinces méridionales. Car il n'y a pas que la littérature et ses productions actuelles. Il y a celles d'autrefois et leurs auteurs ; il y a donc l'histoire littéraire de la Wallonie, que l'on peut légitimement pousser jusqu'aux origines mêmes de celle de la France : c'est le Nord qui lui a donné ses plus anciens textes littéraires. Il y a aussi la langue dans

son évolution historique et dans son état actuel ; il y a cette chaîne de patois si intéressants qui s'étend de Tournai à Malmedy, et dont il faut enfin étudier dans le détail et dans l'ensemble le riche vocabulaire, les aspects multiples, la grammaire comparative : il y a les innombrables noms de lieux de nos 1.444 communes wallonnes qu'il importe, pour le plus grand profit de l'étude linguistique et de l'histoire économique, de recueillir, de classer et d'étudier.

Y a-t-il une société locale qui ait même essayé de toucher à l'une seulement de tant d'entreprises auxquelles la *Société liégeoise* n'a cessé de consacrer une activité de plus de cinquante années ? Que sont les glossaires de Hécart, Sigart, Delmotte, Pirsoul, à côté de la multitude des dictionnaires liégeois ou verviétois et de l'immense trésor lexicologique accumulé par la *Société de Littérature wallonne* ?

Que vaudrait donc le reproche de n'être que liégeoise, fût-il même fondé ? Mais encore ne l'est-il pas ! Nos 7 à 800 membres affiliés sont recrutés dans tout le royaume et même à l'étranger ; quant aux 40 titulaires, nous en voyons qui sont de Verviers, de Malmedy, du Luxembourg, de Namur, du Brabant, du Hainaut, et plus de vingt ne sont pas liégeois d'origine ; M. Jean STECHER, ancien titulaire, et M. VAN DE CASTEELE, titulaire, sont

flamands et, parmi les correspondants, MM. Bastin et Esser sont de la Prusse rhénane, MM. Brunot et Waslet sont français et M. Behrens, allemand.

Mais voici le reproche et l'ironie suprêmes : « De ce qu'ils sont quarante et qu'ils travaillent à un dictionnaire, nos sociétaires ont conçu l'ambition de devenir Immortels ». Sans doute, être par hasard quarante vrais Wallons qui se réunissent chaque mois pour causer langue et littérature wallonnes ne constitue aucun titre irrésistible à l'immortalité, même académique.

Mais susciter, encourager, faire connaître les bons écrivains de notre terroir qui lui soumettent leurs œuvres, avoir comme entassé dans ses *Bulletins* les chefs-d'œuvre de la poésie et de la prose wallonnes en tous les genres et en la plupart de nos patois, avoir provoqué cette magnifique et inépuisable efflorescence de notre art dramatique, avoir compté parmi ses titulaires Nicolas Defrecheux, Édouard Remouchamps, y compter encore Henri Simon, Joseph Vrindts, Alphonse Tilkin parmi les écrivains, et parmi les hommes de science avoir possédé Charles Grandgagnage, Alphonse Le Roy, Joseph Delbœuf, Jean Stecher, avoir publié cette série sans exemple ailleurs de plus de cinquante glossaires technologiques, avoir trouvé et fait admettre un système rationnel et

pratique d'orthographe wallonne, avoir réuni une collection unique de livres wallons ou relatifs à l'étude du wallon, enfin travailler à un dictionnaire, qui ne sera pas quelconque, et à mainte autre entreprise scientifique, tout cela pourrait bien légitimer quelque peu l'ambition de ceux qui désirent, non pas pour leur modeste individu, mais pour l'illustration de leur chère langue wallonne, une Académie, nous voulons dire une institution officielle qui assure aux écrivains des encouragements efficaces et aux travailleurs de bonne volonté les ressources diverses que requiert une œuvre gigantesque et dispendieuse. Tout ce que la *Société wallonne* a produit, dans le domaine scientifique, en son long demi-siècle, n'est rien en comparaison de ce qu'elle se propose d'y ajouter, de ce qui doit s'y ajouter, pour que le passé et le présent de la langue et des lettres wallonnes reçoivent le monument qu'ils méritent. À ses déjà nombreuses publications elle va joindre bientôt une « Bibliothèque de philologie et de littérature wallonne ». L'œuvre du *Dictionnaire wallon* ou *Glossaire général des parlers romans de la Belgique*, dont il faut bien se résigner à commencer la publication, demanderait encore bien des enquêtes coûteuses, surtout pour l'établissement de notre *Atlas linguistique* ; le *Glossaire toponymique* de nos

provinces romanes, que nous avons amorcé, en exigerait tout autant. Mille autres travaux secondaires, préparation indispensable aux synthèses en perspective, nécessitent d'incessantes et laborieuses recherches, et le tout ne pourra se réaliser sans une mise en œuvre lente et difficile, sans des activités persévérantes, sans une diversité et une somme de ressources qu'on ne peut obtenir d'individualités isolées ni d'un organisme provincial dont les moyens sont nécessairement limités et incomplets.

La *Société de Littérature wallonne*, malgré sa prospérité relative, peut à peine subvenir à ses dépenses courantes. Pour pouvoir donner le jour au *Dictionnaire général*, elle est obligée de quémander, auprès des particuliers et des pouvoirs publics, subventions ordinaires et extraordinaires. Le Gouvernement devrait lui assurer les moyens de réaliser son œuvre de science et de patriotisme, si hautement prisée en Belgique comme à l'étranger. Il devrait imiter ce que la Suisse et la Catalogne font, par de larges subventions, pour des entreprises absolument identiques à la nôtre ; il devrait faire pour le wallon et pour les Wallons ce qui fut fait à juste titre, en 1886, pour le flamand et pour les Flamands.

Puisse la *Société de Littérature wallonne* être récompensée de son demi-siècle d'activité féconde ;

puisse son œuvre, que l'éminent grammairien danois Nyrop n'hésite pas à mettre sur le même pied que celle des félibres provençaux, être appréciée avec la même bienveillance dans son propre pays ; puisse-t-on y reconnaître, avec le savant romaniste de Louvain, M. Béthune, qu'elle « est seule de force à mettre sur pied cette œuvre colossale et nécessairement unitaire du Dictionnaire, ce monument élevé à la gloire de l'intellectualité wallonne » ; puisse, enfin, le Gouvernement apprécier et honorer en elle, non seulement (ce qui va de soi) la brillante et touffue efflorescence de notre littérature populaire qu'il faudra chaque jour encourager davantage, mais aussi la connaissance et l'étude scientifique de nos patois, précieux héritage de nos ancêtres, image de leur pensée et de leur vie.

Aug. Doutrepont

Nécrologe de la Société

Du 1er mars 1908 au 2 juillet 1909, la mort a enlevé à la *Société de Littérature wallonne* vingt-trois de ses membres, dont voici les noms, *in memoriam* :

BIDAUT, Georges, à Bruxelles.
DE THIER, Charles, président honoraire à la Cour d'appel de Liège.
GORET, Léopold, ingénieur, à Liège.
Mlle Zoé HAMAL, rentière, à Liège.
HANSEN, Joseph, avocat, à Liège.
HENROZ, Gustave, rentier, à Liège.
HODEIGE, Arthur, ingénieur, à Etterbeek.
JACQUEMIN, Léon, industriel, à Chatelineau.
JAMME, L., trésorier de *La Wallonne*, à Paris.
JASPAR, André, industriel, à Liège.
LANCE, B., tailleur, conseiller communal, à Liège.
LAURENT, Camille, avocat, à Charleroi.
LEROUX, Ch., président du tribunal, à Liège.
LOVENS, Ignace, à Liège.
NEURAY, Jules, échevin, à Micheroux.
NEYT, Georges, ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi, à Bruxelles.
NOIRFALISE, Jules, négociant, à Liège.

RAZE, Auguste, industriel, à Ougrée.
RAZE, Joseph, ingénieur, à Esneux.
ROUMA, Antoine, à Liège.
WATHELET, Alfred, négociant, à Liège.
WESMAEL, Adolphe, major, à Liège.
WILLIQUET, Camille, greffier provincial, à Mons.

* * *

Le chevalier Charles DE THIER, qui s'est éteint à Spa, le 12 avril 1909, à l'âge de 79 ans, était le doyen des membres titulaires de notre Société.

Après avoir fait de brillantes études de droit, Charles DE THIER, qui était plutôt un homme de laboratoire qu'un homme d'action, s'adonna passionnément aux études juridiques et historiques. Entré dans la magistrature comme juge de paix à Seraing, il devint successivement juge au tribunal de Liège, vice-président, conseiller à la Cour d'appel et plus tard président de Chambre.

C'était un travailleur obstiné, dont l'effort ne pouvait se limiter au seul domaine du droit.

En 1856, avec son frère Léon, il fonda *la Meuse* et, pendant cinquante ans, armé d'une documentation redoutable, il fut le rédacteur politique de ce journal.

L'histoire du pays de Liège l'intéressait vivement; son érudition en cette matière était vaste

et solide. En 1857, il entra à l'Institut Archéologique liégeois, dont il devint vice-président, puis président en 1880-81.

C'était un wallonisant convaincu, adorateur de notre vieux langage. En 1862, la « Société liégeoise de Littérature wallonne » le nomma membre titulaire ; depuis lors, Charles de Thier participa aux travaux de la Société, jusqu'au moment où le soin de sa santé l'obligea à se retirer dans son chalet de la Sauvenière à Spa.

Le défunt était Commandeur de l'Ordre de Léopold.

Il laisse le souvenir d'un esprit subtil, clair et profond, d'une figure souriante et malicieuse, d'une cordialité vraiment liégeoise.

H.-J. Raxhon

Henri Joseph Raxhon est mort au commencement de l'année 1908, à Heusy. Ses funérailles se sont faites dans l'intimité, sans que les amis wallonisants du défunt aient pu lui rendre tous les honneurs qu'il méritait. Son entourage n'estimait pas outre mesure la poésie dialectale ; il ne se souvint pas, dans la grande douleur familiale, que Raxhon appartenait un peu aussi aux Lettres wallonnes. Pourtant, si la mémoire de *Fré Hinri* se conserve fidèlement quelque part, ce sera parmi les écrivains wallons et dans les annales de notre littérature.

Henri Raxhon était né à Ensival, le 10 janvier 1843. Il fut longtemps industriel ; puis, à l'approche des années ingrates pour l'industrie lainière verviétoise, il renonça prudemment aux affaires et se partagea désormais entre la poésie, la musique et la gestion de sa fortune, qui l'appelait presque chaque semaine à Bruxelles à diverses réunions financières.

C'est sur le tard, vers 1884 seulement, que la verve s'était éveillée en lui; mais il regagna le temps perdu et les *Annuaires* du *Caveau verviétois* fourmillent de ses poésies. Il n'a publié à part que quelques feuilles volantes, deux ou trois petits recueils de *pasquêyes*, et un volume de rondels, en 1890, sous le titre *Pôrtraits, tâvlês, glawes èt lawes*. Mais on peut évaluer à six cents pièces le nombre de ses poésies. Nous avons nous-même fêté la 500[e] en 1896 (1). Après la dissolution du *Caveau verviétois*, il s'est surtout préoccupé de recopier, de polir, et d'orthographier suivant les vœux de la *Société liégeoise de Littérature wallonne*, ses nombreuses pièces éparses, en vue d'une publication qu'il n'a pas eu le temps de réaliser. De plus j'ai lu de lui, en manuscrit, une pièce de théâtre en vers.

Cette pièce était une adaptation. Car Henri Raxhon ne visait guère à l'originalité ni à la recherche dans les idées. Il était surtout un styliste, et c'est à ce point de vue que ses productions intéressent la littérature. Souvent, sur une donnée en apparence vulgaire, il composait quelque piécette originale, plaisant par des riens

(1) Cf. *Bulletin du Caveau verviétois*, 1896 (18[e] année), p 68.

naturels et pris sur le vif, du meilleur réalisme. Il avait le trait, le nerf, le détail pittoresque, la phrase courte, le mot juste. Il était amoureux de correction, fidèle observateur des règles françaises de versification. L'habitude de rimer lui était si familière que, dans la conversation, il rimait souvent ses reparties. La nuit il se relevait pour consigner par écrit quelque trouvaille heureuse. Ses pièces furent surtout des pièces de circonstance, car il s'encombrait peu de philosophie et d'idées générales. Il a rimé ainsi, avec une facilité incroyable, jusqu'à des comptes rendus d'excursions qu'il faisait en 1894 et 1895 avec deux ou trois amis. Ces amis lui firent la surprise de lui présenter un jour, joliment imprimé *è mon lu p'tit Pierre Féguenne,* ce journal d'excursions, sous le titre « A travers *frèhisses èt sankisses* » [1], d'une expression mi-française, mi-wallonne, familière à Henri Raxhon.

Raxhon était aussi un excellent musicien. Il a composé une dizaine de morceaux, mélodies et romances, qui ont eu leur saison de popularité.

---

(1) Tiré à dix exemplaires. Cette rareté bibliographique n'a pas été mise dans le commerce.

L'énumération de ses œuvres a été donnée par M. Armand Weber dans sa *Bibliographie verviétoise* [1]. La famille de Henri Raxhon se propose, nous a-t-on dit, de publier une édition des œuvres wallonnes du défunt. Elle serait fort bien accueillie et elle assurerait à *Fré Hinri* la place qu'il mérite dans la Littérature wallonne. Notre Société ne peut oublier non plus que Raxhon a été pendant de longues années un *membre affilié* très attentif à ses travaux et un *membre correspondant* très précieux pour nos *Questionnaires*.

Jules Feller

---

(1) Tome 3 (1905), p. 154-158. Collection de la *Société verviétoise d'archéologie et d'histoire*.

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ARRÊTÉE AU 2 JUILLET 1909 [1]

---

1. Membres d'honneur

S. A. R. le Prince Albert de Belgique.
Le Gouverneur de la Province de Liège.
Le Président du Conseil provincial de Liège.
Le Bourgmestre de Liège.

2. Bureau

LEQUARRÉ, Nicolas, *Président.*
CHAUVIN, Victor, *Vice-Président.*
DEFRECHEUX, Joseph, 2e *Vice-Président* (à titre personnel).
HAUST, Jean, *Secrétaire.*
PECQUEUR, Oscar, *Trésorier.*
COLSON, Oscar, *Bibliothécaire.*

---

(1) Prière instante de communiquer au Secrétaire tout changement d'adresse.

3. Membres titulaires émérites

Stecher, Jean, professeur émérite de l'Université, quai de Fragnée, 36.

Body, Albin, archiviste, à Spa.

Martiny, Léon, négociant, quai de l'Industrie, 22.

Polain, Léon, conseiller à la Cour d'appel, quai de l'Industrie, 24.

Perot, J., conseiller honoraire à la Cour d'appel, rue de Sclessin, 8.

4. Membres titulaires

Lequarré, Nicolas, professeur émérite de l'Université, rue André-Dumont, 37. (janvier 1871)

Dory, Isidore, professeur honoraire de l'Athénée, rue des Carmes, 7. (février 1872)

Demarteau, Jos.-Ern., professeur émérite de l'Université, à Neupont (Wellin). (décembre 1878)

Chauvin, Victor, professeur à l'Université, rue Wazon, 52. (janvier 1879)

Duchesne, Eugène, professeur à l'Athénée, rue Naimette, 1. (février 1885)

Hubert, Herman, professeur à l'Université, rue Fabry, 68. (février 1885)

Defrecheux, Joseph, sous-bibliothécaire à l'Université, rue Bonne-Nouvelle, 88. (février 1887)

Simon, Henri, artiste peintre, rue Mont St-Martin, 55. (novembre 1887)

Van de Casteele, Désiré, archiviste honoraire de l'État, Devant-le-Pont, Visé. (février 1888)

d'Andrimont, Paul, directeur du Charbonnage du Hasard, bourgmestre à Micheroux. (février 1888)

Rassenfosse, Armand, artiste peintre, rue St-Gilles, 366. (mars 1889)

Michel, Charles, professeur à l'Université, avenue Blonden, 42. (avril 1894)

Semertier, Charles, pharmacien, rue Sainte-Marguerite, 90. (mai 1894)

Gothier, Charles, imprimeur, rue Saint-Léonard, 205. (février 1895)

Feller, Jules, professeur à l'Athénée, rue Bidaut, 3, Verviers. (mars 1895)

Doutrepont, Auguste, professeur à l'Université, rue Fusch, 50. (avril 1896)

Haust, Jean, professeur à l'Athénée, rue Fond-Pirette, 75. (avril 1897)

Tilkin, Alphonse, fabricant d'armes, rue Lambert-le-Bègue, 5. (avril 1897)

Parmentier, Léon, professeur à l'Université, à Hamoir-sur-Ourthe. (mars 1898)

Pecqueur, Oscar, professeur à l'Athénée, rue des Anglais, 16. (janvier 1901)

Colson, Oscar, instituteur communal, directeur de *Wallonia*, rue Léon Mignon, 12. (février 1902)

Gilbart, Olympe, docteur en philologie romane, publiciste, rue Fond-Pirette, 77. (janvier 1904)

Mélotte, Félix, ingénieur, rue du Parc, 45. (id.)

QUINTIN, Toussaint, industriel, rue de la Loi, 27. (id.)

ROGER, Jean, industriel, rue de Fragnée, 149. (id.)

BERNARD, Émile, professeur à l'Athénée, rue de l'Ouest, 58. (février 1906)

HANON DE LOUVET, Alphonse, échevin, à Nivelles. (id.)

HENS, Joseph, auteur wallon, à Vielsalm. (id.)

RENKIN, Henri, banquier, à Marche. (id.)

ROBERT, Albert, chimiste, avenue Stéphanie, 8, Bruxelles. (id.)

WILLAME, Georges, auteur wallon, rue Franklin, 157, Bruxelles. (id.)

CAREZ, Maurice, docteur en médecine, rue de Malines, 31, Bruxelles. (id.)

VIERSET, Auguste, auteur wallon, rue Leys, 48, Bruxelles. (id.)

PIETKIN, Nicolas, abbé, curé de Zourbrodt-lez-Malmedy, (*Prusse rhénane*) (id.)

GROJEAN, Oscar, attaché à la Bibliothèque Royale, avenue Brugmann, 270, Uccle (Bruxelles). (id.)

MARÉCHAL, Alphonse, professeur à l'Athénée, rue de Dave, 54, Jambes-Namur. (id.)

FRAIGNEUX, Louis, avocat et échevin, quai des Pêcheurs, 34. (novembre 1906)

REMOUCHAMPS, Joseph, avocat, rue du Palais, 42. (id.)

VRINDTS, Joseph, auteur wallon, quai de la Dérivation, 8. (id.)

5. Membres protecteurs de l'Œuvre du Dictionnaire (1)

M. le Ministre des Sciences et des Arts.

Le Conseil provincial de Liège.

Le Conseil provincial du Brabant.

Le Conseil provincial du Hainaut.

La Ville de Liège.

La Ville de Verviers.

La Ville de Herve.

La Commune de Chênée. (M. A. J. Detry, bibliothécaire communal, rue Bourdon, 10, Chênée).

La Commune de Jupille.

La Bibliothèque populaire de Bressoux. (M. X. Offermans, bibliothécaire, rue Foidart, Bressoux).

Bastin, Joseph, abbé, professeur à l'Institut St Joseph, membre correspondant de la *Société de Littérature wallonne*, Dolhain.

Béthune, François (baron), professeur à l'Université, rue de Bériot, 36, Louvain.

Chauvin, Victor, professeur à l'Université de Liège, vice-président de la *Société de Littérature wallonne*.

---

(1) La section des « Membres Protecteurs de l'Œuvre du Dictionnaire » comprend les personnes, associations ou corps constitués qui désirent encourager cette œuvre par des subventions spéciales ou par une cotisation extraordinaire (minimum : 20 francs).

Digneffe, Émile, avocat et conseiller communal, rue Paul Devaux, 3.

Discailles, Ernest, professeur émérite de l'Université de Gand, avenue Louise, 492, Bruxelles.

Mme Dolphens-David, rue Thier-Mère-Dieu, Verviers.

Dupont, Émile, ministre d'État et sénateur, rue Rouveroy, 8.

Fraigneux, Louis, avocat et échevin, membre titulaire de la *Société de Littérature wallonne*, quai des Pêcheurs, 34.

Francotte, Gustave, avocat et membre de la Chambre des Représentants, place du Luxembourg, 13, Bruxelles.

Hubert, Herman, professeur à l'Université, membre titulaire de la *Société de Littérature wallonne*, rue Fabry, 68.

Kleyer, Gustave, avocat et bourgmestre de la Ville de Liège, rue Fabry, 21.

Lequarré, Nicolas, professeur émérite de l'Université, président de la *Société de Littérature wallonne*, rue André Dumont, 37.

Lurquin, Auguste, percepteur des postes à Verviers.

Peltzer, Paul, industriel et conseiller communal, rue de la Station, Verviers.

Reuleaux, Fernand, avocat, rue Basse-Wez, 28.

Rutten, Louis, industriel et conseiller communal, rue Dartois, 24.

Schmidt, Paul, avocat, avenue Blonden, 92.

Mme Stiels-Vaillant, rue St-Adalbert, 5.

6. Membres correspondants

BASTIN, Joseph, abbé, professeur à l'Institut St Joseph, Dolhain.

Dr D. BEHRENS, professeur à l'Université, Wilhelmstrasse, 21, Giessen (*Allemagne*).

BRUNOT, Ferdinand, professeur à la Sorbonne, rue Leneveux, 8, Paris (*France*).

Dr Q. ESSER, Schulrath, rue Neuve, Malmedy (*Prusse rhénane*).

SCHOENMACKERS, Jos., abbé, curé de Neuville-sous-Huy.

WASLET, Jules, professeur au lycée de Laon (*France*).

7. Membres affiliés

BELGIQUE

ABRAS, Charles, ingénieur-constructeur, à Sclessin.

ADOLPHY, Adolphe, auteur wallon, chaussée de Heusy, 156, Verviers.

AERTS-LEURS, Auguste, rentier, aux Grosses-Pierrres (par Chaudfontaine).

ALBERTI, Guillaume, administrateur du journal *La Meuse*, Ans.

ANCIAUX, Charles, étudiant à l'École Normale, Nivelles.

ANCION, Jules, quai de l'Ourthe, 32.

ANCION, père, distillateur, rue d'Amercœur, 16-18.

ANDRIEN, François, entrepreneur, quai d'Amercœur, 21.

ARNOLD, Léon, capitaine d'artillerie, rue Albert de Cuyck, 59.

AUVRAY, Michel, receveur à l'Université, rue du Saint-Esprit, 22.

BADA, Maurice, ingénieur, rue des Carmes, 17 bis.

BAIVY DE LEXHY, Gustave, directeur d'usine, à Jemeppe s Meuse.

BANNEUX, Philippe, directeur du Horloz, à Tilleur.

BARAS, Émile, abbé, curé à Cerexhe-Heuseux (Micheroux).

BARAS, Florent, abbé, curé à Fraiture (Nandrin).

BARBETTE, directeur de l'Institut Francken, rue d'Archis, 18.

BARÉ-DECLAIE, J., négociant, place Delcour, 20.

BARJASSE, A., représentant de commerce, rue Fond-Pirette, 65.

BARLET, Henri, ingénieur au charbonnage Gosson-Lagasse, Montegnée.

BARTHOLOMEZ, Charles, auteur wallon, quai des Pêcheurs, 1.

BAUCHE, Joseph, architecte, rue de Fétinne, 104.

BAYOT, Alphonse, attaché à la Bibliothèque Royale, rue des Joyeuses Entrées, 126, Louvain.

BEAUJEAN, Émile, ingénieur, rue Basse-Wez, 339.

BEHEN, Jean, docteur en philologie romane, Pellaines (Lincent).

BELOT, Jules, horticulteur, rue des Vennes, 138.

BERNARD, Lambert, industriel, quai de Coronmeuse, 31.

BERNARD, directeur-gérant des charbonnages de la Petite-Bacnure, à Herstal.

BERTRAND, Omer, notaire, à Saive.

BEURET, Auguste, rentier, avenue Rogier, 22.
BIAR, Nicolas, notaire, boulevard d'Avroy, 120.
BIHOT, Laurent, commis-rédacteur à la Bibliothèque de l'Université, place Lecomte, Herve.
BINDELLE, Léon, fils, industriel, rue des Vennes.
BIQUET, Jacques, rue de l'Aumônier, 19.
BISCHOFF, Henri, professeur à l'Université de Liège, rue Grandgagnage, 11.
BISSOT, Noël, abbé, professeur à l'Institut St-Remacle, Stavelot.
BLAISE, Émile, industriel, rue Renory, 37, Kinkempois (Angleur).
BLANDOT, docteur en médecine, rue Vinâve, Tilff.
BODSON, A., rue d'Amercœur, 4.
BODSON, Hôtel d'Angleterre, rue des Dominicains, 2.
BODSON, Victor, quai de l'Ourthe, 47.
BOEVER, Paul, étudiant, rue du Canal, 19, Louvain
BOINEM, Jean, professeur au Collège communal de Tirlemont, rue des Tawes, 27.
BOINEM, Jules, professeur à l'Athénée, chaussée de Willemeau, 34, Tournai.
BORGUET, Armand, auteur wallon, rue du Haut-Pré, 24.
BORKMANS, Gérard, auteur wallon, pl. des Écoles, Spa.
BOSCHERON, Léon, brasseur, boulevard d'Avroy, 304.
BOSSON, Victor, architecte, rue Ambiorix, 71.
BOUHON, Antoine, peintre-décorateur, r. des Bayards, 14.
BOUHON, Théophile, prof. à l'Athénée, rue En-Bois.
BOUILLENNE, Léopold, instituteur, rue Lairesse, 104.
BOULBOULLE, L., professeur à l'Athénée, r. Conscience, 32, Malines.

Bouton, J., Hôtel Continental, place Verte.

Bovier, Maurice, industriel, rue César Franck.

Bovy, Théo, auteur wallon, rue de Hesbaye, 207.

Boxus, Robert, élève à l'École régimentaire du 12e de ligne, Bouillon.

Boyens, Joseph, professeur à l'Athénée, Tournai.

Bozet, Lucien, notaire, Seraing.

Brachet, Albert, docteur en médecine, professeur à l'Université de Bruxelles, rue Snessens, 18, Etterbeek.

Braconier, Frédéric, sénateur, rue Hazinelle, 4.

Braconier, Léon, rentier, quai de l'Industrie, 16.

Braconier, Maurice, rue Louvrex, 75.

Braconier, Raymond, rue Hazinelle, 4.

Bragard, Louis, professeur à l'Athénée, chaussée de Ghistelles, 162, St André-lez-Bruges.

Braham, Alfred, conseiller provincial, rue Large-Voie, Herstal.

Brassinne, Joseph, sous-bibliothécaire de l'Université, rue Nysten, 30.

Brébant, Pierre, employé à l'administration provinciale, rue de Campine, 474.

Breuer, G., receveur communal, r. des Éburons, 73.

Breuer, Gustave, rentier, quai de Maestricht, 14.

Bronkart, Arnold, directeur honoraire d'institut, rue Wazon, 71.

Bronne, Gustave, fabricant d'armes, Mont St-Martin, 52.

Brossel, Charles, juge de paix, avenue Reine Marie-Henriette, 150, Spa.

Brouet, J., professeur à l'Athénée, Chimay.

Brouhon, marchand de bois, Seraing.

Brouwers, archiviste de l'État, rue Lelièvre, 46, Namur.

Bure, Paul, professeur à l'École de Commerce annexée à l'Université, rue des Fossés, 31.

Bya, rue Destrivaux, 27.

Cadot, Albert, rentier, rue de l'État-Tiers, 10.

Cambier. Édouard, professeur à l'École Normale, rue Ledeganck, 8, Gand.

Capelle, N., docteur en droit, boul. de la Sauvenière, 15.

Carlier, Arille, étudiant, rue Traversière, Monceau-sur-Sambre.

Caron, Alphonse. artiste peintre, rue Naimette, 14.

Carpentier, Victor, auteur dramatique. rue Vivî-Houet, 19, Bressoux.

Cartuyvels, Philippe, étudiant, Braives.

Cassalette, Joseph, avenue de Spa, Verviers.

Cassalette, Guillaume, rue des Chalets, 28, Verviers.

Chantraine, Joseph, pharmacien, Herstal.

Charlier, Jules, industriel, rue de Fragnée, 90.

Charlier, Gustave, architecte, rue St-Jacques, 7.

Chaumont, Léopold. avocat, rue Hayeneux, 86, Herstal.

Chot, Edmond, professeur à l'Athénée, rue Terre-Neuve, 33, Bruges.

Clavier, fabricant d'étoffes, rue Surlet, 67.

Cleffert, Raoul, rue de la Régence, 22.

Cleyckens, Auguste, professeur honoraire d'Athénée, rue Royale, 227, Ste-Marie-Nord, Ixelles.

Close, Adolphe, industriel, Dave.

Close, François, architecte, rue César Franck, 66.

Close, Henri, receveur des contributions, Fléron.

Closset, Joseph, rue des Écoles, 5.
Collard, Raymond, Hôtel de l'Ourthe Occidentale, à Lavacherie-sur-Ourthe.
Collette, François, notaire, Érezée.
Collette, Barthélemy, docteur en médecine, rue du Bosquet, 20.
Colson, Arthur, rue Charles Martel, 108, Herstal.
Colson, Lucien, instituteur communal, rue des Trois-Pierres, 60, Herstal.
Conrotte, E., abbé, curé des Eneilles (Durbuy).
Construm, Armand, directeur-gérant des charbonnages du Corbeau, 79, rue St-Nicolas, Montegnée.
Corin, G., professeur à l'Université, boul. Piercot, 54.
Cornet, Louis, auteur wallon, rue Jacob Mackoy, 5.
Coste, Charles, agent de change, rue de la Casquette, 24.
Coste, J., industriel, à Tilleur.
Cozier, J., professeur à l'École moyenne, rue de Liège, Verviers.
Counson, Albert, professeur à l'Université, Rempart de la Biloque, 308, Gand.
Courard, Albert, quai Henvart, 8 (ou à Vielsalm).
Courtois, L.-J., abbé, curé à Saint-Géry (par Gentinnes).
Courtoy, Joseph, préfet de l'Athénée, avenue Porte de Hal, 38, St-Gilles (Bruxelles).
Crahay, Ad., charbonnages du Hasard, Trooz.
Crespin, Léon, ingénieur des mines, Stavelot.
Crismer, L., professeur, rue Hobbéma, 39, Bruxelles.
Croisier, Mathieu, comptable, rue Jacob Makoy, 77.
Crotteux, Léon, rue Ramoux, 23.

CRUTZEN, G.-J., professeur à l'Athénée, rue Verte, 82, Anvers.

CUVELLIEZ, Nestor, professeur à l'École moyenne, Quiévrain.

DABIN, Henri, rue de l'Université, 45.

DACOSSE, Antoine, abbé, curé de Gentinnes.

DAMRY, Paul, comptable à l'Université, place Cockerill, 1.

D'ANDRIMONT, Gustave, avocat, rue Mont St-Martin, 53.

D'ANDRIMONT, Maurice, ingénieur, boulevard de la Sauvenière, 92.

DANHAIVE, Fernand, étudiant, rue Beau-Vallon, St Servais, Namur.

DARDENNE, Joseph, rue Devant-le-Pont, Visé.

DAUSIAS, Charles, auteur wallon, rue Verte, 17, Mons.

DAVENNE, Célestin, professeur à l'École Industrielle, rue Lairesse, 110.

DAVID, Léon, boulevard de la Sauvenière, 75.

DAXHELET, Auguste, ingénieur à la Société Cockerill, à Seraing.

DAXHELET, Arthur, professeur à l'Athénée royal d'Ixelles, avenue de l'Hippodrome, 46, Bruxelles.

DEBATTY, Léon, rue Entre-les-Ponts, 9, Spa.

DEBEFVE, Jules, professeur au Conservatoire de musique, Mont St-Martin, 44.

DE BOECK, G., fils, pharmacien, rue Ste-Marie, 7.

DE BRUYN, coiffeur, rue En-Bois, 62.

DECHARNEUX, Émile, négociant, avenue de la Couronne, 32, Bruxelles.

DECHESNE, Prosper, juge au tribunal de 1re instance, rue de Bruxelles, 89, Verviers.

DECRUCQ, Adhémar, étudiant, rue Pasteur, 20.
DEFISE, Jos., ingénieur, avenue Palmerston, Bruxelles.
DEFRECHEUX, Albert, inspecteur des eaux et forêts, boulevard Militaire, 159, Ixelles.
DEFRECHEUX, Charles, bibliothécaire de la Ville, rue des Chiroux.
DEFRECHEUX, Léon, étudiant, r. Bonne-Nouvelle, 68.
DEFRECHEUX, Marie, directrice d'école, rue Lairesse, 73.
DEFRECHEUX, Émile, comptable, rue Lairesse, 73.
DEFRECHEUX, Paul, agent commercial, à Statte-Huy.
DEFRESNE, Fernand, rentier, quai de l'Ourthe, 19.
DEFRESNE, Jules, instituteur, à Coo-Trois-Ponts.
DEGAND, E., notaire honoraire, à Mons.
DEGEY, Jean, rue de l'Intendant, 19, Bruxelles.
DEGIVE, ingénieur, à Grâce-Berleur (Ans).
DEGIVE, Léon, conseiller provincial, à Ramet.
DEGIVE, Adolphe, à Ivoz-Ramet (Val St-Lambert).
DEGLIN, Charles, Taverne britannique, Verviers.
DE HASSE, Lucien, boulevard de la Sauvenière, 126 (ou à Warsage-lez-Visé).
DEHIN, François, fabricant d'orfèvrerie, rue Éracle, 53.
DE JAIFFE, bourgmestre de Mazy.
DEHOUSSE, Guillaume, constructeur mécanicien, rue Sous-l'Eau, 2.
Mlle Jeanne DEHOUSSE, rue Puits-en-Sock, 75.
DEITZ, Alexis, étudiant, place Maghin, 7.
DEJARDIN-DEBATTY, Félix, ingénieur, rue de l'Ouest, 56.
DEJONG, Émile, étudiant, avenue du Marteau, Spa.
DE KONINCK, L., professeur à l'Université, quai de l'Université, 2.

Delbœuf, Charles, docteur en médecine, r. Darchis, 48.
Delchevalerie, Charles, publiciste, place Verte, 9.
Delcourt, Henri, capitaine commandant retraité, avenue Brugmann, 562, Uccle.
Delcroix, Fernand, professeur à l'Athénée royal, rue de l'Hôpital, Lize-Seraing.
Deleixhe, Lambert, rue Forgeur, 30.
de Lexhy, Désiré, ingénieur civil, à Grâce-Berleur.
Delforge, René, publiciste, avenue Hanlet, Heusy (Verviers).
Mme Delgouffre, rentière, rue de la Vallée, 23, Ixelles.
Delhaize, Jules, avenue Louise, 155, Bruxelles.
Delhaye, Henri, négociant, rue André-Dumont, 30.
Delhaxhe, Williame, architecte, rue Monulphe, 67.
Delheid, Jules, avocat, rue Etienne Soubre, 29.
de Longueville, Aubain, professeur à l'Athénée, rue Brabant, 11, Namur.
Delrue, Gustave, candidat notaire, boulevard d'Avroy, 286.
Delruelle, Jules, directeur de l'Usine à zinc de Prayon.
Deltour, Paul, professeur à l'Athénée royal, rue César Franck, 64.
de Macar, Fernand (baron), rue Belliard, 8, Bruxelles (ou à Presseux).
Demarteau, Lucien, conseiller à la Cour, rue Bassenge, 46.
Demarteau, G., avocat général, rue Louvrex, 90.
Demarteau, Jules, commissaire d'arrondissement, rue de Sélys, 9.
Demazy, fabricant de limes, rue Basse-Wez, 335.

Mme Ve Demblon, rue Lairesse, 33.

Demeuldre, Amé, président du Cercle archéologique, rue Neuve, 38, Soignies.

Demeuse, Henri, pharmacien, rue Monulphe, 7.

Denoël, Lucien, professeur à l'Université, rue Bois-l'Évêque, 93.

Déom, Clément. rue de Hesbaye, 137.

de Péralta (marquis), ministre plénipotentiaire, Angleur.

Deprez, J. A., professeur à l'Athénée royal de Liège.

de Rasquinet, Pierre, avocat, rue Louvrex, 117.

de Rechain, Jean, fils, rue Raymond, 49, Verviers.

Desait, direct. d'assurances, boul. de la Sauvenière, 115.

de Sélys-Longchamps, sénateur, Halloy (par Ciney).

Desoer, Florent, avocat, avenue du Hêtre, Cointe, Sclessin.

Destrée, conducteur prov. des ponts et chaussées, Thier de Cornillon, 51, Bressoux.

de Thier, Maurice, boulevard de la Sauvenière, 10.

Dethier, José, directeur de musique. quai de Fragnée, 64.

Dethier, Alphonse, abbé, curé de Troisponts.

Dethioux, Prosper, clerc de notaire, r. de Campine, 185.

Detry-Henricot, D., rue du Cimetière, Monceau-sur-Sambre.

Mme la baronne de Waha, à Tilff.

Dewandre, Jules, industriel, rue Lairesse, 64.

Dewez, Alphonse, Moulin-du-Ruy (Roanne-Coo).

D'Heur-Favette, Henri, négociant, rue de la Régence, 19.

d'Hoffschmidt, L., conseiller à la Cour de cassation, 57, square Marie-Louise, Bruxelles.

Dinraths, Joseph, relieur, rue André Dumont, 11.

Dobbelstein, G., curé de St-Denis, rue Donceel, 2.

Dommartin, Léon, homme de lettres, rue d'Orléans, 47, Bruxelles.

Donnay, Auguste, professeur à l'Académie, Méry-Tilff.

Dony, Émile, professeur à l'Athénée, boulevard Dolez, 187, Mons.

Dormal, Jules, docteur en médecine, Hollogne-aux-Pierres.

Douret, Albert, commandant de la gendarmerie, Verviers.

Doutrepont, Georges, prof. à l'Université de Louvain, rue des Joyeuses-Entrées, 24.

Doyen-Hella, rue de Robermont, 118.

Dresse, Armand, industriel, boul. de la Sauvenière, 136.

Dreye, Alexis, quai Mativa, 35.

Drossart, Théodore, directeur de l'enregistrement, Arlon.

Drumaux, Arthur, préfet honoraire de l'Athénée de Liège, avenue de la Couronne, 191, Ixelles.

Dubois, Jean, avocat, rue Beckman, 46.

Duchesne, Alfred, docteur en philosophie et lettres, rue Vanderkindere, 218, Uccle.

Dufonteny, Joseph, pharmacien, avenue des Viaducs, 7, Charleroi.

Dufrane, Louis, avocat, à Frameries.

Dumont, Henri, fabricant de tabacs, r. St-Thomas, 28.

Dumont, Fernand, rentier, Thier de Cornillon, 2, Bressoux.

Dumoulin, Aug., fabricant d'armes, boulevard de la Sauvenière, 90.

Dumoulin, Victor, négociant, rue Vinâve-d'Ile, 17.

Dupont, Armand, avocat, rue Darchis, 56.

Dupont, Désiré, inspecteur des sépultures, r. Eracle, 58.

Duquenne, H., rue Surlet, 16.

Durbuy, Joseph, auteur wallon, à Antheit.

du Soleil, Georges, professeur à l'Athénée royal.

Duvivier, Henri, industriel, à Verviers.

Eloy, Louis, ingénieur, directeur du charbonnage de Marihaye, Flémalle-Haute.

Engel, Raoul, Montagne aux Herbes potagères, 41, Bruxelles.

Étienne, Antoine, fils, rue Hors-Château, 46.

Eulers, Joseph, caissier-comptable, Rivage-en-Pot, Angleur.

Évrard, Joseph, place Delcour.

Fairon, archiviste de l'État, Pepinster.

Falloise, Maurice, avocat et échevin, rue Simonon, 5.

Fassin, Jules, fabricant d'armes, boulevard d'Avroy, 55.

Fellens, Léon, gérant de la Cie des papiers peints, rue de l'Université.

Ferage, Émile, pharmacien, rue Grande, 7, Dinant.

Firket, Ch., professeur l'Université, place Sainte-Véronique.

Flechet, Armand, sénateur, rue de l'Harmonie, 7, Verviers.

Flechet, Fernand, représentant, à Warsage.

Fléron, Émile, pharmacien, à Queue-du-Bois.

Flesch, Oscar, ingénieur aux charbonnages des Kessales, Flémalle-Grande.

Foccroule, Georges, avocat, boul. Frère-Orban, 21.

Foidart, J., professeur à l'Athénée, rue Publémont, 25.

Forgeron, Alphonse, fabricant d'armes, rue Adolphe Borgnet, 1.

Forgeur, François, prof. de musique, Mont St-Martin, 11.

Fortin, Eugène, chef de bureau à la Cour des comptes, rue St-Bernard, 107, St-Gilles (Bruxelles).

Fourgon, abbé, curé de Lincé (Sprimont).

Fournal, Joseph, auteur wallon, rue Pisseroule, 212, Dison.

Fraîchefond, Ch., professeur à l'École moyenne, rue du Marché, Huy.

Fraigneux, Eugène, quai d'Amercœur, 28.

Fraigneux, Jean, ingénieur, rue d'Amercœur, 36.

Fraipont, Julien, professeur à l'Université, Mont Saint-Martin, 35.

Fraipont, F., docteur en médecine, rue Beckman, 24.

Franck, Jean, imprimeur, rue Léopold, 43, Dison.

Francotte, X., docteur en médecine et prof. à l'Université, quai de l'Industrie, 15.

Francotte, Charles, Mont St-Martin, 73.

Frédéricq, Paul, professeur à l'Université, rue des Boutiques, 9, Gand.

Frenay, directeur d'école, rue Publémont, 8.

Fréson, Armand, avocat, rue des Augustins, 32.

Froidart, Gaspard, rentier, rue Sous-l'Eau, 96.

Gahide, Paul, rue Quesnoy, Tournai.

Gaillard, Henri, auteur wallon, à Neuville-sous-Huy.

Gauthier, abbé, curé d'Auby-sur-Semois.

George, Hyacinthe, professeur d'Athénée, rue St-Léonard, 181.

Gérard, F., r. Théodore Verhaegen, 168, Bruxelles.

Gérard, Gustave, préfet de l'Athénée de Liège.

Gérard, Léo, ingénieur, rue Louvrex, 76,

Gérardy, Hubert, abbé, professeur à Stavelot.

Germay, H., marchand de bois, r. des Guillemins, 20.

Gevelle, Hector, abbé, docteur en phil. romane, sous-directeur de l'Ecole supérieure commerciale et consulaire, Grand'place, Mons.

Gheur, Ernest, ingénieur aux charbonnages des Kessales, Flémalle-Grande.

Gillard, Alphonse, président de la *Société des auteurs wallons sérésiens*, rue Fanny, 17, Seraing.

Gillard, Robert, boulevard Frère-Orban, 45.

Gillet, Eugène, professeur à l'Athénée, rue du Brou, 34, Verviers

Glesner, Fernand, avocat, rue du Progrès, Heusy (Verviers).

Glesner, Gustave, candidat notaire, échevin, Heusy (Verviers).

Gnusé, Charles, avocat, rue de l'Académie, 26.

Gnusé, libraire, rue du Pont-d'Ile.

Gob, professeur à l'Athénée royal de Liège.

Godin, Arnold, rentier, Stavelot.

Goffinet, Aristide, professeur à l'Athénée royal, rue de Bruxelles, 91, Verviers.

Goffinet, G., receveur des contributions, rue St-Séverin, 102.

Gofflot, Louis, juge au tribunal de 1re instance, Arlon.

Gomez, Léon, notaire, rue du Pot-d'Or, 58.

Gordinne, Charles, papetier, rue de l'Harmonie, 17.

Gorrissen, Em., professeur à l'Athénée, rue du Palais, Verviers.

Gosselin, Antoine, bourgmestre de Stambruges.

Gottschalk, Max, étudiant, quai des Pêcheurs, 33.

Goudman, Jean, rue d'Amercœur, 38.

Gouverneur, Sylvain, directeur-gérant des charbonnages d'Ans.

Graffart, Julien, peintre décorateur, pl. Cathédrale, 22.

Grégoire, Achille, ingénieur agricole, chef du service chimique à l'Institut de l'État, Gembloux.

Grégoire, Antoine, prof. à l'Athénée, rue des Crépalles, 49, Huy.

Grégoire, Gaston, député permanent, quai des Pêcheurs, 54.

Grégoire, Karl, ingénieur, rue Fond-Pirette, 174.

Grégoire, Marcel, avocat, Mont St-Martin, 3.

Grignard, Antoine, rue de l'Harmonie, 40, Verviers.

Grignard, Pascal, chaussée de Heusy, 233, Verviers.

Grignet, Joseph, appariteur à l'Université, Marchin.

Grisard, J., professeur à l'Athenée royal de Liège.

Grosjean, Pascal, rentier, Sart-lez-Spa.

Guilleaume, D., abbé, rue Ste-Foy, 17.

Gulikers, industriel, quai Henvart, Bressoux.

Habets, Paul, directeur-gérant d'Espérance et Bonne-Fortune, rue des Augustins, 44.

HACHERELLE, abbé, curé de Somme-Leuze.
HALLEUX, Godefroid, rentier, place des Franchises, 12 *bis*.
HALLEUX, Joseph, rue Sur-la-Fontaine, 85.
HALLEUX, Victor, abbé, curé de Tavier.
HALLEUX, tailleur, rue Vinâve-d'Ile, 4.
HALLEUX, L., fabricant d'armes, rue St-Hubert, 22.
HAMELIUS, P., professeur à l'Université, rue Méan, 28.
HANNAY, Joseph, agent comptable, rue de l'Éducation, 37, Bruxelles.
HANSEZ, H., instituteur, rue Chaussée-des-Prés, 42.
HANSON, G., avocat, rue Beckman, 35.
HARDY, Fernand, joaillier, rue St-Paul, 6.
HAUBOURDIN, Louis, négociant, rue de l'École, Stambruges.
HAULET, contrôleur au chemin de fer, rue Kinkempois, 30.
HAUZEUR, Adolphe, industriel, au Val-Benoît.
HAUZOUL, Henri, industriel, r. du Palais, 110, Verviers.
HAVAUX, Georges, docteur en médecine, rue Neuve, Chapelle-lez-Herlaimont.
HAVERSIN, Armand, ingénieur, rue de Séroule, 11, Verviers.
HAVET, Charles, auteur wallon, rue Haute-Wez, 105, Grivegnée.
HEINTZ, Joseph, étudiant, rue de Diest, 56, Louvain.
HENEN, Mathieu, professeur à l'Athénée royal, courte rue de l'Autel, 24, Anvers.
HENNEN, Guillaume, archiviste, rue Grandjean, 42, Verviers.

HENNET, Fern., commissaire de police, r. du St-Esprit, 120.

HÉNOUL, L., procureur général à la Cour d'appel, rue Dartois, 36.

HENRARD, Hôtel de l'Europe, rue Hamal.

HENRION, François, rue Jonruelle, 65.

HENVAUX, Vincent, agent comptable des charbonnages du Hasard, à Micheroux.

HERMANS, Joseph, professeur honoraire de l'Athénée, rue Fabry, 32.

HERVE, Émile, industriel, à Trooz.

HERZÉ, Antoine, commis à l'Administration communale, rue Florimont, 5.

HEUSE, Théo, architecte, Nessonvaux.

HEYNE, Jean, sous-chef de bureau à l'Administration communale, Montagne-de-Bueren, 16.

HOCK, Auguste, fils, chez M. Bussy, directeur de l'École sucrière, à Glons.

HODEIGE, Victor, rentier, r. Vinâve, 27, Grivegnée.

HONLET, Robert, chaussée de Liège, à Huy.

HOVEGNÉE, Aristide, professeur à l'Athénée, rue de la Régence, 34.

HUMBLET, Philippe, entrepreneur, r. de Mangombroux, 147-151, Verviers.

HURARD, Henri, auteur wallon, rue des Vieillards, 57, Verviers.

ISERENTANT, P., professeur à l'Athénée royal de Malines.

ISTA, Alfred, papetier, rue Mathieu-Laensbergh, 14.

ISTA, Georges, rue du Pâquier, 25.

JACOB, H., commissionn.-expéditeur, r. de la Syrène, 13.
JACOBS, Charles, S. J., recteur du Collège St-Servais, rue St-Gilles.
JACQUEMIN, Achille, rue de la Syrène, 17.
JACQUEMOTTE, Edmond, pharmacien, rue Chafnay, 35, Jupille.
JACQUEMOTTE, Jean, professeur à l'Athénée royal, Mons.
JACQUES, Gustave, agronome à Goronne (Vielsalm).
JACQUES, Victor, professeur à l'Athénée royal, rue Bassenge, 52.
JAMAR, Armand, ingénieur, place de Bronkart, 16.
JAMOTTE, Jules, notaire, à Dalhem.
JANS, P.-J., directeur d'école, rue Champ-des-Manœuvres, 52, Bressoux.
JANSSENS, J., fabricant d'armes, r. Lambert-le-Bègue, 4.
JEUNEHOMME, Léon, instituteur, à Flémalle-Haute.
JOMOUTON, Adolphe, peintre décorateur, rue de l'Arsenal, Namur.
JOPKEN, Ernest, préfet honoraire d'Athénée, rue Rioul, 5, Huy.
JORISSEN, A., professeur à l'Université, rue Sur-la-Fontaine, 112.
JORISSENNE, Gustave, docteur en médecine, rue Saint-Jacques, 2.
KEERENS, Jean, boulanger, rue Basse-Wez, 7.
KEPPENNE, Jules, notaire, place St-Jean, 29.
KEYBETS, Jules, président du *Sillon*, rue de la Paix, 26, Verviers.
KIMPS, Charles, rue de Lombardie, 11, Bruxelles.

Küntziger, Ignace, professeur à l'Athénée royal, rue Charles Morren, 2.

Labroux, L., secrétaire-trésorier de l'Athénée royal, rue du Vertbois, 86.

Lagauche, Louis, président des *Djonnes auteûrs walons*, rue Vivegnis, 176.

Lahaye, conservateur des archives de l'État, rue du Palais, 15.

Lallemand, Alexis, prof. honoraire de l'Athénée, r. De Locht, 76, Bruxelles.

Laloux, Adolphe, propriétaire, avenue Rogier, 12.

Mme Ve Alexandre Lambert, rue Ste-Croix, 4.

Lambert, Henri, chef du service commercial du Hasard, bourgmestre, à Trooz.

Lamberty, Joseph, imprimeur et industriel, à Stavelot.

Lambrichts, Antoine, docteur en médecine, conseiller communal, rue Hullos, 3.

Laoureux, Henri, rue Vandermesch, 25, Bruxelles.

Laoureux, Léon, boulevard d'Avroy, 41.

Largefeuille, Paul. sous-chef de bureau à l'Hôtel-de-Ville, rue Colompré, 92, Bressoux.

Laubain, Joseph, à Gembloux.

Laurent, Léandre, professeur à l'École moyenne, rue Lairesse, 35.

Lebrun, major, chaussée St-Pierre, 120, Etterbeek.

Lebrun, Adelin, Fonds de Leffe, 81, Dinant.

Lebrun, Albert, professeur agrégé, rue des Saules, 64, Anvers.

Lecloux, J., préfet de l'Athénée, Dinant.

LECRENIER, Joseph, avocat, Huy.

LEDENT, Joseph, chef comptable à Gérard-Cloes, rue Saint-Léonard, 417.

LEDENT, Joseph, ingénieur, rue Chevaufosse, 11.

LEFILS, J.-A., docteur en médecine, rue Trappé.

LEJAER, Jean, docteur en médecine, rue Laoureux, Verviers.

LEJEUNE, Jean, aux Bruyères, Jupille.

LEJEUNE, Jean, rue Large-Voie, 97, Herstal.

LEQUARRÉ, Alphonse, professeur honoraire d'Athénée, à Retinne.

LERUTH, Jules, rue Herman Reuleaux, 70.

LESEUIL, Alex., peintre, rue Ste-Julienne, 102.

L'HEUREUX, Fernand, ingénieur, avenue de l'Observatoire, 99.

LHOEST-BURNAY, ingénieur, directeur du charbonnage de Gosson-Lagasse, Montegnée.

L'HOEST-REMY, Paul, avocat et conseiller provincial, rue des Clarisses, 34.

LHONEUX, Joseph, professeur à l'Athénée, Coupure, 13, Gand.

LIBBRECHT, avocat et conseiller communal, rue Lonhienne, 7.

LIBOTTE, négociant, rue Simonon, 8.

LIÉGEOIS, Camille, professeur à l'Athénée royal, chaussée d'Alsemberg, 90, Forêt-Uccle.

LIÉGEOIS, Édouard, instituteur pensionné, Hollogne-aux-Pierres

LIEUTENANT, Edmond, industriel, rue de la Concorde, Verviers.

Lixon, Camille, appariteur à l'Université et bourgmestre, à Cheratte.

Lohest, Max, professeur à l'Université, Mont Saint-Martin, 46.

Loiseau, Louis, auteur wallon, rue de Namur, 57, Bruxelles.

Lomry, docteur en médecine, à Bovigny.

Loncin, Guillaume, rue Royale.

Losseau, Léon, avocat, rue de Nimy, 37, Mons.

Lousberg, J., architecte de la Ville, quai de Fragnée, 48.

Mabille, employé à l'adm. prov., à Embourg.

Magnette, Charles, avocat et sénateur, rue Sœurs-de-Hasque, 24.

Maillart, Georges, rue Fond-Pirette, 87.

Mairlot, J., professeur à l'Athénée royal de Namur.

Malaise, directeur de charbonnage, à Wandre.

Malerm, S., professeur à l'Athénée royal de Namur, Jambes.

Mallieux, Fernand, avocat et professeur à l'Université de Bruxelles, rue Beckman, 20.

Mansion, Albert, ingénieur, avenue Godin, Huy.

Marchand, lieutenant, adjoint d'Etat-Major, avenue de l'Hippodrome, 46, Ixelles.

Maréchal, Ed., abbé, curé de Hodeige (Remicourt).

Maréchal, François, chef-comptable de la Banque Nagelmackers, rue des Dominicains, 28.

Maréchal, Remacle, ingénieur des mines, rue du Pot d'Or, 12.

Marneffe, Alfred, professeur à l'Athénée, rue Léanne, 21, Namur.

Martens, Charles, docteur en philosophie et lettres, rue Marie-Thérèse, 27, Louvain.

Massange, Jean, conseiller provincial, Stavelot.

Massart, Émile, industriel, rue Sœurs-de-Hasque, 17.

Massart-Attout, Jean, négociant, à Mettet.

Massaux, abbé, curé de Dion-le-Val (Wavre).

Massillon, P., employé à l'administration provinciale, rue des Bonnes-Villes, 16.

Masson, Antoine, professeur à l'Athénée royal, rue Pasteur, 16.

Mathien, docteur en méd., avenue de l'Observatoire.

Mathieu, Alexandre, chef de section aux chemins de fer, Grand'Place, Tirlemont.

Maubeuge, Lucien, auteur wallon, rue de Tavier, 2, Seraing.

Mercenier, Isidore, avocat, rue André-Dumont, 29.

Merx, Pierre, rentier, à Visé.

Micha, Alfred, avocat, rue des Anges, 19.

Midrolet, Maurice, auteur wallon, rue Van Artevelde, 87, Bruxelles.

Miest, Alphonse, étudiant, rue Juste-Lipse, 66, Louvain.

Mignon, Joseph, commissaire en chef de la ville de Liège, rue Méan, 26.

Minders, Alexis, pharmacien, rue Verte, 89, Schaerbeek.

Minsier, Camille, ingénieur au corps des mines, à Charleroi.

Modave, Léon, directeur honoraire d'École, r. du Coq, 52.

Molitor, Lucien professeur à l'Athénée, quai Mativa, 9.

Monseur, Édouard, à Beaufays (par Chaudfontaine).

MONSEUR, Eugène, professeur à l'Université, avenue de Tervueren, 217, Woluwe-St-Pierre (Brabant).

MOREAU, François, percepteur des postes, Dison.

MORISSEAUX, Ch., fils, fabricant d'armes, rue Nysten, 46.

MORTEHAN, Émile, instituteur à Ferrières (Hamoir).

MORTIER, Adolphe, vice-président de la « Fédération wallonne brabançonne », rue Fraikin, 8, Schaerbeek.

MOTTARD, Julien, quai de Maestricht, 9.

MOUTON, Alfred, étudiant en droit, avenue Rogier, 15.

MOUTON, Alphonse, brasseur, rue St-Paul, 31.

MOUTON-TIMMERHANS, brasseur, rue Charles Morren, 5.

MUG, Henri, quai de la Dérivation, 5.

NAGELMACKERS, Alfred, ingénieur, rue du Pot-d'Or, 55.

NANDRIN, François, négociant, boul. Frère-Orban, 24-25.

NEEF, Léonce, avocat, boulevard Piercot, 56.

NEUJEAN, Joseph, publiciste, rue des Wallons, 9.

NICAISE, Maurice, prof. à l'Athénée, r. de la Culture, 24, Ixelles.

NICOLET, Lamb., marchand de vins, r. du Midi, Verviers.

NISSENNE, Jules, rue Renkin, 17, Verviers.

NOAILLON, A., vice-président de la Chambre de Commerce française, rue Large, Chênée.

NOIRFALISE, Cam., prof. à l'Athénée, r. de Campine, 205.

NOLLET, J., professeur au collège communal de Dinant.

NOTHOMB, Fritz, étudiant, rue Juste-Lipse, 70, Louvain.

ORVAL, commissaire de police, quai de l'Ourthe, 1.

OUIER, Nestor, artiste peintre, à Virton.

PARMENTIER, Édouard, agent de change, rue de Soignies, 19, Nivelles.

Peclers, Maurice, pharmacien, rue de la Grotte, Tilff.
Pernin, Louis, prof. à l'École générale allemande, rue Van Brée, 9, Anvers.
Petit, Léon, ingénieur, à Soignies.
Petitjean, François, rentier, Lambermont (Verviers).
Pety de Thozée, en son château, à Othée (Huy).
Philippin, prof. à l'Athénée, boul. Conscience, 5, Bruges.
Pholien, C., avocat-général à la Cour d'appel, boulevard de Waterloo, 95, Bruxelles.
Picard, Edgar, directeur à Valentin-Coq, à Hollogne-aux-Pierres.
Mlle Maria Picray, rue du Midi, 2, Verviers.
Pierre, Guillaume, industriel, à Rouillon-Annevoie.
Pilet, Gérard, ingénieur au charb. du Horloz, Tilleur.
Pirard, Servais, pharmacien, rue du Ruisseau, 17.
Pirenne, Henri, professeur à l'Université, rue Neuve-St-Pierre, 132, Gand.
Piron, Henri, instituteur communal, Masta-Stavelot.
Pirotte, Alex., chef de bureau à l'Administration communale, rue Naimette, 18.
Pirotte, Alfred, rue d'Amercœur, 111.
Pirsoul, Léon, rue d'Hooghvorst, 3, Bruxelles.
Polleur, Eugène, instituteur, r. d'Ensival, 16, Verviers.
Pommerenke, Henri, pharmacien, rue St-Pierre, 10.
Poncelet, Édouard, conservateur des archives de l'État, place du Parc, 23, Mons.
Poncelet, Félix, dessinateur, à Esneux.
Poncin, Olivier, industriel, rue Ste-Marguerite, 31.
Ponthier, N., fils, rue Pansy, 29, Montegnée.

POPULAIRE, Louis, docteur en philosophie et lettres, professeur à l'Athénée de Mons.

PREUD'HOMME, Léon, prof. à l'Athénée et à l'Université, rue Nassau, 4, Gand.

Mme ve PROTIN, rue Féronstrée, 24.

PUTZEYS, Félix, prof. à l'Université, rue Forgeur, 1.

RADOUX, Simon, auteur wallon, rue de la Chaussée, Glain.

RANDAXHE, S., docteur en médecine, r. César Franck, 67.

RASQUIN, Georges, directeur de la Soc. anonyme Maison Noirfalise et Cie, rue Laruelle, 6.

RAVEZ, W., secrétaire de la *Ligue wallonne du Tournaisis*, rue Beyaert, 50, Tournai.

RAZE DE GROULARD, Alphonse, industriel, à Esneux.

REGNIER, Émile, surveillant à l'Athénée de Liège.

REMACLE, François, président de la *Fédération dramatique verviétoise*, rue du Palais, 13, Verviers.

RÉMION, Charles, à Verviers.

RÉMONT, Joseph, architecte, quai de l'Industrie, 19.

REMOUCHAMPS, Ém., architecte prov., rue Simonon, 10.

REMOUCHAMPS, Joseph, meunier, rue du Palais, 44.

REMY, Alfred, rue Pasteur, 5.

RENARD, Edgar, étudiant, Fontin-Esneux.

RENARD, Jules, bourgmestre de Wiers.

RENAUX DE BOUBERS, Paul, industriel, rue Forgeur, 7.

RENIER, J.-B., avocat, rue de la Casquette, 39.

RENSON, Théo, fabricant de pianos, boulevard d'Avroy, 76.

REULEAUX, Jules, consul général de Belgique dans la Russie méridionale, à Odessa (rue Hemricourt, 35).

Rigali, Ant., auteur wallon, r. Jean d'Outremeuse. 22.

Rigo, Jos., secrétaire de la ville de Liège, rue Nysten. 16.

Rigo, Pierre, chef de bureau à l'Adm. comm., Montagne Ste-Walburge, 10.

Robert, Georges, avoué à la Cour, rue Ste-Marie, 38.

Robert, Victor, avocat, rue Louvrex, 64.

Roland, Léon, doct. en sciences naturelles, r. Velbruck, 2.

Rolland, Émile, professeur à l'Athénée, Chimay.

Romiée, H., docteur en médecine, rue Raikem, 16.

Ronchesne, Guillaume, pharmacien, r. St-Léonard, 492.

Rose, John, fils, industriel, à Seraing.

Rosoux, Pierre, contrôleur des Chemins de fer, au Repos du Roi, Verviers.

Rouma, Olivier, directeur d'Institut, boulevard de la Sauvenière, 89.

Roup, Léon, surveillant à l'Athénée d'Ath.

Roussar, Joseph, rue Lacroix, 21.

Ruelle, J., avocat, rue de Nivelles, à Wavre.

Rulot, Joseph, professeur à l'Académie, rue des Remparts.

Ruwet, Joseph, fabricant de cidre, à Thimister.

Savinien, Oscar, inspecteur d'assurances, rue Puits-en-Sock, 54.

Scharff, Paul, prof. à l'Athénée, r. de Kinkempois, 41.

Schérès, H., rue des Meuniers, 10.

Schiffers, docteur en médecine, boulevard Piercot, 34.

Schipperges, Henri, boulevard Anspach, 20, Bruxelles.

Schoemans, chef de bureau à l'Hôtel-de-Ville, rue du St-Esprit, 28.

Schoenmaekers, Louis, architecte, r. Gravière, 4, Huy.
Schroeder, Jacques, directeur du Théâtre communal wallon, rue de l'Ouest, 73.
Schuind, Henri, receveur-chef honoraire au chemin de fer de l'État, rue des Éburons, 40.
Schuind, Nicolas, percepteur des postes, Ans.
Schuind, docteur en médecine, r. Lambert-le-Bègue, 5 *bis*.
Secretin, Joseph, fils, rue Vinâve, 9, Grâce-Berleur (Montegnée).
Seeliger, Jules, avocat et échevin, r. St-Pierre, 7.
Segers, Auguste, chef de gare, à Liers.
Servais, J., photographe, rue des Vennes, 247.
Simon, Jules, notaire, rue de Castillon, 24, Arlon.
Simon, J., employé à l'adm. prov., rue du Conseil, 72, Tilff.
Simon-Henin, Léon, industriel, à Ciney.
Simonis, Léon, auteur wallon, Esneux.
Smeets, Edm., docteur en médecine, rue Hemricourt, 9.
Sottiaux, Jules, professeur et homme de lettres, à Montigny-le-Tilleul.
Souffret, F., prof. à l'Athénée, rue Gaillot, 12, Namur.
Sougnez, Ernest, avocat, rue Darchis, 17.
Soumagne, Arthur, industriel, quai d'Amercœur, 31.
Spring, W., professeur à l'Université, r. Beckman, 38.
Stainier, Louis, conservateur-adjoint à la Bibliothèque Royale, Grand'Place, 29, à Mont-St-Guibert.
Steenebruggen, Ch., comptable, r. de la Commune, 32.
Stiels, Arn., subst. auditeur militaire, r. St-Adalbert, 5.
Stiels, Eugène, juge de paix, à Maeseyck.

Stiernet, H., directeur de l'École moyenne, Schaerbeek.

Straetmans, G., professeur à l'Athénée royal, rue de Rotterdam, 78, Anvers.

Swaen, A., professeur à l'Université, r. de Pitteurs, 18.

Talaupe, Gaston, chef de division à l'Administration communale, rue des Arbalestriers, 20, Mons.

Thiriar, Léon, négociant, place Verte, 9.

Thiry, Fernand, recteur de l'Université, rue Fabry, 1.

Thomas, Paul, professeur à l'Université, rue Platteau, 41, Gand.

Thonard, Eugène, à Vielsalm.

Thonnard, Lambert, avocat, rue des Vingt-Deux, 15.

Thonnart, Armand, plombier, rue Méan, 13.

Thuillier, A., architecte, rue Billy, 24, Grivegnée.

Tihon, docteur en médecine, à Theux.

Tilman, Gustave, rentier, rue Hennet, 19.

Tilmans, Lambert, géomètre des charbonnages du Hasard, Micheroux.

Tobias, Alphonse, directeur d'école, Herstal.

Tonglet, Emile, avocat, rue L. Namêche, Namur.

Tourneur, Victor, attaché à la Bibliothèque royale, rue Defacqz, 98, St-Gilles (Bruxelles).

Toussaint, Louis, auteur wallon, Rivage, Dinant.

Toussaint, François, abbé, professeur à Dolhain.

Trasenster, Paul, ingénieur, boulevard d'Avroy, 57.

Troisfontaines, Franz, juge au tribunal de 1re instance, rue des Augustins, 48.

Ulrix, Eugène, professeur à l'Athénée, boulevard de la Toison d'Or, 85, Bruges.

Vanast, Gilles, auteur wallon, rue Paul Janson, 61, Herstal.

Vandereuse, Jules, à Berzée.

Van de Rydt, Marc, professeur à l'Athénée, rue des Rivageois, 21.

Vandeveld, Ernest, directeur de la *Bibliographie de Belgique*, avenue de la Brabançonne, 12, Bruxelles.

Van Hassel, Valentin, docteur en médecine, Paturages.

Van Hoegaerden, avocat, boulevard d'Avroy, 9.

Van Marcke, Ch., avocat et représentant, rue des Clarisses, 36.

Van Ormelingen, Ern., avocat, rue d'Amercœur, 60.

Van Roggen, Mathys, maître de carrières, à Sprimont.

Van Strydonck-Larmoyeux, rue St-Jean, 20.

Van Wert, architecte, rue Louvrex, 6.

Van Zuylen, Ernest, place St-Barthélemy, 6.

Van Zuylen, Joseph, négociant, r. Féronstrée, 89.

Van Zuylen, Léon, ingenieur, boul. Frère-Orban, 47.

Verdin, Olivier, comptable, r. de Neufchâteau, Arlon.

Vermander, A., prof. à l'Athénée, boul. Frère-Orban, 61, Gand.

Verquin, Fernand, rue de Wamont, 12, Landen.

Viroux, instituteur, rue César Franck, 50.

Vivier, P., ingénieur, chef des laminoirs de la Vieille Montagne, Chênée.

Voué, Joseph, quai de Longdoz, 28.

Waleffe, Pierre, inspecteur honoraire des écoles primaires, rue de Sluse, 17.

Wankenne, Paul, docteur en médecine, rue Ortmans, 16, Verviers.

Warnant, Julien, avocat, avenue Rogier, 14.

Wasseige, Jos., industriel, avenue de l'Exposition. 51.

Wathelet, Émile, négociant, quai Orban, 11.

Wattiez, Ad., auteur wallon, r. de Courtrai, 25, Tournai.

Waucomont, Thomas, professeur à l'Athénée royal de Mons, à Nimy

Wauters, Édouard, boulevard Piercot, 26.

Wauters, J., prof. à l'Athénée royal, rue Souveraine, 37, Ixelles.

Weber, Armand, opticien, place du Martyr, Verviers.

Wéve, Louis, ingénieur, directeur de l'École des Textiles, rue du Centre, Verviers.

Wiket, Émile, auteur wallon, quai Saint-Léonard, 12.

Willem, Jos., président du *Caveau liégeois*, à Chênée.

Wilmart, Gustave, négociant, Ampsin.

Wilmet, rentier, à Oupeye.

Wilmotte, Charles, ingénieur, rue Côte d'Or, Sclessin.

Wilmotte, Maurice, professeur à l'Université de Liège, rue de la Ferme, 118, Bruxelles.

Witmeur, receveur communal, Jupille.

Wittmann, Victor, professeur à l'Athénée, rue de l'Abondance, 13, Bruxelles.

Xhignesse, Arthur, ingénieur, rue des Houblonnières, 36.

Xhignesse, Gaspard, rue du Plan-Incliné, 109.

ÉTRANGER [1]

Bruneau, Charles, professeur au lycée d'Évreux (France).

Cohen, Gustave, rue Severo, 3, Paris (France).

Donnay, André, professeur au lycée, rue d'Étigny, 12, Pau (France).

Grignard, Adelin, S. J., St-Mary's, Kurseong, Bengal Precidency, East India.

Jeanjaquet, J., secrétaire du *Glossaire des patois de la Suisse romande,* Bel-Air, 15, Neuchâtel (Suisse).

Jamme, Henri, directeur de la Vieille-Montagne, à Bensberg, près Cologne (Prusse rhénane).

Kraft de la Saulx, Frédéric, ingénieur en chef à la Société Alsacienne de constructions mécaniques, Mulhouse (Alsace, Allemagne).

Marichal, Joseph, professeur au Collège St Hubert, Augustastrasse, 8, Godesberg-am-Rhein (Allemagne).

Mosemiller, C.-A., professeur associé de langues romanes à l'Université d'Indiana (États-Unis d'Amérique); p. adr. : aux bons soins de Mlle Edith Rudolf, rue de la Sorbonne, 12, Paris.

Muller, Clément, littérateur, Malmedy (Prusse rhénane).

---

[1] La cotisation des membres qui habitent l'étranger est de **7 francs**. Pour éviter les frais, nous prions ces membres d'envoyer, au début de l'année, un mandat-poste au Trésorier, M. Oscar Pecqueur, rue des Anglais, 16, Liège. Le talon du mandat leur servira de reçu.

Ouverleaux, Émile, conservateur honoraire des manuscrits de la Bibliothèque Royale de Belgique, rue Cortambert, 13, Paris (France).

Pinart, Alph.-L., abbé, rue St-Denis, 3, Boulogne-sur-Seine (France).

Pirson, J., professeur à l'Université, Sieglitzhoferstrasse, 28, Erlangen (Allemagne).

Polain, Louis, rue Madame, 60, Paris (France).

Roger, Lucien, Kirschgasse, 9, Hayingen (Lorraine allemande).

Rolland, Eugène, rue des Chantiers, 5, Paris (France).

Ruffer, Philippe, artiste musicien, Königin Augusta Strasse, 24, Berlin, W. 10 (Allemagne).

Simon, Jules, professeur à la Kriegsacademie, Lothstrasse, 12[II], Munich (Allemagne).

Thunus, abbé, curé de Hollerath, Hellenthal-bei-Aachen (Allemagne).

Wächter, Albrecht, Dr phil., Oberlehrer, Luisenstrasse, 17, Cottbus (Brandebourg, Allemagne).

Wuidart, Jules, vice-consul de Belgique, St-Hubert, Eaton Avenue, Hampstead, Londres (Angleterre).

Zeliqzon, L., professeur au lycée, quai Félix-Maréchal, 21, Metz (Lorraine allemande).

8. Sociétés, bibliothèques publiques, groupes abonnés aux publications

BELGIQUE

1. *Cercle d'études wallonnes* institué à l'Université de Louvain (p. adr. M. Bayot, président, rue des Joyeuses Entrées, 126, Louvain).

2. *Association des diplômés de l'École Industrielle*, Seraing.
3. *Cercle littéraire et scientifique d'Ougrée*, rue de l'Église, Ougrée.
4. *Le Wallon-Club*, cercle dramatique de Dinant. (p. adr. M. Em. Ferage, vice-président, rue Grande, 40, Dinant).
5. Cercle *Lès Djonnes auteûrs walons* (p. adr. M. Jean Scuhier, secrétaire, rue Jehan-le-Bel, 5, Liège).
6. *Société d'Harmonie*, à Verviers.
7. *Union des auteurs wallons sérésiens*, (p. adr. M. Alph. Gillard, président, rue Fanny, 17, Seraing).
8. *La Walone d'Arlon*, société d'agrément. (p. adr. M. Van Dooren, président, avenue des Voyageurs, 9, Arlon).
9. *Cercle wallon de Charleroi*. (p. adr. M. Léon Garcia, trésorier, rue de l'Ange, 20, Marcinelle).
10. Bibliothèque communale de Stavelot. (M. Jean Quiriny, bibliothécaire communal, Stavelot).
11. Fédération wallonne littéraire et dramatique de la province de Liège. (M. Alphonse Tilkin, président, rue Lambert-le-Bègue, 5).
12. *Les Mélomanes*. (M. Jean Charlier, président, à Herve).
13. Bibliothèque communale de Seraing. (M. Picalausa, secrétaire-trésorier, r. de l'Industrie, 99, Seraing).
14. *Nameur po tot*, Cercle dramatique et littéraire wallon ; local : Maison de l'Etoile, Grand'place, 9, Bruxelles.
15. *Ligue wallonne du Tournaisis*. (M. Ad. Wattiez, président, rue de Courtrai, 25, Tournai).

16. Bibliothèque communale de Ben-Ahin. (M. Tassin, secrétaire communal, à Ben-Écoles).
17. Société *l'Émulation* de Hannut. (M. Oger Charlier, président, instituteur, à Villers-le-Peuplier).
18. Bibliothèque communale de Hermalle-sous-Argenteau. (M. Froidmont, bourgmestre).
19. *Association littéraire wallonne de Charleroi* (local : au Cheval arabe, rue de la Montagne, Charleroi).

9. Échange des publications

BELGIQUE

1. Commission royale d'Histoire.
   Académie royale de Belgique, Bruxelles.
2. Institut archéologique liégeois.
   Mme Dasoul, concierge du Musée, rue du Palais.
3. Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège.
   M. le bibliothécaire, rue Bonne Fortune, 2, Liège.
4. *Wallonia*, archives wallonnes mensuelles.
   M. Oscar Colson, direct., r. Léon Mignon, 12, Liège.
5. Académie royale flamande.
   M. Gailliard, secrétaire perpétuel, à Gand.
6. Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts.
   M. Ém. Vierset, docteur en droit, rue Rioul, Huy.
7. Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire.
   M. le Dr Lejear, bibliothécaire, rue Laoureux, Verviers.
8. Cercle verviétois de Bruxelles.
   Au Cygne, Grand'Place, Bruxelles.

9. Société archéologique de Namur.
M. Adrien Oger, conservateur du Musée archéologique, Namur.
10. Société archéologique de Nivelles.
M. A. Hanon de Louvet, président, rue St-Georges, Nivelles (Brabant).
11. *L' Coq d'awous'*, gazette hebdomadaire.
M. Cambier, éditeur, r. de Montigny, 65, Charleroi.
12. Cercle archéologique de Mons.
M. L. Devillers, président, rue des Gades, Mons.
13. *L' Ropïeur*, gazette hebdomadaire.
Brasserie de Bruxelles, sur la Place, Mons.
14. Société historique et archéologique de Tournai.
M. Soil de Moriamé, président, rue Royale, 45. Tournai.
15. *La Revue tournaisienne*, mensuelle.
M. Hocquet, directeur, chaussée de Willemeau, 55, Tournai.
16. Le Caveau liégeois, place Cockerill, 2, Liège.
17. Association des auteurs dramatiques et chansonniers wallons. — M. Jean Roger, président, rue de Fragnée, 149, Liège.

ÉTRANGER

18. Société nationale des Antiquaires de France.
M. Klincksieck, éditeur, rue de Lille, Paris (*France*).
19. *La Revue d'Ardenne et d'Argonne*, mensuelle.
M. Laroche, éditeur, Sedan (*France*).

20. Section historique de l'Institut grand-ducal du Luxembourg.
M. Buck, éditeur, Luxembourg.

21. *Bulletin* du Glossaire des patois de la Suisse romande.
Hallestrasse, 39, Berne (*Suisse*).

22. *Zeitschrift des Vereins für rheinische und westfälische Volkskunde*. M. K. WEHRHAN, Günthersburg-Allée 76 I.
Frankfurt a. M.-Bornheim (*Allemagne*).

23. *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur*. M. le Dr D. BEHRENS, 21, Wilhelmstrasse,
Giessen (*Allemagne*).

24. *Les Marches de l'Est*.
Rue du Regard, 10, Paris (*France*).

ERRATA

P. 177, ajouter :

BOLINNE, J., rue de Verviers, Dison.

et p. 203 :

VAN AUBEL, Ch., docteur en médecine, avenue de Cortenberg, 29, Bruxelles.

TABLEAU DE LA SOCIÉTÉ

1.	Membres d'honneur	4
2.	Bureau	
3.	Membres titulaires émérites	5
4.	Membres titulaires	39
5.	Membres protecteurs de l'Œuvre du Dictionnaire	28
6.	Membres correspondants	6
7.	Membres affiliés : Belgique 631 ; Étranger 22.	653
8.	Sociétés, bibliothèques publiques, groupes abonnés	19
9.	Échange des publications	24
	Total au 30 juin 1909	778

TABLE DES MATIÈRES